Digitized by Google

Fr 7082.70.4.9

Harvard College Library

FROM THE GIFT OF

ARCHIBALD CARY COOLIDGE

(Class of 1887)

PROFESSOR OF HISTORY

FOR BOOKS ON FRENCH HISTORY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE

POLITIQUE ET RELIGIEUSE

DE

L'ÉGLISE MÉTROPOLITAINE

et du Diocèse de Rouen,

PAR L. FALLUE,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DE ROUEN
de la Société des Antiquaires de Normandie,
de la Commission des Antiquités du département de la Seine-Inférieure,
correspondant de l'académie de Cherbourg, etc.

TOME DEUXIÈME.

ROUEN,

A. LE BRUMENT, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
Quai Napoléon, 6.

1850.

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE

POLITIQUE ET RELIGIEUSE

DE

L'ÉGLISE MÉTROPOLITAINE

Et du Diocèse de Rouen.

Digitized by Google

IMPRIMERIE DE A. PÉRON,
Rue de la Vicomté, 55. Rouen.

Digitized by Google

HISTOIRE

POLITIQUE ET RELIGIEUSE

DE

L'ÉGLISE MÉTROPOLITAINE

et du Diocèse de Rouen,

PAR L. FALLUE,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DE ROUEN,
de la Société des Antiquaires de Normandie,
de la Commission des Antiquités du départem^t de la Seine-Inférieure,
correspondant de l'Académie de Cherbourg, etc.

TOME DEUXIÈME.

ROUEN,

A. LE BRUMENT, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
Quai Napoléon, 15.

1850.

Digitized by Google

Harvard College Library
JUL 25 1910
Gift of
Prof. A. C. Coolidge

Digitized by Google

L'ÉGLISE DE ROUEN,

Depuis Philippe-Auguste jusqu'à la mort de Saint-Louis.

(SUITE.)

ous avons vu le malheureux état du pays, avant que le Christianisme eût apporté son flambeau civilisateur dans nos contrées; nous avons fait remarquer les prodiges opérés par nos premiers et saints évêques (1), et la religion se propageant au moyen de ses chapelles, de ses églises et de ses monastères. Si Dieu

(1) On s'est souvent demandé si le titre de *saint*, resté à quelques-uns de nos premiers évêques, provenait d'une consécration religieuse, ou s'il avait été inhérent à leur dignité du temps de la primitive église. Les partisans de cette dernière opinion prétendent que tous les évêques portaient alors cette qualification, restée au seul évêque de Rome, qu'on appelle encore *le Saint-Père*. Ils s'étayent de la phrase suivante, extraite du troisième Concile d'Orléans, tenu en 511 : « Licinius, au nom de Jésus-Christ, évêque de l'église de Lisieux, selon qu'il a plu *aux saints* mes co-évêques qui ont souscrit avec moi, j'ai souscrit. »

Il serait, du reste, futile d'établir une controverse au sujet d'un titre confirmé depuis longtemps par l'église, à certains évêques de l'époque Mérovingienne.

Digitized by Google

n'avait pas soutenu de ses puissantes mains ce grand édifice, il se serait, à coup sûr, écroulé sous la torche et le glaive de la barbarie ; il aurait péri par la direction inhabile que lui donnèrent des hommes puissants qui s'emparèrent des charges d'église, et se montrèrent plus avides de les transmettre, comme un patrimoine, à leurs héritiers, que d'en partager les revenus avec les classes malheureuses que la religion leur ordonnait de secourir.

Nous avons déjà constaté de grandes améliorations apportées à cet ordre de choses, depuis le règne de Guillaume-le-Conquérant ; le régime français complètera ce progrès vers le bien, et nous fera entrer, pour quelque temps, dans une voie nouvelle, dont auront à s'applaudir la religion, les mœurs et l'humanité.

Robert Poulain. 1208.

Après la mort de Gautier-le-Magnifique, le moment était arrivé de voir si Philippe-Auguste laisserait aux chanoines le choix du nouvel archevêque; on reçut de lui des lettres clôses permettant de procéder à l'élection.

C'était un devoir aussi nouveau qu'embarrassant pour le Chapitre; aussi chacun, fier de sa liberté, proposait son candidat, et montrait une certaine obstination à faire prédominer son choix; plus de six mois s'étaient écoulés en vaines et inutiles contestations, quand le pape se crut obligé d'envoyer un légat pour tâcher de réunir les esprits.

Digitized by Google

Ainsi, le principe de l'élection qui avait produit de si bons résultats dans les premiers temps du christianisme, ne pouvait déjà plus s'accorder avec les passions des hommes; l'on s'aperçut que ce droit auquel on attachait tant de prix, n'était qu'une chimère, comme la jouissance de tout ce que nous avons le plus désiré dans ce monde.

Le roi, attentif à ce qui se passait, fit examiner par une commission composée d'ecclésiastiques, de barons et de légistes, si son prédécesseur avait joui des biens de l'archevêché avant l'élection de Gautier-le-Magnifique. Les commissaires répondirent qu'ils avaient vu Rotrou et Gautier arriver à la chaire métropolitaine, *grâce aux prières et aux ordres* du roi; que le prince, il est vrai, avait mis en régale les biens de l'archevêché à la mort de Rotrou, mais qu'il avait tout rendu à son successeur sans en rien réserver. Le résultat de cette enquête fut confirmé par Vivien, évêque de Coutances, qui écrivit à Philippe-Auguste, qu'à la mort de l'archevêque de Rouen, l'administration du temporel de ses biens appartenait au Chapitre, et que jamais les rois d'Angleterre ou leurs officiers ne s'en étaient emparés (1).

Le Chapitre s'aperçut où le roi voulait en venir, et comprit que l'élection ne pouvait être plus longtemps différée; d'un autre côté, le légat pressait

(1) Hist. Norm. apud Duches., p. 1056.

Digitized by Google

d'en finir, et demandait que chacun fit l'abandon de ses préférences pour porter sa voix sur le plus digne. Ces paroles furent entendues, et Robert Poulain, simple théologien dont le nom n'avait point jusques-là figuré parmi les candidats, fut élu à l'unanimité des suffrages, et presque contre l'attente des électeurs eux-mêmes. (1)

Ce choix plut singulièrement à Philippe-Auguste, qui voyait dans Robert un homme religieux avant tout, s'occupant essentiellement de ses devoirs, et devant rester étranger aux choses de la politique et du gouvernement du pays.

C'était, en même temps, un rude coup porté aux partisans de l'Angleterre; car Robert n'appartenant pas à la caste des grands possesseurs de fiefs, dont les intérêts avaient été compromis par la réunion de la Normandie à la France, le roi pouvait compter sur son dévouement et celui des ecclésiastiques de la province. En effet, l'archevêque fit aussitôt connaître au clergé que, d'après l'accord fait entre le roi de France et lui, toutes les fois que les baillis royaux manderaient les doyens, *ceux-ci devraient se présenter devant eux*, accompagnés de quatre prêtres, pour reconnaître le droit de patronage des églises, et en faire sortir, selon la

(1) Robertus cognomine Polanus ferè contra spem omnium, in gradu archiepresulis elevatus. [Rob. de Mont, Hist. rer Gall. t. XVIII, p. 347.]

Digitized by Google

coutume de Normandie, les coupables qui seraient allés y chercher un refuge.

On voit quel pas immense avaient fait les officiers du roi; mais ce qui semble plus étrange encore est la punition infligée par l'archevêque aux doyens qui ne se présenteraient pas à l'appel des baillis; ils paieront une amende de neuf livres, au profit de la maison des lépreux de Rouen. (1)

Le roi, portant un intérêt singulier aux Juifs, obtint pour eux de l'archevêque la confirmation d'un tribunal particulier dans l'enceinte de Dieppe, droit qui leur était contesté par les bourgeois de cette ville. 1208.

Robert s'engage aussi, pour l'amour du roi, à ne jamais excommunier ses baillis sans sa permission, à moins que ceux-ci ne retiennent la personne ou les biens d'un clerc tonsuré; dans ce cas, l'affaire serait jugée par les évêques, les barons et les hommes probres de l'Échiquier.

Le roi, de son côté, autorisait l'archevêque à faire une enquête sur les coutumes du temps de Gautier, dans le port d'Arques, au sujet de la forêt d'Aliermont. Robert abandonnait ses droits sur la forêt du Pont-de-l'Arche.

(1) Volumus et precipimus, quod prœdicti decani cum presbiteris, sicut superius est expressum, veniant ad diem a Baillivis D. Regis sibi ad faciendum hœc assignatam. (Synodi Roth. 2 p. p. 41.)

Digitized by Google

Il est convenu que toutes les fois que le roi fera exploiter ses bois de Neufchâtel et de Luçay, les fermiers de l'archevêque n'iront pas mettre le leur en vente à Neufchâtel ; et que s'ils le faisaient, ce serait à leur risque et périls; ils ne pourront s'y rendre, en suivant l'ancienne voie, que dans le cas où l'on ne vendrait pas les bois du roi.

Il est évident que le pouvoir royal voulait rentrer dans la plénitude de ses droits en Normandie, et que l'archevêque Robert se prêtait singulièrement aux vues du prince.

1209. Nous ne devons pas omettre les nouveautés religieuses qui mirent à cette époque tout le catholicisme en émoi : la secte des Manichéens qu'on croyait éteinte, se remontra plus forte que jamais dans le Languedoc, sous la protection de Raymond, comte de Toulouse. Ces hérétiques étaient alors connus sous le nom d'Albigeois. Le pape Innocent ne fut pas plutôt informé de leur existence, qu'il réunit un grand nombre d'évêques et de prédicateurs, pour les ramener à la croyance catholique. Loin de se convertir, ces énergumènes se donnèrent un pape, prétendant que celui de Rome était l'Antechrist, et ils assassinèrent le légat Pierre de Château-Neuf.

Le Saint-Père publia contre les révoltés une bulle accordant des indulgences à ceux qui les combattraient durant quarante jours; tous leurs péchés

Digitized by Google

leur seraient remis, et les fatigues du voyage leur tiendraient lieu de pénitence (1).

Cette bulle publiée dans tous les diocèses, ameuta contre les Albigeois une partie de la France. Les chevaliers qui se présentèrent, convinrent de porter une croix sur la poitrine pour se distinguer des Croisés de la Terre-Sainte qui la plaçaient sur l'épaule.

C'était alors l'époque de la haute féodalité; la hiérarchie du fief existait dans toute sa vigueur. Le grand fief donnait le signal, et les seigneurs de sa dépendance se réunissaient, avec leurs vassaux, à leur supérieur hiérarchique, pour marcher où l'ordonnerait le souverain, premier feudataire de la couronne.

Chaque possesseur de terre devait un service personnel dont les seigneurs ecclésiastiques n'étaient pas plus exempts que les autres. L'archevêque de Rouen, jouissant d'un grand nombre de fiefs, se réunit à l'armée des Croisés accompagné de ses suffragants Robert de Bayeux et Jordan de Lisieux (2). On connait le sort de cette expédition : Les croisés Rouennais se dirigèrent sur la ville de Penne en Agenois; cette ville opposa une résistance

(1) Chron. Roth. [Hist. rer. Gall., t. XVIII, p. 360.]

(2) Fuerunt autem hi qui erant in pectore signati cruci, Rob. Rotho., R. Bajoc., Jordan. Lexov. [Ex chron. Alb. trium fontium. Hist. rer. Gall., t. XVIII, p. 775.]

Digitized by Google

à laquelle on ne s'était pas attendu. Les quarante jours de service s'étant écoulés devant ses murs, la plupart quittèrent l'armée pour retourner dans leurs foyers. Robert Poulain resta jusqu'à l'arrivée de nouveaux renforts, et assista à la fameuse bataille de Béziers, où il y eut plus de soixante mille hommes de tués de part et d'autre (1). Ce n'était là que le commencement de ces guerres atroces, dans lesquelles l'entêtement religieux voyait, des deux côtés, le sang répandu pour mérite, et le Ciel ouvert pour récompense.

L'archevêque de Rouen, trouvant qu'il avait assez fait pour obéir aux exigeances du pape, revint presqu'aussitôt dans son diocèse; il ne tarda pas à s'apercevoir que, tandis qu'il était allé au loin combattre l'hérésie, elle avait corrompu son propre troupeau. En effet, les Manichéens existaient à Rouen. On en fit une recherche sévère, et l'on reconnut que des laïques, des clercs, des femmes même, étaient entachés de cette croyance. On les arrêta tous pour les livrer aux tribunaux ecclésiastiques.

1209. Leur incarcération eut lieu sous de funestes auspices; le feu prit encore une fois dans la ville, et il ne resta que quelques maisons debout dans les paroisses de Saint-Cande et de Saint-Denis (2).

(1) Sexaginta millibus hominum in ea trucidatis [Ex chron. Albrium fontium. Hist. rer. Gall.; t. XVIII, p. 775.]

(2) Ignis combussit parochias sancti Candedi et sancti Dionisii paucis domibus remeantibus. [Ex Ch. Roth., Hist. rer. Gall., t. XVIII, p. 360.]

Digitized by Google

Ce fut à la lueur de cet incendie, et peut-être pour en prévenir le retour, qu'on éleva sur les places publiques des bûchers dans lesquels furent précipités les prisonniers de toute condition, de tout sexe, qui venaient d'être atteints et convaincus d'hérésie par les inquisiteurs de la foi (1).

Ces guerres sanglantes avaient produit un tel enthousiasme, que l'amour des biens matériels s'était effacé devant la pensée religieuse, devenue la vie des populations. Il y avait des assemblées de jeunes hommes, de femmes et d'enfants qui parcouraient la France en détruisant tout sur leur passage. Ils prétendaient aller à la recherche de Dieu et chantaient en chœur : *Seigneur, permettez au Christianisme de triompher, et rendez-nous la vraie croix* (2). Sous l'apparence de zèle religieux, ils commettaient de tels désordres, qu'on les crut longtemps excités par le démon. On essaya en vain de les discipliner; la famine qui les poursuivit et dont ils étaient les auteurs, put seule les contraindre à rentrer dans leurs foyers (3).

(1) Apud Rothomagum et in aliis quibusdam locis multi tam clerici quam laici et mulieres, deprehensi sunt et convicti de heresi, et combusti sunt. [Chron. Roth.]

(2) Domine Deus exalta christianitatem, redde nobis veram crucem. [Ex Chron. mortui maris.]

(3) Per civitates vagantium et dicentium se deum querere, nec potuerunt cohiberi donec, urgente fame, ad propria remearant. [App. Robert.-de-Monte, Hist. rer. Gall., t. XVIII].

Digitized by Google

1210. Nous voici arrivé à l'année 1210, où nous trouvons la première trace de l'élection du prisonnier, en vertu d'un privilége du Chapitre dont l'origine est sujette à bien des contestations. Nous rapporterons d'abord, sur ce privilége, la légende la plus populaire et la plus accréditée parmi nos pères.

« En l'an 520 ou environ, hors la ville et cité de Rouen, et près des murs d'icelle, hantait et habitait une bête horrible et monstrueuse en forme de serpent ou dragon, qui, chaque jour, faisait grands dommages à notre dite cité de Rouen, aux habitants et voisins d'icelle; dévorait toutes créatures tant humaines que autres, faisait périr bateaux et navires navigants par la rivière de Seine, et autres maux sans nombre à la chose publique d'icelle cité et de tout le pays d'environ, tellement que par voie humaine n'y pouvait être donné aucun remède, jusques à ce que Monsieur saint Romain, lors chancelier de France, sous notre prédécesseur de bonne mémoire, le roi Clotaire deuxième de ce nom, fut élu et promu par la grâce de Dieu au dit archevêché. Lequel glorieux saint Romain faisait, par ses mérites et vouloir de Dieu, chacun jour, évidents et innombrables miracles, qui seraient trop longs à réciter. Mu de pitié et de compassion et pour affranchir son peuple des périls et dangers d'icelui horrible et cruel serpent, se délibéra aller au lieu ou caverne où résidait icelle bête pour la crainte

Digitized by Google

de laquelle ne trouva le glorieux saint pour l'accompagner aucune personne au dit lieu ni aux environs, excepté un prisonnier dudit lieu de Rouen pour lors détenu pour cas criminel, pour lequel il avait été condamné à être exécuté. Lequel prisonnier, le dit saint Romain mena avec lui au lieu où était ladite bête, et, par miracle et permission divine, prit cette bête et lui mit une étole au cou ; et lors, toute férocité cessant, la bailla audit prisonnier criminel, qui, en la compagnie dudit saint, la mena sans contredit ou résistance jusqu'en ladite cité. Auquel lieu, publiquement et en la présence du peuple, elle mourut et fut arse et consommée par le feu ; et par ce moyen fut le peuple affranchi de crainte d'icelle bête et serpent, et du mal qu'elle faisait. Et pource que le prisonnier avait participé au miracle dudit saint, il fut tiré de prison et déclaré quitte de tous cas criminels. Et après le trépas dudit Monsieur saint Romain, Monsieur saint Ouen, chancelier du roi Dagobert, fut promu audit archevêché, et fit part au roi de ce miracle, en considération duquel notre prédécesseur Dagobert, inspiré du Saint-Esprit, et pour en conserver la mémoire, donna puissance aux archevêques, doyens et chanoines de ladite église, d'élire tous les ans, en leur chapitre, le jour de l'ascension de Notre Seigneur, un prisonnier ou prisonnière criminel, pour quelque cas qu'ils fussent détenus, et iceux

Digitized by Google

mettre hors des dites prisons et à pure délivrance » (1).

Telle était l'opinion généralement reçue, dans les derniers siècles, parmi le peuple et les personnes pieuses dont la foi vive aurait craint d'apporter le plus léger esprit de critique sur ce qui touche aux choses de l'église. Mais, sous Philippe-Auguste, on croyait beaucoup moins au privilége du Chapitre; et, lorsqu'il fut question, en 1210, de la délivrance du prisonnier, le bailli de Rouen vit, dans ce fait, une atteinte portée au pouvoir du monarque, et fit opposition.

Philippe-Auguste étant maître de la Normandie depuis six années, il est assez surprenant que ce conflit n'ait eu lieu qu'en 1210; ce qui ferait croire que le clergé, connaissant le roi très susceptible sur le fait des priviléges, et n'ayant pas de chartres à lui présenter, s'était abstenu jusqu'alors de faire usage d'un droit dont il n'avait usé qu'à titre précaire ou de pure tolérance.

Quoi qu'il en soit, tout fut remis en question. Le roi demanda des titres, on ne lui parla que d'usages; alors, pour connaître ce qui s'était fait du temps de ses prédécesseurs, il prescrivit une enquête que l'archevêque de Rouen, et Guillaume de la Chapelle, châtelain d'Arques, eurent mission de diriger.

(1) Cart. de la cath., p. 407, n° 23 (Arch. dépt.).

Digitized by Google

Ces deux personnages convoquèrent dans le monastère de Saint-Ouen, pour avoir leur avis : Henri, chantre; Raoul, archidiacre, et Gautier de Châtenai, chanoines; Jean de Préaux; Luc fils de Jean; Robert de Fresquennes, chevaliers; Jean Fessard; Laurent de Ylione et Jean Luce, citoyens de Rouen, lesquels déclarèrent, après serment sur les saints évangiles, que le Chapitre avait droit de délivrer un prisonnier; qu'ils n'avaient jamais vu d'empêchement du temps des rois d'Angleterre Henri et Richard (1); que lors du passage de la procession par le château, le jour de l'ascension, les chanoines se rendaient à la porte de la geôle, en faisaient sortir les prisonniers, élisaient celui qu'ils jugaient à propos, pourvu, toutefois, qu'il ne fût pas coupable de félonie. Ils ajoutèrent que, l'année de la captivité du roi Richard, on ne crut pas devoir délivrer de prisonnier, mais que le Chapitre en obtint deux l'année suivante, lorsque le prince fut de retour dans ses états. 1210.

Ces dépositions furent adressées au roi; et, avec son autorisation, les chanoines élurent dans la même année, le chevalier Richard, dit abbé de Saint-Médard, prisonnier à Rouen, sous le coup d'une condamnation capitale pour crime à nous inconnu.

(1) Qui jurati dixerunt unanimiter quod temporibus Henrici et Richardi regum Angliæ, nunquâm indè aliquam contentionem viderunt. [Cart. de la cath., p. 126. Bibl. de Rouen.]

Digitized by Google

Plein de reconnaissance envers le Chapitre qui lui avait rendu la liberté, en vertu du privilége que l'église de Rouen devait *aux mérites de la sainte Vierge et du bienheureux saint Romain* (1), le chevalier Richard donna à la cathédrale vingt sous de rente à prendre sur un moulin qu'il possédait à Saint-Médard, et payables le jour de l'ascension; plus une certaine somme pour fournir annuellement un cierge d'une livre, le jour de la translation *des restes de saint Romain.*

Il est évident, par ce qui précède, que l'église ne possédait aucun titre écrit; mais il en résulte aussi que c'était pour elle un usage remontant à une époque si reculée, que les commissaires royaux parurent ignorer son origine, et se contentèrent d'affirmer ce qu'ils avaient vu sous les rois Henri II et Richard. Il est constant que si le privilége eût été récemment accordé à l'église, durant le règne de Henri II, par exemple, comme le suppose le savant M. Floquet (2), ou à l'époque de la translation des restes de saint Romain, cette réunion de hauts fonctionnaires ecclésiastiques, de chevaliers et de bourgeois n'auraient pas été assez dénués de documents et de lumières pour ne pas indiquer cette origine de la manière la plus précise.

(1) Intuitu gloriose Virginis et beati Romani. [Cart. de la cathéd., à la Biblioth. de Rouen.]

(2) Hist. du privilége, t. I, p. 34.

Digitized by Google

Que nous apprend encore la charte du chevalier Richard ? Que le privilége a été accordé *très anciennement* à la cathédrale par les rois et *princes* qui ont gouverné la Normandie (1).

Or, ce mot *princes* nous fait remonter nécessairement aux ducs normands : ce point une fois accordé, on ne peut tirer aucune induction, contre l'antiquité du privilége, du silence des historiens de la province et d'Orderic Vital en particulier, qui mourut en 1141, c'est-à-dire 75 ans après que les ducs de Normandie eurent ajouté à leur titre celui de rois d'Angleterre.

Mais, dira-t-on, pourquoi ce silence? C'est que dans le temps des rois mérovingiens et de nos premiers ducs, où les évêques avaient une si grande autorité sur le pays, ce n'était point user d'un pouvoir excessif que de délivrer un prisonnier le jour de l'ascension, afin de célébrer, avec plus de solennité, cette fête toujours regardée par les chrétiens comme souvenir du jour de la rédemption du genre humain. L'on voulait, sans doute, ainsi, enseigner au peuple, par une figure qui le frappât, que le prisonnier était racheté de la mort comme nous avons été affranchis de la puissance du démon par un pur effet de l'amour de Jésus-Christ.

Quoi d'étonnant, dès lors, que cette cérémonie

(1) A regibus et principibus antiquitùs approbate. (Cart. de la Cathédrale, à la Bibl. de Rouen.)

Digitized by Google

toute naturelle à cette époque, et qui s'est perpétuée depuis, avec une plus grande solennité dans l'église de Rouen, n'ait pas été l'objet d'une mention particulière de la part des premiers écrivains ecclésiastiques ?

La délivrance du prisonnier peut donc bien remonter à l'époque des premiers successeurs de saint Romain, non comme privilége concédé, mais comme acte accessoire d'une grande fête religieuse, et pour *honorer les mérites de la Vierge et du saint évêque*, principaux patrons de la ville de Rouen.

Plus tard vinrent les deux fêtes de la translation des restes de saint Romain, des caveaux de l'église de Saint-Godard dans une chapelle voisine de la cathédrale (1036), et, de cette chapelle, dans la cathédrale elle-même (1100). Il était tout naturel que le souvenir du prisonnier délivré *par le mérite du saint*, fut rappelé dans cette cérémonie; aussi voyons-nous le chevalier Robert, qui venait d'être élu, fonder un cierge *pour la fête de la translation de saint Romain*.

Cette fête ayant été supprimée postérieurement, la châsse du bienheureux dut jouer un rôle important aux cérémonies de l'ascension; et ce fut dans ce temps-là que l'on conçut l'idée de la faire porter par le prisonnier et ses complices. Alors, par une bizarrerie que l'on ne peut expliquer que par l'amour des émotions que Dieu a placé dans notre

Digitized by Google

âme, le peuple ne s'intéressa plus qu'au prisonnier. L'accessoire de la fête en devint le principal objet; on vint de tous les points de la Normandie pour être témoin de la *délivrance;* la cérémonie elle-même ne s'appela plus que *la levée de la fierte* (1).

Ainsi tout s'explique, et les pompes religieuses, et l'antique possession du Chapitre, qui, pour être sortie de la société barbare, n'en était pas moins devenue un droit consacré par le temps avant d'être confirmé par le pouvoir de nos rois.

Il nous sera plus difficile d'établir l'authenticité de la légende qui, selon les croyances populaires, a donné lieu à la délivrance du prisonnier. Nous voulons parler de l'histoire de la *Gargouille*, ou bête malfaisante dont saint Romain aurait délivré la contrée. La pièce la plus ancienne des archives de la cathédrale qui mentionne ce fait, ne remonte qu'à l'année 1394. C'est un mémoire rédigé par le Chapitre, au sujet des complices du prisonnier, et dans lequel on raconte la victoire remportée par saint Romain sur le serpent qui dévorait les gens des environs de Rouen. On ne peut rien conclure d'un document si peu ancien.

Il existe une autre narration de ce fait dans un manuscrit, en langue latine, provenant de l'abbaye de Haumont, en Hainaut; mais, malheureusement, cette pièce, dont la date est incertaine, n'a

(1) De *Feretrum*, châsse.

Digitized by Google

été connue du chapitre de Rouen qu'en l'année 1609, et on lui a refusé une haute antiquité, en se demandant comment un monastère du Hainaut aurait été mieux informé que les monastères de la Neustrie, au sujet d'un événement qui se serait passé dans notre Eglise.

On réplique à cela que l'enquête ordonnée sous Philippe-Auguste et la charte du chevalier Richard, ne rappellent nullement ce grand fait qui aurait donné lieu au privilége anciennement accordé par nos rois.

On insiste en disant que saint Ansbert, qui gouverna notre archevêché quarante-cinq ans après saint Romain, ayant encouru la disgrâce du roi Pepin, fut relégué précisément dans l'abbaye de Haumont, et qu'il a pu apprendre aux religieux de ce monastère ce qui s'était passé à Rouen du temps de ses prédécesseurs.

Nous dirons, nous, que l'histoire de la destruction d'un serpent peut très bien ne pas manquer de vraisemblance; que les premiers temps du christianisme sont remplis de faits pareils attribués à nos premiers évêques, et que ces traditions ne sont pas à dédaigner; car l'histoire elle-même n'est qu'une constante et perpétuelle tradition du passé.

On sait, d'un autre côté, qu'Esculape était souvent adoré sous la forme d'un serpent, que les Druides de la Gaule recueillaient les œufs de cet

Digitized by Google

animal, et qu'ils en regardaient la possession comme le moyen le plus sûr de réussir dans toutes leurs entreprises. On sait que des serpents étaient entretenus auprès des fontaines dont les eaux passaient pour posséder quelques vertus topiques.

Il a donc pu y avoir dans la Neustrie, aux environs de Rouen même, des temples dans lesquels on conservait ces animaux presque toujours nourris de victimes humaines. Comme saint Romain a détruit les temples des faux-dieux restés dans son diocèse et réduit en poudre leurs divinités, qu'y aurait-il d'étonnant qu'il eût renversé le repaire d'un serpent dans les environs de sa ville métropolitaine; qu'il se fût fait accompagner d'un criminel, et que son succès, dû aux trésors de courage que Dieu versait sur les premiers chrétiens, eût passé pour un miracle aux yeux du peuple. ?

Ces explications peuvent paraître satisfaisantes aux personnes qui, dans les choses surnaturelles et tenant aux croyances religieuses, adoptent sans commentaire les grands faits qu'on ne peut expliquer par les règles ordinaires de l'intelligence et de la raison.

On pourrait aussi croire, avec de judicieux critiques, que l'histoire de la *gargouille* n'est qu'une allégorie de la victoire remportée par saint Romain contre les fausses divinités et le despotisme payen qui tenait le monde dans le vice et la servitude;

Digitized by Google

que c'est à cette croyance que l'on doit la représentation du Saint tenant sous ses pieds un dragon terrassé et rugissant, et celle d'un idolâtre, à genoux, remerciant le Saint de l'avoir tiré de la puissance des ténèbres. Allégories qui existaient en même temps dans les principales Eglises de France, en tête desquelles nous citerons celles de Coutances, de Metz et de Poitiers qui avaient aussi leurs serpents et leurs dragons.

Mais le peuple, en présence des images de monstres terrassés, d'esclaves délivrés des chaines de l'erreur, de gargouilles figurant dans toutes les fêtes, peut fort bien avoir perdu de vue le sens mystique du symbole, et inventé la grande victoire remportée par saint Romain sur un dragon; peut-être aussi les légendaires ecclésiastiques auront-ils recueilli cette histoire qui n'avait, après tout, pour but que d'exciter le peuple à la piété.

Nous savons que certains moralistes, au sens plus droit qu'éclairé, n'approuvent pas ces moyens d'action sur les masses. Il nous est facile, à nous qui avons trouvé une société toute faite, de juger avec sévérité l'œuvre de nos devanciers, sans nous rendre compte des travaux et des efforts d'intelligence que leur ont coûté les avantages qu'ils nous ont légués.

Philippe-Auguste, satisfait des explications qui lui furent données, reconnut les droits du Chapitre, et lui permit d'en jouir comme par le passé.

Digitized by Google

Dans les commencements du privilége, cette cérémonie était toute simple : la procession allait, le jour de l'Ascension, au palais du prince, situé sur l'emplacement actuel de la Basse-Vieille-Tour; puis, délivrait le criminel pris parmi ceux qu'on faisait sortir des prisons de ce palais (1). Plus tard, elle devint plus compliquée. Ainsi, dix-huit jours avant l'Ascension, quatre chanoines, accompagnés de chapelains et du messager du Chapitre, se rendaient auprès des présidents des cours souveraines pour les prévenir que le Chapitre avait résolu de procéder à l'élection; on appelait cette première démarche *l'insinuation du privilége.*

Depuis ce jour jusqu'à celui de la fête, les tribunaux criminels étaient en vacances; nul jugement ne pouvait avoir lieu; il était défendu d'appliquer la torture, de faire sortir de Rouen les prisonniers, de continuer même les fustigations commencées, et qui devaient se continuer pendant plusieurs jours de marché.

La visite des détenus se faisait à partir du premier jour des Rogations; tous les prisonniers étaient retirés de leurs cachots et comparaissaient devant les délégués du Chapitre auxquels ils faisaient une confession exacte, qui était écrite et transmise aux chanoines; le matin de l'Ascension,

(1) C'est par réminiscence de cette prison qu'on a continué d'opérer la délivrance du criminel dans le même endroit.

Digitized by Google

ces derniers, munis de toutes les pièces dont ils avaient pris connaissance, procédaient au choix qui avait lieu à la pluralité des suffrages.

Aussitôt que le nom du prisonnier était sorti de l'urne, on le faisait connaître, séance tenante, au Parlement dont on attendait la réponse sans désemparer; s'il n'y avait pas d'opposition, on en prévenait le Chapitre, et les confessions des autres détenus étaient brûlées en présence du public. La justice laïque remettait alors le prisonnier entre les mains du maître de la confrérie de Saint-Romain, qui le conduisait, selon l'ancien usage, dans la chapelle des frères, située sur l'emplacement de la Basse-Vieille-Tour. Il avait les fers aux pieds et traversait ainsi les rues de la ville où il était l'objet de la curiosité du peuple.

Cette antique chapelle de Saint-Romain ayant été détruite lors de la construction des halles, la ville la remplaça, à ses frais, par le petit pavillon orné de colonnes et flanqué de deux escaliers découverts, existant au-dessus de la porte qui communiquait à la Basse-Vieille-Tour. C'était dans cette chapelle que se tenait le prisonnier en attendant la venue de la procession, dont la marche était annoncée par le son de toutes les cloches de la ville; Après quelques cérémonies, l'élu du Chapitre, couronné d'une guirlande de fleurs blanches, ayant des chaînes d'argent aux bras, plaçait sur ses épau-

Digitized by Google

les les deux branches antérieures de la châsse de saint Romain, et la portait ainsi jusqu'à l'église Notre-Dame.

On déployait alors tout ce que le luxe du moyen-âge avait inventé de plus brillant pour ses pompes religieuses. C'étaient les corporations de la ville, les confréries avec leurs ornements et leurs bannières; c'étaient les écoles portant des croix, les prêtres des paroisses avec les châsses de leurs églises, les deux cents ecclésiastiques de la Cathédrale ayant à leur tête l'archevêque et le corps des chanoines clercs et conseillers. On remarquait aussi, dans le cortége, le gouverneur de la province et les présidents des cours souveraines quand il leur plaisait d'y assister. S'avançait ensuite le prisonnier, portant la fierte, et attirant tous les regards; il était entouré des frères de Saint-Romain, et de tout ce qu'il y avait de musiciens dans la ville de Rouen. Venait enfin la confrérie des *Gargouillards*, dont l'un portait au bout d'une perche un énorme dragon en osier, dans le corps duquel, pour rendre le spectacle plus piquant, on introduisait un animal dont les cris amusaient singulièrement la multitude. Ce prisonnier d'un nouveau genre était quelquefois un renard, un chien ou même un jeune cochon dont le porte-étendard se trouvait souvent fort incommodé. C'était terminer une cérémonie sérieuse par quelque chose d'assez gro-

Digitized by Google

tesque. Tel était le goût de nos pères, goût qu'ils ont imprimé jusque sur les monuments religieux. Ils savaient tout rapporter à la gloire de Dieu, tout, jusqu'à leurs joies et à leurs folies.

La cérémonie qui avait lieu à la cathédrale ne finissait quelquefois pas avant quatre à cinq heures du soir. Le prisonnier était hébergé chez le maître en charge de la confrérie de saint Romain, qui lui avait préparé un bon souper et la plus belle chambre de sa maison. Il se présentait le lendemain matin au Chapitre, où, après avoir reçu des remontrances des chanoines, il prêtait serment de ne plus commettre de crimes, et de venir porter une torche les années suivantes à la procession.

Le reste de la journée se passait en réjouissances; le prisonnier était promené par les confrères dans Rouen, où il lui arriva plusieurs fois d'être attaqué par les amis ou les parents de sa victime. Ensuite il était libre.

La fierte, avons-nous vu, fut levée par le chevalier Richard en 1210. Le Chapitre usa sans doute de son droit les années suivantes, bien que nous n'en trouvions la trace qu'à de longs intervalles jusqu'au commencement du XIVe siècle. A cette époque seule, on peut suivre les élections qui eurent lieu d'année en année jusqu'en 1789. La révolution trouva le privilége de saint Romain encore en vigueur, malgré les entraves

Digitized by Google

apportées par les cours souveraines, entraves qui durent toujours disparaître devant la volonté ferme et les ordres exprès du roi.

A peine Philippe-Auguste eût-il reconnu les droits de la cathédrale de Rouen pour la délivrance du prisonnier, que ses bienfaits s'étendirent sur plusieurs autres églises de la province; pour ne citer que la plus rapprochée de nous, il accorda au monastère de Jumiéges, à la demande de l'abbé Alexandre, un chemin public large de 24 pieds sur une longueur de 150 perches, depuis la voie allant de Jumiéges, par le Lendin, jusqu'à la chapelle de Saint-Waast, située au milieu de la forêt de Brotonne (1).

La tranquillité extérieure dont jouissait l'Eglise 1211.
de Rouen ne la préserva pas longtemps de divisions intestines; par suite du refus de l'archevêque Robert de payer au Chapitre la dîme des revenus de Dieppe, les chanoines mirent l'interdit sur la cathédrale, et cessèrent d'y célébrer les saints mystères. Cet état de choses dura depuis l'octave de la Nativité de la Vierge jusqu'au jour Saint-Michel.

Il serait difficile de se rendre compte de la léga-

(1) Dedit publicam stratam a via quæ ducit ad Landine per forestam Brotonæ usque ad capellam sancti Wedesti [Chron. triplex et unum, à la Bibl. de Rouen.]

Digitized by Google

lité d'une pareille mesure qui semble blesser toutes les convenances religieuses et hiérarchiques, si nous en jugions par les idées reçues de nos jours. Il paraît, cependant, que les chanoines étaient dans leur droit, et l'on cite à ce sujet le premier concile de Latran qui, dans le cas où les évêques se seraient portés à certains excès, fait un devoir aux Chapitres de lancer cet interdit, sans leur reconnaître, toutefois, le pouvoir de contester à leur métropolitain la faculté de célébrer lui-même l'office dans son église.

Cet acte rigoureux eut un grand éclat. Luc, évêque d'Evreux, vint à Rouen, se porta médiateur entre l'archevêque et le Chapitre, et fit lever l'interdit; sa décision fut, en tout point, à l'avantage des chanoines; mais il fallut, par compensation, donner satisfaction à l'archevêque, blessé dans son amour-propre et sa dignité. Le doyen, *pour l'adoucir*, lui dit en plein Chapitre : « Il est vrai, Monseigneur, que nous avons cessé le service de l'église, mais nous avons cru bien faire et croyons encore que nous étions dans notre droit; nous n'y avons apporté aucun esprit d'animosité; cependant, si vous êtes fâché contre nous, nous vous prions d'oublier le passé et d'avoir égard à notre repentir (1). » L'archevêque accorda des lettres aux chanoines pour leur assurer la jouissance des revenus qui avaient donné lieu à cette fâcheuse collision.

(1) Synodi Roth., pars II, 44.

Digitized by Google

Ces discordes intestines durent cesser en présence d'un mal plus réel qui tendait à diminuer de beaucoup le temporel de la cathédrale. Les agents royaux défendaient aux laïques malades de faire des donations de terre ou d'argent à l'Eglise; quand ils n'avaient pu réussir, ils accusaient d'usure les donateurs décédés, et, au grand préjudice du droit ecclésiastique, confisquaient leurs biens au profit du roi (1).

L'Eglise avait alors des charges immenses de constructions et d'entretien qu'elle ne pouvait supporter qu'avec le secours des fidèles; aussi voyons-nous l'archevêque exposer ses griefs au Saint-Père, et Innocent III écrire à Philippe-Auguste pour l'engager à mettre un terme aux abus commis par ses agents, et lui rappeler que Dieu lui avait mis le glaive entre les mains, non pour porter préjudice à l'Eglise, mais bien pour la protéger et la défendre (2).

Ces injonctions ne pouvaient arriver plus à propos, car la ville de Rouen était encore une fois la proie des flammes; le feu commença dans la paroisse Saint-Maclou, et s'étendit sur toutes les maisons qui furent brûlées, ainsi que le palais ar-

(1) Synodi Normanniæ provin., pars 1, p. 108.

(1) Præsertim cum illius intuitu à quo ad ipsius defensionem ecclesiæ gladium suscepisti, eumdem potius tenearis defensare. Ibid, p. 109.

Digitized by Google

chiépiscopal avec ses dépendances ; la cathédrale, les abbayes de Saint-Ouen, de Saint-Lô, et quelques édifices en pierre furent seuls miraculeusement conservés (1).

On ne comprend pas comment une ville, tant de fois incendiée, pouvait si promptement renaître de ses cendres. Il est à croire que les maisons en bois de l'époque avaient peu de valeur, et que le mobilier de nos pères était assez modeste pour être facilement soustrait aux flammes, ou sacrifié sans trop de regrets. Nous laisserons pour un instant les chanoines reconstruire le manoir archiépiscopal, les malheureux bourgeois leurs habitations, pour porter nos regards sur ce qui se passait en Angleterre ; sur les événements qui y jetèrent le trouble dans l'Eglise, et compromirent, pendant quelque temps, la possession des biens que la cathédrale de Rouen avait dans ce pays.

L'archevêché de Cantorbéry étant inoccupé, le roi voulut en pourvoir l'un de ses intimes favoris. Les chanoines, sans avoir égard aux désirs du prince, élurent Robert de Langueton, homme pieux et lettré, comme s'expriment les chroniques du temps. Cette élection indisposa tellement le monarque qu'il exila Robert et ses chanoines. (2)

(1) Ex Ch. Roth. S. Taurin. Ebroi. Hist. rer. Gall., t. XVIII.

(2) Chron. Roth., ap. Hist. rer. Gall., t. XVIII.

Digitized by Google

Le Pape excommunia le roi d'Angleterre; celui-ci, au lieu de s'appuyer sur son clergé contre les entreprises d'Innocent III, chassa sans exception tous les ecclésiastiques de ses domaines, et s'empara des biens de l'église(1); il n'y eut pas même d'exception pour ceux que la cathédrale de Rouen et les monastères de Normandie possédaient dans son royaume. C'était un fait unique dans l'histoire, qu'une pareille expulsion. On vit tous les ecclésiastiques d'un grand état se presser en masse sur des vaisseaux pour aller en exil. La plupart furent accueillis dans les monastères de la Normandie et de la France (2).

A ce défi violent porté au Saint-Siége, la réponse ne se fit pas attendre. Le pape mit le royaume d'Angleterre en interdit, déclara Jean déchu du trône, et donna ce pays à Philippe-Auguste. C'était flatter les gouts belliqueux du roi de France que d'ouvrir une pareille carrière à son ambition; il fit d'immenses préparatifs pour prendre possession de ses nouveaux états.

Jean n'avait pas prévu les suites probables de sa conduite; se voyant dans l'impossibilité de tenir tête à l'orage, il proposa un accommodement au 1212.

(1) Chron. triplex et unum ad ann. 1211.

(2) Et clericos fere omnes a regno suo expulerat monachos Carthuarienses fere omnes, per diversa monasteria Galliæ. [Chron. triplex et unum.]

Digitized by Google

Saint-Siége, offrit de rappeler l'archevêque de Cantorbéry, les ecclésiastiques expulsés, et de rendre les biens de l'église. Ces conditions furent acceptées. Jean mit son pays sous la protection du Saint-Siége, auquel il promit de payer un tribut annuel de mille marcs (1). On ne pouvait montrer plus de faiblesse; comme il arrive toujours à la suite des grandes colères, d'autant plus exagérées qu'elles sont sans objet. Le Saint-Père, satisfait de cette conclusion, fit savoir à Philippe-Auguste que l'Angleterre étant rentrée en grâce avec l'église, la France n'avait plus rien à prétendre sur la souveraineté de ce pays.

1213. Cet avertissement n'arrêta pas le roi Philippe; voulant se venger de Jean Sans-Terre qui avait suscité contre lui l'empereur Othon et le comte de Flandre, il manda aux comtes, barons, chevaliers et vassaux de son obéissance de se trouver en armes et avec leurs chevaux à Rouen (2), dans les huit jours d'après Pâques, sous peine de confiscation de leurs biens; des hommes d'armes, venant de toutes parts, campèrent encore une fois sur les

(1) Relaxatur interdictum in Anglia. Rex Johannes supposuit totam Angliam dominio ecclesiæ romanæ per mille marcas annui tributi solvendi [Ex chron. sancti Taur. Ebroi. in scrip. rer. Gall. t. XVIII.]

(2) Comites, barones, milites servientes cum equis et armis jussit in octavis Paschæ apud Rothomagum convenire, [Matheus Parisiensis, ad ann. 1213.]

Digitized by Google

débris de cette ville incendiée. Dans les rôles du ban et de l'arrière-ban qui furent rédigés à cette époque, figurent l'archevêque de Rouen et les abbés de Normandie, comme devant un service militaire à cause de leurs fiefs (1).

La flotte de Philippe-Auguste attendait dans la Seine le signal du départ. Il fut donné, et au lieu de conquérir l'Angleterre comme elle se le promettait, elle fut complètement défaite par les vaisseaux anglais réunis à ceux du comte de Flandre. Philippe ne fut pas abattu par ce revers; il alla trouver ses ennemis jusque dans le cœur de leurs propres états, et gagna la célèbre bataille de Bouvines, sur les forces coalisées du comte de Flandre, de l'Empereur et du roi Jean. 1214.

Dès ce moment, la possession de la Normandie était définitivement acquise à la France ; Jean Sans-Terre le comprit et dépêcha immédiatement Gautier Mauclerc, son secrétaire, auprès d'un envoyé qu'il avait sur le continent, pour l'engager à demander une trève à Philippe-Auguste, et le faire consentir à une entrevue (2).

Ces démarches obtinrent un plein succès; il y eut entre les deux souverains un accord par lequel ils se firent de mutuelles concessions. Nous remar-

(1) La Roque, p. 47.

(2) De treugis et de colloquio habendo inter nos et regem Francorum [Rymer, Conv. litt., t. I, p. 67.]

Digitized by Google

quons que Philippe-Auguste permet aux Anglais, possesseurs de terres en Normandie, de venir dans cette province pour leurs affaires. S'ils n'obtenaient pas toute fois permission d'y séjourner, ils se retireraient dans un port de mer, en attendant un vent favorable pour regagner leur pays (1). Quant au roi Jean, sa volonté de vivre en bonne intelgence avec Philippe-Auguste est assez démontrée par les faveurs qu'il accorde aux Français.

Mais ce qu'il y a de remarquable, c'est le désir qu'il manifeste de reconquérir la bienveillance du clergé de Normandie; après lui avoir rendu ses biens, il accorde de nouveaux bénéfices à plusieurs prêtres normands : nous citerons entre autres, Nicole de Bréauté, auquel il donne, dans l'église d'Yorck, une prébende, autrefois possédée par Willaume, archidiacre de Rouen, et dont il s'était attribué le revenu depuis la mort de ce dernier (2).

Ensuite, il envoie de son chateau de Wintons, à l'archevêque Robert Poulain, un sauf-conduit autorisant Osbern de Boës à venir en Angleterre recueillir les revenus du doyen et du chapitre de son église (3).

Ces luttes qui avaient pour un instant tout remis en question, n'étaient pas de nature à main-

(1) Duches. [De Treugis cum Johanne rege factis.]

(2) Rot. lit. pat., t. I, p. 155.

(3) Rymer. [Conv. lit. et act. pub., t. I, p. 185.]

Digitized by Google

tenir l'ordre dans le pays, et la discipline parmi les ecclésiastiques. Ceux qui gouvernaient les monastères, demandèrent au pape Innocent III la permission de célébrer un concile, présidé par un abbé de la province, afin de prendre des mesures pour réprimer les excès des supérieurs et la dissolution des moines. Le pape écouta leurs plaintes et fit savoir qu'il recevrait, tous les quatre ans, leurs délégués, auxquels il se proposait de donner des avertissements pour ranimer le zèle des religieux, et les rappeler à la régularité de la vie monastique (1).

L'indépendance des abbés fait comprendre cette décision, prise sans passer par l'intermédiaire de l'archevêque de Rouen. Tout porte à croire qu'il s'occupait lui-même de la réforme générale de son diocèse; on jugera, par ce qui suit, qu'il était grand temps d'y remédier.

Ceux qui avaient des bénéfices remplissaient leurs maisons de chiens, d'oiseaux de chasse; et, comme les gens vaniteux du siècle, montaient des chevaux couverts de riches caparaçons, et portant des selles peintes de plusieurs couleurs (2).

Les clercs et les bénéficiers entretenaient publi-

(1) Norm. Synodi provinciales, pars I, p. 109.

(2) Prohibemus... ne habeant in equis phaleras inhonestas, aut sellas inhonestè depictas, sed unius coloris tantum. [Norm. synodi. pars I, p. 111.]

Digitized by Google

quement des concubines dans leurs maisons, ou les plaçaient ailleurs Tous les ecclésiastiques se faisaient appeler comme arbitres ou avocats dans la plupart des contestations, bien que ce ne fût permis qu'à ceux dont les revenus ne suffisaient pas à leur entretien. Il y avait une infinité de clercs transformés en moines mendiants, nommés *frères quéteurs*, qui parcouraient le pays portant des reliques, et remplissaient les fonctions sacerdotales sans en avoir le caractère sacré.

Il y avait des prêtres avares qui, sous prétexte de fondations d'obits, s'engageaient à dire des messes tous les ans, ou à d'autres époques périodiques, et contraignaient les laïques à leur faire des testaments pour en payer le prix. Ces ecclésiastiques étaient parvenus à obtenir un si grand nombre de messes, que plusieurs vies ne leur auraient pas suffi pour les acquitter; ils en gardaient alors l'argent ou les faisaient dire avec diminution de prix par des confrères.

On trafiquait généralement des sacrements de l'Eglise; les fonctions de curé étaient affermées comme l'exploitation d'une métairie; les cloitres étaient transformés en cabarets; on vendait du vin et d'autres boissons dans les maisons des clercs; on en vendait dans l'aître de la cathédrale, et jusque dans le cimetière; les chanoines ou prébendiers, au profit desquels se faisait ce commerce, permettaient des

Digitized by Google

jeux d'osselets et des orgies malhonnêtes dans tous ces lieux, et y recevaient des assemblées de ribauds (1).

On vendait la permission d'enseigner dans les écoles et d'en avoir la direction.

Quelques religieux étaient tellement adonnés à l'usure que les excommunications mêmes n'arrêtaient pas le cours de leurs mauvais penchants.

Tel était, en partie, le relâchement dont le règne agité de Jean Sans-Terre avait favorisé l'introduction dans l'ordre ecclésiastique; qu'on juge des vices des laïques! On en était revenu à la société barbare.

A cette époque, le cardinal de Courçon assistait au concile de Paris, et présentait, pour les écoles de cette ville, son fameux règlement qui fut adopté par les évêques. Il défendait d'enseigner les arts avant 21 ans, la théologie avant 25 ans; il permettait d'expliquer la dialectique d'Aristote, prohibait la métaphysique dont l'étude, traitée avec les arguties et les sophismes de l'école, n'avait produit jusque-là qu'une succession de schismes et d'erreurs. 1214.

Le mérite du cardinal de Courçon le fit appeler à Rouen par l'archevêque Robert Poulain. Il y eut, dans cette ville, un concile où furent présents l'archevêque, ses suffragants et les abbés de la

(1) Illi qui præsunt, inhonestas comessationes vel ludos talorum fieri permittant, vel conventionem Ribaldorum ibidem recipiunt. (Norm. synodi, pars 1, p. 114)

Digitized by Google

province. Leurs décisions, divisées en trois parties, sont tout une législation pour la réforme de la vie des clercs ; nous ne citerons que les articles qui ont un intérêt historique et moral.

Par exemple, les dérèglements que nous venons d'exposer en détail y sont sévèrement réprimés.

On y recommande ensuite le soin des infirmes et des malades. Sublime prévoyance du christianisme pour l'humanité, inconnue aux religions qu'il a remplacées. Il est défendu de soustraire aucune partie des revenus qui leur sont affectés. A cette époque, chaque famille avait à secourir un certain nombre de pauvres et de malades, et leur envoyait à domicile de la nourriture et des vêtements. On défend expressément aux serviteurs, chargés de porter ces objets, d'en rien soustraire pour eux ou pour d'autres, par motif de parenté ou de liaisons particulières illicites.

Ces recommandations furent suivies d'un acte de libéralité de la part du Chapitre de la cathédrale ; il donna à l'Hôtel-Dieu de Rouen la dîme de son revenu de Fauville (1).

Le passage touchant le vêtement des ecclésiastiques n'est pas moins curieux : on leur défend de porter des gants blancs en cuir, *signe ordinaire de molesse et de lasciveté à l'usage des séculiers*.

Ils ne pourront se servir de bottes, ni de chaus-

(1) Cart. de la cathéd., [archiv. départ.]

Digitized by Google

sures quelconques trop étroites et pointues, ni *de coiffures en coton*, ni de vêtements d'un trop grand prix.

Les religieux qui voyageront devront être assez pourvus d'argent pour ne pas être obligés de mendier.

On prononcera la peine d'excommunication contre les moines qui auront quitté le cloître pour se livrer à la médecine ou à la jurisprudence, et qui n'y seront pas rentrés sous deux mois.

On leur prescrit de coucher seuls dans leurs lits, et d'y rester vêtus, selon les statuts de leur ordre. Ce chapitre conduit naturellement à la répression de certaines incontinences contraires aux lois de la nature; les coupables seront expulsés de l'Eglise ou renfermés dans un monastère pour y faire pénitence.

Cette longue liste des misères humaines s'applique en même temps aux laïques et aux clercs. Ainsi, il est défendu aux uns et aux autres de vendre des marchandises plus cher qu'elles ne valent, sous prétexte qu'elles ne sont pas payées comptant. On devra appliquer aux contrevenants les peines portées contre les usuriers.

Quant aux monastères de femmes, plus ce sexe est faible, disent les pères du concile, plus les prélats sont tenus d'apporter de soins et de sollicitude à sa garde. Ils doivent veiller à ce qu'elles n'aient

Digitized by Google

pas de clercs à leur service, ni de jeunes gens, ni d'écoliers dans leurs cloîtres; elles devront coucher dans des lits particuliers, recevoir leurs parents en présence de témoins, et se vêtir d'habits décents.

Celles qui seront attachées aux maisons des lépreux devront, si l'établissement le permet, y vivre en commun, renoncer à leur propre bien, faire vœu de continence, obéir à leur évêque, et porter l'habit de religion.

Si elles ont besoin de *dextriers*, le nombre de ces animaux devra être en rapport avec les facultés du monastère; elles ne pourront être accompagnées, dans leurs courses, de jeunes gens dont on puisse suspecter les mœurs, ni sortir du cloître sous prétexte d'aller aux écoles; l'instruction aura lieu dans l'intérieur du couvent.

Parmi les injonctions faites aux prélats, car tous les degrés de la hiérarchie religieuse sont ici passés en revue, on remarque les suivantes :

Les évêques ne pourront entendre les matines dans leur lit, s'occuper de chasse, ni se couvrir de peaux précieuses; ils ne fréquenteront que des gens bien famés et érudits, n'accepteront pas de bâtons dans les fêtes *des fous* (1), et ne toléreront plus les

(1) A festis follorum ne accipiatur baculus omnino abstineant. [Synodi norm. p. 1, f° 124.] Voyez Jean d'Avranches, *De officiis ecclesiæ*, p 205.

Digitized by Google

chants des femmes dans les cimetières, bien que ces usages tiennent à d'anciennes coutumes.

Le cardinal de Courçon eut une autre charge à remplir auprès des ecclésiastiques de tout rang qu'il présidait. Innocent III lui avait enjoint de réchauffer le zèle un peu attiédé des Normands pour les expéditions d'outre-mer. Il fit à ce sujet les plus pressantes exhortations au clergé, institua des missionnaires (1), prêcha le peuple sur les places publiques, et démontra à tous, avec une chaleureuse éloquence, combien les chrétiens d'Orient avaient besoin d'être secourus. Ses paroles produisirent un tel effet qu'une grande quantité d'hommes, de femmes, de chevaliers et de bourgeois de Rouen, mariés ou non mariés, prirent la croix et partirent pour Jérusalem (2).

Ces expéditions étaient toujours suivies de récriminations contre les juifs qui prêtaient de l'argent à gros intérêts aux Croisés. Philippe-Auguste 1217.
ordonna à ses baillis de Normandie de juger, comme de coutume, les usuriers excommuniés, sur la plainte de l'archevêque de Rouen et de ses suffragants (3).

(1) Cepit concilia celebrare, predicatores instituere, modisque omnibus terræ sanctæ negotium promovere. [Petri val. Sarn. monach., Hist. rer. Gall., t. 18, p. 82.]

(2) Chron. triplex et unum. [Bibliothèque de Rouen.]

(3) Charte aux archives départem. [Cartons de la cathédrale.]

Digitized by Google

Cette lettre ne fut que le prélude d'une ordonnance beaucoup plus étendue; le roi fixe le taux de l'intérêt pour l'argent que les juifs prêteront aux manœuvres, cultivateurs, cordonniers, charpentiers, et à tous ceux, en général, qui ne posséderont pas un revenu suffisant pour leur entretien; la livre d'argent ne pourra leur rapporter plus de deux deniers d'intérêt par semaine.

Aucun juif ne pourra prêter à un moine ou chanoine sans le consentement écrit de son abbé ou de son chapitre, ni recevoir en gage des ornements d'église, des vêtements teints de sang, des fers ou des animaux de charrue, ou du blé non vanné.

Les juifs de Normandie porteront leurs causes aux assises des baillis du roi, assistés de dix chevaliers; si un chevalier ou tout autre veut mettre son cheval et ses vêtements en gage, il sera loisible aux juifs de les accepter et le roi n'en prendra pas connaissance. Tout débiteur pourra vendre ses propriétés, sans être mis en prison; il sera assigné aux juifs deux parties de ce revenu, et le débiteur vivra de la troisième. Enfin, dans cette période, où tant de Croisés partaient pour l'Orient, le roi décida que tous les débiteurs français et normands qui n'avaient pas de biens-fonds ou mobiliers dont ils pussent vivre, auraient un délai de trois années pour payer leurs dettes (1)

(1) Synodi Normanniæ, pars 1, p. 109.

Digitized by Google

Les superstitions d'épreuves par le fer chaud n'étaient pas encore passées de mode dans l'Eglise de Normandie, car nous voyons l'Echiquier tenant à Falaise, l'ordonner dans une contestation qui eut lieu entre Richard Hunot, du Cotentin, et Turgis d'Avion. Le premier prétendait que Turgis l'avait frappé méchamment sur la tête pendant la *tréve de Dieu*; celui-ci niait le fait et demandait à se purger de l'accusation par l'épreuve du feu, ce que lui accorda l'Echiquier (1). 1218.

Nous ne connaissons pas le résultat de cet acte, peut-être le dernier qui ait eu lieu en Normandie; car, dès l'année suivante, le dix-huitième canon du concile de Latran défendait de faire aucune bénédiction sur l'eau et sur le *fer chaud* pour les épreuves superstitieuses; cet usage ne subsista pas au-delà du temps de saint Louis où il fut généralement aboli.

A la suite du concile de Latran, le pape Honorius III écrivit à l'archevêque de Rouen : « faites surtout d'exactes investigations de l'hérésie, jusqu'aux confins de votre province. Si vous la rencontrez, réunissez tous vos efforts pour l'extirper, car elle s'étend comme le cancer, et se multiplie comme les têtes de l'hydre. Que les abbés de l'ordre noir (de Saint-Benoit), ne manquent pas de célébrer un concile provincial, et qu'on suive, de 1219.

(1) Norm. synod., pars I, p. 110.

Digitized by Google

point en point, ce qui a été arrêté par les canons des conciles de Rouen et de Paris (1) »

A cette époque, une grande manifestation religieuse se préparait en Angleterre; il était question de rappeler aux peuples le souvenir de saint Thomas de Cantorbéry, que le clergé évoquait toujours à-propos et avec succès contre l'autorité despotique de ses rois. Jean venait de succomber malheureux, à la suite de ses luttes avec le clergé et les barons de son royaume qui avaient voulu le remplacer par un fils de Philippe-Auguste. Ce choix n'ayant pu se réaliser, on se défiait des intentions de Henri III, on était bien aise de l'intimider et l'on résolut de faire la translation des restes de saint Thomas qui avait si bien soutenu les droits de son Eglise. La cérémonie eut lieu avec beaucoup d'éclat.

Un grand nombre d'ecclésiastiques de France et de Normandie : évêques, abbés, chanoines, passèrent en Angleterre pour y assister. Robert Poulain, ne pouvant être du voyage, se fit représenter par Raoul et Jean, archidiacres, et par plusieurs chanoines de la cathédrale (2). Les restes du saint furent divisés en portions les plus minimes.

(1) Norm. syn. prov., t. 1, page 127.

(2) Radulphus et Johannes archidiaconus et etiam Guillelmus Cancellarius et plures alii canonici Rothomagenses interfuerunt loco archiepiscopi, [Chron. Rot., apud. Scrip. rer. Gall., t. XVIII.]

Digitized by Google

La cathédrale de Rouen en obtint un fragment notable qui fut placé dans une belle châsse; les églises de Normandie jouirent de la même faveur; et le monastère de Fécamp a montré, jusqu'à la fin du siècle dernier, parmi les objets précieux de son trésor, de la chair de saint Thomas de Cantorbéry.

A peine les traces du dernier incendie de Rouen étaient-elles effacées, que le feu exerçait déjà ses ravages dans les quartiers voisins de la Robec et de Saint-Ouen. On commença à s'apercevoir que les maisons en bois étaient trop tassées, et que les églises couraient le plus grand risque par cette imprudente agglomération; chacun prit le parti de s'isoler pour se garantir du contact funeste d'un voisin imprudent et malheureux. Les bourgeois étendirent leurs maisons au-delà de la muraille militaire, qui, d'ailleurs, ne les protégeait plus depuis qu'elle avait été en partie renversée.

Philippe-Auguste, n'ayant pas le projet de rétablir les fortifications de Rouen, favorisa cette extension en donnant aux moines de Saint-Ouen les fossés voisins des murs de leur abbaye pour y construire des maisons et des jardins (2); ce qui 1220.

(1) Abbati et monachis sancti Audoëni Roth... concessimus plateam fossatorum Rothomagi, perpetuò possidendam, sicut murus monachorum eorumdem ex parte fossatorum existens se propertat, ad faciendam masuram et jardinos, salvo nobis in omnibus jure nostro et justiciâ nostrâ. [Archiv. départ., Cartons de Saint-Ouen.]

Digitized by Google

peut s'entendre du jardin actuel de Saint-Ouen, et de l'emplacement de certaines maisons de la rue Bourg-l'Abbé, dépendant des fossés de la seconde enceinte. Il est aussi à remarquer que le roi n'abandonna pas son droit de justice sur les terrains qu'il concédait à la communauté.

La santé de l'archevêque Robert déclinait à tel point qu'il éprouvait le pressentiment d'une fin très prochaine; il fit plusieurs donations à son église, entr'autres celle du fief de Lincestre, situé rue Notre-Dame, paroisse Saint-Maclou; nous le retrouverons cependant à la consécration de Richard de Saint-Léger, abbé du Bec. Sa mort eut lieu en 1221 et ses restes furent portés dans l'abbaye de Mortemer, où l'on a vu longtemps son tombeau.

1221. Les anciennes légendes lui donnent le titre d'homme *simple*, *doux* et *religieux* (1); et c'est l'éloge le plus juste que l'on puisse faire de ce prélat qui parait s'être plus étudié, pendant qu'il a gouverné le diocèse, à vivre en paix avec le monarque, qu'à défendre certaines prérogatives de l'Église et les droits de son clergé.

On sait d'un autre côté qu'on n'avait choisi en lui que le personnage pieux et inoffensif qu'on élève volontiers; car l'élu n'étant pas à la hauteur du pouvoir, on ne craindra jamais d'en être dominé.

(1) Obiit Robertus arch. Roth. vir simplex, mansuetus et pius, apud mortuum mare sepultus nonis mai. [Chron. Roth., hist. rer. Gall., t. XVIII.]

Digitized by Google

En effet, rien dans la conduite de Robert Poulain n'indique l'évêque supérieur qui prévoit les événements, les dirige et les maîtrise. C'est l'homme religieux qui, venu dans des temps difficiles, s'est renfermé dans les devoirs de sa charge, craignant peut-être de succomber dans des luttes trop énergiques pour la douceur de son caractère et la simplicité de son esprit.

Nous sommes cependant porté à croire qu'il surveilla la fin des travaux de sa métropole ; car nous savons, qu'en 1214, un habile constructeur nommé *Ingelram*, le premier qui soit connu en qualité de maître de l'œuvre de la cathédrale, quittait cette église, appelé par l'abbé du Bec, pour exécuter de grandes constructions dans son monastère (1).

Ainsi, sauf quelques additions extérieures telles que la Grosse-Tour située au midi de la façade, l'étage supérieur de la Tour Saint-Romain, la chapelle actuelle de la Vierge, les deux portails latéraux et la flèche de la tour centrale que nous verrons successivement construire dans les siècles suivants, le vaisseau de la cathédrale était alors tel que nous le voyons aujourd'hui. C'est pourquoi nous croyons devoir en faire ici la description, mais d'une manière très succinte, pour ne pas

(1) Procurante et cooperante Ingelramno magistro operis Beatæ Mariæ Rothom. [Chron. Bec., in Lanfranci opera omnia.]

Digitized by Google

nuire à la marche de notre travail qui a plutôt pour but le point de vue historique, que la partie monumentale de l'Église de Rouen.

Cette église a 508 pieds (165 m 13c) de longueur, sa nef a 83 pieds (26 m 90c) de large. L'espace de la croisée, entre les deux portes latérales, est de 150 pieds (48 m 72 c).

La nef est ornée de 10 colonnes latérales qui soutiennent un double rang d'ogives superposées, lesquelles donnent au monument une apparence moins svelte que si la première ogive se fut élancée à la place de la seconde. On s'est longtemps demandé pourquoi ce genre d'architecture avait été adopté; on n'a pu s'en rendre compte qu'en supposant que l'ogive supérieure appartenait à une galerie qui surmontait les bas côtés. Cette opinion est généralement adoptée. Lors de la suppression de cette galerie, on inventa l'entourage de petites colonnettes qui couronne, dans la nef et les aîles, le sommet des piliers qui soutiennent l'ogive inférieure du monument.

Les chapelles, situées au midi, sont au nombre de huit, répétées du côté opposé; on en remarque cinq autour du chœur, y compris celle de la Vierge (1).

(1) Voici dans quel ordre elles sont placées, en partant de celle qui existe sous la tour de Beurre:

De Saint-Firmin; de Saint-Léonard, de Saint-Pierre, de Sainte-

Digitized by Google

Lors de la réédification de l'église, au commencement du XIIIe siècle, on déplaça le chœur qui était au haut de la nef pour le mettre au lieu qu'il occupe aujourd'hui, et l'on transporta dans la première chapelle, à droite de la croisée, le tombeau de Rollon, et, dans la chapelle correspondante, du côté opposé, celui de Guillaume Longue-Épée.

On n'admirait pas encore les belles rosaces des portes latérales et du grand portail ; la dernière n'a été commencée qu'en 1370, et les deux autres ne l'ont été que dans les années 1377 et 1378.

Les deux portes latérales de la façade principale, avec leur architecture sévère, leurs sculptures représentant des sujets bibliques, appartiennent au XIIIe siècle; la porte centrale, du même style, a été détruite et remplacée par le frontispice actuel, à une époque bien postérieure à celle dont nous nous occupons (1).

La tour de Saint-Romain, sauf l'étage supérieur, paraît seule avoir fait partie de l'église consacrée

Colombe ou des Innocents, de Sainte-Catherine, de Saint-Fiacre ou de Sainte-Marguerite, du Petit Saint-Romain, de la Trinité ou du Jardin, du Grand Saint-Romain, du Grand Saint-Étienne ou du Saint-Esprit, de Saint-Barthélemy, de la Vierge, de Saint-Mellon, de Sainte-Agathe, de Sainte-Marie-Madeleine ou de Saint-Gilles, de Saint-Sever, de Saint-Julien, de Saint-Éloi, de Saint-Nicolas, de Sainte-Anne, de Saint-Sever, de Saint-Jean des Fonds, de Saint-Pierre et Saint-Paul. — *Contre le Jubé :* De Sainte-Cécile, du Vœu.

(1) Sous le pontificat de Georges d'Amboise

Digitized by Google

sous Maurile. On remarquait alors, s'élevant dans le chœur de la cathédrale, les monuments de Henri-le-Jeune et de son frère Richard Cœur-de-Lion.

Disons, pour terminer en peu de mots, que la métropole de Rouen était, dès cette époque, par la richesse de son architecture, par ses vastes proportions et ses belles lignes, un des plus splendides monuments religieux dont s'énorgueillit la province et la France.

Le nom de Durand, rappelé sur la première clef de voûte de la grande nef de la cathédrale, *Durand me fecit*, donnerait lieu de croire que cet artiste fut le successeur d'Ingelram, maître maçon de l'église (1).

Les caveaux de Mortemer étaient à peine refermés sur les restes de Robert Poulain, que le Chapitre s'occupait déjà de l'élection de son successeur. Les voix furent ainsi divisées : Thibaut d'Amiens, trésorier de la cathédrale, obtint 25 suffrages, le chancelier 12, et les neuf autres voix furent réparties sur un pareil nombre de chanoines. On envoya un messager à Rome pour faire connaître ce résultat au Saint-Père ; car plusieurs capitulants prétendaient que Thibaut n'avait pas obtenu une assez forte majorité.

Le pape renvoya cette affaire à la décision de

(1) Cette pierre qu'on a dû remplacer, se voit maintenant au musée départemental des Antiquités.

Digitized by Google

Gervais, évêque de Séez; de Henri, grand archidiacre de Rheims, et de Jean, doyen d'Amiens. Ces prélats se réunirent à Meulan (1) et y appelèrent Thibaut, le doyen et le Chapitre de la cathédrale. Après une information minutieuse, tous déclarèrent Thibaut d'Amiens légitimement élu (2). Une étoile qui se montra dans le ciel, traînant un rayon lumineux (3), fit d'ailleurs préjuger qu'on n'avait pas fait un mauvais choix.

Ces formalités employèrent beaucoup de temps, et la chaire archiépiscopale fut plus d'un an sans être occupée. Le roi d'Angleterre prétendit que les revenus de l'archevêché, situés dans son royaume, étaient tombés en régale et s'en empara; peu après, il les rendit sur les réclamations du Chapitre à qui ces biens appartenaient de droit pendant la vacance du siége (4).

Thibaut d'Amiens. 1222.

Aussitôt après son installation, Thibaut reçut une lettre du pape qui lui prescrivait de veiller à ce que les bâtards ne fussent pas admis dans les Chapitres

(1) Mandamus quatenus dictos decanum et capitulum Roth. citetis, ut ad eumdem diem et ad eumdem locum [Melans] coram nobis compareant. [Synod. Roth.]

(2) Synodi-ex arch. cath. Roth., 2e partie, p. 45.

(3) Chr. Roth., ap. scrip. rer. Gall., t. XVIII.

(4) Mandatum est vic. suhamt. quod plenam saisinam habere faciat canonicis Roth. de omnibus terris suis in Clere quas occasione mortis arch. Roth. in manu domini regis cœpi fecit. (Rotul. lit. claus., p. 466.)

Digitized by Google

des églises; il assista aux funérailles de Philippe-Auguste, et visita sa province jusqu'au Mont-Saint-Michel, où il fit plusieurs statuts pour la réforme des moines (1).

Le grand événement de l'époque fut la reprise des hostilités contre les Albigeois. Conrad, légat du Saint-Siége, manda à l'archevêque de Rouen que ces peuples venaient de se nommer un pape demeurant vers la frontière des Dalmates; que des hérésiarques allaient tous les jours le consulter et recevoir ses ordres; que Barthélemi de Carcassonne, qui se disait son vicaire, venait de s'installer dans un lieu voisin de Toulouse où il avait eu l'insolence de créer des évêques et de consacrer des églises. Venez donc, ajoutait-il, à Sens, vous réunir aux prélats de France, pour prendre des mesures contre cet hérésiarque; autrement nous ne manquerions pas d'instruire sa Sainteté de votre négligence (2).

Thibaut appela ses suffragants à ce Concile en se plaignant du peu de zèle que l'on apportait pour la croisade. « La fille de Sion, dit-il, est abandonnée comme une ville détruite; il ne se trouve personne qui saisisse le glaive de la vengeance; tous abandonnent le Seigneur en blasphémant contre le saint d'Israël » (3).

(1) Martène. Thesaurus anec., p. 911, t I.

(2) Conradi apos. sed. leg. épis., Norm. syn., p. 1, p. 132.

(3) Martène Thesaurus, t. I, p. 932.

Digitized by Google

Il semblerait que les éléments eussent voulu joindre leurs rigueurs aux remontrances apostoliques, pour ranimer le zèle des chrétiens; car il y eut de si violentes bourrasques pendant l'hiver, que les tours des églises et les arbres furent renversés sur beaucoup de points de la France et de la Normandie (1).

Avant de rien entreprendre, on jugea qu'il était essentiel de traiter de la paix entre le roi de France et celui d'Angleterre; car tout le succès de l'entreprise dépendait du bon accord qui existerait entre eux. Henri III n'avait pas voulu se trouver au sacre de Louis VIII, et lui avait fait même demander la restitution de la Normandie. Le roi de France, pour toute réponse, fit publier de nouveau la confiscation de cette province, et réunit une armée pour chasser les Anglais de toutes les villes qu'ils possédaient en deçà de la Garonne.

Louis VIII obtenait un plein succès lorsque le pape l'engagea à traiter avec Henri III. Il y eut peu d'opposition de la part du roi de France, auquel on accordait des secours considérables pour diriger les forces des Croisés. Le plus grand obstacle vint du côté de l'Angleterre; le pape envoya deux légats qui y furent accueillis avec une certaine courtoisie, si l'on en juge par une lettre patente du roi, invitant l'évêque de Londres à leur offrir à chacun 1224.

(1) Chron. Roth., apud scrip. rer. Gall., t. XVIII.

Digitized by Google

une robe verte ou de couleur poupre, garnie de fourrures d'agneau, dont il prenait la dépense à sa charge (1).

On voit, à la suite de ces conférences, un acte de Henri III, accordant paix et sécurité aux marchands de France qui viendraient en Angleterre (2), et faisant rendre, par son bailli de Sorham, les navires de quelques commerçants de Rouen qui avaient été retenus dans ses ports (3).

Ainsi le roi de France, délivré de toute crainte du côté de l'Angleterre, se trouvait le héros de la nouvelle croisade; afin qu'aucun empêchement ne le vint détourner de sa noble et religieuse entreprise, le légat du pape écrivit à l'archevêque Thibaut, « qu'il excommuniait tous ceux qui ne feraient pas trève ou paix sur l'ordre du roi. Comme le royaume de France, ajouta-t-il, est très étendu et exige de grandes dépenses d'administration, nous avons promis au roi, du consentement du concile de Bourges, la dîme de tous les revenus ecclésiastiques de notre légation, et jusqu'au 15me s'il est besoin, déduction faite des dépenses occasionnées par la culture de la vigne et des champs. En seront seuls exemptés les prélats et les clercs de

(1) Rot. litt. claus., ad ann. 1224.

(2) Rymer, conventiones, litteræ ibid.

(3) Rot. litt. claus., p. 600.

Digitized by Google

leur famille qui s'emploieront à cette œuvre, ou ceux qui seront choisis pour y concourir » (1).

Partout, en Normandie, on fit appel aux Croisés, et l'on jugea que le meilleur moyen d'agir sur les masses était la prédication. Thibaut la proposa selon les prescriptions du concile de Rouen (2).

Les prédicateurs n'étant pas faciles à rencontrer parmi le clergé ordinaire des paroisses, on créa des missionnaires spéciaux; troupe ardente, religieuse et nomade, plus capable d'inspirer par son propre exemple le goût des expéditions que ne l'étaient les paisibles curés de campagnes. On aurait pu disposer des moines qui remplissaient les monastères ; mais tous ces hommes d'étude, habitués aux commodités de la vie, n'étaient pas portés à abandonner cette existence pour suivre une carrière d'aventures et de périls. Cet état de choses déplut tellement au pape, qu'à la suite d'une visite faite par quatre évêques dans les monastères de France, il fit proposer dans le concile de Bourges d'en déposer tous les abbés. Les deux hommes les plus populaires de ce siècle jugèrent qu'il y avait un autre remède : ce fut d'appeler à eux cette foule d'hommes oisifs, dont l'activité bien dirigée était

(1) Martène, Thesaurus, t. I, p. 932.

(2) Singuli episcopi viros idoneos ad officium predicationis assumant, quatenus per totos episcopatus causa predicationis rota discurrat. [Synodi Nor., I p., p. 230].

Digitized by Google

propre aux plus grandes choses, et de les employer à l'œuvre de prédication.

1224. Les compagnons de Dominique prirent le nom de frères prêcheurs, ceux de François-d'Assise conservèrent celui de frères mineurs; leur nombre se multiplia tellement, qu'on les vit bientôt répandus dans toute l'Europe, et jusque dans les états barbaresques de l'Afrique.

Rien, depuis le commencement du Christianisme, n'avait égalé la vie austère de ces nouveaux religieux; en regard du faste monastique, il était curieux de les voir n'ayant rien en propre, ni maison, ni lieu de refuge, et vivant de la charité publique. Ils n'étaient vêtus que d'une simple tunique, souvent rapiécée, et marchaient les pieds nus, quand la nécessité ne les forçait pas à mettre des chaussures. Les frères prêcheurs prirent en Europe le nom de Dominicains, et en France celui de Jacobins, venant de la maison de Saint-Jacques, où l'université les plaça d'abord à Paris. Les frères mineurs furent généralement connus sous le nom de Cordeliers, à cause de la ceinture de cordes qu'ils se passaient autour des reins. La foi de ces hommes était si vive, leur mépris de la mort si absolu, que dans les engagements contre les hérétiques et les Sarrasins, on les vit toujours payer de leur personne, soit en combattant ou en excitant le zèle des guerriers.

Digitized by Google

Pour remplir les vœux de sa sainteté, l'archevêque Thibaut établit des frères prêcheurs sur la paroisse de Saint-Maclou, dans le clos Saint-Marc, fief appartenant à Geoffroy de Quiévreville, chanoine, qui en fit, en 1228, l'abandon à la communauté(1). Thibaut donna de son côté aux frères mineurs sa maison de Saint-Mathieu, située à Saint-Sever, laquelle a servi depuis aux dames Emmurées.

Avec ce concours de circonstances extraordinaires, Louis VIII ne tarda pas à se créer une armée. Il fit quelques concessions aux bourgeois des villes. Les Rouennais reçurent deux chartes de ce prince; par l'une, il forçait leurs débiteurs à venir plaider à Rouen (2); par l'autre, il donnait à la commune les arrière-fossés de la ville pour y faire des maisons et des jardins. C'étaient les fossés de la première enceinte qui couraient dans la direction de la rue de l'Hôpital actuelle. Dans la même pièce, le prince a soin de spécifier qu'il se réserve les fossés attenant aux nouveaux murs, pour les fortifier et les rendre en état, s'il le jugeait à pro-

(1) Avant de posséder des établissements fixes dans Rouen, les frères mineurs y existaient déjà depuis un certain nombre d'années, puisque nous voyons le pape permettre à Jean Sans-Terre d'en emmener avec lui en Angleterre dès l'année 1204 (Rymer). Il est assez remarquable qu'il y en eût déjà en Normandie, avant d'avoir reçu la règle de Saint-Dominique et de Saint-François-d'Assise, fondateurs de ces nouveaux ordres.

(2) Compellerimus ad veniendum Rothomagum [Arch. munic.]

Digitized by Google

pos (1). Preuve que la seconde enceinte n'était pas réparée depuis la prise de Rouen, et qu'on n'avait pas encore conçu le projet d'élever la troisième.

Enfin, pendant que l'armée se réunissait, l'archevêque Thibaut consacra l'église de Saint-Nicolas de Beauregard, dans le cimetière de Saint-Maur, près Rouen; sacra Richard de Saint-Léger, abbé du Bec, en qualité d'évêque d'Evreux; acheta le fief de Portmort; informa, en compagnie du doyen et du trésorier de l'église de Rouen, sur les miracles de Saint-Laurent de Dublin (2), et prescrivit les formes à suivre pour l'érection des chapelles domestiques (3); ensuite il alla rejoindre à Bourges les prélats qui s'y étaient réunis pour la tenue du concile (4).

Louis VIII débuta par le siége d'Avignon, qui était au pouvoir des hérétiques, et mourut presque aussitôt. On soupçonna le comte de Champagne de l'avoir empoisonné. Louis IX, connu sous le nom de saint Louis, n'avait que douze ans quand il succéda à

(1) Concedimus dilectis burgensibus nostris Rothomagi retrofossata villæ Rothom. ad hospitandum vel faciendum jardinos, et alia fossata tenentia ad muros Roth. tenebimus in manu nostra... ita quod eadem fossata reparare et in eis forteritiam facere poterimus si nobis placuerit (Archiv. municipales de Rouen.)

(2) Raynaldus, ad ann. 1224 et 1225.

(3) Synodi norm., 2 p. p. 46.

(4) Math. Paris, ad ann. 1225 et seq.

Digitized by Google

son père; la reine Blanche, sa mère, réunit la qualité de tutrice à celle de régente du royaume.

La malheureuse issue de cette entreprise arrêta pour un instant la levée des décimes; mais on la recommença bientôt. Les Chapitres de Rouen, de Sens, de Rheims et de Tours réclamèrent, et furent néanmoins obligés de payer; car on méditait une nouvelle expédition (1). 1225.

Le commencement du règne de saint Louis fut signalé par des querelles constantes entre ses officiers et le clergé du royaume. Ces dissensions devinrent même si vives que plusieurs Chapitres s'engagèrent à se prêter de mutuels secours. La cathédrale de Rouen, déjà associée à celle de Cambray, fit un semblable pacte avec l'évêque et le Chapitre d'Amiens.

Le fait suivant prouve combien on avait raison de se tenir sur ses gardes. L'archevêque Thibaut, voulant faire transporter du bois à Rouen, fut contrarié par le bailli du Vaudreuil qui en fit opérer la saisie. L'évêque d'Evreux, instruit de l'injure faite à son métropolitain, excommunia le bailli. Grande rumeur à la cour : on prétendit que cet agent ne pouvait être excommunié sans l'autorisation du roi; on se plaignit que l'archevêque eût interdit le doyen et les chanoines de Gournay, ville placée sous le patronage du prince, et qu'il n'assistât ja- 1227.

(1) Raynaldus, ad ann. 1227 et seq.

Digitized by Google

mais aux Echiquiers comme le faisaient les barons et les autres évêques de Normandie. Thibaut, cité devant la cour, à Vernon, dit, en se présentant, qu'il n'était pas obligé de répondre, ne tenant aucun fief relevant de sa majesté; que le pape seul était son seigneur (1).

Le roi et la reine montrèrent un tel mécontentement de ces paroles, qu'ils confisquèrent le temporel de l'archevêché. Le prélat partit pour Rheims après avoir jeté l'interdit sur tous les châteaux et domaines, les villes exceptées, que le roi possédait dans son diocèse.

Après plusieurs informations faites par Romain, légat du pape, l'archevêque Thibaut rentra dans ses biens, et contraignit le bailli du Vaudreuil à faire rapporter à Rouen le bois qu'il avait confisqué (2).

1228. Il était rare qu'un siècle se passât sans produire un fait susceptible de mettre en émoi les imaginations populaires. C'était le tour d'un frère *Joseph*, qui habitait l'Orient, et dont l'existence fabuleuse a servi de texte à la légende du Juif-Errant. Son nom était dans toutes les bouches; il ne venait pas un Croisé de la Palestine qu'on ne l'interrogeât sur ce singulier personnage. Un chevalier d'Antioche, qui parcourait l'Angleterre pour visiter les reliques des Saints, rapporta sérieusement, aux moines de

(1) Unde dominum suum habebat papam [Ch. man. scr. ecc. Rot.]

(2) Raynaldus, ad ann. 1228, n° 23.

Digitized by Google

Saint-Alban, que son maître, archevêque arménien, connaissait beaucoup ce Joseph, qu'il l'avait même reçu plusieurs fois à sa table avant de partir pour l'Occident; que cet homme avait tous les cent ans une maladie mêlée d'extases, à la suite de laquelle il se retrouvait à l'âge où il était à la passion de Jésus-Christ (1).

Un incendie détruisit, cette année, presque toutes les maisons de la paroisse Saint-Patrice et s'étendit jusqu'aux bords de la Seine. Nos pères avaient fini par regarder ce fléau comme un mal sans remède, comme une fatale condition du peu de bons jours qu'ils avaient dans la vie (2).

Thibaut ne survécut guère à ce grand désastre; car il mourut le 25 septembre 1229. Deux poètes contemporains nous ont fait un portrait bien différent de sa personne et de ses qualités : le premier dit qu'il fut affable, obligeant et libéral. Guillaume-le-Breton, au contraire, nous le dépeint comme un homme sévère et inexorable (3). Mais ces épithètes ne surprennent pas de la part de ce chapelain de Philippe-Auguste, qui ne nous a peut-être transmis que le jugement des gens de cour sur le caractère du prélat; surtout après le grave con- 1229.

(1) Ap. Math. Paris, ad ann. 1228.

(2) Dom Pommeraie. Hist. des arch. de Rouen, p. 452.

(3) Et qui Rothomago Theobaldus presidet urbi.
Vir precibus, vix flexibilis, nimiique rigoris. [D. Bouq., t. XVIII.]

Digitized by Google

flit qui avait tourné à la confusion des officiers du roi.

Maurice. 1231.

Après la mort de Thibaut, la chaire métropolitaine de Rouen resta vacante pendant vingt-deux mois; car il y eut encore des divisions parmi les chanoines lorsqu'il fut question de procéder à un nouveau choix.

Thomas de Fréauville, doyen du Chapitre, avait obtenu la majorité des suffrages; mais ses adversaires, mécontents, avaient adressé leurs protestations au Saint-Siége. Soit zèle religieux ou inimitié personnelle, ils ne voulurent pas entendre parler de ce personnage, prétendant qu'il avait cumulé le revenu de plusieurs bénéfices avec un archidiaconé du diocèse d'Amiens.

Le pape, trouvant cette conduite contraire aux décisions du concile de Latran, chargea l'évêque de Senlis et Jean de Montmirail, archidiacre de Paris, de casser l'élection si la plainte était fondée. Ces personnages se prononcèrent, en effet, contre Thomas de Fréauville, qui, d'ailleurs, venait de se désister; le Saint-Père appela Maurice, évêque du Mans, au siége archiépiscopal de Rouen (1); singulière décision qui annulait encore une fois les droits du Chapitre.

(1) Ad cujus resignationem, D. Papa dedit ecclesiæ Rothomag. Mauritium episcopum cœnomanensem in archiepiscopum et pastorem. Chron. [St-Laud., ad ann. 1231.]

Digitized by Google

L'histoire de ce Maurice a quelque chose de singulier. La dévotion, le zèle et l'humilité des frères prêcheurs ayant porté leurs fruits, de pieux personnages s'étaient renfermées dans des cellules pour s'y livrer à la méditation et à la prière. Quelques-uns étaient souvent tirés de ces misérables retraites pour occuper les plus hautes charges de l'Eglise : Ainsi, Adam *le reclus* fut choisi par les moines de Sainte-Catherine-du-Mont pour être leur abbé.

Maurice menait à peu près ce genre d'existence, tenant de l'anachorète et du frère prêcheur, vivant pauvrement, parcourant à pied les campagnes des environs de Troyes où il s'exerçait à la prédication. Ce fut de là qu'il partit pour arriver à la tête du diocèse du Mans.

Deux compétiteurs s'étaient présentés pour ce siége : le doyen et le prévôt du Chapitre, tous deux considérables par leur crédit, leur naissance et leurs richesses. Le prévôt, néanmoins, d'un caractère plus conciliant que son antagoniste, proposa au doyen de renoncer l'un et l'autre à l'honneur de l'épiscopat, et d'appeler à cette charge, Maurice, dont la justice et la prudence étaient telles qu'on pourrait lui confier le gouvernement de l'univers (1).

Le doyen, de son côté, pensant que l'humilité

(1) Thomas de Cantiprat. livre VII, ch. 2.

Digitized by Google

du pauvre moine ne lui permettrait pas d'accepter cette charge, consentit à la proposition du prévôt, en y mettant toutefois pour condition qu'il serait élu au refus de Maurice. Celui-ci reçut le message du Chapitre au milieu des champs, et, loin de décliner un tel honneur, il répondit aux députés : « l'élection que vous avez faite de moi est un effet de l'intercession de la sainte Vierge, je dois me résigner, et je suis à votre disposition (1).» Qu'on juge du désappointement du doyen; il fut obligé de se soumettre, et tous eurent à se louer de l'administration de Maurice.

Un de ses premiers actes, en arrivant à Rouen, fut de consacrer, en qualité d'évêque de Bayeux, le doyen Thomas de Fréauville qui s'était démis de ses fonctions en sa faveur (2). Cette promotion si prompte prouve que les chanoines de Rouen lui avaient fait des reproches peu fondés, et qu'ils avaient plutôt été guidés par des motifs d'inimitié personnelle que par un zèle vraiment chrétien.

1232. Maurice était arrivé dans son nouveau diocèse précédé de la réputation d'un homme sincèrement dévoué aux intérêts de la religion et des droits de l'épiscopat; il ne tarda pas à faire voir qu'on ne s'était pas trompé.

Il commence par faire une tournée dans sa pro-

(1) Bourdonnet. Histoire des évêques du Mans.
(2) Chron. triplex et unum.

Digitized by Google

vince, note tous les abus, et s'occupe surtout de la réforme des mœurs du clergé. Apprenant, dans le diocèse de Séez, qu'un prêtre, excommunié pour avoir vécu publiquement avec une concubine, continuait toujours ses fonctions, il l'envoie à Rome, priant le Saint-Père de prendre une décision qui importait essentiellement au maintien des bonnes mœurs et à la considération de l'Eglise (1).

De retour à Rouen, l'archevêque résume tous les abus qu'il avait à corriger : l'incontinence de quelques prêtres est encore mêlée à ces misères; il fait subir une singulière punition à leurs concubines. Aussitôt que leur faute était avérée par la confession ou autrement, on les amenait dans l'église, où leur tête était rasée en présence du peuple, et l'on excommuniait celles qui se montraient rebelles à la pénitence (2).

Des troupes de bandits, connus sous le nom de Ribauds, couvraient la province où ils remplissaient l'office de clercs. Tous méconnaissant le pouvoir supérieur des chefs de l'église, vivaient dans le concubinage et la débauche, et se faisaient appeler *enfants de Goliath*; l'archevêque donna des ordres 1232.

(1) Synodi Roth., 2e partie, p. 50. On voit que, bien avant Odon Rigaud, les archevêques faisaient acte de juridiction chez leurs suffragants.

(2) Synodi Roth., 1re partie, p. 134.

Digitized by Google

pour leur faire quitter la tonsure et l'habit ecclésiastique.

Ces mesures furent suivies d'un synode dont nous ne rappellerons que les articles relatifs aux coutumes et à la police extérieure des églises.

L'excommunication générale étant une arme trop souvent employée, on ordonne aux juges ordinaires ou à leurs délégués de n'en user qu'avec beaucoup de circonspection et de réserve.

Il est défendu aux ecclésiastiques de permettre des danses dans les églises et les cimetières; on n'y pourra coucher que la veille de la fête du saint patron.

Les laïques ne devront pas construire de maisons dans les cimetières, celles qui sont renversées depuis plus d'un an, ne pourront être rebâties.

Il est interdit aux prêtres de porter de grands couteaux, des épées ou des lances, sauf pour leur propre défense.

Les Juifs devront avoir un signe sur la poitrine pour les distinguer des Chrétiens; ceux-ci ne pourront se faire esclaves des premiers, sous peine d'encourir les censures ecclésiastiques (1).

Ces articles et une suite d'autres, concernant les délits et les peines, composent la législation que le clergé introduisit alors dans la ville de Rouen. L'Église avait toujours la double mission de corriger les

(1) Synodi Roth., pars 1, p. 134.

Digitized by Google

mœurs et de statuer dans les affaires civiles. Ce mode suffisait au siècle. La civilisation, qui exploite, n'avait pas encore inventé la grande fiction de la justice poursuivant le crime d'office, prononçant ses arrêts au nom du prince, ni ce mécanisme compliqué de formes qui la rend inaccessible à tant de monde, fort dispendieuse à tous.... comme si on l'achetait.

Il ne suffisait pas à l'archevêque Maurice de faire de sages règlements, il fallait encore rencontrer des esprits disposés à s'y soumettre. Les religieuses de Montivilliers donnèrent le mauvais exemple de l'insubordination, au sujet du choix d'une abbesse. Leurs suffrages s'étant partagés sur deux d'entr'elles, l'archevêque, conformément aux prescriptions du concile de Latran, cassa l'élection qui n'avait pas été faite dans les formes, et nomma Alix de Beusemoncel. Ce choix déplut au roi et surtout aux religieuses qui, ne voulant pas être privées du droit d'élire, refusèrent de recevoir Alix dans leur maison. L'archevêque excommunia les nones (1) qui s'étaient rangées du côté du roi. Ces femmes furent tellement obstinées qu'elles restèrent pendant plus de dix ans sous le poids de l'excommunication, et n'en furent relevées que par le successeur de Maurice.

(1) Et ipse archiep. excommunicavit omnes moniales regi adherentes in hoc facto, et contradicentes prædictæ abbatissæ. (Chr. ecc. Roth.)

Digitized by Google

1233. Au plus fort de ce conflit, l'archevêque eut à soutenir une lutte très sérieuse avec les officiers du roi; mécontents du blâme encouru par eux du temps de l'archevêque Thibaut, ils n'attendaient que l'occasion d'éclater. Elle se présenta au sujet d'un nouvel enlèvement de bois de la forêt de Louviers (1).

Leur conduite injuste et vexatoire contraignant Maurice à les excommunier, le prince, blâma encore une fois cet acte de rigueur, et s'empara des revenus de l'archevêché.

Maurice, se voyant ainsi dépouillé, prit le parti d'écrire au roi et de lui faire les remontrances les plus vives, en le priant de revenir sur sa décision; le prince dédaigna de lui répondre (2). L'archevêque manda à ses doyens que le roi, ayant outragé par sa conduite la sainte patronne de la cathédrale, ils eussent à détacher de leur église toutes les images de la Vierge, et à les déposer sur un banc de la nef, entourées d'épines, afin que personne ne pût les souiller de son contact. Il prescrivit d'en agir de même pour les images du Christ, si, d'ici quinze jours, le roi ne lui rendait pas satisfaction.

(1) Propter causas quæ expressæ sunt superius in tempore archi. Theobaldi [Ex chr. Roth. — synodi, p. 52.]

(2) Sed nec super hoc certum voluit dare responsum. [Syn. 2 p., p. 50.]

Digitized by Google

Louis IX, ou plutôt son conseil, ne répondit pas plus à cet acte qu'il ne l'avait fait aux remontrances du prélat; il empêcha, au contraire, l'abbé de Saint-Wandrille, et quelques-uns de ses moines excommuniés pour certaines fautes graves, de se présenter devant la justice de l'évêque, conformément à la coutume de Normandie. L'archevêque manda de nouveau à ses doyens, que, ne voulant pas négliger la défense des libertés et la restitution des biens de l'Église, il mettait en interdit toutes les chapelles appartenant au roi dans le diocèse de Rouen, sauf le cas où Sa Majesté serait présente; qu'il prononçait la même sentence contre les baillis, vice-baillis royaux, leurs clercs, leurs femmes et toutes leurs familles (1); qu'il interdisait les cimetières situés dans le domaine de la couronne, défendant, sous peine d'excommunication, d'y enterrer des corps, soit dans la terre, ou sur la terre, soit dans un tronc, ou dans la pierre; ni de les mettre sur les arbres des cimetières (2), à moins que ce ne fussent des corps de clercs ou de religieux.

Les messes hautes et le son des cloches furent

(1) Interdicimus omnes baillivos... et eorum clericos, et uxores et totam eorum familiam. [Synodi Roth., 2 partie, p. 51.]

(2) Et interdicimus omnia cæmeteria... inhibentes ne aliquis præsumat in eis corpora sepelire vel in terra, vel super terram, in plastro, vel in trunco, vel lapide, aut ponere super arbores cæmeterii. [Synodi Roth., t. II, p. 51.]

Digitized by Google

interdits dans les églises et les monastères du domaine royal ; Maurice aurait ordonné de fermer les églises elles-mêmes, s'il n'eût craint de faire perdre au peuple l'habitude d'assister aux prédications, et de le rendre ainsi plus accessible aux hérésies. On faisait seulement les cérémonies de mariage et de relevailles, et un office de circonstance, vers le milieu duquel, lorsque le prêtre fléchissait le genou, les assistants priaient Dieu pour la liberté de l'Eglise de Rouen. Pendant cette invocation seulement, on tintait les cloches pour avertir le peuple de la ville de joindre ses prières à celles des fidèles qui étaient dans le temple.

L'archevêque commanda aux doyens d'assembler leurs curés pour leur expliquer deux ou trois fois, *en langue française*, le contenu de son mandement.

Cette interdiction, restreinte à quelques localités, ne produisant aucun effet sur le cœur des officiers du roi, Maurice l'étendit sur tout son diocèse, en l'appliquant même aux chapelles dépendantes des fiefs de l'archevêché; il recommanda seulement aux curés de faire certaines lectures au peuple, et de l'excuser auprès de leurs paroissiens ; sa conduite n'ayant d'autre but que de défendre les droits de l'Eglise et ses libertés (1).

(1) Et excusent nos erga populum quod cum anxietate et dolore cordis istud ponimus interdictum, non ut injuriemur domino regi, sed uti libertatem Rothomagensis ecclesiæ defendamus. (Synodi Roth., 2 partie, p. 52.)

Digitized by Google

Un interdit aussi général trouva des contradicteurs; le prieuré de Saint-Lô de Rouen, dépendant de l'évêque de Coutances, fit quelques difficultés pour s'y soumettre; ajoutons enfin que l'intervention du pape produisit plus d'effet que toutes les censures lancées contre les officiers royaux; car Grégoire IX engagea le roi et la reine Blanche à faire rendre justice à l'archevêque et à le faire rentrer en possession des biens de sa cathédrale; ce qui eut lieu vers la fin de la même année, époque à laquelle nous voyons Maurice lever l'interdit qui pesait sur la province(1). 1234.

Ce n'était certes pas un désir immodéré des biens de ce monde qui avait poussé l'archevêque à toutes ces rigueurs; car il ne retenait qu'une très minime partie de son revenu pour l'entretien de sa maison; le reste était distribué aux malades et aux pauvres. Thomas Cantiprat nous affirme que la tenue de Maurice était des plus modestes, que sa chaussure et le harnais de son cheval étaient souvent rapiécés, qu'il portait des habits fort communs, et que, s'il en changeait souvent, c'est qu'il donnait les meilleurs à de pauvres prêtres. Il ajoute que l'intendant de sa maison ayant un jour acheté une fourrure un peu grossière pour le chapelain Robert, et que celui-ci, âgé et infirme, en ayant demandé une un peu plus chaude, l'archevêque garda pour

(1) Raynaldus, ad ann. 1233.

Digitized by Google

lui la première, et en fit acheter une autre à son chapelain, préférant donner aux nécessiteux les biens de l'Eglise que de les laisser dévorer par les gens du roi, dont l'avidité fut cause de ses luttes avec le pouvoir temporel (1).

Après ces démêlés, nous ne rencontrons le nom de l'archevêque Maurice que sur quelques donations peu importantes, faites aux églises de Heugleville, de Barneville et du Bec, et sur une transaction qui eut lieu entre le Chapitre et les héritiers d'un sieur de Longchamp, qui avait donné à la cathédrale 15 sous tournois de rentes à prendre sur le travers de Cailly (2).

Nous le trouvons encore dans un bref du pape, par lequel sa Sainteté exhorte l'archevêque à secourir l'église affligée par la révolte des Romains (3).

A la même époque, Juhel, évêque de Tours, demandait à notre prélat la permission de faire des quêtes dans le diocèse de Rouen, pour la réparation de sa cathédrale, en partie renversée (4).

1235. On apprit le 10 Janvier 1235, que Maurice venait de mourir dans le prieuré de Sauceuse; on le rapporta à Rouen pour l'inhumer dans la cathédrale, où son

(1) Thom. de Cautiprat, apum ch 8.

(2) Cart de la cathédrale, [arch. départ.]

(3) Raynaldus, ad ann 1234.

(4) Mart. [Th. anecd, t. I, p. 380.]

Digitized by Google

tombeau a été longtemps l'objet de la vénération des fidèles (1).

A cette époque, Raymond, comte de Toulouse, successeur de Symon, traitait avec le roi de France, prenait l'engagement de chasser les hérétiques de ses états, et d'y établir des chaires de droit canon et de théologie. Ce traité fut confirmé par une ordonnance royale, ou plutôt émanant du conseil du jeune prince, car Louis IX n'avait alors que 15 ans, et l'on ne peut sans injustice le rendre personnellement responsable des mesures de rigueur qui furent prises au commencement de son pouvoir.

Le préambule de cette ordonnance porte qu'elle a pour but l'établissement *des libertés et des immunités de l'église Gallicane;* paroles diversement interprétées de nos jours, et qui n'ont trait ici qu'au rétablissement des libertés et droits envahis et contestés par les hérétiques. On lit dans cette pièce, que les sectaires, condamnés par la juridiction ecclésiastique, seront jugés sans délai; que les biens de ceux qui les soustrairaient à la justice seront confisqués ; que les seigneurs et les baillis rechercheront les hérétiques pour les représenter aux tribunaux de l'église. Par suite de ces prescriptions, ceux qui livrèrent ces malheureux reçurent deux marcs

(1) La place où Maurice fut déposé dans la cathédrale est encore un objet de contestation parmi les archéologues. On montre cependant son tombeau à gauche de la chapelle de la Vierge.

Digitized by Google

d'argent après leur condamnation. Cette ordonnance n'est autre chose que l'établissement de l'inquisition dirigée par les frères prêcheurs.

Tant de gens d'église qui avaient quitté l'autel du prêtre pour le tribunal du juge, firent soulever les bourgeois des principales villes du royaume. On connaît les contestations qui eurent lieu entre les évêques de Rheims, de Beauvais, et les citoyens de ces deux villes. Le roi seul y mit un terme, en décidant que les bourgeois ne seraient pas tenus de se présenter devant les tribunaux ecclésiastiques pour les causes civiles, et que les prélats eux-mêmes, en pareille circonstance, comparaîtraient devant les tribunaux du roi sous peine de confiscation de leurs biens.

Le même esprit d'opposition existait en Normandie contre le haut clergé; des monastères mêmes ne dédaignèrent pas de se mettre sous la protection des communes, et de faire des soumissions exigées par le besoin du moment.

Celui du Valasse implora le secours des Rouennais dont le maire s'empressa d'engager les bourgeois de Fécamp, de Montivilliers et des autres communes de Caux, associées à celle de Rouen (1), à protéger ces religieux, ainsi que leurs hommes, leurs biens et possessions, comme

(1) Et omnibus communiis de caleto Rothomagensis communiæ juratis, [Neustria pia p. 850]

Digitized by Google

choses de Dieu, du roi et des communes elles-mêmes.

On voit que l'association communale s'étendait dans tout le pays, et que Rouen était en tête de cette grande confédération.

Les citoyens étaient encore en lutte avec les écoliers de l'Université que l'étude des arts libéraux classait parmi les clercs. Ceux de Paris avaient déserté les écoles, mécontents de ce que le roi ne leur avait pas donné satisfaction. Ce fut pendant ce désordre que les Jacobins, ces soldats de l'orthodoxie, s'emparèrent de l'éducation de la jeunesse; et, chose remarquable, leurs querelles avec l'Université d'alors ne furent pas moins vives que celles de l'Université actuelle, avec un ordre non moins célèbre, et créé dans des circonstances analogues.

Pendant la vacance du Siége, le Chapitre ordonna une enquête sur la personne et l'élection de Raoul de Chierres, qui venait d'être promu à l'évêché d'Evreux, et le fit consacrer dans la cathédrale par un des évêques diocésains de la province (1). 1234.

Le Chapitre s'étant enfin réuni pour procéder à la nomination d'un nouvel archevêque, Guillaume Dunelme, simple prêtre, obtint la majorité des suffrages. Ce choix ne convenant pas à tous, le modeste Guillaume qui n'ambitionnait pas cette

(1) Chr. ecc. Roth., ad ann. 1234.

Digitized by Google

dignité, consentit à s'en rapporter à la décision de Rome, et refusa même peu après définitivement cet honneur.

Le pape donna ordre de procéder à un nouveau choix, et soit qu'il l'eût influencé, ou que les chanoines se fussent décidés d'après l'éclat d'une haute renommée, ils élurent Pierre de Colmieu, prévost de Saint-Omer, et l'un des principaux chapelains du Saint-Père.

Pierre de Colmieu. 1235.

Pierre, né dans un petit village de la campagne de Rome, s'était distingué de très jeune âge par son savoir et ses éminentes qualités ; il était devenu successivement chapelain des papes Honoré III et Grégoire IX. Employé par ce dernier, à titre de légat à Toulouse, après le traité qui eut lieu entre le comte Raymond et Saint-Louis (1), il présida le concile d'Orange, prit part à l'établissement de l'inquisition, et à tous les réglements qui furent faits contre les hérétiques Albigeois.

Le comte de Toulouse ayant promis au pape une certaine somme, en compensation des pertes qu'il avait occasionées aux églises, en demanda la réduction, alléguant l'épuisement de son pays. Sa Sainteté engagea Pierre de Colmieu à prendre des renseignements auprès de saint Louis et de la reine Blanche, et le désigna comme médiateur entre ce monarque et l'évêque de Beauvais; en faisant

(1) Raynaldus, ad ann. 1228, n° 9.

Digitized by Google

part au roi de ce choix, Grégoire IX ajouta que Pierre de Colmieu était un homme de haute probité et d'une sagesse à toute épreuve (1).

Durant ces négociations, Pierre de Colmieu, simple chanoine de Térouane, refusait successivement la dignité d'évêque de cette église, l'archevêché de Tours, et n'acceptait que la modeste charge de prévost de Saint-Omer. Ce fut de là qu'il vint à la chaire métropolitaine de Rouen. Pierre ne voulait pas accepter, mais il y fut contraint par le pape qui le manda à Rome pour recevoir les attributs de sa dignité.

Depuis quelques années, la vie peu régulière des moines de Saint-Ouen ayant été l'objet d'observations du Saint-Siége, Grégoire IX écrivit : « On nous a prévenu que le monastère de Saint-Ouen, jadis florissant tant au spirituel qu'au temporel, est tellement relâché par le peu de dévotion de l'abbé et des moines, que si nous n'y apportons remède, il tombera dans une décadence profonde, et que nous aurons ensuite bien de la peine à le relever » (2). 1235.

Le Saint-Père soumit ce monastère à l'inspection d'un dominicain, prieur des Frères, établis dans le couvent de Saint-Mathieu de Rouen. Les moines refusèrent de reconnaître l'autorité de ce religieux, prétendant qu'elle était contraire à leurs

(1) Raynaldus, 1234, n° 12. (2) Neustria Pia, p. 53.

Digitized by Google

priviléges. Ce conflit dura jusqu'en 1235. Le pape insista et désigna cette fois le doyen du Chapitre de Rouen et Alexandre de Mohim, frère prêcheur, pour visiter l'abbaye. L'opposition fut moins vive, les délégués du pape chassèrent quelques moines turbulents, et les remplacèrent par d'autres religieux.

1237. Pierre de Colmieu fut sacré en 1237 dans l'église de Saint-Ouen, devant les légats du pape qui lui avaient apporté le *Pallium*. On remarquait, à cette cérémonie, les évêques de la province, sauf ceux de Bayeux et de Coutances qui s'étaient excusés à cause de leurs infirmités; on y voyait un grand nombre d'ecclésiastiques, d'abbés et de barons français, dont faisaient partie l'évêque de Paris et le comte de Montfort (1).

Pierre de Colmieu donna presque aussitôt l'absolution, dans les formes usitées par l'Église, aux religieuses de Montivilliers excommuniées par l'archevêque Maurice; elles furent d'abord réconciliées, et reçurent Marguerite de Guerres en Brie pour abesse (2).

Il est rare que l'arrivée d'un nouvel archevêque à la tête de son diocèse, comme celle de tout personnage au pouvoir, ne soit signalée par des changements et des réformes; ce qui est une question

(1) Chron. triplex et unum. [Bibliothèque de Rouen.]
(2) Ibid.

Digitized by Google

de conscience pour les gens de bien, n'est le plus souvent qu'une affaire d'amour-propre pour certains esprits. L'œil inquisiteur de celui qui arrive ramène d'abord, il est vrai, à la stricte exécution des réglements; mais comme il n'est pas donné à la nature humaine de rester longtemps dans la perfection, il est rare que celui qui croit avoir beaucoup réformé, ne laisse tout à recommencer à son successeur.

Pierre de Colmieu, ayant le désir du bien, fit faire par des ecclésiastiques savants et recommandables une collection des principaux articles des synodes de sa province. Nous ne parlerons que très succinctement de ce Code de législation, recueilli dans les archives de Bayeux, de Lisieux, de Fécamp et du Bec. Il se compose de 157 articles répondant à peu près à tous les besoins de la société religieuse de l'époque. Les premiers, n'ont trait qu'à la conduite des ecclésiastiques dans les synodes et les cérémonies du culte; à la tenue intérieure des églises, à celle des cimetières dans lesquels il est défendu de bâtir de nouvelles maisons. Les fabriques, ayant de grandes charges, permettaient ces constructions dans l'intérêt de leur trésor; de sorte que les cimetières étaient remplis d'échoppes, et couverts d'immondices dont l'indécence révoltait, et blessait tous les sentiments de convenance et de respect pour le lieu saint.

Digitized by Google

Les règles qui concernent la confession sont surtout une œuvre de sagesse et de charité. Il n'appartenait qu'au Christianisme de donner de pareils enseignements.

Tous ces législateurs sachant combien les formes ont de puissance sur l'esprit humain, disaient aux prêtres dont l'âge n'avait pas encore amorti l'ardeur des pensées : soyez humbles dans le tribunal de la pénitence, tenez les yeux baissés, afin de ne pas regarder vos pénitents d'une façon indiscrète, surtout si ce sont des femmes. Gardez-vous bien de vous informer du nom des personnes avec qui vos pénitents auraient péché.

Aux prêtres qui auraient été emportés par un zèle trop ardent que réprouve également le Christianisme et la raison, ils disaient : soyez charitables envers ceux qui se repentent; rappelez-vous que les femmes sont un sexe faible qui a droit à miséricorde, et auquel il ne faut pas imposer de punitions trop sévères.

A ceux qui auraient été tentés par l'amour de l'argent, ils défendaient d'imposer des messes pour pénitence, et surtout d'en toucher les deniers.

Les confesseurs donnent des conseils aussi sages que naïfs aux époux sur l'opportunité de certains devoirs; et les restrictions qu'ils imposent, conformes aux strictes lois de la morale, n'ont souvent

Digitized by Google

d'autre but que la conservation de l'espèce humaine et de la santé (1).

Enfin, nous entrons dans un autre genre de faits : il y avait des sorciers qui invoquaient la puissance des démons et cherchaient à atteindre le but de leurs désirs par des opérations magiques. Il y avait un grand nombre de lépreux qui, ne voulant pas habiter les hospices destinés à les recevoir, se présentaient dans les villes et les châteaux, d'où il était permis de les expulser violemment, sans être tenu à aucune réparation.

Dans le complément de ces préceptes, nous voyons qu'il est ordonné de faire clore l'aître des églises, sujet de disputes, depuis longues années, entre le Chapitre et les bourgeois de Rouen. L'archevêque ajouta que si le clergé éprouvait quelques difficultés, les doyens devraient l'en instruire directement ou par l'intermédiaire des archidiacres.

Il est défendu aux curés d'avoir des pigeons dans les clochers de leurs églises, de peur que le service divin n'en soit troublé (2).

Telle est la courte analyse des articles synodaux qu'on a l'habitude d'appeler, dans l'Église de Rouen, les *Préceptes de Pierre de Colmieu.*

(1) Quœratur si mulierem modo indebito cognoverit... Si in menstruo quod prohibetur ad periculum elephantiæ et prolis. Quia ex corrupto semine nascitur corruptus fœtus ut asserunt phisici. [Norm. synod.]

(2) Synodi Roth., 2e partie, p. 52 à 76.

Digitized by Google

Les légats du pape venaient d'engager par leurs prédications un grand nombre de Normands à prendre la croix (1). Ce résultat fut suivi d'une ordonnance royale, adressée à l'Échiquier de Caen, portant que les juifs devront vivre de leur travail, sans exercer le commerce et l'usure; que les maisons de débauche seront fermées, et qu'on ne recevra pas dans les tavernes les femmes qui se livrent à la prostitution, à moins qu'elles ne s'y présentent comme voyageuses (2).

Le commencement de l'administration de Pierre de Colmieu fut troublé par quelques oppositions qu'il rencontra du côté de ses chanoines et de ses suffragants.

1238. Le Chapitre, qui visait à s'affranchir de la dépendance de l'archevêque, comme il y parvint un peu plus tard, prétendait déjà que ce dernier ne pouvait s'immiscer dans l'élection du doyen. On choisit, de part et d'autre, des arbitres qui décidèrent que les chanoines procéderaient seuls à cette nomination, et que l'archevêque n'aurait que le droit de réviser et d'examiner si l'élu était digne du choix qu'on en avait fait. L'évêque de Séez éleva de pareilles contestations au sujet de certains droits

(1) Multi nobiles et potentes crucis caractere signati.... per predicationem cujusdam legati papæ. [Ch. triplex].

(2) De Lupanariis et meretricibus abjiciendis. (Normanniæ Synod., p. 142).

Digitized by Google

de juridiction que l'archevêque exerçait dans son diocèse. Il fut décidé que le métropolitain ne pourrait recevoir les appels des doyens ruraux et des archidiacres de Séez, sans la permission de l'évêque; et qu'il ne connaîtrait que de certaines affaires, quand il serait en tournée dans sa province.

Cette contestation n'était que le prélude d'une autre beaucoup plus grave que Pierre de Colmieu eut à soutenir contre ses suffragants, au sujet de ses visites pastorales. Les évêques refusèrent de le recevoir dans leurs Eglises, en disant qu'il ne pouvait montrer de procuration qui l'y autorisât; ce qui ferait croire que les métropolitains n'agissaient qu'en vertu d'autorisations spéciales, et ne faisaient pas leurs visites par suite d'un droit inhérent à leur dignité. Le pape, dans une bulle adressée à l'archevêque de Rouen, lui permit d'inspecter, quand il le jugerait à propos (1), tous les diocèses de sa province et les monastères non exempts de la juridiction épiscopale.

Il y eut presque aussitôt entre le roi et Pierre de Colmieu, une transaction par laquelle ce dernier échangeait le droit d'usage qu'il possédait dans la forêt de Roumare, contre cent acres de bois, plus six autres acres pour l'indemniser des places en

(1) Normanniæ synodi.

Digitized by Google

clairière (1); le tout situé à Déville, probablement dans la vallée et sur les côtes voisines, dont l'une porte encore le nom de *bois de l'archevéque*.

Nous trouvons, en 1238, une nouvelle trace de la cérémonie de la fierte : Richard Desmonts, de la paroisse de Hossoye (d'Haussez), avait été condamné à mort pour homicide et vol; il était déjà remis aux exécuteurs (*servientibus*), lorsqu'il fut réclamé par le Chapitre. On le rendit à l'église le jour de l'Ascension, et il jouit du bénéfice de la fierte en considération *des mérites de saint Romain* (2).

Le feu prit, dans la même année, aux maisons de la rue aux Juifs et s'étendit jusqu'à la fontaine Galaor. Nous notons, en passant, ce nouvel incendie, rapporté sans plus de détails par une seule chronique contemporaine (3).

Les affaires ecclésiastiques de la province appelant Pierre de Colmieu à Rome, il se mit en route et ne dépassa pas la ville de Lyon, à cause des guerres qui existaient entre le pape et l'empereur Fréderic. Le Saint-Père le manda de nouveau pour assister au concile qu'il venait de convoquer près de lui. Pierre de Colmieu s'embarqua sur les galères de Gènes avec un grand nombre d'ecclésiastiques,

(1) Centum acras assignavimus ei, in una parte et prœterea sex acras pro plateis vacuis in Devillam. (Conc. dom. Pommer., p. 249.]

(2) Ch. triplex.

(3. Ch. triplex.

Digitized by Google

parmi lesquels on remarquait les archevêques de Bordeaux, d'Auch, six évêques et cinq abbés, dont celui de Fécamp, Guillaume Vaspail, faisait partie. Ce concile ayant pour but de prendre des mesures sévères contre l'Empereur, celui-ci chercha le moyen d'en paralyser l'effet, en s'opposant à l'arrivée des prélats en Italie. Ses galères et celles des Pisans, commandées par Henri, son fils naturel, allèrent à la rencontre de la flotte génoise, la battirent et s'emparèrent de la majeure partie de ses vaisseaux. Les prélats furent faits prisonniers et conduits à Naples par ordre de l'Empereur qui les retint longtemps dans une dure captivité (1).

Ce fut un mouvement général de tristesse parmi le clergé de la province, lorsqu'il apprit cette réclusion; le pape lui adressa plusieurs lettres de condoléance (2). Quant aux bourgeois de Rouen, il semblerait qu'ils fussent devenus plus arrogants envers le clergé, à la suite du malheur qui venait de frapper son chef. 1240.

Philippe-Auguste ayant donné une partie des fossés de la ville au monastère de Saint-Ouen, les moines les avaient entourés d'une simple haie en attendant des travaux ultérieurs. Cette haie dé-

(1) Occurrit eis filius imperatoris cum Pisanis, et multis aliis et eosdem cepit et captos duxit ad imperium patris sui, qui eos incarceravit et diu detinuit incarceratos. [Chr. triplex et unum.]

(2) Math. Paris, ad ann. 1241. — Raynald., 1241, n° 55.

Digitized by Google

plaisait à la commune; car, toutes les nuits, les jurés en faisaient couper et enlever quelques parties. Ce délit prit un caractère plus grave, lorsque l'abbé, pour obvier à cet inconvénient, fit clore son monastère par une muraille se dirigeant de la porte Saint-Ouen à la porte des Champs; le travail de chaque jour était renversé, la nuit, par le *commun de la ville*. Le maire n'autorisait pas ostensiblement ces attaques, mais lui et les pairs paraissaient les tolérer, car ils partageaient l'avis des bourgeois au sujet du tort que ces murs apportaient à la circulation. L'abbé de Cormoulins, pour mettre un terme à ces agressions, appela à son aide quatorze hommes du pays de Caux qui devaient un service féodal à l'abbaye, et qu'un ancien manuscrit qualifie : « d'hommes forts et de grande défense, nommés *campions*, gardant de jour et nuit les murs du monastère, aux coûts et frais dudit abbé (1). »

Ces précautions parvinrent à empêcher de nouveaux dégâts; ainsi, dans cette absence de la force publique pour faire respecter les propriétés, quatorze hommes seulement purent tenir tête à une population turbulente que tolérait le pouvoir.

Le monastère avait cité le maire et les pairs de la ville devant la cour du roi; ceux-ci prétendirent que l'abbé n'avait pas le droit de clore son couvent.

(1) Manuscrit cité par dom Pommeraie. [Hist. de Saint-Ouen.]

Digitized by Google

L'abbé maintint le contraire et finit par gagner son procès au grand désappointement des bourgeois. Peut-être les prétentions étaient-elles exagérées de part et d'autre, car tout se termina par de mutuelles concessions, exprimées dans un accord qui concilia les droits de la ville avec ceux de la communauté. Des arbitres décidèrent que les moines pourraient élever leur mur (1), mais qu'ils fourniraient des espaces de terrain suffisants pour établir des voies de communication : telle fut l'origine des rues de l'Epée, des Murs-Saint-Ouen et du Bourg-l'Abbé, cette dernière allant de la porte du monastère au château du roi.

La ville, de son côté, s'obligea non seulement pour le présent, mais encore pour l'avenir, à rétablir à ses frais la muraille des moines (2), et autorisa l'abbé de Saint-Ouen à citer, devant le tribunal de Jean Desvignes, bailli du roi, les jurés de la Commune pour les outrages qu'ils avaient faits au monastère.

Cet esprit de mesquine opposition se terminait souvent par d'atroces vengeances, surtout lorsque les criminels étaient haut placés et défendus par leurs titres de nobles et de croisés.

(1) Videlicet quod dominus abbas et conventus facient murum suum ad claudendum dicta fossata. [Cart. St-Aud., Arch. départ.]

(2) Et si dicta sepes sive alia clausura ab aliquo frangetur, nos eam absque dilacione, faciemus restaurari. [Ibid.]

Digitized by Google

1242. L'abbé de Saint-Ouen avait eu quelques contestations avec le sire de Boimêque, au sujet de redevances féodales, et principalement de *l'aide d'ost*, ou secours qu'il devait à l'abbaye quand elle réclamait ses services. Il n'avait pas répondu à l'appel de l'abbé lors de sa dernière démonstration contre les bourgeois, et non content d'avoir manqué à ses devoirs envers son suzerain, il vint encore en compagnie de son frère pour demander à l'abbé certaines concessions que celui-ci ne put lui accorder.

Exaspéré de ce refus, comme l'étaient tous ces hommes violents qui voulaient faire passer leur volonté avant le droit, le frère du sieur de Boimêque s'en alla promptement à Périers, où il trouva, labourant la terre, cinq charrues de l'abbé, attelées de leurs chevaux, qui furent tous tués par le chevalier.

Peu après, ce dernier fut assassiné, et l'on attribua le crime à l'abbé de Saint-Ouen dont on avait vu les gens à Boimêque, le jour où le meurtre avait été commis. Il fut dénoncé au roi et au pape pour ce fait dont il se justifia ; mais cette accusation lui couta beaucoup de tribulations et d'argent (1).

Cependant, le roi de France, mécontent de la conduite de l'empereur envers les prélats de son

(1) Et se purgea bien duement mais moult lui cousta en corps et en biens [Dom. Pom., his. de St.-Ouen.]

Digitized by Google

royaume, lui demanda de les mettre en liberté, et le menaça même de lui déclarer la guerre en cas de refus. L'empereur fit relâcher l'archevêque de Rouen; l'abbé de Fécamp ne se dégagea que par une forte somme d'argent, et à l'aide d'un archidiacre de Naples de ses amis. Pierre de Colmieu revint presque aussitôt en France, suivi du pape Innocent IV, qui s'arrêta à Lyon pour les intérêts de l'église et de la croisade.

Louis IX étant dangereusement malade à Pontoise, prit l'engagement de faire le voyage de la Terre-Sainte aussitôt qu'il serait guéri (1).

L'archevêque, rentrant à Rouen, y vit aussitôt 1244.
brûler l'église de Sainte-Marie-du-Pré, située à Emendreville. Il eut peu de temps à donner à l'administration de son diocèse, car le pape, voulant rétablir la paix dans l'Église persécutée par l'empereur, envoya vers lui trois légats au nombre desquels se trouvait Pierre de Colmieu. Notre archevêque s'acquitta de sa mission avec une telle intelligence que le pape désira se l'attacher, et le nomma cardinal et évêque d'Albe, ville située aux environs de Rome.

Mathieu de Westminster a écrit que Pierre de Colmieu obtint cette dignité en récompense de fortes sommes d'argent dont il avait dépouillé son Église

(1) Et a multis estimaretur mortuus et ad se rediit, crucem transmarinam instante petiit et accepit. [Ch. trip.]

Digitized by Google

en faveur du pape (1); accusation détruite par les dépenses que fit cet archevêque pour l'établissement d'une maison de chapelains, qui porta le nom de collége d'Albane, tiré de la nouvelle dignité de son fondateur.

Ce collége, situé dans la cour de la cathédrale, étant fondé pour dix chapelains, l'archevêque leur assigna un fond de 1,500 francs représentant une rente annuelle de 12 francs par tête. Si le fond rendait au-delà de 120 francs par an, le surplus devait être employé à l'achat d'une chape d'hiver, dont le prix n'excèderait pas 20 sous pour chaque chapelain.

Cette charte avait été rédigée à Lyon en 1245 pendant la tenue du fameux concile où l'empereur Frédéric II fut excommunié et déposé de l'empire par le pape Innocent IV; concile dans lequel Pierre de Colmieu avait été appelé, et tenait un des premiers rangs par sa dignité et la sagesse de ses conseils.

Odon Clément. 1245.

A cette époque, les chanoines de Rouen s'étaient encore une fois réunis pour procéder à l'élection d'un nouvel archevêque; les uns furent d'avis de redemander au pape Pierre de Colmieu; le choix des autres s'arrêta sur un simple chanoine, leur confrère, nommé Eudes de Saint-Denis. On en instruisit le Saint-Siége, dont on reçut la ré-

(1) Relinquens irrestaurabiliter pecunia spoliatam [Math. West.]

Digitized by Google

ponse suivante : « Nous ne pouvons rendre Pierre de Colmieu à son ancienne Église, car on doit préférer la plus grande utilité à la moindre ; et, auprès de nous, il peut être en même temps utile à l'Église universelle et au diocèse de Rouen. D'un autre côte, l'élection du chanoine Eudes rencontre une forte opposition ; désirant donner à la métropole de Rouen un archevêque digne d'elle, nous élevons à cette dignité Odon Clément, abbé du monastère de Saint-Denis, homme de haute science, de prudence reconnue et de mœurs irréprochables ». Le pape, prévoyant que ce choix rencontrerait de l'opposition parmi les chanoines, décida d'avance qu'il approuvait toutes les excommunications que le nouvel archevêque prononcerait contre ceux qui refuseraient de l'admettre (1).

Les chroniques de l'Église de Rouen, peu libres dans leurs allures lorsqu'il s'agit de critique, ne parlent qu'avec vénération de l'archevêque Odon Clément, comme de tous ceux qui l'ont précédé. Nous ne devons cependant pas omettre que les historiens anglais ne sont pas restés dans la même réserve : ainsi le moine de Westminster qui avait accusé Pierre de Colmieu de symonie pour arriver au cardinalat, porte-t-il le même jugement contre l'abbé de Saint-Denis au sujet de sa promotion.

(1) Alioquin sententiam quam idem ritè tulerit in rebelles ratam habebimus. [Synod. Roth., 2e p. p. 77.]

Digitized by Google

Mathieu Paris est du même avis, et ajoute que, par une convention tacite, Odon Clément partageait les revenus de son Église avec Pierre de Colmieu, son prédécesseur.

Odon Clément vint aussitôt à Rouen, et après son installation à laquelle il ne fut apporté aucun obstacle, il entra en jouissance des biens de l'archevêché. Il éprouva quelques difficultés au sujet de ceux situés en Angleterre, tombés en régale, et fut obligé d'y envoyer Maître de Flayville, muni de sa procuration, pour prêter serment de fidélité à Henri III (1).

Peu de temps après, Odon Clément reçut un bref du pape, ordonnant aux prêtres du diocèse de Rouen et aux frères prêcheurs d'exhorter le peuple à contribuer pour la lutte que l'Église avait à soutenir contre l'empereur, excommunié par le concile de Lyon; cette bulle, adressée aux évêques suffragants, fut publiée dans toute la province.

1247. Odon Clément est peu cité dans nos archives; car il mourut deux ans après sa promotion et fut inhumé dans sa cathédrale, auprès de l'autel de Saint-Laurent (2). Mathieu Paris, toujours fidèle à son système de dénigrement, affirme que ce

(1) Odo. Henrici III, mittimus... ut a vobis regalia quæ in regno vestro habeamus recipiat, et vobis juramentum fidelitatis faciat loco nostro. [Rymer., conv., t. I., p, 155.]

(2) Chron. triplex et unum.

Digitized by Google

prélat mourut frappé de la main de Dieu (1) et qu'il laissa beaucoup de dettes après lui.

Sa mort donna lieu à l'élection d'Odon Rigaud, l'un des plus illustres prélats qu'ait eu le siége de Rouen, à cette époque intermédiaire qu'on est convenu d'appeler le Moyen-Age. Odon Rigaud. 1248.

Odon Rigaud appartenait à l'ordre des Frères Mineurs, recruté d'un grand nombre d'hommes de mérite et de docteurs en théologie, parmi lesquels il figurait au premier rang (2). Envoyé par ses supérieurs à Rouen, ses actes le mirent en renom et lui valurent d'être élevé à la dignité d'archevêque.

Une si grande fortune, pour un simple moine, a été le sujet de mille contes extraordinaires et fabuleux. On rapporte que les chanoines assemblés pour procéder à l'élection, voulant abandonner le choix à la Providence, s'engagèrent à nommer le premier ecclésiastique qui s'introduirait dans la cathédrale, et que ce fut le frère Odon qui s'y montra le premier. Il allait prêcher à la campagne, et le hasard l'avait fait entrer dans l'Église pour y saluer le saint Sacrement. Quoi qu'il en soit, cette élection fut confirmée par le pape, alors à Lyon, et Odon Rigaud fut installé dans sa nouvelle dignité.

Le feu prit à cette époque à la porte Beauvoisine, brûla les églises de Saint-Laurent, de Saint-Godard,

(1) Divino percussus judicio [ad. an. 1247.]
(2) Sanct. Antonin. Somme historiale.

Digitized by Google

l'abbaye de Saint-Ouen (1), et toutes les maisons depuis la source de *Galaor* jusqu'à la porte de Robec, et depuis la porte Beauvoisine jusqu'au grand pont. Odon Rigaud fit, comme on le voit, son entrée archiépiscopale sous de funestes auspices.

Depuis deux années environ que le pape était à Lyon, les malheurs des chrétiens de l'Orient avaient intéressé tous les cœurs, et la France était couverte de prédicateurs qui engageaient le peuple à s'armer contre les Sarrasins. Louis IX étant sur le point de partir avec ses frères Charles et Robert, le pape lui accorda un décime, même un quinzième sur tous les biens ecclésiastiques de son royaume.

L'esprit des masses ne put rester froid devant les prédications des moines, surtout lorsque des prodiges sans nombre vinrent prouver l'intérêt que le ciel lui-même prenait à ces expéditions. D'abord, la sainte couronne d'épines, ayant été achetée aux Vénitiens, fut apportée à Paris, où le roi la reçut et la fit placer dans la chapelle royale de Saint-Nicolas (2). Elle avait été précédée d'une comète qui s'étendait de l'Orient au Septentrion, et montrait ainsi le chemin que devaient prendre les Croisés.

La croix était le symbole qui préoccupait tous

(1) Cepit ignis juxta portam Belvacensem qui combussit ecclesias sancti Laurentii et sancti Gildardi, et totam abbatiam sancti Audoeni. [Ch. triplex et unum.]

(2) La sainte chapelle. [Chron. triplex et unum.]

Digitized by Google

les esprits ; on en voyait au ciel, sur la terre et partout. A Crémone, disaient les pélerins, il était tombé, dans le fort d'une tempête, une pierre sur laquelle étaient gravées une croix, l'image du Sauveur, et cette inscription en lettres d'or : *Jésus de Nazareth, roi des Juifs* (1).

L'amour de la croix entrait dans toutes les prédications, et l'on citait ce qui arrivait de sinistre à ceux qui s'en étaient écartés. On racontait que, dans une ville de l'Orient, nommée *Icone*, siége d'un archevêque du rit grec, un jongleur, ayant laissé poser la patte de son ours sur une croix, avait immédiatement été frappé de mort. Les témoins de cet événement, saisis de terreur, s'empressèrent de louer Dieu, dont la puissance s'était manifestée d'une manière si visible à leurs yeux. Un Sarrasin, au contraire, s'indigna contre le miracle et la foule, et osa porter une main impie sur la croix ; aussitôt son bras et sa main se desséchèrent. Un autre Sarrasin s'emporta à son tour, et mourut incontinent. Pour apaiser la colère du ciel, un riche chrétien fit bâtir en ce lieu une église qui fut placée sous l'invocation de la Sainte-Croix (2).

Il y a d'autres histoires dont la Normandie et la ville de Rouen fournissent entièrement le fond. Ainsi, dans le prieuré de Saint-Gabriel, il était tombé de l'eau qui avait rendu la vue à un moine aveugle.

(1) Chron. ecc. Roth. (2) Chron. ecc. Roth.

Digitized by Google

A Rouen, le jour de l'Annonciation, lorsque le peuple était réuni pour entendre la messe dans l'église, une servante d'Ango Le Mercier, après s'être blessé la main très grièvement avec le peigne à lin dont elle se servait pour travailler, éprouva de si fortes douleurs qu'elle courut se mettre en prières devant l'autel de la Vierge, et y resta jusqu'au soir en présence des assistants. Son repentir parut si profond, que la Mère de miséricorde eut pitié d'elle et la délivra du mal qui la faisait tant souffrir(1). L'archevêque Odon Rigaud ordonna une cérémonie particulière en souvenir de ce miracle.

1248. Déjà le comte Richard, frère du roi d'Angleterre, était parti pour la croisade avec les barons anglais. Louis IX, ne pouvant différer plus longtemps, se mit en route le jour de la Pentecôte, ainsi que ses frères, un grand nombre de comtes et de chevaliers qui voulurent partager la gloire et les hasards de l'expédition. La reine Blanche fut nommée régente du royaume pendant l'absence de son fils.

Odon Rigaud, ancien frère mineur, trouvant que les religieux de cet ordre étaient assez mal installés dans le clos Saint-Marc, leur fit obtenir l'emplacement du premier château de Rollon, situé

(1) Tandem mater misericordiæ miseriis mulieris commota mirabiliter manum ejus à pectine que erat constricta liberavit et dissolvit. [Chron. eccl. Roth.]

Digitized by Google

au bas de la rue actuelle des Cordeliers. C'était un terrain occupé par des débris de murailles, depuis quelque temps acquis par Bertin Duchâtel, et donné par lui à l'archevêque pour y construire un monastère. Cette donation fut ratifiée par la reine Blanche en 1248 (1). Guillaume de Tancarville offrit, de son côté, aux mêmes Frères, un terrain qu'il possédait sur cette place; et Nicolas De la Londe leur transmit ses droits au patronage de la paroisse de Saint-Clément (2).

Le nouveau monastère s'éleva comme par enchantement, et la congrégation put s'y installer dans les premières années qui suivirent (3).

A la même époque, les frères prêcheurs de la maison de Saint-Mathieu, située à St-Sever, ne furent pas oubliés. Pour les introduire dans la ville, un bourgeois de Rouen, Raoul Loques, venait de leur donner, de concert avec son fils et sa femme, une pièce de terre, située entre la rue *Brasière* et les

(1) La charte se trouve dans Farin, IIe vol., 3e partie, p. 50.

(2) Liasse des Cordeliers. [Archives municipales.]

(3) L'église de ce couvent a servi de sépulture, jusque dans les derniers siècles, aux familles les plus distinguées de la ville. On y remarquait les tombeaux ou les épitaphes des Bailleul, Estouteville, Renicourt, Canteleu, Montigny, Alorge, Guillaume Chambellan de Tancarville, Jehan Filleul, Jacques Le Lieur, Saint-Laurent, de Clères, de Lannoy, d'Orléans, de La Garde, de Mouy, de Médavy, et d'une infinité d'autres nobles et bourgeois, presque tous inhumés avec l'habit de l'ordre de Saint-François.

Digitized by Google

murs de la forteresse (1). Tel fut le commencement de cette maison qui a fourni un grand nombre d'hommes remarquables à la religion, à la science et à la politique (2).

Odon Rigaud donne un manoir au curé de Louviers, un terrain à la maison des lépreux d'Aliermont, et un autre emplacement pour établir dans ce bourg une église, un cimetière et une maison presbytériale.

Il y avait incertitude au sujet du patronage de l'église de Watteville; on ignorait s'il appartenait au roi ou à l'archevêque; ce dernier et la reine Blanche, passèrent une transaction par laquelle on arrêta que l'abbé de Foucarmont présenterait, pour cette fois seulement, à la cure vacante, sauf à régler ultérieurement les droits des parties.

La charte de cette transaction est souscrite de Melun, en 1248 (3). Nous aurions mieux aimé

(1) Quamdam peciam terræ.... in vico qui dicitur *Brasière*.... A prædicto vico usque ad murum regis. (Charte citée par Farin.)

Cet emplacement n'est autre que celui du monastère des Jacobins, dont les bâtiments ont été appropriés à l'hôtel et aux bureaux de la préfecture actuelle.

(2) Nous citerons, entr'autres, le frère Fréauville, devenu confesseur de Philippe-le-Bel, et dont le mausolée se vit longtemps dans l'église conventuelle, à côté des sépultures des Montigny, des Le Vaillant, des Serville, des Bellencontre, de plusieurs maires de Rouen, et des familles bourgeoises, de Jean Le Gras, de Guillaume Le Hérisson, commerçants et bienfaiteurs de la communauté.

(3) Gall. Christ., eccl. Roth., Instrumenta, p. 33.

Digitized by Google

que cet acte eût été passé à Rouen. Ce serait une preuve du séjour de la reine Blanche dans cette ville après son mariage (1), séjour que nous ne pouvons constater que par une longue et constante tradition. Ainsi, on dit qu'elle donna une forte somme d'argent pour faire construire des maisons à l'usage des pauvres, dans les anciens fossés de la ville, d'où leur vint le nom de rue de l'Aumône. Au Mont-aux-Malades, on parle de ses pieuses libéralités et de terrains communaux concédés par elle. On va même jusqu'à dire que le manoir de Bouillon, attenant à la forêt verte, eut l'honneur de la recevoir un jour qu'elle y était venue chercher un abri contre l'orage. Nous rapportons cette tradition pour la sauver de l'oubli; car les peuples perdent aisément la mémoire des bons princes, et ne s'attachent guère qu'aux auteurs de leurs misères et aux fléaux de l'humanité.

Peu de jours après le départ de Louis IX, Odon Rigaud entreprit des visites pastorales dans sa province. Le registre de ses tournées, dont la première page est perdue, commence ainsi : « L'an du Seigneur 1248, le 5 juillet, nous sommes arrivé à Graville, où nous avons exercé notre visite. Nous avons trouvé tout en bon état; les religieux ont environ 300 livres de revenu et ne doivent rien; 1248.

(1) Nous avons vu qu'elle y était venue, appelée par son oncle Jean Sans-Terre, pour la marier à Louis VIII.

Digitized by Google

ils ont assez de pain pour leur provision, et du vin jusqu'à la nouvelle récolte. »

Il va à Montivilliers, au château de Lillebonne (1); puis il fait la dédicace de l'église de Bolleville et couche à Caudebec, *aux dépens de la première paroisse.*

Arrivé peu de jours après dans le monastère de Jumiéges, il découvre que les frères Guillaume de Baunay et Guillaume de Bourg-Achard sont infestés d'un *détestable vice.* Il les fait partir pour d'autres monastères, et prive de son office le sous-prieur qui jetait le trouble parmi les frères.

Le 12 juillet, il était dans son manoir de Déville, probablement construit sous Pierre de Colmieu, puisque cette terre n'a appartenu qu'en 1238 à la Cathédrale; il y exerce l'acte de juridiction suivant : Robert Saën, chevalier, ayant menacé de tuer Raoul Borde, autre chevalier, fut cité devant le tribunal de l'archevêque et condamné à aller rejoindre les Croisés; il ne devait en revenir qu'après cinq ans, muni de certificats de chevaliers du Temple, attestant qu'il avait réellement fait le voyage d'outremer.

1248. Odon Rigaud exerce à Aliermont un autre acte de juridiction que nous ne pouvons passer sous silence. Gautier Carue, châtelain de Gamaches, accompagné d'un grand nombre de vassaux du comte

(1) Jacuimus in castro. [Reg. Visit.], édit. Bonnin.

Digitized by Google

de Dreux, alors à la croisade, s'était jeté sur le manoir d'Aliermont, l'avait pillé, ainsi que les Eglises et les fermes de l'archevêque. Un meurtre même avait été commis par ces forcenés.

Gautier Carue, appelé devant le prélat, fut condamné à faire, en compagnie de onze gentilshommes des communes environnant Gamaches, douze processions, en chemise, tête et pieds nus, tenant tous des verges à la main, et à recevoir la discipline de certains prêtres qui les escorteraient. Cette procession devait visiter les trois églises d'Aliermont, celles de Dreux, de Gamaches, de Saint-Wast, d'Equiqueville et de Saint-Martin-le-Cauf; ensuite les cathédrales d'Evreux, de Lisieux, de Beauvais et d'Amiens.

On conviendra que si la discipline fut rudement appliquée pendant un si long voyage, les délinquants ne durent pas être prêts de sitôt à recommencer leurs méfaits.

Dans le monastère de Sainte-Catherine-du-Mont, l'archevêque trouve le frère Sanson convaincu de vol, d'incontinence et de perturbation. Au prieuré de Villy, un moine, du nom de Renaud, refuse de lui répondre et lui tourne le dos : « Là était, dit-il, un autre vieux moine qui ne savait rien de l'état de la communauté. »

A Oville, il apprend que le prieur ne résidait pas un jour sur quinze à la maison, qu'il était bu-

Digitized by Google

veur, qu'on le ramassait souvent ivre dans les champs; qu'il fréquentait les cabarets et faisait des orgies avec les laïques; qu'il menait une vie licencieuse avec une certaine femme de Grainville, avec la dame de Robertot, et avec une fille de Rouen nommée Agnès. Enfin, on lui dit que le frère Godefroy vivait publiquement avec la femme de Gautier d'Equaquelon : *Que nuper habuit quemdam puerum de ipso.*

Telle est la série de misères, suite des guerres nationales de l'époque, que le grand réformateur découvre parmi quelques moines obscurs, vices perdus au milieu des grands exemples de piété que donnaient tous les ecclésiastiques, vices que ne pouvait tolérer Odon Rigaud.

Les autres réformes s'appliquent à des moines portant l'épée, marchant à cheval et jouant aux osselets dans les tavernes. Ainsi se termine le cours des travaux de l'archevêque de Rouen pour l'année 1248.

1249. En 1249, le 30 mars, il quitte Déville et couche à Bellencombre *à ses dépens*. De là, passant par Boulogne, il se rend au port de *Wicent*, rade maintenant ensablée que l'on croit être le *Portus Iccius* des Romains. Il s'y embarque pour Douvres, et arrive, le 11 avril, à Londres : « Le 13, dit-il, nous avons juré fidélité au roi d'Angleterre, au sujet de nos biens, et il nous en a rendu les arré-

Digitized by Google

rages, depuis le temps de notre consécration. » Trois jours après, il était dans le domaine de *Binthewrde* et recevait l'hommage de ses hommes et des vassaux de l'Eglise.

Pendant son séjour en Angleterre, Odon Rigaud céda à Jehan Grandson, évêque d'Exône, le manoir d'Otery, et obtint une charte de Henri III, confirmant cette vente. Le 16 mai, il rentrait dans Rouen, accompagné de plusieurs frères Mineurs, et faisait, le lendemain, les ordinations dans sa Cathédrale.

Il reste peu de jours dans cette ville; nous le voyons partant pour Pontoise, se dirigeant sur le *Paraclet*, où sa sœur Marie venait d'être nommée abbesse. En rentrant par le doyenné de Meulan, il découvre que le curé de Cordomanche avait célébré les saints mystères, bien qu'étant interdit, et vivait avec une concubine; que le curé de Corcelles ne résidait pas; que celui de Vaumondeys travaillait à des ouvrages qu'il mettait en vente; que celui de Vaux faisait le commerce, et tenait une vigne à loyer d'un individu auquel il avait prêté de l'argent à gros intérêt, qu'il ne disait point ses heures et qu'il quittait ordinairement le lit pour aller dire la messe; que le curé de Longuefosse *infamatus esset de Eugenia parrochiana sua, et habuisset ex eâ pueros*. Odon Rigaud termine sa narration en disant : nous les avons avertis : *Monuimus eos*.

Digitized by Google

Dans la visite qu'il fait à l'église et au Chapitre des Andelys, il s'aperçoit que le sacristain ne sonnait pas les cloches aux *heures dites;* il lui recommanda d'être plus exact à l'avenir s'il voulait éviter d'être puni par le doyen.

Odon entreprit ensuite le voyage de Lyon, pour conférer avec le pape Innocent IV. Plusieurs bulles de cette époque, concernant l'Eglise de Rouen, indiqueraient assez bien le but de son voyage. A son passage par Paris, il assista à l'inhumation de l'évêque Gautier de Château-Thierry, enterré dans le chœur de son église.

1250. Voyons maintenant Odon Rigaud faire acte de juridiction chez ses suffragants. Il arrive le 9 janvier 1250, à Lisieux, où il est reçu processionnellement par le Chapitre; l'église était parée. Il fit un sermon devant les chanoines assemblés dans le manoir épiscopal; ensuite il commença sa visite et s'informa si l'évêque remplissait les fonctions de son ministère Les chanoines répondirent que ne l'ayant pas vu depuis un an, ils ignoraient ce qu'il faisait ailleurs, et qu'il n'avait pas pouvoir d'exercer les actes du saint ministère. Sur la demande faite, comment et à qui l'évêque conférait les bénéfices, on répondit : qu'il en accordait souvent à des gens qui avaient commis des fautes, mais qui s'en étaient repentis. On cita entre autres, son neveu, convaincu d'homicide. Il demanda si les doyennés

Digitized by Google

ruraux étaient vendus ou affermés, pourquoi l'archidiacre Nicolas de Chiervillle ne résidait pas, si l'évêque avait des gens malhonnêtes dans sa familiarité, et comment il conservait les biens et les droits de l'Eglise. On répondit d'abord que les bois étaient en mauvais état par l'impéritie de l'évêque. Quand à la conduite morale du Chapitre, on lui dit que les chanoines Simon de Wasvic et Albéric se livraient à la boisson et troublaient les cérémonies du chœur; que Raoul, neveu de l'évêque, entrait dans des lieux malhonnêtes et courait de nuit par la ville. L'archevêque admonesta les coupables qui promirent de se corriger.

Ce fut moins grave à Evreux. Seulement, deux clercs de chœur avaient été renvoyés pour leur inconduite. Le soir, Odon Rigaud réunit le Chapitre dans son manoir, et lui demanda comment se conduisait l'évêque dans son église et dans son diocèse, à qui il conférait les bénéfices, et quelles étaient ses mœurs et sa conversation. On lui répondit que tout était louable dans la conduite du prélat.

L'archevêque visita les religieuses bénédictines de Saint-Sauveur de la même ville; elles étaient au nombre de quarante-et-une sœurs. Il trouva que ces dames buvaient hors du réfectoire et de l'infirmerie; qu'elles avaient des oiseaux, des petits chiens et des écureuils. Il prescrivit de faire disparaître ces animaux, et enjoignit à l'abbesse de visiter ino-

Digitized by Google

pinément les coffres de ces dames et d'en faire enlever les serrures; puis, il défendit les ceintures garnies d'ornements de fer, les bourses inconvenantes pour l'état monastique, *inhonestas*, et les petits oreillers qu'elles s'amusaient à faire.

Pendant l'absence de l'archevêque, il y eut une sédition dans Rouen, occasionnée soit par la disette soit par les dîmes que prélevait l'Eglise sur la mouture du blé, cause de jalousie entre les nobles, les riches bourgeois et les possesseurs de moulins. André de Saint-Liénard, neveu de Vincent du Val-Richer, s'était mis, de nuit, à la tête d'émeutiers armés, pour forcer le grand moulin de l'Eglise situé près du pont de Robec, et en avait enlevé le blé et les farines.

Cet acte répréhensible fut, sans doute, suivi de censures ecclésiastiques, car les coupables ne tardèrent pas à se présenter devant l'archevêque à *Bonport*, se soumettant à payer jusqu'à cent marcs d'argent pour amende.

1251. Dans le mois d'avril 1251, Odon Rigaud fait un nouveau voyage à Lyon pour conférer avec le pape. Il y passe dix-huit jours; son itinéraire ne nous apprend rien de plus.

Tous les regards des Normands étaient fixés vers l'Orient, dont on attendait impatiemment des nouvelles. Les premières que l'on reçut étaient désastreuses. Louis IX, à son arrivée, avait pris Da-

Digitized by Google

miette ; mais, s'étant trop aventureusement engagé, son armée avait été détruite, et lui-même était resté prisonnier des infidèles.

Jamais on ne ressentit une pareille émotion en France et en Normandie. On s'attendait aux succès annoncés dans les sermons des prédicateurs, et l'on apprit le plus épouvantable des revers ! Dans ce malheur commun, le patriotisme ne fit pas défaut. Tous les Français auraient voulu marcher à la délivrance de leur roi.

Cette exaltation, partagée par toutes les classes de la société, eut son avantage et ses dangers : elle produisit des ressources nouvelles et enfanta de nombreux désordres : des gens de la campagne, connus sous le nom de *Pastoureaux*, donnèrent le signal ; ils se réunirent en troupes, parcoururent les villes et les villages, prétendant que des anges leur étaient apparus, et leur avaient enjoint de prendre la Croix, en leur disant que « l'armée des simples avait été choisie par Dieu pour la délivrance de la Terre-Sainte et du roi (1). »

Après avoir ravagé les Flandres, ils débordèrent sur la Picardie, portant en tête de leurs bandes un étendard qui représentait le sujet de leur

(1) Fingebant vidisse visionem Angelorum, et B. virginem Mariam eis apparuisse et jussisse ut accipierent crucem, et pastorum ac simplicium quos elegerat Dominus, congregarent exercitum, ad subventionem Terræ-Sanctæ et regi Ludovici. [Chron. sancti Laudi.]

Digitized by Google

prétendue vision (1). Rouen ne tarda pas à en être infesté. Les *Ribauds*, cette troupe de vauriens, toujours en guerre avec la société de l'époque, se joignirent aux Pastoureaux et prirent part à leurs excès. Tous croyaient tellement à la vérité de leur mission qu'ils ne reconnaissaient la supériorité d'aucun pouvoir religieux, et se répandaient en invectives contre Dieu, l'Église et les Saints.

Odon Rigaud réunit un synode, non dans l'église, mais dans la grande salle du manoir archiépiscopal « à cause de la multitude des Pastoureaux et *de la commotion populaire* » Ces misérables en furent informés, et, craignant qu'on ne prit quelques mesures contre leurs excès, ils se ruèrent sur l'assemblée, en chassèrent l'archevêque et les ecclésiastiques qu'il avait réunis (2).

Si l'on a bien remarqué ces mots de *commotion populaire*, il semblerait que les bourgeois de Rouen et les chefs de la Commune auraient pris part aux actes des Pastoureaux. En effet, quelques jours après, Odon Rigaud écrit sur son journal : « Nous nous sommes réunis dans l'église; le maire et beaucoup de pairs sont venus à nous en plein synode, nous ont demandé l'absolution, et nous la

(1) Eamdem visionem in vexillo quod ante se ferebant depixerant. [Chron. Sancti-Laudi.]

(2) In tantum invaluit error eorum quod dom. archiepiscopum, in synodo Pencostes de eccl. Roth. cum universis sacerdotibus ad synodum congregatis expulerint. [Chr. eccl. Roth.]

Digitized by Google

leur avons accordée. » Ces magistrats se présentaient-ils pour leur propre compte ou au nom de la Commune repentante? Voilà ce que la sécheresse de la narration nous laisse à deviner. Seulement il paraît que la réconciliation fut complète, car le lendemain Odon Rigaud ajoute : « nous avons tenu notre synode de doyens et les pairs ont diné avec nous. »

Après cette émeute, Odon Rigaud fut obligé de se faire saigner et garda le lit pendant plus de trente jours. Doit-on attribuer cette maladie à l'impression qu'il avait éprouvée, ou à la goutte qui venait souvent le visiter?

Enfin la masse turbulente des Pastoureaux se 1251.
dirigea sur Paris où les attendait la reine Blanche. Après s'y être livrés à leurs excès accoutumés, ils partirent pour Orléans où leur mauvaise réputation les avait devancés : les clercs et les gens de l'université les attendirent à l'approche de leurs faubourgs, leur en défendirent l'entrée et en tuèrent un grand nombre. Les Pastoureaux découragés par cette réception, allèrent à Bourges, où ils pénétrèrent dans la synagogue des Juifs, en détruisirent les livres et pillèrent le trésor. Les bourgeois s'armèrent à la hâte, tombèrent sur eux et en firent un grand carnage. Enfin leur chef ayant été tué, la plupart furent pris, pendus ou noyés. Un petit nombre seul rentra comme il put dans ses foyers.

Digitized by Google

Ce zèle mystique donna lieu à des exaltations plus paisibles qui finirent néanmoins par dégénérer en coupables excès; car l'orgueil de la perfection a ses dangers. Le pays se couvrit d'une foule d'ordres qui s'étaient constitués eux-mêmes sans l'autorisation des supérieurs ecclésiastiques. Il y avait l'ordre de la Pénitence de Jésus-Christ, l'ordre des Martyrs, l'ordre des Apôtres, l'ordre des Évangélistes, l'ordre de la Sainte-Croix, l'ordre des Crucifiés, dont les frères faisaient des pénitences et se soumettaient à des rigueurs corporelles excessives, très méritoires sans doute, mais que la religion n'a pas exigées de la faiblesse humaine.

Les frères de la Pénitence de Jésus-Christ, par exemple, appelés *Sachets*, s'enfermaient dans des cellules murées, où ils restaient jusqu'à la fin de leurs jours. Il y en avait dans les bois, au milieu des champs, et jusque dans les carrefours des villes; Rouen nous offre un singulier exemple de ce genre de réclusion : Un prêtre à la vie rigide, fut appelé par l'archevêque Thibaut à la tête du monastère de Sainte-Catherine, d'où il passa l'année suivante à celui de Saint-Ouen. Il ne put s'habituer à cette existence trop aisée pour sa vocation et retourna simple moine à Sainte-Catherine; il fit faire, du consentement de l'abbé, une cellule auprès de l'église et s'y renferma.

Ce fut dans ce réduit de six pieds carrés qu'il

Digitized by Google

vécut, chargé de liens qui lui flétrissaient la peau et la déchiraient par des pointes de fer; il n'avait pour vêtement qu'une cuirasse en jonc, descendant jusqu'aux genoux. Il jeunait presque constamment, ne buvait que quand il y était contraint par la maladie, ne mangeait jamais de chair, ne se couchait sur la terre que quand il ne pouvait tenir debout, et chantait des psaumes et des oraisons en versant des larmes abondantes. Telle fut la vie que Adam *le reclus* mena jusqu'à la fin de ses jours durant un espace de 24 années, faisant l'admiration de toutes les classes : rois, reines, nobles, bourgeois, évêques, clercs et séculiers qui venaient le visiter et se recommander à ses prières (1).

Cependant tous ces dévouements mystiques qui devaient concourir à la délivrance de la Terre-Sainte et du roi, eurent un résultat moins heureux que l'argent remis aux Croisés. Les églises se cotisèrent comme elles avaient déjà fait pour la rançon de Richard. Tel fut de tous temps l'emploi de ses grands revenus : soutenir des ecclésiastiques pour moraliser les populations, élever des monuments, venir au secours du Saint-Siége, doter des hôpitaux, et payer les dettes de l'État. Quelle institution s'est jamais mieux acquittée d'aussi nobles devoirs?

Le trésor de l'Église de Rouen n'était pas riche 1251.
alors; ce qui viendrait à l'appui du sentiment des

(1) Chron. triplex et unum.

Digitized by Google

accusateurs de Pierre de Colmieu, car les chanoines furent obligés d'enlever le grillage en argent qui entourait le tombeau de Richard Cœur-de-Lion pour fournir leur contingent (1). On obtint ainsi la liberté du roi, ardemment désirée de tous les Français. La régente le pressa de revenir, mais malgré ses instances, il passa encore 4 ans en Palestine pour faire réparer les fortifications de quelques places, et cette temporisation valut la liberté à plus de douze mille chrétiens (2).

Un acte de l'Officialité du mois d'août 1251 nous fait connaître en ces termes le nom du troisième architecte connu de la cathédrale : « Maître Gautier de Saint-Hylaire, maçon, maître de l'œuvre, à savoir de l'église de Rouen » (3).

Cet acte est un bail passé avec le Chapitre pour une de ses maisons que maître Gautier prenait à fief, moyennant une rente annuelle de 8 livres tournois.

Les années qui suivirent furent remarquables par les mesures de sévérité adoptées contre les Juifs. Ils durent abjurer ou quitter la France. l'Église faisait de grands sacrifices pour obtenir leur conversion, si l'on en juge par la bulle que le pape adressa au monastère de Fécamp, l'exemptant de

(1) Epit. Hist. des grandes Chroniques de France. [Ad. an. 1250].
(2) Joinville [Ap. scrip. rer. Gall., t XX.]
(3) Cart. de la cath., ch. 324.

Digitized by Google

tout impôt au profit des Juifs convertis, vu qu'il avait déjà payé, pour cette œuvre, plus de 60 livres tournois, et fait parvenir de nombreux subsides à la Cour de Rome et aux légats (1).

Odon Rigaud recevait les taxes des maisons religieuses de son diocèse et les distribuait aux Juifs entrés dans le giron de l'Église. On craignait que le besoin ne les contraignît d'avoir recours à leurs anciens co-religionnaires qui ne les auraient assistés qu'aux dépens de leur foi nouvelle.

En Angleterre, on publia sur leur compte une histoire atroce si elle est vraie, plus atroce encore si ce n'est qu'une pure invention pour les dépouiller. Le roi étant sur le point d'aller à la croisade, prélevait alors les deniers que le pape lui avait accordés sur les revenus de l'église, sans en excepter les manoirs épiscopaux (2). Il fallait de l'argent à tous prix. Alors, par une singulière coïncidence, le bruit courut que les Juifs de Lincoln avaient fait subir pendant huit jours des traitements affreux à un jeune enfant; on disait qu'après l'avoir mis à la torture, lui avoir ouvert le côté, arraché les ongles, coupé les lèvres, la langue et les oreilles, ils avaient versé de la poix bouillante sur ses blessures, l'avaient mis en croix, 1252.

(1) Cartulaire de Fécamp. [Arch. départ.]

(2) De maneriis eisdem decimam hujus modi juxta formam traditam ebiberi [Rymer p. 169.]

Digitized by Google

et jeté dans un égoût. Ce cadavre mutilé fut enlevé de ce lieu infect et inhumé avec de grandes cérémonies dans l'église de Lincoln, en présence du roi, des évêques et des principaux personnages du pays.

Ceux qu'on supposa complices de cet attentat, furent traînés à la queue des chevaux sur les places publiques et pendus; d'autres se rachetèrent à prix d'argent; le plus grand nombre quitta l'Angleterre après avoir fait le sacrifice de sa fortune et de sa position (1).

1253. Odon Rigaud tenait un concile dans le couvent des frères Mineurs de Vernon, lorsqu'on apprit la mort de la reine Blanche. Louis IX reçut cette nouvelle en Palestine, et se disposa à revenir en France pour prendre la direction des affaires de son royaume.

A son retour de Vernon, l'archevêque fut tourmenté de la goutte. Après avoir épuisé l'art des médecins, il fit des pélerinages à Saint-Thibaut-aux-Bois, et à Aliermont; il confesse lui-même en avoir obtenu peu de soulagement. Sa vie n'en fut pas moins active, car nous le voyons successivement à Bures, à Beaulieu, à Neufchâtel, à Oville, à Saint-Wandrille et à Bacqueville, réprimandant partout les moines qui n'observaient pas le jeûne, fréquentaient les tavernes, se livraient au jeu et usaient du lit des concubines.

(1) Chron. triplex et unum.

Digitized by Google

Il arriva bientôt à Rouen, pour y exercer un acte sévère de juridiction contre un hérétique. Voici sa propre narration : « Le 22 juin, le peuple et le clergé de la ville étant réunis à la mare du parc, nous leur avons fait un sermon, et avons condamné comme hérétique, Jehan Marel, détenu depuis longtemps dans notre prison. Sa sentence écrite a été prononcée en ces termes : Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, ainsi soit-il. Toi Jehan, dit Marel, pensant et soutenant avec opiniâtreté des choses contraires à la foi catholique, et excommunié de droit pour cela, après t'avoir entendu fréquemment, suivant la loi; après que tu as confessé tes erreurs, et, qu'averti canoniquement tu n'as pas voulu les rétracter par le conseil d'hommes sages, nous te jugeons hérétique, et te condamnons pour hérésie ». Il est probable que ce malheureux fut brûlé près de la mare du parc, lieu ordinaire de ces exécutions comme nous le verrons 13 ans plus tard. Après cette sentence, l'archevêque alla coucher à Déville (1).

Dans le mois de décembre suivant, Will. de Wardres se présenta devant Odon Rigaud, pour obtenir la *cure* d'Anières; voici le singulier examen que l'archevêque lui fit subir devant les dignitaires du Chapitre, simple traduction d'une légende de la Purification : *Illa namque salus;*

(1) Ipsa die pernoctavimus apud Devillam. [Reg. visit.]

Digitized by Google

Illa, icelle est; *salus*, saluz; *generata*, engendrée; *de virgine Maria*, de la vierge Marie, *hoc est*, ce est; *die*, le jour; *quadragesimo*, de la quarantaine; *Maria*, ô tu Marie; *genitrice*, mère; *hodie*, hui; *ab ipsa*, de celle; *deportata*, portée; *ad templum*, au temple; *ipsius*, de celui; *ut ipse*, que icel; *redemptor noster*, notre père; *sit*, soit; *presentatus*, présentez; *sic*, en telle manière; *cum substancia nostre carnis*, en la substance de notre char; *etiam*, mais; *adimplet*, il aimplit; *ipsam*, icelle. On demanda au postulant s'il s'était rendu compte de sa traduction, il dit qu'il n'en comprenait pas bien le sens.

Une autre fois, Jehan Quesnel, qui prétendait à un bénéfice, fut trouvé, par l'archevêque, insuffisant dans les lettres, sachant lire à peine, ne connaissant pas la construction latine, et n'ayant aucune notion du chant; sa demande fut rejetée.

Cependant, la suprématie exercée par Odon Rigaud sur ses suffragants et dans les abbayes de leurs diocèses, n'était pas du goût de tous ceux dont le rigide réformateur réprimait les écarts. On lui contesta ses pouvoirs, et des portes de monastères lui furent plusieurs fois fermées. Pour sortir de cet état d'incertitude, l'actif archevêque alla à Rome, afin d'obtenir des bulles qui régularisassent définitivement sa juridiction et ses droits.

Digitized by Google

Le 14 janvier 1254, il part, à cheval, suivi de quelques frères, qui l'accompagnent, au cœur de l'hiver, dans un trajet de plus de 300 lieues. En passant par Evreux, il traita de la paix avec son suffragant, jusqu'à la décision du Saint-Père. Nous ne voyons rien de remarquable dans son voyage jusqu'à Salins. Là, dit-il, nous ne pûmes passer à cause de la neige. Deux jours après il renvoie Arnoult, l'un de ses compagnons, trop infirme pour supporter les fatigues du voyage. A Lausanne, il célèbre la messe et prêche le jour de la Purification; il gravit les monts et arrive à *Livoire;* le 14 février, il entre dans Bergame, « et nous avons passé, dit-il, à Trezzo, par l'eau de l'*Adda*, non cependant sans danger. » Le 11 mars, il était *dans le bourg de Saint-Pierre*. Le lendemain, il se présenta au palais de Latran, « où il baisa le pied du seigneur pape. » Il resta quatre mois à Rome, accompagna le Saint-Père à Viterbe, à Assise, à Prenestre et à Agnano. Ce fut dans cette ville qu'il reçut « la note de la sentence sur la cause qui s'agitait entre lui et ses suffragants, » seul passage qui nous fasse connaître le but de son voyage. 1254.

Odon était de retour à Rouen le 8 septembre. La veille, saint Louis entrait dans Paris, revenant de sa première croisade. Nous sommes surpris que notre archevêque ne se soit pas empressé d'aller visiter le monarque; nous le voyons, au con-

Digitized by Google

traire, reprendre le cours de ses tournées, qui durèrent trois mois. Ce ne fut que le 24 novembre qu'il alla à Paris, et voici les seules particularités qu'il nous révèle sur son séjour auprès de saint Louis.

Henri III étant à Bordeaux, fit demander à son beau-frère, Louis IX, passage dans son royaume, pour éviter une trop longue traversée sur mer. Ayant obtenu une réponse favorable, il quitta cette ville avec une nombreuse suite. Saint Louis alla au-devant de Henri III jusqu'à Orléans. Odon Rigaud nous fait entrevoir ses premiers rapports avec la cour, par le passage suivant de son journal : « Le 7, nous allâmes à la rencontre du roi d'Angleterre venant à Paris. Après avoir séjourné six jours dans la capitale et visité Saint-Denis, Pontoise, Grammont, Chaumont et Saint-Leu, nous avons rejoint, le 12 décembre, la cour à Creil. »

Henri III désirait obtenir la restitution de la Normandie, dont, selon lui, Philippe-Auguste avait promis le retour à l'Angleterre. Il n'y eut, pour le moment, rien de décidé, et l'archevêque de Rouen ne paraît pas avoir pris part à ces négociations.

1255. Cependant le roi avait su distinguer le grand évêque ; car il l'admet dans sa familiarité, et c'est lui qu'il choisit, en avril 1255, pour célébrer, à Melun, les noces de sa fille avec le roi de Navarre.

Dans le mois de mai, Odon va rejoindre saint Louis à Pontoise, et en obtient, pour lui et ses

Digitized by Google

successeurs, la restitution de l'archidiaconé de cette ville, avec toutes les paroisses qui en faisaient partie. Le prélat accompagne le roi à Paris, où il reçoit la charte de cette donation. Dans cette pièce, Odon Rigaud promet d'être fidèle au roi et à ses successeurs, et de placer à Pontoise une personne docte, qui connaîtra de toutes les causes des bourgeois et les laissera jouir de leurs franchises et anciennes coutumes.

Odon Rigaud alla voir, le 15 juin, le roi à Senlis, et le trouva malade. Cette indisposition présentait peu de gravité; car l'archevêque ne resta que cinq jours avec lui.

En octobre, pendant que le prélat était parti du côté de Gisors et de Beauvais, saint Louis entra dans Rouen sans y être attendu; il fut accueilli avec bonheur par la population et les ecclésiastiques de la cathédrale. Le but de cette excursion était un pélerinage au monastère de Sainte-Catherine pour s'entretenir avec le *reclus* (1). Il serait curieux de savoir ce qui se passa entre ces deux hommes, martyrs l'un et l'autre de la mysticité de l'époque; les moines l'ont ignoré, ou n'ont pas daigné nous en instruire.

La renommée du *reclus* était si grande que les

(1) Receptus est a civibus ejusdem urbis cum honore qui etiam fuit apud sanctam Katarinam causa peregrinationis et ut haberet colloquium cum recluso. (Ch. S. Kat.)

Digitized by Google

rois et les reines s'empressaient de le visiter (1); ce qui ne peut s'appliquer qu'à saint Louis, à son épouse, à leur fille et au roi de Navarre.

A la suite de ce voyage, le roi, par une première ordonnance, entend que le maire de Rouen sortant de charge, élise, de concert avec les autres prud'hommes de la ville, trois bourgeois notables, parmi lesquels il choisira le chef de la communauté; il défend d'envoyer en cour des députations composées d'autres personnes que le maire ou son représentant, lesquels ne pourront avoir plus de chevaux et plus de gens, ni faire plus de dépenses à la charge de la ville, que s'ils voyageaient pour leurs propres affaires (2). Ainsi le roi ne voulait connaître les doléances de la commune que par le maire qu'il avait lui-même choisi; c'était à peu près annihiler le droit de réclamation.

1256. Les immenses travaux faits à la cathédrale n'avaient pas encore permis de s'occuper d'une œuvre secondaire et néanmoins très urgente; nous voulons parler de la reconstruction de la clôture de l'aître qui avait donné lieu à de si vives contestations. Le prince se porta médiateur entre les bourgeois et les chanoines, en les engageant à se faire de mutuelles concessions. Après quelques conférences,

(1) Audita fama tanta viri circumquaque reges et reginæ cœperunt ad eum convolare. (Chron. Sanctæ-Kath.

(2) Ordonnances des rois de France, t. I, p. 83.

Digitized by Google

l'archevêque envoya au roi l'accord suivant qui mettait fin à toute discussion : « Nonobstant les droits qu'a l'église d'entourer son cimetière de murailles aussi hautes qu'elle le jugera à propos, lui et son chapitre consentent, pour obtempérer à la volonté du monarque (1), à ne pas élever ce mur à plus de quatre pieds du sol, à moins que quelque nécessité ne les contraigne d'en agir autrement. »

Le roi rend alors plusieurs ordonnances favorables à l'Eglise de Rouen. Par l'une, expédiée de Vincennes, il mande au bailli de laisser prendre dans ses forêts, par l'archevêque et ses successeurs, tous les bois dont ils auraient besoin pour faire de nouveaux moulins ou réparer les anciens (2).

Il confirme ensuite à la cathédrale la donation faite par Guillaume du Désert, écuyer, d'un manoir situé entre l'église de *Saint-Pierre-du-Portier* et le mur de la ville (3). Cette église existait presque à l'angle des rues Cauchoise et Fontenelle, près du Marché actuel ; la seconde partie de son nom lui venait de la porte de la ville qui en était très rapprochée. Les bourgeois avaient dédié cette

(1) Vestræ tamen celsitudinis bene placito penitus obtemperare volentis. (Arch. nat., pièce citée par M. Chéruel.]

(2) Reg. visit., p. 793, (édit. de M. Bonnin.)

(3) Inter murum nostrum, ex una parte, et ecclesiam beati Petri portarii. [Charte citée par Farin.]

Digitized by Google

église à saint Pierre, que ses fonctions, dans le ciel, rendaient plus propre, selon eux, que tout autre saint, à exercer une surveillance active sur cette porte confiée à sa garde.

1256. Le roi accorda aux moines de Saint-Ouen, moyennant une rente de 60 livres tournois, le droit de pacage, pour leurs porcs, sur sa terre de Cailly; plus les pailles et 12 mines d'avoine que les habitants de ce lieu devaient à sa grange; il ajouta, une place située entre la halle et les fossés dudit bourg, et deux pots de vin que le monastère lui devait à chaque entrée qu'il faisait dans la ville de Rouen (1).

Saint Louis s'étant rendu, le jour de l'Annonciation, dans le monastère du Bec pour y faire ses dévotions, Odon Rigaud alla l'y rejoindre; la chronique de cette abbaye rapporte que le prince dîna dans le réfectoire des religieux, ayant l'abbé Robert à sa droite, et l'archevêque de Rouen à sa gauche.

En septembre, Odon Rigaud réunit, à Pont-Audemer, un concile qui prescrit l'exécution des statuts du pape Grégoire IX et du concile de Lyon.

On défend aux Chrétiens d'entrer au service des Juifs, et l'on ordonne aux Juifs d'avoir une marque particulière et patente pour être distingués des Chrétiens.

Les danses dans les cimetières sont prohibées la veille de la fête des saints.

(1) Dom Pommeraie, [Hist. de Saint-Ouen.]

Digitized by Google

Les clercs seront solennellement avertis, dans les églises, principalement ceux qui ne sont pas mariés, d'avoir une tonsure suffisante, et ceux qui se seront croisés, de porter ostensiblement la croix.

Les clercs ne pourront équiper leurs chevaux, de selles, de freins, ni de pectoraux dorés.

Il est défendu aux clercs de se livrer au divertissement de la chasse, soit avec des oiseaux ou autrement.

Le synode s'occupe ensuite de la juridiction des baillis envers les clercs et les croisés.

« Enfin, dit l'archevêque, du commun consentement de nos frères, nous visiterons nos suffragants quand nous le jugerons à propos; et le concile provincial s'étant terminé sans discorde, nous nous sommes retirés en chantant le *Te Deum laudamus* (1). »

En octobre, Odon Rigaud, appelé par le roi à Paris, se dirige d'abord sur Louviers et sur Fresnes, confère les saints ordres aux Andelys, passe à Saint-Germain-en-Laye, arrive à Paris, où il dit un jour la messe des saints Anges, et le lendemain, celle des reliques dans la chapelle du roi (2). Delà, il va à Saint-Denis, passe par Vernon, où il fait la dédicace de la chapelle royale élevée dans le château.

(1) Ce concile ne figure pas dans les collections des synodes de la province.

(2) La sainte Chapelle.

Digitized by Google

Vers la fin de la même année, l'archevêque va à Cormeilles, à Beaumont-en-Auge et à Lisieux. Il réunit les chanoines de cette dernière église dans le vestiaire de l'évêque, vu qu'ils n'avaient pas d'autre lieu pour tenir le chapitre. Il engage quelques diacres à recevoir les ordres sacrés; et apprend que le chanoine Raoul Coypel s'était introduit violemment, avec plusieurs complices, dans la maison d'une femme de Lisieux, avec l'intention d'accomplir sur elle un acte de brutale lubricité; que cette femme ayant jeté des cris, le chanoine et ses compagnons lui avaient tellement serré la gorge (1) qu'elle en était morte presque subitement. Le prélat se tait sur la punition qui dut être infligée à ces grands coupables.

1257. Au commencement de l'année 1257, dans le mois d'avril, saint Louis, voyageant en Normandie, vint à Rouen, où il passa un jour et coucha dans le manoir archiépiscopal de Déville (2). Le lendemain de la fête de Pâques, il était à Auffay, d'où il partit pour Arques. Odon Rigaud alla l'y rejoindre et dîna le même jour avec lui.

Louis IX resta quatre jours à Arques, pendant ce temps l'archevêque était à Aliermont. Le cinquième jour, le roi et le prélat se rencontrèrent à

(1) Dicte mulieris guttur ita valide constrinxerunt, quod non longo tempore interjecto dicitur expirasse. (Reg. visit.).

(2) Et dominus rex nobiscum fuit ipsa die, et jacuit in domo nostra. [Reg. visit.]

Digitized by Google

Longueville, et allèrent ensemble à Neufchâtel, à Mortemer et à Gournay. Saint Louis rejoignit son épouse à Gisors. Odon Rigaud continua son voyage seul jusqu'à Paris où il resta trois jours; il passa, en revenant, par le Pont-de-l'Arche, où il trouva la reine (1) qui vint avec lui à Rouen. Elle n'y resta qu'un jour et partit le lendemain pour Fresnes, où Odon Rigaud l'accompagna. Sept jours après, ce dernier était de retour à Déville.

Quel avait été le but du voyage du roi et de la reine dans nos murs? L'archevêque nous le laisse ignorer. Il reprend le cours de ses occupations ordinaires, et commence par présider à l'installation des Jacobins dans Rouen : « Nous fûmes présent à l'entrée du monastère des frères Prêcheurs, nous y célébrâmes la messe et y fîmes le sermon. » Ceci se rapporte à l'introduction de ces religieux dans leur nouveau monastère, dont ils possédaient le fonds depuis 1247.

Saint Louis, prenant intérêt à cette maison, lui avait donné, l'année précédente, les murs, les tours de la ville, depuis la porte de Caux jusqu'à la Seine, ce qui forme à peu près l'emplacement du boulevard Cauchoise actuel. Il y avait ajouté le revenu annuel de dix sols qu'il retirait de la location des fossés (2).

(1) Regina ibidem existente. [Reg. visit]

(2) Concedimus in perpetuum usum suum in muris nostris et tourellis dictorum murorum villæ prædictæ à porta Caleti usque

Digitized by Google

Le manoir de Saint-Mathieu n'étant plus possédé par les Jacobins, saint Louis l'acheta de l'archevêque et y plaça, en 1269, des religieuses dominicaines qui prirent le nom de Dames-Emmurées, venant des hautes murailles dont leur couvent fut entouré.

Bien que l'église des Emmurées ne soit que du XVIe siècle, rien ne fait mieux revivre le souvenir de saint Louis que l'ensemble de ce monument; la voûte, peinte d'un fond azuré, est, dans toute sa longueur, couverte de fleurs de lys, de chiffres du saint roi, de cœurs surmontés de trois clous et de pendentifs en bois doré. Les sommiers qui traversent l'édifice sont chargés d'écussons symboliques rappelant les hauts faits des Croisés : ce sont des oiseaux se dirigeant vers les trois étoiles de l'Orient; ce sont les murailles de Jérusalem, des pélerins avec le bourdon et la besace; enfin, saint Louis tenant la main de la Justice, et se faisant présenter le livre de la Loi. On peut dire que, si ces décorations ne sont pas de l'époque qu'elles rappellent, jamais l'art, en les exécutant, ne fit un meilleur usage de la foi et de la tradition. Un écusson, portant la date de 1667, indique le temps où ces travaux d'embellissement furent entrepris.

ad cursum secanæ. Quittavimus etiam eisdem fratribus decem solidos annui redditus quos percipiebamus in fossato dictorum murorum. [Archives municipales.]

Digitized by Google

Odon Rigaud, dans ses tournées, jugeait souvent des délits de chasse qui portaient atteinte aux droits féodaux du clergé : ainsi, passant par Aliermont, « un certain oiseleur de la comtesse de Dreux, nommé Hardi, vint lui faire amende honorable, pour avoir pris, dans sa garenne, quatorze perdrix, aidé d'un chien et d'un faucon. » Odon Rigaud voulut bien lui pardonner sa faute.

Lorsqu'il arrive au Pont-de-l'Arche pour faire la dédicace de l'église des lépreux, Cardon de Pierrecour jure de se présenter au mandement de l'archevêque pour avoir frappé malicieusement, de nuit, à la porte du presbytère de Hubouville.

Nous avons vu Odon Rigaud, grand évêque, grand réformateur et justicier, ami du roi qu'il visite dans ses maladies et dont il a marié lui-même la fille. Nous le trouverons maintenant mêlé aux choses de la politique, car le prince avait su discerner son mérite et ses capacités.

Le roi d'Angleterre, désirant faire un traité avec Louis IX, pour obtenir certaines concessions équivalentes à l'abandon de la Normandie, vint en France en 1259. Odon Rigaud nous apprend qu'il partit lui-même « le 24 décembre pour Saint-Denis, avec le seigneur roi de France, pour aller à la rencontre du roi d'Angleterre; que, le lendemain, ce dernier fut introduit par les moines dudit lieu dans leur couvent, avec procession solennelle, 1259.

Digitized by Google

et reçu, le lendemain, à Paris, honorablement, par les citoyens de cette ville, et dans la cathédrale avec le cérémonial accoutumé. »

En effet, le traité de paix eut lieu (1), et ce qui ferait croire qu'Odon Rigaud ne fut pas sans y prendre part, c'est qu'on le chargea de le publier : « Nous avons lu le traité fait entre les deux rois dans la cour du palais du seigneur roi de France, devant un grand nombre de prélats et de barons des deux royaumes.» L'archevêque dîna le surlendemain avec Henri III, à Saint-Germain-des-Prés, et fit, à peu de temps de là, un voyage en Angleterre, « pour l'affaire du seigneur roi de France. »

Quelques mois plus tard, saint Louis perd son fils aîné, âgé de moins de seize ans. Odon Rigaud n'apprit ce funeste événement que vingt jours après qu'il fut consommé. Il était à Aumale, lorsqu'il reçut du roi la lettre suivante, qui peint si bien la piété et la résignation de ce cœur affligé : « Comme il a plu à Dieu, dont le nom soit par tous béni, nous enlever notre fils premier né, auquel nous n'étions pas seulement attaché par le lien de nature, mais par toutes les bonnes qualités de son cœur, nous vous prions, pour la conservation de sa

(1) Par cet accord, saint Louis rendait à Henri III la partie de la Guyenne située au-delà de la Garonne, le Limousin, le Périgord, le Quercy et l'Agenois. Le roi d'Angleterre renonçait, de son côté, à ses droits sur le Normandie et autres provinces de la France.

Digitized by Google

mémoire, pour sa fin louable, et spécialement pour le salut de son âme, que vous fassiez dire des messes dans toutes les églises et maisons religieuses de votre province. »

Odon Rigaud s'empresse de partir, mais, arrivé à Beauvais, il ressent les atteintes d'un ancien rhumatisme et garde le lit pendant huit jours. Il arrive enfin au Pont-de-l'Arche où il trouve saint Louis auquel il offre de touchantes consolations : « il lui dit moul de bons mots, des escriptures et de la patience de Job, lui démontrant que le chemin des afflictions est le seul qui conduise au roi des cieux et que le Seigneur est près du cœur affligé.—« Sire, ajoutait-il, vous devez bien voir que ne povez recovrer votre fils, et devez croire qu'il est au paradis; et li roy vist que l'archevêque disait vray (1). »

Après Pâques, Odon Rigaud va faire un pélerinage à l'abbaye de Saint-Gilles, près Nismes. Il est mandé à Saint-Germain-en-Laye, où il administre, le 9 août, le sacrement de baptême à une fille qui venait de naître au roi. 1260.

On connaît la dévotion que Louis IX portait aux reliques des Saints : Il aimait à les voir, à les toucher, à les porter sur ses royales épaules. Plusieurs fois, notre archevêque est appelé à la visite des châsses. Nous le trouvons avec le prince à l'ouverture de celle qui renfermait le corps de saint Eloi,

(1) Chron. citée par M. Bonnin., Reg. visit. p. 355.

Digitized by Google

à Noyon. Une autre fois, il porte sur ses épaules, avec saint Louis et l'évêque d'Evreux, le corps d'une des onze mille vierges, nommée Barge, d'Asnières, à l'abbaye de Royaumont.

La qualité que saint Louis possédait d'être grand justicier, lui avait fait scrupuleusement distinguer ce qui concernait les puissances ecclésiastique et civile. Il lui répugnait de voir l'archevêque lancer l'excommunication contre ses sujets et ses principaux agents.

Le bailli de Rouen s'autorisa peut-être un peu trop des scrupules du roi, pour empiéter sur la justice de l'Église. Les faits suivants le démontreront jusqu'à l'évidence.

Un voleur ayant été arrêté dans le logement du sieur Le Machut, dépendant de la maison canonniale du chanoine maître Jehan de Flerville, le bailli le retint dans les prisons de Rouen et l'avait déjà condamné à être pendu, lorsqu'il fut réclamé par le Chapitre. Guyard Sorel, l'un des servants du bailli, ramena le criminel dans le lieu où il avait été arrêté, en présence d'un grand nombre d'ecclésiastiques de la ville de Rouen.

L'autre fait, qui ne manque pas d'analogie avec celui-ci, arriva peu de temps après : Un individu, qui pour cause d'homicide dans un lieu qu'on ne nomme pas, s'était sauvé près de la Madeleine, sur un terrain dépendant de l'échoppe de maître

Digitized by Google

Étienne de Sens (1), archidiacre du Vexin français, y avait été arrêté par les gens du bailli. Les servants du maire l'enlevèrent de cette échoppe et le conduisirent au château où il fut condamné à mort. Comme il allait être mené à la potence par les exécuteurs de la ville, Simon d'Albende, procureur du Chapitre, demanda au maire et au vicomte de faire remettre le condamné où il avait été pris. Cette réclamation donna lieu à de vifs débats; le vicomte rendit, de l'aveu de son conseil, le coupable au maire, et celui-ci le fit déposer sur le terrain de l'Église. L'archidiacre qui devenait maître du sort du criminel le retint en prison; mais ayant pris conseil de gens sages, il le fit expatrier au-delà des mers et garda seulement ses biens. Cet individu étant armurier, ajoute naïvement la chronique, l'archidiacre resta en possession d'un coffre rempli d'épées et de poignards appartenant à son prisonnier (2).

Ces querelles d'attribution de compétence se présentaient souvent sous les formes les plus variées : ainsi le pape ayant fait savoir qu'il prenait sous sa protection les biens des Croisés, Odon et ses suffragants pensèrent que ces biens se trouvaient, par ce fait, distraits de la juridiction laï-

(1) Sa tombe, couverte d'un beau dessin, se voit dans la nef de la Cathédrale, en face de la chaire.

(2) Chronicon ecc. Roth., in Ch. triplex et unum.

Digitized by Google

que. Les baillis et les barons de la province étaient d'avis différent et s'opposèrent à ces prétentions. L'archevêque consulta le pape. Le Saint-Père répondit de Viterbe, que la faveur accordée par lui aux biens des Croisés ne les enlevait pas à la juridiction de leur seigneur (1).

1260. Dans le même temps, le roi établissait à Rouen les *Béguines*, ou filles de Saint-Louis, qui furent d'abord placées, à la sollicitation d'Odon Rigaud, près des Jacobins, sur l'emplacement où les Anglais construisirent plus tard le Vieux-Palais (2); leur mission était de blanchir le linge servant aux autels des églises et des monastères.

Le roi envoya aussi à Rouen des religieux du Mont-Carmel (Carmes), qu'il avait ramenés de la Terre-Sainte. Ils furent placés à Saint-Sever, dans la chapelle de Saint-Yves, d'où on les transféra dans la ville en 1336. Leur église remarquable, et enrichie par les dotations des fidèles, était devenue le principal lieu de sépulture des membres du parlement (3).

Nous trouvons un nouvel acte du roi, souscrit de Gisors, confirmant aux Cordeliers un plein pouce d'eau que la Commune leur avait permis de

(1) Gall. christ., t. XI, Ins. 37.

(2) Elles furent transférées auprès de l'église de Saint-Vigor.

(3) Farin, Hist. de Rouen, Carmes.

Digitized by Google

détourner de la source de *Galaor*, pour les besoins de leur établissement.

Après le synode tenu cette année à Pont-Audemer (1), l'archevêque écrivit sur son journal : « La paix a été faite entre nous et nos suffragants ». Il recommence immédiatement le cours de ses visites. Voici ce que nous y remarquons de plus saillant : Il prie les chanoines de Rouen d'engager leur doyen à résider en ville, et à se faire recevoir aux ordres, comme le requiert le soin de sa dignité ; du reste il trouve tout bien, *nihil invenimus nisi bonum.* Grande louange pour notre Église, venant de la part d'Odon Rigaud.

Dans sa visite au Mont-aux-Malades, où étaient dix chanoines et un prieur, il compte dix-neuf lépreux, quinze lépreuses, et seize sœurs non atteintes de la maladie.

Dans la maison de Saint-Julien, hospice pour les filles nobles, on lui présenta quinze lépreuses et une bien portante; il apprit que, les jours maigres, elles mangeaient cinq œufs et trois harengs, et, les autres jours, de la viande; il recommanda au prieur de ne pas diminuer leur pitance, comme il en avait souvent l'habitude. Le prieuré possédait des vaches, des porcs, des brebis, des chevaux, et des juments qui paissaient dans la forêt. Il avait une grange à Quevilly, des terres

(1) Martène, Thes. Anecd, t I., p. 1069.

Digitized by Google

devant la porte, et des prairies en quantité suffisante pour nourrir les animaux que possédait la maison.

1260. Dans le monastère de Saint-Amand, il fait la même remarque que dans tous les couvents de filles. On ne peut obtenir le silence des religieuses : *Silentium male servatur.* Il reprend l'abbesse de ne pas descendre au réfectoire et de diner toujours dans sa chambre avec les mêmes sœurs.

Les nones du prieuré de Saint-Aubin ne paraissent pas mener une vie très régulière. L'archevêque ôte le voile à Ælide de Rouen et à Eustachie d'Etrepagni qui avaient porté de graves atteintes à leur vœu de continence et de chasteté (1); puis il envoie à la léproserie de Rouen une autre religieuse, Agnès de Pont, qui n'avait pas été étrangère à la corruption de ses deux compagnes (2).

Il y eut à cette époque une transaction entre Odon Rigaud et Nicolas de Beauvais, abbé de Saint-Ouen, à qui le pape avait permis de porter les ornements pontificaux. Il fut décidé que l'abbé ne pourrait en user que dans son abbaye et les lieux soumis à sa juridiction, mais jamais en présence de l'archevêque.

(1) Propter earum fornicationem. [Reg. visit.]

(2) Quia consensit fornicationi dicte Eustachie, et dedit herbas bibere, ut interficeretur puer conceptus in dictâ Eustachiâ. [Reg. visit.]

Digitized by Google

Nous dirons quelques mots en passant du monastère de Sainte-Catherine, théâtre de quelques événements consignés dans la chronique de cette abbaye. Il eut d'abord à déplorer la perte du singulier personnage qui avait pour un instant attiré l'attention de tous; nous voulons parler d'Adam le reclus, qui ne put survivre longtemps à ses austérités. Il avait montré le mépris qu'il faisait des biens de ce monde, et quitté la vie en laissant subsister après lui l'odeur de sainteté qu'il avait répandue de son vivant.

A côté de tant de prodiges enfantés par la foi la plus vive, il se passa des actes qui firent croire un instant que le monastère était tombé sous la puissance du démon.

D'abord des voleurs s'introduisirent dans l'église par une fenêtre de la chapelle de la Vierge. Leur projet était, à coup sûr, de faire main basse sur tout ce qu'ils rencontreraient. Ils ne trouvèrent que trois chandeliers d'autel argentés.

Mais ce qui eut plus de gravité, fut un assassinat commis dans l'église même. Deux clercs y passant la nuit pour la garder, l'un d'eux, poussé par un esprit de vertige inexplicable, tua son confrère pendant qu'il dormait, en lui assénant un violent coup sur la tête. La chronique ne donne d'autre motif à ce crime que l'instigation du malin esprit. Comme c'était une souillure très grave pour le lieu

Digitized by Google

saint, l'archevêque y alla, dès le lendemain, faire la cérémonie de sa réconciliation (1).

1261. Cependant de mauvaises nouvelles étaient arrivées de l'Orient, Odon Rigaud tint, dans le mois d'avril, un concile à Saint-Aubin-de-Limesy; il exposa « de quelle manière *les très méchants Tartares* avaient détruit, et s'efforçaient chaque jour de détruire la Terre-Sainte, et comment le seigneur roi et le seigneur pape voulaient et ordonnaient que l'on vînt promptement à son secours. »

Pendant qu'on recueillait de l'argent pour cette œuvre, Odon Rigaud voyageait et siégeait aux assises des Parlements de Paris et de Rouen pour les affaires de la croisade. « Nous avons assisté, dit-il, à l'Échiquier de Rouen et avons couché dans le château avec les autres maîtres. » Nous le trouvons quelques jours après à l'Échiquier de Caen.

En novembre, Odon tient un autre synode à Rouen, assiste ensuite au Parlement de Paris, et après avoir visité les monastères de Saint-Wandrille et d'Aliermont, car sa vie était un perpétuel voyage, il reçoit la missive suivante de saint Louis : « Nous savons par lettres spéciales de Nicolas de Sens, chanoine de Paris, et par le rapport de marchands, que le pape a fait une ordination de sept cardinaux parmi lesquels il y en a trois de notre conseil, savoir : l'archevêque de Narbonne

(1) Chron. Sanctæ Kat.

Digitized by Google

(Guy Fulcodi); l'évêque d'Evreux (Raoul de Grosparmi) et le trésorier de Tours, (Simon, cardinal de Sainte-Cécile). Comme nous avons à vous entretenir sur quelque chose, nous vous mandons de ne pas l'oublier quand vous viendrez de notre côté; nous savons que le trésorier désire conférer avec vous et vous demander conseil sur les affaires qui doivent être traitées. »

On ne peut, ce nous semble, établir d'une manière plus claire la part que prenait Odon Rigaud aux grandes affaires de son époque. L'archevêque s'empressa d'obéir. Dix jours après, il était à Vernon avec l'évêque d'Evreux et le trésorier de Tours.

En février de l'année suivante, Odon prêche 1262.
dans le chapitre de Royaumont, en présence du roi et d'un grand nombre d'assistants. Après Pâques, nous le trouvons à Maretot et à la côte des Deux-Amants; il ne peut visiter cette dernière maison à cause de l'absence du prieur. Trouvant l'eglise du prieuré de Noyon-sur-Andelle dépourvue de fenêtres par l'effet du vent, il ordonna de clore ces ouvertures avec du plâtre ou des vîtres.

L'infatigable archevêque visite ensuite Blye, Bourgachard, l'abbaye du Vœu, Valmont, Estouteville, Aliermont et Dieppe; puis vient célébrer un concile à Rouen vers le milieu du mois de juin.

Saint Louis devant marier, à Clermont-en-Au-

Digitized by Google

vergne, Philippe, son fils aîné, avec Isabelle, fille du roi d'Aragon, « en signe de paix et de concorde, » un grand nombre de barons, de prélats et de chevaliers y furent convoqués. Odon Rigaud ne pouvait manquer d'être du nombre. Il part le 7 juin pour le Pont-de-l'Arche, et arrive le sixième jour à La Chapelle-l'Aiguillon, dans le manoir du seigneur Henri de Sully. Le 14, il était à Bourges où il rejoignit le roi et la reine. De là, il partit pour Saint-Pierre-le-Moustier, se réunit aux évêques de Bayeux, d'Auxerre et aux seigneurs Simon
1262. de Nesle; Pierre, chambellan, et Gilles, dit le Brun, connétable, pour aller jusqu'à Clermont. Ils arrivèrent à Brioude en même temps que le roi d'Aragon, l'accompagnèrent jusqu'à Clermont, où saint Louis vint le 6 juillet. « Le même jour, dit Odon Rigaud, avec l'aide de Dieu, dans l'église cathédrale de Clermont, en présence des rois de France, d'Aragon et de Navarre, de plusieurs prélats et et barons français, *nous avons marié* le seigneur Philippe, fils aîné du seigneur roi des Français, avec damoiselle Isabelle, fille du roi d'Aragon. »

Un acte important eut lieu pendant le séjour de Nevers entre le roi et l'archevêque. Saint Louis donna à l'église de Rouen le château et la ville de Gaillon, la tour de Noës et les villages, de Douvrend et de Huemesnil (1); il reçut, en

(1) Castrum suum et villam de Gaillon, turrim et villam de

Digitized by Google

échange, quatre mille livres tournois, les moulins et les viviers de Rouen et quatre moulins à Deville. Odon Rigaud abandonna son droit de justice, et ses redevances sur la mouture des bourgeois et des habitants des faubourgs, se réservant seulement la faculté de faire moudre librement son blé pour ses manoirs de Rouen et de Déville.

Le roi, de son côté, stipulait qu'en cas de guerre en Normandie, l'archevêque lui livrât la tour de Noës et le château de Gaillon avec toutes les munitions qu'ils contiendraient, sauf à les rendre, dans le même état, à la paix ou en cas de trèves.

Cette transaction permit au roi de faire construire de belles halles, à Rouen, sur la place voisine de la Basse-Vieille-Tour (1), et d'en faire jouir la commune, ainsi que des moulins et des viviers, moyennant un tribut annuel de trois mille livres tournois Louis IX donnait au Chapitre une compensation suffisante, et s'assurait à lui-même un très beau revenu.

Odon Rigaud était encore à Paris lorsqu'on apprit l'arrivée très prochaine du roi d'Angleterre

Noees, villas de Douverent et de Humesnil. [Concil. Roth., p. 266 et 267.]

(1) In recompensationem dampnorum quæ capitulum Rothomagensi sustinuit tam in domibus, plateis, jardinis, quam possessionibus et rebus aliis quibuscumque ratione halarum Rothomagi. [Cartulaire de la Cathédrale.]

Digitized by Google

en France, venant reclamer l'appui de Louis IX contre ses barons révoltés. L'archevêque alla, le 31 juillet, avec le roi de France, jusqu'à Saint-Cloud, au devant de Henri III. Ils revinrent tous coucher à Paris. L'histoire se tait sur les résolutions qui furent prises entre les deux princes.

1263. Odon Rigaud de retour à Rouen, prêcha la foule sur la place de Saint-Gervais, le dimanche précédant l'Assomption. Pendant ce temps-là, l'évêque d'Auxerre conférait les saints ordres à Deville avec autorisation de l'archevêque.

Cependant, sous prétexte de pourvoir aux besoins de la croisade, le pape levait toujours des subsides immodérés. Eudes de Lorris, chanoine de Bayeux, était chargé de recueillir un centième sur les revenus du clergé de France. Odon Rigaud alla à Paris et se réunit à quelques évêques, dans le manoir épiscopal, pour faire des représentations au légat, et lui rappeler les dommages dont l'Eglise gallicane était opprimée; la réunion, d'un commun accord, décida de ne rien payer (1).

On apprit, à cette époque, la destruction du monastère du Bec, ravagé par un violent incendie; celui de Sainte-Catherine-de-Rouen venait de perdre son abbé, à la sollicitation duquel saint Louis avait donné à l'abbaye de fortes sommes

(1) Respondit quod ad presens non poteramus subvenire illi terræ [Reg. visit., p. 440.]

Digitized by Google

pour construire un cloître, une infirmerie et une maison sur la porte d'entrée du couvent (1).

Le cardinal Simon de Montpincy, évêque d'Evreux, et ancien chanoine de notre métropole, paie son droit de past dans l'église de sainte Catherine; ce fut ce cardinal qui devint pape sous le nom de Martin IV.

Dans le mois de janvier 1263, Odon Rigaud assiste au concile de Bourges, quitte cette ville le 2 février, puis est pris de douleurs rhumatismales qui le retiennent à Sancerre, « l'empêchent de dire la messe, de prêcher et de faire ce qui convient à un prélat. » Le 21 août, il éprouve une indisposition à Saint-Laurent-en-Lyons; le lendemain, il couche à Gournay où il était allé en pélerinage dans l'église de Saint-Hildevert. 1263.

On voit que la santé du prélat avait reçu de rudes atteintes, que l'on peut attribuer aux fatigues d'une vie si pleine d'émotions et d'activité.

Nous ne nous étendrons pas sur des faits de peu d'importance qui terminent le cours de la même année et remplissent entièrement la suivante.

A Bellencombre, Odon Rigaud apprend que le frère Guillaume avait reçu cent vingt livres tournois du roi pour la réparation des édifices de ce prieuré. On voit que saint Louis savait répandre partout ses

(1) Chron. sanctæ Kat.

Digitized by Google

bienfaits, pour alléger les maux de la société chrétienne.

1264. L'archevêque fut bientôt appelé dans la capitale : « Nous allâmes, dit-il, avec d'autres prélats de France, dans le manoir de l'évêque de Paris, en présence du révérend père Simon, cardinal du titre de Sainte-Sabine, légat du Saint-Siége, lequel nous exposa nombre de choses afin d'avoir un décime pendant trois années, pour le succès de l'Eglise de Rome et l'œuvre du comte d'Anjou. »

Il s'agissait d'aider ce prince, frère de saint Louis, à s'emparer du royaume de Sicile, dont la concession lui était faite par une bulle du Saint-Père; entreprise qui ne réussit qu'après la mort de son compétiteur, Mainfroy, fils naturel de Frédéric II.

Il n'était alors question que de croisades en France, en Espagne et en Angleterre. Les prédications faites en faveur du duc d'Anjou attirèrent saint Louis en Normandie; Odon Rigaud et lui se rencontrèrent à Gaillon.

De son côté, l'archevêque de Tyr, l'homme de ces expéditions, vint à Rouen et prêcha devant la foule assemblée sur le parvis de la cathédrale, pour engager les chrétiens à prendre la croix; il coucha dans le manoir archiépiscopal le jour de la fête de Saint-Thomas.

Le 23 décembre, Odon Rigaud, apprenant que

Digitized by Google

saint Louis était malade à Pont-de-l'Arche, alla le visiter et fut coucher à Bonport. La maladie du roi dura peu, car, trois jours après, il avait rejoint à Rouen l'archevêque de Tyr. Voici, à ce sujet, les simples paroles du prélat : « Avec la grâce de Dieu, nous avons célébré la vigile de la Nativité, *le roi était dans la ville.* »

Le jour de l'Epiphanie, le légat célèbre la grand' messe dans la Cathédrale de Rouen, « et nous l'avons eu, dit Odon Rigaud, dans notre manoir, avec tout notre Chapitre, à nos dépens. »

Le reste de l'année se passe, pour Odon Rigaud, en visites pastorales; il trouve, dans le couvent de Saint-Amand, quatre demoiselles portant déjà l'habit religieux, dont l'une, Marguerite Hodenc, avait été reçue malgré ses ordres. Il réprimande l'abbesse, et lui prescrit de renvoyer cette jeune fille à ses parents, n'entendant pas qu'on donnât le voile à aucune novice sans qu'il eût autorisé cet acte. Il enjoignit à l'abbesse de visiter souvent les coffres des nones, et de ne jamais leur donner de vêtement neuf sans retirer l'ancien. Cette prescription fit murmurer les religieuses. Enfin, il ordonna de ne faire, dans la communauté, que des ouvrages propres à l'église, et d'en renvoyer les servantes inutiles.

Dans le mois de juin 1265, Odon Rigaud était à Paris, pendant qu'on tenait un synode à Rouen. « Nous 1265.

Digitized by Google

avons été, dit-il, empêché d'y assister à cause de différentes choses nécessaires. » Saint Louis le retenait probablement dans ses conseils. On cita à ce synode Thomas, recteur de l'église de Maleville, diffamé pour n'avoir pas officié suffisamment dans son église, et pour avoir été souvent suspendu et excommunié.

Les archidiacres prescrivirent à Sylvestre, prêtre de Warengeville, qui avait pris la croix, et reçu le sac et le bourdon de pélerin, de rester dans sa paroisse, en attendant le retour de l'archevêque.

Dans le mois d'août suivant, nous retrouvons Odon Rigaud à Evreux, le jour de la fête de Sainte-Marie-Madeleine ; il y passe trois jours avec saint Louis et le légat, et ne nous apprend aucune particularité sur cette réunion.

En octobre, nous le voyons à Laon, à Bouconville près Clairvaux, où il rencontre le seigneur Othelin (comte de Bourgogne). A la fin du mois, il siége à l'échiquier de Rouen.

1266. Le 12 janvier de l'année suivante, il va à Saint-Germain-en-Laye, où il assiste au mariage du seigneur Jean, fils du roi, avec la fille du comte de Nevers. Puis il vient célébrer le dimanche des Rameaux à Rouen, et prêcher, selon la coutume, dans le cimetière de Saint-Laurent.

En avril, il va à Vernon, où était le légat. Il y tient un concile, composé des suffragants, des

Digitized by Google

abbés, des prieurs et des porteurs de procuration des églises de la province; il n'y fut question que des affaires du royaume de Sicile : *pro negotio regni Siciliæ*. On sait que le duc d'Anjou, avec les Croisés, était parvenu à s'emparer de la couronne de ce pays; que le clergé, qui avait fait tous les frais de l'expédition, n'était pas à bout de sacrifices devant les prétentions de Conradin qui prenait toujours le titre de roi.

A son retour, Odon Rigaud prononce une sentence terrible contre un hérétique. Voici en quels termes il la raconte lui-même : « Le 18 avril, nous avons prêché, par la grace de Dieu, près de la Mare-du-Parc, où s'étaient réunis processionnellement le clergé et le peuple de Rouen; et là nous avons jugé et condamné comme apostat et hérétique, un certain individu converti du judaïsme à la foi catholique, et revenu méchamment de la foi catholique au judaïsme, et qui de nouveau rebaptisé, est encore retourné au judaïsme, et n'a pas voulu revenir à la foi catholique, quoi qu'il eût été plusieurs fois averti; et alors il a été brûlé par le bailli. » Il est à croire que ce malheureux avait enfin fini par s'affermir dans la foi judaïque, car il lui aurait peu coûté de changer une fois de plus pour se soustraire au bûcher.

Au point de vue de la liberté religieuse, on trouvera ce jugement bien sévère; mais les crimes d'hé-

Digitized by Google

résie ressortissaient du tribunal de l'archevêque, et Odon Rigaud ne faisait qu'exécuter la loi. Qu'on se reporte à ce temps où les chrétiens sacrifiaient leur vie et leur argent pour repousser le mahométisme qui menaçait de tout envahir ; on pensera qu'il fallait de l'unité dans la foi pour assurer le sort de ces grandes entreprises qui devaient être un jour si favorables à la civilisation.

1267. L'année suivante, Odon Rigaud consacra, dans sa cathédrale, maître de *Merule*, chantre de Rouen, qui venait d'être nommé évêque de Lisieux ; puis décida, pour stimuler le zèle des chanoines, que ceux qui assisteraient aux chapitres généraux, recevraient cinq sols par jour, et ne pourraient néanmoins toucher plus de vingt sols pendant le temps de leur durée (1).

Les chroniques n'ont pas omis qu'il fit faire trois cloches réparties entre les églises de Saint-Vincent, de Saint-Benoît et de Saint-Jean (2).

Odon Rigaud, qui avait recommencé le cours de ses tournées, visite le Chapitre de Coutances. Il trouva que les chanoines causaient, pendant l'office, d'une stalle à l'autre, même à des distances plus éloignées, et que le doyen ne résidait pas. Il avertit le chanoine Julien Romain d'avoir à se corriger du péché d'incontinence.

(1) Cart. de la cathéd. [Arch. dép.]
(2) Chron. triplex et unum.

Digitized by Google

En passant par Caen, il visite l'Hôtel-Dieu de cette ville, et remarque qu'il y avait dix sœurs vieilles et infirmes dans cette maison, et qu'elles ne mangeaient pas en commun. Il ordonne au prieur de pourvoir à leurs besoins, pour qu'elles ne soient pas obligées d'aller vendre, en ville, des toiles, des bonnets et autres petits ouvrages. Le prieur n'était pas dans l'habitude de rendre ses comptes aux chanoines et aux bourgeois; ce qui déplut beaucoup à l'archevêque.

A son retour, il marie, dans l'église de Notre-Dame-de-la-Ronde, attenante à l'Hôtel-de-Ville, Henri Louvel, avec Pétronille du Val-Richer; et convoque un synode dans son manoir de Rouen. Il fixe à 40 sols tournois l'amende que les absents auraient à payer.

Un prêtre accusé d'incontinence avec la dame Germaine d'Asnières, est appelé pour se purger de cette accusation. Il avait amené avec lui certains ecclésiastiques qui devaient attester de sa moralité; mais comme on vit qu'ils n'en avaient pas une parfaite connaissance, on ajourna l'accusé à une autre session, à charge par lui de se présenter avec six autres prêtres bien connus qui pourraient répondre de sa personne.

Les infidèles s'étaient emparés du château d'Acre, dont ils avaient égorgé les habitants. Saint Louis réunit, alors, un grand Échiquier, dont Odon

Digitized by Google

Rigaud fit partie. La seconde expédition fut décidée, et, pour donner l'impulsion à ses sujets, le roi se croisa le premier. « Le 25 mars, jour de l'Annonciation, dit notre archevêque, le roi de France et trois de ses enfants, les seigneurs Philippe, Jean et Pierre, plusieurs nobles du royaume, comtes et barons et la comtesse de Flandre, ont pris la croix. »

Odon Rigaud va processionnellement à Saint-Godard, le dimanche des Rameaux, et fait, au retour, un sermon sur le parvis de la cathédrale. Il ajoute que cette prédication avait l'habitude d'être faite dans l'aître de Saint-Laurent, mais qu'il y renonça à cause de la foule qui n'aurait pu rien entendre, et de *l'échafaud qui était mal préparé.*

1267. L'archevêque étant à Paris, le 5 juin 1267, jour de la Pentecôte, écrivait sur son journal :

« Par la grâce de Dieu, le premier né du roi de France et beaucoup de nobles de ce royaume, reçurent avec lui la ceinture militaire; et *nous*, le roi de Navarre, le comte de Dreux, le seigneur de Harcourt et beaucoup d'autres nobles, avons pris la croix, Dieu aidant, des mains du seigneur légat, dans l'île de la bienheureuse Marie, où nous avons fait la prédication devant le seigneur roi, le légat, un grand nombre de seigneurs, de clercs et de peuple réunis. »

Bien qu'ayant pris la croix, Odon Rigaud ne fait pas trève à ses visites pastorales. Nous le trou-

Digitized by Google

vons à Auffay, à Saint-Victor-en-Caux, à Jumiéges, à Caudebec et à Valliquerville, faisant la dédicace des églises de ces deux dernières paroisses. Il prêche à Tancarville, y dédie l'église de la bienheureuse Vierge Marie, et couche dans le château aux dépens du chambellan. Le lendemain, il dédie l'église de la vierge située dans la forteresse.

Le 15 octobre, l'archevêque va à Fresnes, où il rejoint le seigneur légat. Ce dernier vient avec lui à Rouen, et réunit un concile au sujet du décime qui devait être exigé pour la croisade.

Odon Rigaud accompagne saint Louis à Rheims, pour assister à la négociation faite entre le comte de Bar et Henri de Luxembourg.

Le 18 mai de l'année suivante, Odon prêche la croisade dans les halles de la Vieille-Tour de Rouen, et porte processionnellement des reliques de la bienheureuse Vierge Marie-Madeleine, que le roi avait envoyées au prieur de l'Hôtel-Dieu. Il était curieux de voir, se pressant autour de l'archevêque, les guerriers avec de larges croix sur leur tuniques, et des ceinturons militaires; les pélerins avec le sac et le bourdon; les bourgeois indécis sur le parti qu'ils devaient prendre; et les Juifs craintifs, se tenant à l'écart, distingués qu'ils étaient par leurs vêtements particuliers et le signe qu'ils portaient sur leurs habits. 1268.

Odon Rigaud renouvelle plusieurs fois ses pré-

Digitized by Google

dications; cependant, sa santé était chancelante et ne faisait présager rien d'avantageux pour les destinées de son voyage. Il nous apprend, dans le mois de juin, qu'il n'a pu célébrer les ordres sacrés à cause de ses souffrances; un autre jour, dit-il, « nous n'avons pu tenir notre synode pour le même motif. »

1269. Le roi, avait depuis quelques années, proscrit les Juifs qui ne voulaient pas abjurer leur religion. Cette mesure n'avait été qu'imparfaitement exécutée, et ils n'étaient l'objet que de petites taquineries qui s'accordaient, du reste, assez bien avec l'esprit du siècle. Avant de quitter la France, Louis IX renouvela à ses baillis l'ordre de faire porter ostensiblement aux Juifs une roue en feutre, large de quatre doigts, ayant une palme à l'intérieur, sous peine d'être dépouillés de leur vêtement, et condamnés à une amende qui ne pourra excéder dix francs (1).

Il y eut d'autres réglements qui dûrent être exécutés pendant l'absence du roi; il est remarquable que ce soit particulièrement contre la Cour de Rome que saint Louis songe à se prémunir, comme le prouve sa fameuse ordonnance connue sous le nom de *Pragmatique sanction*, tendant à réprimer les entreprises des papes, sur les droits de juridiction ecclésiastique, d'élection des évêques et de nomination aux bénéfices vacants.

(1) Sancti Ludovici statutum de Judei [Dom Bessin, 1, p. 150.]

Digitized by Google

Il remit, en même temps, aux églises, pour le salut de son âme, les décimes possédés par des laïques dans tous les fiefs appartenant à la couronne (1).

L'archevêque prêche dans l'aître de Saint-Gervais, en présence de l'évêque d'Albano, légat du Saint-Siége. Le 25 juillet, Odon était à Déville, tandis que saint Louis séjournait à Rouen, *Domino rege Rothomagi existente.* L'histoire ne nous fournit aucune trace de ce passage du roi dans nos murs.

Le 3 août, l'archevêque perd son neveu, Adam Rigaud, frère Mineur qui l'avait accompagné dans ses visites depuis l'année 1248. Cette perte, qui devait toucher le cœur du prélat, n'est indiquée sur son journal que par ces simples paroles : *Obüt frater Adam.* Puis il ajoute, « le 21 août, dans la maison des frères Mineurs, nous avons enseveli le corps dudit frère. C'est le chrétien regardant froidement la mort comme la récompense du juste, convaincu que la gloire de ce monde est une illusion, la prospérité, l'état le plus rempli d'écueils, et la terre un exil.

Dans le commencement de novembre, Odon Rigaud, allant à Paris, fut contraint de s'arrêter quelques jours à Saint-Denis : « l'infirmité de notre corps, dit-il, a été telle que nous avons été obligé de garder le lit, et de négliger le service de l'Église. »

(1) Norm. synodi, t. I. p. 151.

Digitized by Google

A son retour, il réunit un synode à Rouen, dans l'étage supérieur de son manoir; ce fut le dernier qui eut lieu avant son départ; il est probable qu'il y donna des ordres pour la conduite à suivre pendant son absence.

1270. Enfin, le départ de saint Louis étant fixé au 15 mars 1270, Odon Rigaud fait sa tournée d'adieu dans plusieurs monastères et prieurés de sa province; il entre à Saint-Amand, à Saint-Ouen, chez les Béguines, chez les Carmes, à Sainte-Catherine, à Notre-Dame-du-Pré, à la Salle aux Pucelles et chez les sœurs de Saint-Mathieu; partout il engage les moines et les religieuses à vivre en paix, et reçoit en échange le congé et les bénédictions de son clergé. Peut-être beaucoup de moines, dont il avait châtié les vices, ne furent-ils pas mécontents de le voir partir.

Le 17 novembre, il fait son dernier sermon dans la cathédrale, et reçoit le congé des ecclésiastiques et du peuple assemblé. Il resta toute la journée entouré de son Chapitre qui ne quitta pas le manoir archiépiscopal.

Enfin il part de Rouen le lendemain, couche à Sainte-Catherine, visite successivement les monastères des Deux-Amants et de Noyon-sur-Andelle, passe dans les manoirs de Fresnes, de Pinterville, de Gaillon et de Sausseuse; se rend par Mantes à Pontoise et arrive le 9 à Paris. Il va le 14 et 15 à

Digitized by Google

Saint-Maur, revient à Paris le 16 et termine son journal au 27.

En faisant des études approfondies sur le précieux document que nous a laissé Odon Rigaud, on voit qu'il présente à lui seul, pour l'histoire des mœurs, des événements et des coutumes de son époque, plus de documents qu'on n'en trouverait épars dans bien des livres. On voit aussi, chose qui paraîtra singulière, que, dans l'intervalle des premières visites aux dernières, le nombre des moines avait diminué et les dettes s'étaient accrues dans certains monastères. On ne peut en accuser que la croisade qui enlevait chaque jour une grande quantité de moines et d'argent.

On remarque aussi que, dans un espace de vingt-et-un ans six mois que parcourt ce journal, Odon Rigaud ne passa pas plus de deux ans à Rouen et à Déville, tant était grande l'activité du pieux évêque, de l'ancien moine et du réformateur.

Il paraît que saint Louis ne savait pas encore s'il irait en Afrique ou à Jérusalem. Après avoir longtemps consulté, il se décida pour l'Afrique où les *Huns* exerçaient de grandes cruautés sur les Chrétiens (1).

Nous n'entrerons pas dans le détail de ce voyage, suivi de hasards et de péripéties diverses. Disons que Odon Rigaud faisait partie des plus intimes

(1) Mutato consilio applicuerunt versus terram *Hunorum*. [Ch. Ecc. Roth.]

Digitized by Google

conseillers du monarque, et que ce prince, dans son second testament, écrit du 8 au 15 juillet, devant l'île de Sardaigne, institua l'archevêque de Rouen l'un de ses exécuteurs testamentaires et le plaça le premier sur cet acte, avant Philippe son fils, héritier de la couronne (1). Ajoutons que Odon Rigaud fut témoin du courage de son roi, de sa maladie, de sa résignation et de sa mort; car, presque aussitôt après son arrivée, saint Louis mourut de la peste dans son camp placé sous les murs de Carthage.

Les Croisés étaient au désespoir; mais, en présence de l'ennemi, il fallait pourvoir à bien des éventualités. Philippe-le-Hardi, héritier de la couronne, ne perdit pas courage et fit passer dans l'âme de ses compagnons le désir qu'il avait de continuer l'œuvre sainte de son père. Craignant de succomber à son tour, il pourvut au gouvernement de l'État par une ordonnance dans laquelle il désigna son frère, Pierre d'Alençon, pour administrer la France jusqu'à la majorité de l'héritier du trône. Le conseil de régence fut composé de l'archevêque Odon Rigaud, d'Étienne de Paris, de l'évêque de Bayeux et de Philippe d'Evreux (2).

(1) Odonem Rothomagensem episcopum, si præsens fuerit, predictum karissimum filium nostrum primogenitum Philippum, etc. [Gall. Christ.]

(2) Tradentes eidem et constituentes secum ad consilium suum per negotiis regni faciendis, venerabiles viros: Ordonem arch. Roth., Stephanum Parisiensem, Odonem Bajocensem, Philippum Ebroicensem. [Gall. Christ. t. XI, Instr., col. 37.]

Digitized by Google

Chose remarquable pour notre province, de fournir trois prélats sur les quatre à qui l'on remet les destinées de la France.

Cependant le roi de Tunis ayant consenti à une trève de dix ans, après plusieurs victoires remportées par les Croisés, Philippe-le-Hardi en profita pour revenir dans son royaume avec ses chevaliers et les ossements du saint roi, qui furent inhumés dans l'abbaye de Saint-Denis (1).

Nous ignorons pourquoi Odon Rigaud ne fut pas du voyage; on pense qu'il était chargé d'une mission de la part du nouveau roi; car, après être resté quelque temps en Afrique, il passa en Sicile, séjourna dans la Pouille, et ne rentra dans son Eglise que le 31 mai 1271 (2). Il avait pris part à bien des fatigues, aux dangers du roi qu'il avait assisté dans ses derniers moments. Sa présence rappelait tous ces faits, et augmentait l'intérêt qu'on prenait à son retour.

La mémoire de saint Louis, mort si glorieusement pour la foi, fit beaucoup d'impression à Rouen. On se rappela ce qu'il avait fait pour les ecclésiastiques et les bourgeois; nous n'ajouterons pas, comme nos devanciers, la troisième enceinte mili-

(1) Guill. de Nangis, In vit. Sancti Lud. [Hist. rer. Gall., t. XX, p. 464.

(2) Hoc anno [1271] Odo Rigaud rediens de partibus Apuliæ et Siciliæ, receptus est solemniter in Eccl. Roth. [Chron. Sanctæ Cath.]

Digitized by Google

taire de la ville, car nous ne trouvons rien à l'appui de cette assertion.

La voix du peuple conféra spontanément à Louis IX le titre de saint. L'Église n'avait encore rien décidé, que le jugement du peuple était déjà confirmé par des miracles. Toutes les infirmités humaines se succèdent et trouvent leur guérison près des restes de *Monseigneur saint Loys*, dit la chronique de Saint-Denis, dans laquelle nous puisons les faits suivants qui se rattachent à la ville de Rouen.

« Un garde de la forêt de cette ville, courant après aucuns qui emportaient du bois, saillit un fossé et se blessa grièvement en la chevillette du pied dextre; il fut longtemps boîteux et les autres forestiers l'accusaient de faire semblant d'être malade pour s'épargner du travail Il visita plusieurs églises pour obtenir guérison, entr'autres celle de Notre-Dame de Boulogne-sur-Mer qu'on lui avait indiquée, et ne fut de nulle chose assouagié. Sa femme, le voyant dans le même état, lui raconta combien il s'était fait de grandes cures au tombeau du roi. Le forestier se rendit à Saint-Denis, s'agenouilla devant ce tombeau près duquel il avait mis un cierge gros comme la cuisse; et après avoir bien pleuré, il se leva et alla tout droit sans bâton et autre aide. »

Le second fait est relatif à deux femmes que des

Digitized by Google

frères prêcheurs rencontrèrent sur la route de Saint-Denis, couverte de nombreux pélerins. L'une de ces femmes leur dit : « Dieu a fait un miracle manifeste dans la personne de celle qui m'accompagne ; je l'ai amenée de Rouen aveugle, et après avoir visité le tombeau du saint roi, elle y voit maintenant aussi bien que moi (1). »

Tout porte à croire qu'on n'avait pas encore mis rigoureusement à exécution l'ordonnance de saint Louis prescrivant aux Juifs de porter le signe qui devait les distinguer des Chrétiens ; car le nouveau roi écrivit à son bailli de Rouen pour l'engager à y tenir la main tant par lui-même que par ses agents, s'il voulait éviter d'être taxé de négligence et réprimandé (2).

La carrière de l'archevêque de Rouen n'était pas terminée avec celle de saint Louis. Bien qu'il n'ait pas continué le registre de ses visites, nous le trouvons néanmoins au Bec, où il sacre Pierre de Cannibat en qualité d'abbé ; puis il assiste à l'hommage que rend à Philippe-le-Hardi, Henri, roi de Navarre. Mais le plus grand rôle qu'il joua fut dans le concile de Lyon, tenu en 1274 ; il y fut chargé, 1274.
avec saint Bonaventure et l'évêque de Tripoli, d'examiner les plus hautes questions concernant la reli-

(1) Guillaume Carn. (Hist. rer. Gall., t. 20, p. 40.

(2) Ita quod non debeatis exinde de negligentia reprobari. [synod. Norm., 1re partie, p. 150.]

Digitized by Google

gion, le gouvernement et les mœurs. Jamais réunion n'a pu être comparée à celle-ci, composée de plus de 500 évêques et de 70 abbés. On y remarqua le roi d'Arménie et jusqu'à des Tartares. Les plus hautes questions relatives au bonheur des peuples furent agitées par ces hommes graves; et c'est à eux et à leurs sages devanciers que nous devons une société qui a vécu plus de 1500 ans sous l'empire des mêmes lois; société longtemps immobile sans doute, faute du développement des arts et de nos découvertes modernes, mais non inférieure à la nôtre, si présomptueuse et si légère, qui se serait mille fois perdue, si le Christianisme qu'elle répudie souvent, n'avait toujours été là pour lui tendre la main, et la sauver de ses propres agitations.

Sans entrer dans le détail des décisions qui furent prises, disons seulement que le concile fit main basse sur ces prétendues congrégations religieuses qui s'étaient créées dans les temps de ferveur, et qui furent, par la conduite de leurs membres, plus nuisibles qu'utiles aux grands desseins du Christianisme. Il interdit les ordres : *de la Pénitence de Jesus-Christ, des Martyrs, des Apôtres, des Évangélistes, de la Sainte-Croix, des Crucifiés*, et beaucoup d'autres qui n'avaient pas été institués par des Saints (1). Il n'y eut de conservé que

(1) Chron. Sanctæ Kat. (In Chronicon triplex et unum.)

Digitized by Google

l'ordre des *Serviteurs de la Vierge*, dont le fondateur était un marchand italien.

Le pape, ayant obtenu des prélats un décime durant l'espace de six années, fit beaucoup de préparatifs qui restèrent sans résultat, car il n'y eut aucune entreprise générale pour le secours de la Terre-Sainte.

Si Odon Rigaud, cassé par la vieillesse et les infirmités, faisait des tournées moins fréquentes que dans les années qui précèdent, il ne passait néanmoins pas son temps dans une vie oisive et inutile à son troupeau. A cette époque, on terminait par son ordre le Pouillé du diocèse (1), précieux do-

(1) Nous en donnons l'extrait suivant, afin que le lecteur puisse faire lui-même les appréciations qu'il jugera convenable. Nous le prévenons seulement que, par le mot *parochiani*, Odon Rigaud n'entend probablement parler que de chefs de famille.

Ecclesia	Sancti Machuti parochiani			1500
»	Sancti Pauli	id.		200
»	Sancti Viviani	id.		1300
»	Sancti Nicasii	id.	circa	450
»	Sancti Audoeni	id.	circa	400
»	Sancti Gildardi	id,	circa	400
»	Sancti Laurentii	id.	circa	300
»	Sancti Patrici	id.	circa	340
»	Sancti Andreæ extrà portam, parochiani		circa	80
»	Sancti Vigoris	id. id.		70
»	Sancti Martini super Renellam parochiani			140
»	Sanctæ Mariæ parvæ parochiani			100
»	Sanctæ Crucis parochiani		circa	100
»	Sancti Petri honorati parochiani			100
»	Sancti Johannis supra Renellam, parochiani			280
»	Sancti Laudi, (sans indication du nombre de paroissiens.)			»

Digitized by Google

cument qui nous en fait connaître la statistique civile et religieuse, et d'après lequel on ne peut guère évaluer la population de Rouen à moins de 50,000 âmes, en y comprenant, ce que le Pouillé n'indique pas : le clergé des églises et des monastères, leurs vassaux et probablement les Juifs.

Odon Rigaud avait composé des Commentaires sur l'ouvrage intitulé : *le Maître des sentences*, et des sermons en forme de *règle de bien vivre*, qui étaient dans les mains de tous les ecclésiastiques de son temps. Ces ouvrages ont valu à leur auteur d'être placé au nombre des écrivains ascétiques du Moyen-Age.

1275. Ce fut un an après la tenue du concile de Lyon, le 2 juillet 1275, que mourut notre archevêque

Ecclesia	Sancti Amandi parochiani . . . . . circa	80
»	Sancti Nicolai id.	60
»	Sancti Hermelandi id.	80
»	Sanctæ Mariæ Rotundæ. [Non indiqué.]	»
»	Sancti Dionysii parochiani	120
»	Sancti Martini juxta pontem pariochiani	120
»	Sancti Stephani, in vico Tonellariorum, parochiani	120
»	Sancti Candidi minoris, parochiani.	104
»	Sancti Petri de Castro id.	80
»	Sancti Andreæ in vico fabrorum parochiani . .	60
»	Sanci Vincentii parochiani	200
»	Sancti Eligii id.	200
»	Sancti Michaelis id.	112
»	Sancti Salvatoris id.	87
»	Sancti Petri Portarii parochiani	66
»	Sancti Hilarii parochiani	90
»	Sancti Severi id.	300

Digitized by Google

dont la vie est si intimement liée à celle de saint Louis. L'histoire du monde nous apprend que le siècle des grands princes a toujours été fécond en hommes de génie et en merveilles.

Parmi les pieuses libéralités d'Odon Rigaud, nous trouvons qu'il offrit au trésor de la cathédrale une relique précieuse de la vraie croix, couverte de perles et de saphirs, et de l'argent pour faire exécuter après lui la grosse cloche qui a porté son nom. C'est d'elle qu'est venu ce dicton : *Sonner à tire la Rigaud*, quand on voulait exprimer l'activité et les efforts des hommes qui la mettaient en branle et le bruit qu'elle répandait sur la cité.

Jamais l'ordre ecclésiastique n'avait luit d'un si grand éclat dans Rouen que sous Odon Rigaud. La ville possédait un nombreux clergé, la cathédrale actuelle, trente-trois églises paroissiales, des chapelles, des monastères pourvus de tout ce qui était utile à leurs besoins. On y voyait de plus les hôtels ou manoirs des évêques suffragants et des abbés de la province, qui venaient souvent à Rouen pour conférer avec le métropolitain, et assister aux synodes provinciaux. Ces manoirs étaient également connus sous le nom de refuges, car ils servaient à recueillir le personnel des cathédrales et des abbayes lorsqu'il était menacé par la présence de l'ennemi.

On remarquait l'hôtel de Coutances, dans le

Digitized by Google

prieuré de Saint-Lo; et, sur différents points de la ville, ceux de Lisieux, de Séez, de Beaubec, de Valmont, de Fécamp, de Grammont, de Jumiéges, de Sainte-Catherine-du-Mont, de Bondeville, de Saint-Wandrille et de Saint-Etienne de Caen. Saint-Ouen possédait un manoir abbatial où séjournaient les rois à leur passage dans la ville.

L'orgueil des bourgeois n'avait rien perdu de sa fâcheuse activité, comme on a pu le voir par leurs querelles avec le monastère de Saint-Ouen : mais soit respect pour Odon Rigaud, ou désir d'apporter plus de modération que par le passé, ils se conduisirent toujours noblement avec le Chapitre dans certains conflits de juridiction que l'état des choses et des esprits rendait alors si fréquents. Nous n'avons remarqué, de leur part, aucune opposition systématique; ils se sont même entendus avec les chanoines pour la reconstruction du mur de l'aître, sujet épineux à traiter, qui avait causé tant de tribulations à leurs devanciers.

Odon Rigaud fut inhumé dans son église, à l'entrée de la chapelle de la Vierge (1), du côté du midi. On lui éleva un monument somptueux qui fut renversé par les sectaires, en 1562.

(1) In majori sacello B. Mariæ Virginis in ecclesiâ suâ métropolitanâ [Ch. triplex et unum.]

Digitized by Google

L'ÉGLISE DE ROUEN

Depuis la mort de Saint-Louis jusqu'à l'occupation anglaise de 1419.

Guillaume de Saane, trésorier de la cathédrale, fut d'abord choisi par le Chapitre pour occuper la chaire métropolitaine de Rouen. Comme il avait possédé, sans dispense, plusieurs bénéfices à la fois, son élection fut contestée à Rome. Le Saint-Père lui conseilla d'y renoncer, et le Chapitre élut à sa place Guillaume de Flavacourt, chanoine de la cathédrale, et archidiacre du Petit-Caux. Guillaume fut obligé de faire le voyage de Rome pour lever certaines difficultés qui s'opposaient à sa promotion. Ces entraves entraînèrent de longs délais, et le siége archiépiscopal fut deux années sans être occupé.

Guillaume de Flavacourt. 1276.

Nous ignorons quels motifs amenèrent la reine Marie, femme de Philippe-le-Hardi à Rouen, où elle coucha deux nuits dans le monastère de Sainte-Catherine (1).

A la même époque, les principaux ecclésiastiques de la Normandie se rendirent au concile de Bourges, réuni pour maintenir la juridiction et

(1) Chron. triplex et unum. (à la Biblioth. de Rouen.)

Digitized by Google

les immunités cléricales que les séculiers s'efforçaient de restreindre. Ces empiétements étaient, à coup sûr, contraires, aux intentions de Philippe-le-Hardi; car on sait qu'il s'efforça de continuer le règne de son père, et que l'Eglise et les communes ne s'aperçurent presque pas du changement qui venait de s'opérer. Le roi remit au Chapitre de Rouen sa part des dons faits aux paroisses de ses fiefs en Normandie, consistant en cierges, huile pour les lampes, ornements d'autel et autres petites offrandes que l'on avait l'habitude de faire aux églises et aux monastères (1).

Guillaume de Saane n'avait peut-être pas perdu toute espérance de voir revenir Rome sur la décision prise à son égard; il tâchait même de faire oublier sa faute en rendant au centuple ce dont on l'accusait d'avoir joui contrairement aux saints canons. Il fondait, à Rouen, près de l'hôtellerie de la Crosse, l'hospice du *Trésorier*, connu peu après sous le nom d'hôpital du Roi (2), pour y recevoir de pauvres pélerins, et faisait construire des maisons pour les familles indigentes, dans les anciens

(1) Concordatum fuit.... quod Dominus rex non haberet financiam de redditibus inferius nominatis : videlicet de cereis ad corpus Domini nostri illuminandum, item de oleo pro lampadibus, item de cereis continue ardentibus in ecclesiâ. (Concil., dom Pom., p. 282.)

(2) Il était situé dans la rue de l'Hôpital, auprès de l'hôtellerie qui portait le nom de la Crosse.

Digitized by Google

fossés de la ville, qui, depuis la reine Blanche, avaient pris le nom de rue de l'Aumône.

Malgré ces éclatantes libéralités, l'élection de Guillaume de Flavacourt n'en fut pas moins confirmée à Rome. Le prélat reçut le pallium des mains du Saint-Père, revint en France, et fut installé dans sa cathédrale en 1278, après deux années de délais, d'informations et de démarches.

Guillaume reçut, en arrivant à Rouen, du prieur 1278.
de la Madeleine, hospice situé sur la place de la Calende, la clef des fontaines de Notre-Dame; il les remit au Chapitre, qui en est toujours resté possesseur depuis ce temps-là. (1).

Alors Jean Davi nous est indiqué comme étant maître de l'œuvre de la cathédrale, et visitant, en cette qualité, le réservoir de la fontaine de l'église (2).

Une ancienne chronique nous instruit, à cette époque, de l'assassinat de Nicolas Le Chat, écuyer, dans le bois voisin du monastère de Sainte-Catherine, et du duel qui eut lieu à Gisors entre Pierre de Préaux et Joseph de Blainville, chevaliers. Pierre obtint l'avantage sur son adversaire, et fut néanmoins blessé (3). Ce fait, transmis sans

(1) Prior Magdalenæ reddidit clavem de fonte dom. archiepiscopo et dictus archiepiscopus reddidit capitulo. (Chron. triplex.)

(2) Chronicon triplex et unum.

(3) Bellum apud Gizortium inter dom Petrum de pratellis et dom. John. de Blainville, milites, in quo duello Petrus obtinuit victoriam, licet aliquantulum fuerit læsus. (Chron. triplex.)

Digitized by Google

commentaire, sans aucune parole de blâme, prouve que le duel judiciaire était toujours dans les mœurs, et que les tentatives faites pour l'abolir avaient été sans résultat.

1279. Guillaume de Flavacourt réunit un concile à Pont-Audemer, où assistèrent ses suffragants. On défendit aux clercs d'exercer des professions laïques, et l'on prescrivit aux ecclésiastiques de porter une tonsure plus grande que de coutume, aux Croisés d'avoir une croix apparente, et aux Juifs de porter le signe destiné à les distinguer des Chrétiens.

La conduite des clercs croisés n'avait rien d'exemplaire, si l'on en juge par ce qui suit : l'archevêque leur défend de faire mauvais usage des lettres de Rome et des légats, et les prévient qu'il a l'œil sur eux pour que leurs excès ne restent pas impunis (1).

Les autres passages ne sont que des recommandations extraites des conciles de Lyon, de Latran et d'Avignon, touchant la discipline religieuse et les mœurs des ecclésiastiques.

Philippe-le-Hardi fit, en 1279, une ordonnance pour déterminer les droits du maire et ceux du bailli de Rouen. Il attribua au premier et aux jurés de la ville le jugement des causes appartenant

[1] Scientes, quod sollicitudine qua convenit, contra eos invigilabimus ut excessus eorum non remaneant impuniti [Norm. synodi, 1. part., p. 152.]

Digitized by Google

à la justice royale, se réservant seulement les cas de mort et de blessure dangereuse (1).

Cette extension de pouvoir donnée à la commune déplut au clergé, toujours en garde contre les empiètements de l'autorité laïque. Pour en prévenir l'effet, il résolut de tracer à ses justiciers l'étendue et la limite de leurs devoirs. Dans une lettre adressée aux doyens et recteurs des églises du diocèse, l'official rappela que ceux qui apportaient obstacle aux juridictions ecclésiastiques étaient excommuniés par les conciles; puis il défendit aux baillis, vicomtes et juges royaux, de citer des clercs devant leurs assises (2), et aux cours d'église de juger les causes des séculiers.

Cette extension de la justice communale eut, pour le maire et ses échevins, son côté flatteur et ses dangers; car si, d'une part elle témoignait de la confiance du souverain, de l'autre, elle remettait en des mains inexpérimentées le soin de contenir l'émeute, et de remplir diverses fonctions peu en harmonie avec le pouvoir paternel des chefs de la commune. On en fit bientôt la triste expérience; car, aux environs de la chandeleur, le maire de Rouen fut tué près du pont par la populace ameutée; l'on rapporte même qu'il fut jeté dans la

(1) Ordonn. des rois de France, t. I, p. 306.

(2) Et in suis assisiis inhiberi fuerint. [Concilia. dom Pomm., p. 283.]

Digitized by Google

Seine avec sa mule, et que les factieux, bientôt effrayés de leur propre crime, s'enfuirent de tous côtés, et allèrent chercher un asile dans les couvents des Cordeliers et des Jacobins.

Il y avait, à Rouen, un pouvoir supérieur à celui du maire qui devait se montrer dans les moments de crise et veiller à la tranquillité publique. Jean d'Agon, lieutenant du bailli, se mit avec ses gens à la poursuite des coupables, les arracha violemment de leurs refuges, s'en empara et les fit pendre (1).

1280. Cette émotion populaire fut suivie d'un événement qui eut les plus désastreuses conséquences pour les Rouennais; les eaux de la Seine s'élevèrent à une telle hauteur, que la chaussée de Saint-Sever, conduisant au monastère de Saint-Mathieu, se trouva à trois pieds sous l'eau, et que les maisons de Martainville furent inondées jusqu'à leur premier étage. Un hiver rigoureux vint à la suite de ces inondations, et la misère du peuple fut au comble.

Cependant le Chapitre de la cathédrale, malgré les sacrifices qu'il était contraint de faire au profit des classes malheureuses, n'avait pas épuisé ses

(1) Hoc anno circa purificationem beatæ Mariæ apud.... interfectus est major villæ a plebe ejusdem villæ. Hoc facto, multi fugientes ad monasteria videlicet ad domos prædicatorum et fratrum minorum, inde fuerunt extracti cum violentiâ et suspensi de mandato dom. Joh. de Agon. [Chr. triplex.]

Digitized by Google

ressources, et les appliquait à un usage dont les amateurs de l'art devront toujours lui savoir gré; il occupait une foule d'ouvriers à élever les portails de la Calende et des Libraires. Le premier était sur une place dont l'Eglise pouvait disposer, il n'en était pas de même du second, enclavé dans un terrain dépendant du manoir archiépiscopal.

Le Doyen Guillaume d'Ambleval donna à l'archevêque deux maisons du Chapitre, sises en la paroisse de Saint-Etienne dans la grande église, pour une certaine portion du manoir archiépiscopal (1), située, d'un côté, entre la cathédrale et le *pavé de la rue Saint-Romain*, et de l'autre, entre le mur du Palais et le cloître du Chapitre. C'est la place actuelle du portail des Libraires, laquelle n'était qu'une cour et un ancien cimetière avant qu'on l'eût pavée et garnie de boutiques, contre la bibliothèque des chanoines et les prisons de l'Officialité (2).

Ce n'était pas une petite entreprise que ces portes latérales surmontées chacune de deux tours, destinées à recevoir des flèches. Aussi, en verrons-nous encore la continuation dans les siècles suivants. Jean Davi, maître de l'œuvre, était chargé de ce grand travail.

(1) Cart. de la cath. de Rouen. [Archiv. départ.]

(2) Ces échoppes qui viennent d'être détruites, avaient été louées, dans l'origine, à des boursiers, ensuite à des libraires, qui vendaient des livres d'église et des images au peuple.

Digitized by Google

On se demanderait comment le trésor de la cathédrale pouvait subvenir à tant de nécessités, si l'on ne savait que rien n'est impossible à la foi. En effet les générosités des fidèles permirent, dès l'année suivante, à l'église d'acheter de Mathieu de Trye, écuyer, seigneur de Fontenai et de Marie de Moret, son épouse, au prix de 60 livres tournois et de quelques redevances, consistant en poules, chapons, grains, œufs et pailles, le fief du Tot situé dans la paroisse de Petitville, non compris trente-quatre acres de nouveaux marais et sept des anciens, dont les vendeurs se réservaient la propriété (1).

A cette époque, la grosse cloche qui porta le nom de *Rigaud*, car elle provenait des libéralités de ce prélat, fut fondue et placée dans la grande tour de la cathédrale pour servir aux solennités de l'église (2).

Guillaume de Flavacourt se trouva désigné par le pape comme un des trois commissaires qui devaient faire une enquête sur la vie et les miracles de saint Louis; ce fut sur son rapport et la preuve des cinquante-huit faits prodigieux bien constatés, que le pieux roi eut l'honneur d'être mis au nombre des Saints (3).

(1) Cart. B. M. Roth. [Archives départ.]

(2) Perfusa fuit quædam campana quæ vocata fuit campana Arch. Rigaudi. [Ch. triplex.]

(3) Raynolds 1281, n° 19; et 1297, n° 58.

Digitized by Google

Pendant le séjour de l'archevêque de Rouen à Paris, il y eut deux réunions de prélats, où l'Université fut convoquée pour prendre une décision au sujet des frères Mendiants qui prétendaient pouvoir administrer la pénitence sans la permission des évêques et des curés. Ce n'était alors qu'une résistance à des prétentions qui paraissaient exagérées, mais l'année suivante, elles furent transformées en droit par une bulle du pape qui autorisait ces frères à faire ce qui avait tant blessé les évêques. Les prélats s'en émurent et jugèrent qu'il y avait péril pour la religion et leur autorité. Guillaume de Flavacourt ne partageait pas la tendresse de son prédécesseur pour ces corps entreprenants, qui voulaient concentrer en eux tous les pouvoirs hiérarchiques, ce qui les mettait en contradiction flagrante avec l'humilité de leur institut. Mais on sait qu'il en est des sociétés comme des particuliers; quand arrive le tour de l'ambition, toutes les autres passions doivent céder la place, et la première devient d'autant plus vive qu'elle est unique, et consume à elle seule tout ce qu'il y a dans le cœur de l'homme, d'appétits violents et d'ardeurs. 1281.

Guillaume de Flavacourt écrivit, tant en son nom qu'en celui de l'évêque d'Amiens, aux archevêques de Rheims, de Sens et à Jean, abbé de Troarn; car il voulait intéresser à la cause des prélats l'amour-propre des Bénédictins blessé par les

Digitized by Google

ordres nouveaux. Il leur exposa qu'après s'être entretenu avec un grand nombre d'évêques tant à Paris qu'ailleurs, on était convenu que chaque métropolitain devrait réunir en synode tous les ecclésiastiques les plus experts en droit canon, pour désigner des prélats qui seraient chargés, aux frais de tous, de poursuivre cette affaire dans l'intérêt de la religion et de l'épiscopat. « Jusqu'à ce moment, ajoute-t-il, nous n'avons trouvé aucun négociateur qui voulût se charger de cette affaire à moins d'être accompagné à la Cour par quelque prélat qui y fût directement interessé; nous savons du reste que les *Prêcheurs* ne peuvent faire usage de lettres apostoliques dans nos diocèses, mais nous vous prions néanmoins de nous instruire, par les porteurs de la présente, de votre opinion sur ce qu'il vous paraîtrait convenable de faire dans la circonstance où nous nous trouvons (1). » Le Pape n'ayant aucun égard à ces observations, répondit en nommant frère Eustache, cordelier de Rouen, à l'évêché de Coutances.

Cette affaire fut assoupie pendant quelque temps; comme les frères Mineurs continuaient à abuser de certaines permissions que l'archevêque leur avait accordées, en donnant l'absolution pour des cas réservés, Guillaume de Flavacourt écrivit, de Déville, à tous les ecclésiastiques de son dio-

(1) Ex archivo cath. Roth. [Cité par Dom Bessin.]

Digitized by Google

cèse, que craignant qu'il y eût perte d'âmes, il révoquait les lettres accordées par lui à ces frères, et leur permettait seulement de prêcher et d'entendre les confessions comme de simples prêtres, après y avoir été autorisés par leurs supérieurs (1).

De graves événements vinrent pour un moment attirer les regards sur ce qui se passait au dehors. Les Siciliens, nouveaux sujets du duc d'Anjou, d'intelligence avec Pierre d'Aragon, égorgèrent, le jour de Pâques, tous les Français qui étaient dans leur île. On appela ce massacre les *Vêpres siciliennes*, parce que le premier coup de vêpres servit de signal aux conjurés. Le pape mit le royaume de Sicile en interdit, déposa le roi d'Aragon, fit prêcher une croisade contre lui, et donna ses Etats au roi de France pour un de ses fils. Philippe, après avoir obtenu du Saint-Père la dîme des revenus ecclésiastiques de son royaume, prit la croix, fit une campagne sans succès, qui se borna à la prise de deux villes des États du roi d'Aragon. Les revenus du clergé furent alors consommés sans profit pour l'Église et l'État. 1282.

Un accident qui eut lieu dans la cathédrale, attira pour un moment l'attention des Rouennais; pendant que l'archevêque Guillaume célébrait l'office du jour de Pâques, la foudre tomba devant le crucifix placé au centre de l'église, blessa quel-

(1) Synodi Roth., 2e partie, pag. 86.

Digitized by Google

ques personnes, en renversa un plus grand nombre qu'on fut obligé de relever, et qui ne reprirent leur sens qu'après avoir été portées devant le maître-autel. La cathédrale ne parut pas avoir souffert de cet évènement. On remarqua dans le temps, comme une chose singulière, que la foudre eût tombé sur l'église de Baqueville-la-Martel, lorsque l'archevêque y célébrait les saints mystères (1).

Il semblerait qu'après son inutile entreprise en Aragon, Philippe eût voulu dédommager la cathédrale de Rouen de la part qu'elle avait prise à cette expédition; car, à son retour, il donna à l'archevêque, afin de prévenir les collisions qui pourraient naître entre lui et les officiers royaux de Dieppe, tout ce qui lui appartenait au Polet : places, jardins, haute-justice, épaves, les terrains qui existaient entre Dieppe et le prieuré de Longueville, le droit de pêche devant Dieppe, sauf celui de la rivière d'Arques; plus, le droit de haute-justice, que Odon Rigaud avait acheté du père de Nicolas de Hottot, chevalier. Le roi permettait aux pêcheurs qui se servaient de grands filets, de les étendre au Polet, sans craindre ses *garenniers*, pourvu, toutefois, qu'ils n'entrâssent pas trop avant dans la garenne (2).

(1) Cecidit fulgur apud Basquervillam La Martel, ubi erat tunc dom. arch. Roth. [Chron. triplex.]

(2) Gall. Christ., t. II. Instrumenta.

Digitized by Google

Tel fut le dernier acte de ce roi en faveur de notre Eglise; acte coïncidant avec un autre, par lequel il vendait à la commune beaucoup de terrains utiles à son développement du côté de la Seine (1). Il mourut peu de temps après, regretté des Rouennais, dont il avait agrandi la ville, augmenté le bien-être et les franchises. 1285.

Après les deux règnes glorieux et équitables qui venaient de se succéder, on tomba subitement sous le despotisme brutal et insensé de Philippe-le-Bel; despotisme occasionné par ses entreprises contre les royaumes de Valence et d'Aragon, ses guerres avec le roi d'Angleterre, ses querelles avec Boniface VIII qui prétendait avoir sa part des décimes levés sur les biens ecclésiastiques de France, sa défaite de Courtray, les levées connues sous le nom de *ban* et d'*arrière-ban*; enfin, par l'absence du numéraire qui avait pris le chemin de l'Orient avec les Croisés.

Cet enchaînement de faits fournit au roi le prétexte d'inventer une infinité de ressources, de lever des impôts extraordinaires, d'altérer les monnaies, de rançonner les juifs, et de détruire l'ordre des Templiers; fait monstrueux, soit que les crimes qu'on leur reprochait fûssent vrais, ou que l'avarice seul les eût inventés. De là, cette nuée d'agents royaux, en tête desquels on remarquait le normand

(1) Arch. municip., tiroir 324, n° 2.

Digitized by Google

Enguerrand de Marigny, qui avait pris à tâche de vexer le peuple et les ecclésiastiques par toutes sortes de ressources fiscales, devenues elles-mêmes si funestes à son auteur.

Les premiers essais de ce ministre eurent lieu sur son pays natal auquel il imposa de fortes contributions. Les Rouennais se trouvant blessés dans leurs droits et leurs franchises communales, le maire, Thomas Naguet (1), homme d'indépendance et de résolution, soutint énergiquement leurs prétentions, car ces chefs de la bourgeoisie du moyen-âge tenaient, par dessus tout, à défendre les prérogatives de la cité; le pouvoir n'avait pas encore trouvé moyen d'attacher à ses intérêts ces chefs populaires, qui sont plutôt devenus les hommes du roi que les magistrats de la commune.

1286. Le maire et les principaux bourgeois refusèrent de payer la taille; les agents royaux trouvant cette conduite peu révérencieuse envers le souverain, et surtout envers eux mêmes, les mirent en arrestation et les constituèrent prisonniers dans le château du roi (2).

(1) La famille normande de Naguet de Saint-Wulfrand descend en ligne directe, de cet ancien maire de Rouen.

(2) Hoc anno.... incarceratus fuit Thomas Naguet tunc temporis major urbis Rothomagensis cum pluribus ejusdem civitatis propter taillam domino regi debitam, non solutam pro communiâ villæ, et pro aliis casibus qui ad nostram notitiam non devenerunt [Chr. Roth., apud Labbe.]

Digitized by Google

Cet acte de despotisme apprit aux bourgeois ce qu'ils devaient attendre de Philippe-le-Bel, appuyé de forces menaçantes, renfermées dans le château de Philippe-Auguste.

Les fonctions de maire ne devant durer qu'une année, plusieurs riches bourgeois avaient déjà passé au pouvoir, après Thomas Naguet, lorsque son frère *Jean* y fut appelé. Jean Naguet, au lieu d'entrer en lutte avec les agens royaux, chercha un triomphe plus facile en attaquant les droits de l'Eglise; il n'en recueillit que désespoir et remords; comme il arrivera à tous ceux qui voudront s'attaquer à cette grande institution qui a si bien compris ses devoirs et les besoins de l'humanité.

Depuis longtemps la cathédrale était en possession des terrains de la rue Notre-Dame, aujourd'hui des *Arpents*, et y exerçait sa juridiction. Ce fut ce droit que lui contesta le maire, prétendant que la rue Notre-Dame était un fief laïque. Cette contestation fut suivie d'une procédure devant l'Echiquier qui donna gain de cause à la ville (1).

Un si malencontreux arrêt encouragea le maire à de nouvelles entreprises, et la foule, toujours prête à dépasser en exagération la conduite de ses chefs, s'insurgea contre les maisons de l'aître, dont les marchands jouissaient de certaines immunités. Comme la masse procède ordinairement par

(1) Floquet, Histoire de l'Échiquier, p. 144.

Digitized by Google

voies de fait, son opposition prit un caractère des plus alarmants; elle s'ameuta, démolit et pilla une échoppe située près du grand portail de l'église; des clercs se trouvèrent parmi les émeutiers, et l'un d'eux, Robinet Roussel, fut arrêté et mis dans les prisons de l'officialité pour avoir pris part au pillage de cette maison.

1291. Le Chapitre, outré de ces attaques, et surtout des encouragements qu'elles recevaient du maire, se réunit et prit la délibération suivante : « Nous, cités plus bas, demeurant à Rouen, réunis en Chapitre, ressentant les vexations et insultes que le maire et la commune nous font éprouver, ainsi qu'à notre église, pour les priviléges dont elle a joui depuis un temps immémorial, nous avons cherché à les défendre par le droit et la coutume. Mais la justice a refusé d'entendre nos justes plaintes, bien que nous les ayons présentées dans les formes convenables et utiles. Nous avons reconnu que si nous ne faisions pas une résistance énergique, ils nous chasseraient de cette ville comme des gens sans aveu, et que l'Eglise resterait dénuée de serviteurs. C'est pourquoi, vrais défenseurs de l'Eglise, nous jurons de résister et de repousser la malice de ces insolents, et d'y employer, s'il le faut, nos biens et nos revenus (1). » L'assemblée

(1) Videntes et sentientes molestias, injurias ac pressuras multiplices quæ nobis incessanter ac nostræ ecclesiæ à majore

Digitized by Google

décida que les chanoines absents seraient tenus de prêter le même serment, sous peine de perdre leurs distributions.

Cette énergique protestation ne produisit aucun effet. Loin de là, poursuivant toujours leur système d'attaque, le maire et la commune prétendirent exercer leur juridiction sur deux autres maisons canoniales; la première, située sur la place de la Calende, touchant aux bâtiments de l'église, et tenue à bail par un marchand d'œufs et de fromage, nommé Gonbien; et la seconde, située rue de la Chaîne, et dépendante d'un manoir occupé par le chanoine Jehan de Bulis. Les sergents du maire, mécontents de la résistance qu'ils éprouvaient de la part des locataires de ces maisons, s'en emparèrent, les conduisirent en prison et se saisirent de leurs meubles (1).

Après une violation si manifeste des immunités de l'Eglise, le clergé devait sévir par des peines canoniques contre le maire et les pairs de la ville; mais avant d'en venir à cette extrémité, le doyen et le Chapitre eurent plusieurs conférences avec Jehan Naguet. Comme il n'y eut pas moyen de s'en-

et communiâ civitatis Rothomagensis die quâlibet inferuntur.... ad quod justitia secularis nos exaudire pluries recusavit. [Arch. départ.]

(1) Et bona existentia in eisdem domibus arrestaverit et ceperit. (monitoire du Chapitre contre le maire.) [Arch. municip. de Rouen.]

Digitized by Google

tendre, les chanoines chargèrent le doyen de Sainte-Marie-la-Ronde de faire une dernière démarche auprès du maire, et d'user de rigueur s'il ne pouvait obtenir la remise de leurs biens.

Le doyen n'ayant pu réussir, excommunia, le 12 mars 1291, le maire Jehan Naguet, ses échevins : Robert et Jacques Duchatel, Thomas Naguet, Nicolas Naguet l'aîné, Guillaume des Essarts, Jehan Le Loquetier, Jehan de Cambes, Vincent Michel, Raoul Campion, Robert Le Lieur, Vincent Le Sueur, Guillaume de Saint-Léonard, Enguerrand de Ferrières, Jehan de Cabour, Guillaume Le Feron, Jehan Filleul, Robert Le Balanchier, Nicolas de la Commune, Nicolas de Carville, Jehan de Bondeville, Mathieu du Val Richer, et les sergents eux-mêmes qui n'avaient eu d'autres torts que d'exécuter les ordres de leurs supérieurs.

Alors le vicomte de Rouen et plusieurs personnages éminents crurent devoir faire une démarche auprès des chanoines, et se porter médiateurs entr'eux et le pouvoir municipal. Le Chapitre offrit de lever les censures (1) aux conditions qui avaient déjà été rejetées par le maire. On cherchait des moyens de conciliation; on parlementait lorsqu'un événement imprévu vint encore une fois

(1) Et vobis et aliis, qui pro eo verbum faciebatis, absolutionem in formâ ecclesiæ obtulimus et adhuc offerimus in his scriptis. [Lettre du Chapitre au vicomte de Rouen. Arch. départ.]

Digitized by Google

tout compliquer. Le maire Jehan Naguet mourut subitement sous le poids de l'excommunication.

Le Chapitre ayant défendu de lui donner la sépulture ecclésiastique, son corps restait abandonné, lorsque ses parents et ses amis songèrent à le faire inhumer dans l'église de Saint-Gervais, dépendante du monastère de Fécamp.

Pendant ce temps-là, le vicomte avait fait part au roi de l'acte des chanoines; il l'avait même présenté sous un faux jour, prétendant que l'excommunication fulminée contre le maire reposait sur un fait étranger à la juridiction de l'Eglise; tandis qu'au contraire cette censure était légale et fondée sur un privilége spécial accordé par le pape au Chapitre de Rouen (1), contre ceux qui auraient attenté aux biens et aux personnes de la cathédrale.

Le roi, qui attendait des secours de la Commune, écrivit au Chapitre de lever l'excommunication qui pesait sur le maire, afin que son corps ne fût pas plus longtemps privé de sépulture. « Nous vous requérons, dit-il, de le faire absoudre, d'après la forme canonique, de l'excommunication lancée contre lui par l'official de Rouen, et vous nous serez agréables. »

Le Chapitre fut obligé de céder; mais les vexa- 1291.

(1) In hujus modi injuriatores et molestatores possint, auctoritate apostolicâ, competenti monitione præmissâ excommunicationis formam promulgare. [Arch. départ.]

Digitized by Google

tions auxquelles il était en butte, les actes de haute iniquité commis envers la cathédrale et approuvés par les gens du roi, émurent le clergé de France. Il y eut une assemblée de prélats à Paris, présidée par le légat du Saint-Siége ; Guillaume de Flavacourt en fit partie, et l'on s'occupa des plaintes des évêques contre les baillis et l'autorité laïque.

La Commune, qui croyait avoir beaucoup gagné en attaquant le Chapitre, s'aperçut bientôt, à ses dépens, de la faute grave qu'elle avait commise. Unie aux ecclésiastiques, elle pouvait imposer aux agents royaux, tandis que la division fomentée par ceux-ci mettait un parti hors de combat, et laissait l'autre à la discrétion de l'ennemi commun. Les lourds impôts, les demandes d'argent affluent sur la Commune et l'Eglise. On parle au clergé d'une reprise d'armes contre le royaume de Valence et d'Aragon ; on en exige un nouveau décime que le pape approuve, et qui devait être prélevé durant l'espace de trois années.

L'archevêque de Rouen eut mission, conjointement avec l'évêque d'Auxerre, de percevoir cet impôt dans toute la France ; l'évêque d'Auxerre, chargé de recueillir le tribut des monastères exempts de la juridiction épiscopale (1), se fit représenter, à Rouen, par le chanoine Robert d'Anières, recteur d'une église dans le diocèse d'Amiens.

(1) Cart. de Fécamp.

Digitized by Google

Ce chanoine fut fort mal accueilli dans le monastère de Fécamp; l'abbé nia qu'il eût autorité sur une abbaye qui avait l'honneur de dépendre directement du Saint-Siége, et en appela à la cour de l'évêque d'Auxerre. Comme celui-ci ne pouvait répondre à toutes les réclamations qui lui étaient adressées, il nomma, pour le représenter dans la province de Normandie, maître Denis de Falaise, chantre de la cathédrale de Paris, lequel réussit à faire contribuer le monastère de Fécamp.

Si l'impôt trouva peu de contradiction de la part des ecclésiastiques, il n'en fut pas de même du côté des citoyens; mais on pourrait dire que leur opposition fut justifiée par les vexations des officiers du roi. Le bailli imagina d'abord de contester leurs droits sur les fossés de la ville, d'en fieffer même une partie dans le but évident de la leur vendre ensuite. L'Échiquier montra assez d'indépendance pour en confirmer la possession à la commune telle qu'elle était exprimée dans la charte de Louis VIII (1).

Vint ensuite l'histoire des impôts dont l'énormité ruinait les citoyens; on sait que cette contribution fut nommée *Maltôte* (Mala-tolta) dénomination qui équivaut à celle d'exaction ou d'impôt mal levé, terme de mépris qui est passé de la langue de nos pères dans celle de leurs descendants. Les *Maltó-*

(1) Archives municipales, tiroir 324 n° 1.

Digitized by Google

tiers, chargés de percevoir ce tribut, étaient en horreur à Rouen; leurs exigences occasionnèrent une sédition dans la ville.

1292. La populace s'insurgea d'abord contre les maîtres de l'Échiquier, ministres du roi; ensuite elle pénétra de force dans les maisons des receveurs, et s'empara de l'argent de leurs recettes. Comme dans les séditions, le peuple qui a le sentiment de sa faute, veut toujours la pallier en se montrant grand et désintéressé, il répandit sur les places publiques les deniers qu'il avait enlevés, regardant comme honteux de se les approprier. Les insurgés allèrent ensuite faire le siége du château où les maîtres des comptes s'étaient réfugiés; mais là, se terminèrent leurs succès; le maire et les principaux citoyens s'étant concertés pour mettre fin à une insurrection qui pouvait être funeste à la ville, dispersèrent ces hommes plus aveuglés que coupables, en prirent un certain nombre, qui furent pendus ou renfermés dans les prisons du roi (1).

Les bourgeois s'étaient sagement conduits en

(1) Apud Rothomagum propter exactiones quas nominant *Malam toltam* de quibus populus gravabatur, contra magistros scacarii regis Franciæ ministros, minor populus insurrexit et domum collectoris pecuniæ infringentes ac denarios collectos per plateas dispergentes, in urbis castello magistros scacarii obsiderunt; sed postmodum per majorem et urbis ditiores homines sedati quam plurimi suspenduntur, et multi per regis Franciæ diversos carceres mancipantur. [Guill. de Nangis, Hist. rer. Gall., t. 20, p. 575.]

Digitized by Google

détruisant l'insurrection, mais ils n'en furent pas moins punis par le roi qui leur enleva leurs droits communaux, et ce ne fut qu'après beaucoup de temps et de généreux sacrifices qu'ils parvinrent à les reconquérir. Lorsqu'ils parurent avoir suffisamment expié leur faute, le prince manda aux receveurs délégués, dans le baillage de Rouen, de n'exiger aucune finance des bourgeois et des nobles de cette ville pour les biens qu'ils avaient acquis et qui étaient tenus depuis longtemps en *villenage*; et de leur rendre l'argent qu'ils auraient perçu.

Les collecteurs firent de nombreuses restitutions à la cathédrale, car ils l'avaient rançonnée à tel point que l'archevêque avait jeté l'interdit sur toutes les possessions du roi en Normandie. Cet acte de juste sévérité fut suivi d'une transaction entre le prince et le prélat, à la suite de laquelle ce dernier écrivit la lettre suivante au roi : « Que votre excellence sache qu'en l'honneur de Dieu et de notre Église, il a été donné pleine satisfaction à nous, à nos chanoines, et à tous les ecclésiastiques de notre province, au sujet du tort qui nous avait été fait par vous, les vôtres et ceux qui vous appartiennent; et que nous et les personnes susdites avons reçu pleine restitution de tous les revenus et autres choses à nous appartenant tant aux Andelys qu'ailleurs(1). » 1295.

(1) Noverit excellentia vestra satisfactum esse nobis et canonicis nostris et cœteris ecclesiasticis personis omnibus de pro-

Digitized by Google

L'archevêque ajoutait que, par suite de cet arrangement, il levait l'interdit placé sur les terres du prince en Normandie, sur les églises des domaines du roi d'Angleterre que Philippe-le-Bel avait séquestrés.

1296. Le roi confirma peu après la donation de la muraille militaire faite aux Jacobins par son prédécesseur, en spécifiant, dans sa charte, que ce couvent se trouvait en dehors *de la clôture de la ville* (1). Preuve évidente, comme nous l'avons déjà dit, que la troisième enceinte n'existait pas encore, et qu'il n'est ici question que de la seconde en partie démantelée, et qui courait dans la direction de la rue de Fontenelle.

La Seine exerçant de nouveaux ravages dans les bas quartiers de la ville, l'archevêque fit porter dans une procession le bras de saint Romain; les eaux reprirent aussitôt leur cours (2). Ce prodige augmentant la vénération que l'on avait déjà pour les reliques des saints, le prélat fit placer celles

vinciâ nostrâ, plenariâ ad honorem dei et ecclesiæ nostræ et nostrum, super universis damnis per vos et vestros et eos qui ad vos pertinent nobis illatis, et quòd nos et predictæ personæ omnes tam Andeliaci quam omnium redituum et aliarum rerum nostrarum plenam habemus restitutionem. [Ex t. 6, spicileg — Concil. dom. Pomm., p. 284.]

(1) Charte, par laquelle le roi leur confirme « toute l'étendue de leur maison en long et en large comme il est maintenant *hors la clôture de la ville.* » (Farin, t. 2, troisième partie, p. 39.)

(2) Manuscrit Bigot, cité par dom Pommeraie.

Digitized by Google

de saint Mellon dans une châsse richement ornée, en présence de Hugues de Bethléem, son grand vicaire, présent à cette cérémonie.

Les subsides payés par l'Église, ses dépenses de constructions, ses achats mêmes, l'avaient tellement appauvrie, qu'on était dans l'impossibilité de pourvoir à ses premiers besoins (1); l'archevêque le fit remarquer au Chapitre en demandant la permission de faire des coupes de bois à Déville et à Frênes Les chanoines y consentirent, reconnaissant que le prélat avait déjà fait de nombreux sacrifices pour des objets utiles à la cathédrale (2). 1298.

Nous trouvons, en 1299, une délivrance de prisonnier, que l'auteur de l'histoire du privilége de saint Romain paraît avoir ignorée. On avait jeté les yeux sur un criminel que le bailli voulait retenir; le Chapitre adressa ses plaintes à l'Échiquier, par l'entremise du doyen Adam Rigaud, et obtint la remise du coupable au moment où on le conduisait sur la place pour y être pendu (3). 1299.

Un synode auquel assistèrent tous les évêques suffragants de la province fut réuni à Saint-Sever dans l'église de Sainte-Marie-du-Pré, (Bonne-Nouvelle). Le premier canon defend les dérégle-

(1) Quam plurima videmus quæ non minus utilia quam necessaria ipsi ecclesiæ. [Concil. dom. Pommeraie, p. 285.]

(2) Ibid., p. 286.

(3) Dom. Pomm. Hist. de la cath. p. 309.

Digitized by Google

ments des ecclésiastiques; le second, la tenue des plaids les dimanches et les jours de fête, sous peine d'excommunication; le troisième soumet aux mêmes punitions les clercs qui se présenteraient devant la justice civile, en vertu de la clameur de *haro*; le quatrième interdit aux juges séculiers d'informer des faits qui concernent les ecclésiastiques; le cinquième déclare excommuniés les baillis, préposés, vicomtes et autres juges séculiers qui attenteraient à la juridiction cléricale; enfin le sixième défend aux évêques de donner aux frères prêcheurs, mineurs et autres clercs réguliers, pouvoir d'absoudre les cas réservés. Ainsi, sauf l'article concernant les moines que l'on veut maintenir dans les termes de leur institut, le reste est évidemment dirigé contre les empiétements des laïques et des agents royaux en matière de juridiction. Ces continuelles usurpations qui ont fait le désespoir du clergé au moyen-âge, engagèrent l'archevêque à porter de nouvelles plaintes au roi; Philippe-le-Bel écrivit au bailli à Rouen que les réclamations du clergé lui paraissaient fondées, d'après le passage suivant qu'il avait fait extraire de la coutume de Normandie : « Nulz clerz ne nulle personne de sainte Église ne doit être prise ne arrêtée, si elle n'est prise à present meffait, ou si elle n'est sujette à *harou*, et lors doit être rendue à sainte Église (1). »

(1) Synodi provinciales. 1re partie, p. 167.

Digitized by Google

Guillaume de Flavacourt s'occupa de régulariser le cérémonial de sa métropole, et de le rendre digne de la première église de la province. Il y avait un collége de chapelains, qu'on appelait, nous ne savons pourquoi, collége de Darnetal, puisque leur maison était à Rouen dans la rue Saint-Nicolas. L'époque de leur fondation est inconnue et passe pour être aussi ancienne que celle des chanoines. Guillaume de Flavacourt augmenta leur revenu, et leur fit un réglement pour les heures d'office et de sortie de leur maison (1).

Il fonde ensuite le collége du Saint-Esprit pour six chapelains (2), auxquels il assigne la chapelle de Saint-Étienne, voisine de la porte de la cathédrale, du côté de la vieille tour, en attendant un lieu plus convenable. Il leur achète la maison de Simon du Bois-Garnier, chanoine, dans laquelle il veut qu'ils vivent en commun; enfin, il les dote de rentes, assises sur plus de cent maisons de Rouen, comme nous le fait connaître leur charte de fondation, monument curieux à consulter pour la topographie des maisons et des anciennes rues de cette ville (3).

A la même époque, le Chapitre faisait construire 1302.

(1) Cart. beat. Mariæ Roth., n° 23. [Arch. départ.]

(2) Fundamus in illâ sex beneficia in capellâ sancti Stephani quæ est juxtà portam ejusdem ecclesiæ. Ibid. — Cette chapelle qui est devenue paroisse, a été transférée sous la tour de Beurre.

(3) Cart. beat. Mariæ Roth. n° 23. ibid.

Digitized by Google

la chapelle actuelle de la Vierge (1) en remplacement de l'ancienne qui ne répondait pas à la beauté de la cathédrale. Comme il était nécessaire d'empiéter sur les terrains du manoir de l'archevêque, il y eut une transaction entre le Chapitre et Guillaume de Flavacourt par laquelle ce dernier concédait le terrain nécessaire, à condition que les chanoines seraient tenus de faire bâtir la grande porte de l'archevêché, du côté de la rue des Bonnetiers, et relèveraient les maisons qu'ils seraient obligés d'abattre. On voit que les plus grands travaux du siècle, ceux de la chapelle de la Vierge et des portails latéraux de l'église, ont été conçus et en partie exécutés sous le pontificat de Guillaume de Flavacourt.

La cathédrale était alors comprise dans le testament de Jehan Chollet, ancien chanoine de Rouen, créé cardinal par le pape Martin IV. Parmi les objets qu'il lui légue, nous remarquons soixante calices en argent, et une certaine somme pour fonder la chapelle de Saint-Jean-Baptiste dans l'église.

1303. Les finances de la métropole n'étaient pas seulement employées en construction; elles durent encore être appliquées à d'autres nécessités. Une horrible famine vint jeter la consternation parmi les habitants de Rouen et de la Normandie : un poète de l'époque

(1) Capella beat. Mariæ qui a tempore arch. de novo ædificari cepit. [Chron. triplex et unum.]

Digitized by Google

nous apprend que le prix des denrées était excessif(1), et la chronique de Rouen qui confirme ce fait, nous fait connaître les secours que l'archevêque de Flavacourt procurait aux malheureux : il faisait distribuer tous les jours près de trois cents livres, en argent et en pain, et il aurait donné beaucoup plus s'il n'avait été arrêté par les personnes de sa maison (2); le peuple ne s'insurgeait pas alors contre le clergé qui le nourrissait, mais rien ne se perd si facilement que la mémoire des bienfaits.

Philippe-le-Bel, au fort de ses querelles avec le pape Boniface, avait un peu diminué ses exactions envers l'Église; mais lorsqu'il fut débarrassé de ses inquiétudes, les exigences de ses officiers n'eurent plus de bornes, et le Chapitre de Rouen, qui venait de faire de si grands sacrifices pour nourrir le peuple, eut mille fois plus à souffrir de la rapacité des gens du roi. 1304.

(1) Quer les bleds étaient si chiers
Que la mine de bon fourment
Valait quatre livres d'argent
. . . . . .
Trois oes [œufs] valaient deux tournoys
Et un hareng en valait trois, etc.

[Guillaume Le Forestier, in Chron. triplex et unum.]

(2) Archiepiscopus Guillelmus quotiè erogavit in pane et argento usquè ad trecentas libras, et multò plus volebat erogare, sed gentes ejus nullatenùs permittebant. [Chron. Roth., apud Labbe.]

Digitized by Google

Cet état de choses devenant intolérable, Guillaume de Flavacourt réunit un Concile à Déville, où les ecclésiastiques furent mandés pour traiter *d'affaires très ardues concernant le clergé* (1). On y appela même les prélats exempts da la juridiction de l'archevêque; l'abbé de Fécamp obtint à ce titre des lettres portant qu'il s'était volontairement présenté dans cette assemblée. Les décisions qui y furent prises sont rappelées dans le synode de Pont-Audemer, tenu peu après par ordre du pape Clément. Le clergé de Normandie s'était plaint que les officiers du roi l'opprimaient sans relâche en le chargeant de contributions extraordinaires et de décimes (2).

En effet, le deuxième article de ce concile est dirigé contre les juges séculiers qui voulaient connaître des causes ecclésiastiques, et contre ceux qui levaient des taxes sur l'Église et faisaient des statuts contraires à ses libertés.

Nous ignorons si le remède fit effet, et imposa des bornes aux exactions royales; nous avons peine à le croire, quand nous savons que Philippe-le-Bel, avec le secours de ses légistes, déchira les chartes communales, humilia l'Église dans la personne du pape Boniface VIII, organisa la monar-

(1) Ob ardua negotia totius cleri Rothomagensis provinciæ. [Cart. de Fécamp.]

(2) Ex arch. Bec. [Apud dom Bessin, p. 171, 2e p.]

Digitized by Google

chie absolue aux dépens du pouvoir qui avait jusqu'alors prédominé dans l'État.

La cathédrale payait journellement de fortes sommes pour l'entretien des Juifs convertis; le nombre en devint bientôt très grand par suite d'une nouvelle ordonnance de Philippe-le-Bel qui les chassait de son royaume; il les fit même tous arrêter à la fois, confisqua leurs biens, et ne laissa à chacun d'eux que ce qu'il lui fallait pour sortir de ses États. L'enclos qu'ils habitaient à Rouen (occupé par notre Palais-de-Justice actuel), leur cimetière, leurs maisons, jardins, terres, biens et possessions, tant en ville que dans la banlieue, tout fut adjugé au maire et aux jurés, comme plus offrants, au prix de 300 livres tournois de revenu annuel (1). 1306.

Guillaume de Flavacourt, alors fort avancé en âge, fut dispensé, par le pape, d'assister au concile qui devait se tenir à Rome, pour délibérer sur les contestations qui existaient entre le Saint-Siége et Philippe-le-Bel. L'archevêque comprenant que sa vie ne pouvait se prolonger bien longtemps, la passa désormais dans la pratique des bonnes œuvres et de ses devoirs religieux. Il fit diverses donations à son église, parmi lesquelles nous remarquons: des vases d'or incrustés d'émaux, les dîmes de tout le pré de *la marre leulent* situé près de Roque-

(1) Analyse des chartes de la commune de Rouen, Reg. $\frac{T}{1}$ f° 100. [Archives municip.]

Digitized by Google

mont, et celles de Beaumont dans le prieuré de Cailly. Il y ajouta deux parts de dîmes de la paroisse de Bosquierville près du Bourgtheroude, le droit de patronage de cette église, et fonda un obit, pour lequel il assigna un revenu de quatorze livres tournois, à prendre sur ses héritages du Grand-Quevilly (1).

1306. Guillaume de Flavacourt mourut estimé de tous, laissant après lui la réputation d'évêque docte, pieux et libéral. Il fut inhumé dans son église, à l'entrée de la chapelle de la Vierge qu'il venait de faire construire. On lui éleva un mausolée de marbre noir, où se lisait son épitaphe gravée sur une lame de cuivre qui fut arrachée par les religionnaires.

Bernard de Fargis. 1306. Après la mort de Guillaume de Flavacourt, le Chapitre délégua auprès du roi les chanoines maitre Jehan-le Duc et Thomas de Basly, pour obtenir la permission de procéder à une élection nouvelle (2).

Cette démarche ne paraît pas avoir obtenu le résultat qu'en attendaient les chanoines; car le pape Clément V s'entendit avec le roi pour transférer Bernard de Fargis de l'évêché d'Agen à la chaire métropolitaine de Rouen; ce changement

(1) Prefatæ ecclesiæ quatuordecim libras Turonenses annui redditus, ex vigenti libratis terræ quem in certis locis et bonis hereditariis apud Magnum-Kevilliacum. [Cart. de la cath. n° 23, arch. départ.]

(2) Gall. Christ., [tom. XI. Instrumenta.]

Digitized by Google

eut lieu sans aucune opposition de la part du Chapitre.

Bernard de Fargis avait alors plus de 40,000 florins de dettes ; sa première démarche auprès du Chapitre fut de demander l'autorisation de faire des coupes de bois pour les payer. Les chanoines y consentirent après avoir reconnu que ces dettes avaient une cause juste et raisonnable (1). Il est probable que le prélat s'était engagé pour de fortes sommes envers le pape son oncle, et que le Chapitre crut prudent de ne pas faire opposition. 1307.

Les biens que l'archevêque possédait en Angleterre ayant été mis en régale en attendant le serment qu'il devait prêter au roi, le légat du pape obtint, en 1409, que la remise de ces biens serait faite à Godefroy Colombel, clerc de l'archevêque, et que le prélat aurait une année pour sa prestation de serment (2).

Les Augustins furent établis à Rouen en 1310, sur la montagne de Bihorel; comme ils se trouvaient trop éloignés, on les plaça dans le couvent qu'ils ont toujours occupé depuis dans la ville; 1310.

(1) Ut cùm ipse de causis justis, rationabilibus et necessariis plurimorum sarcina debitorum ad summam quadraginta millium florenorum se extendentium et amplius gravatus existat [Concilia, dom. Pomm. p 287.]

(2) Ita quod idem archiepiscopus, in fine dicti anni, ad nos accederet, fidelitatem suam nobis facturus pro terris et tenementis suprà dictis. [Rymer. convent., litt. etc., t. I, ad. ann. 1307.]

Digitized by Google

c'était l'ancienne maison des *Sachets*, ou frères de la Pénitence de Jésus-Christ, qui n'avaient pas su s'y maintenir à cause de l'irrégularité de leur vie et de leurs mystiques aberrations.

L'ordre des Templiers étant définitivement supprimé par le pape et Philippe-le-Bel, il fut enjoint aux archevêques de tenir des synodes dans leurs provinces contre les chevaliers. Ce fut au Pont-de-l'Arche que Bernard de Fargis réunit ses suffragants, et fit décider que les maisons des Templiers seraient données à l'ordre de Malte.

Le Pape ayant transféré le Saint-Siége à Avignon, Bernard de Fargis se tint probablement près de lui, et resta peu à Rouen, car, après le concile du Pont-de-l'Arche, son nom disparaît entièrement des actes de la cathédrale. Le Pape se l'attacha même définitivement en le faisant permuter avec Gilles Ascelin, archevêque de Narbonne; cet arrangement eut lieu en dehors du Chapitre, et par suite du bon accord qui existait entre le Pape et Philippe-le-Bel.

Gilles Ascelin. 1311.

Gilles Ascelin était né en Auvergne, selon l'opinion la plus commune, et appartenait à la célèbre famille de *Montaigu Bellemaires*. De prévost de la cathédrale de Clermont, il s'éleva au poste éminent d'archevêque de Narbonne et de garde des sceaux de Philippe-le-Bel (1).

(1) Trésor des chartes, 1309.

Digitized by Google

C'était donc un personnage jouissant d'un grand crédit qui allait encore une fois gouverner l'Église de Rouen. Il n'y fut pas plutôt installé qu'il partit avec l'évêque de Coutances pour assister au concile de Vienne, où se trouvèrent plus de trois cents évêques, un grand nombre d'abbés et de prieurs. Ce synode avait été convoqué pour l'affaire des chevaliers, celle de la Terre-Sainte, et la réforme de la discipline de l'Église, touchant les exemptions dont les évêques demandaient la révocation, par suite de l'abus qu'en avaient fait les Templiers.

Gilles Ascelin, de retour à Rouen, réunit un concile provincial pour mettre à exécution les articles de celui de Vienne. Cette assemblée eut lieu dans l'église de Bonnes-Nouvelles, qui eut plusieurs fois l'honneur de recevoir ces grandes réunions dans son sein.

Avec Gilles Ascelin, les officiers royaux se vi- 1312.
rent contraints de modérer leurs entreprises contre l'Église, car leur premier acte d'envahissement ayant été l'objet d'une plainte portée par l'archevêque à Philippe-le-Bel, le prince manda à Louis de Villepierreuse et à Geoffroy le Danois, maîtres des eaux et forêts en Normandie et intendants de la monnaie, de ne plus inquiéter les officiers de justice de l'archevêque tant qu'ils ne contreviendraient pas à ses ordonnances (1). C'était beaucoup

(1) Cartul. B. M. Roth. [arch. départ.]

Digitized by Google

obtenir de Philippe-le-Bel, si jaloux des priviléges accordés par ses prédécesseurs qu'il les regardait comme blessant la dignité du trône et la plénitude de son pouvoir. On voit combien l'archevêque de Rouen était en faveur; aussi fut-il appelé, un des premiers, aux fêtes de la Pentecôte que le roi fit célébrer avec la plus grande pompe, en présence d'une foule de prélats, de grands personnages et du roi d'Angleterre, qui y vint lui-même avec son épouse et une Cour nombreuse. Ces fêtes furent suivies de conférences à Pontoise entre les deux monarques; le séjour de cette ville manqua d'être funeste au roi d'Angleterre : le feu prit à son lit pendant qu'il dormait, et il n'eut que le temps d'en sortir et de sauver la reine en l'enlevant dans ses bras (1).

Dans la même année, l'archevêque de Rouen achetait, de l'abbé de Sainte-Geneviève-du-Mont, un emplacement pour y fonder le collége des *Ascelins*, établissement qui prit par la suite le nom d'un autre membre de cette famille.

1313. Les chanoines eurent, en 1313, une discussion avec le fermier des revenus de la vicomté de l'eau de Rouen, touchant le droit qu'ils avaient de les percevoir pendant deux jours et deux nuits « commençant en la vigile de la dédication de leur église, à *cache-Ribaut* du matin, et finissant le lendemain de la dédication à icelle même heure. »

(1) Chron. triplex et unum.

Digitized by Google

Robert Malherbe et Michel Pinel, fermiers de la Vicomté, contestèrent à l'église « la perception de la seconde nuit, en laquelle il était venu plusieurs nefs, de quoi, disaient-ils, la coutume n'appartenait pas au Chapitre (1). »

L'affaire fut portée devant Pierre de Hanguest, seigneur de Pont-Saint-Pierre et bailli de Rouen, par maître Hugues de Chalençon, Dreu Bouteiller, Grimer Darcel, Richard Le Vavasseur et Pierre de Sens, chanoines de la cathédrale; le bailli jugea que les fermiers devaient rendre « entièrement au dit Chapitre toute la coutume d'icelle nuit, et cesser de chi en avant de mettre débat. »

Après la mort de Philippe-le-Bel, on s'aperçut que sa politique ne serait pas continuée par son successeur. Louis X se trouva entouré de ses oncles qui prirent le pouvoir en son nom, et se dédommagèrent de tout ce que le feu roi leur avait imposé de contraintes et de soumissions. Les principaux agents de Philippe tombèrent en disgrâce; on pendit le plus détesté d'entre eux, Enguerrand de Marigny, qui avait assumé sur sa tête la haine de tous les partis. La chronique de Sainte-Catherine prétend qu'il fut victime de l'envie, qu'il protesta de son innocence jusqu'à ses derniers instants, que le peuple pleura sur son sort et se lamenta de son supplice (2). 1314.

(1) Cart. de la cathédrale, n° 23 [arch. départ.]

(2) Chron. triplex et unum.

Digitized by Google

Peut-être le jugement des moines n'est-il pas d'une exacte impartialité ; on sait qu'Enguerrand de Marigny avait fait beaucoup de pieuses fondations en Normandie, que le monastère de Sainte-Catherine avait été l'objet de ses libéralités, et lui devait le superbe escalier qui conduisait du bas de la côte au couvent (1). La reconnaissance des moines les aurait-elle aveuglés sur le compte de leur bienfaiteur ?

Cette révolution de Cour qui s'opérait ostensiblement, ouvrit les yeux aux communes de Normandie ; toutes s'unirent à celle de Rouen, nommèrent des députations composées de prélats, d'abbés, de barons et de bourgeois, pour aller réclamer auprès du roi le rétablissement des franchises et libertés concédées à la Normandie par Jean Sans-Terre, et enlevées sous le règne de Philippe-le-Bel.

Louis X, qui se trouvait alors à Crécy, accueillit la demande des communes, et leur accorda de nouvelles lettres confirmatives qui prirent le nom de *Charte aux Normands*.

Cet acte corrigeait une infinité d'abus dont s'étaient plaints les délégués de Normandie ; il traitait de la taille, de la prescription quadragénaire, des monnaies qui ne devaient plus subir d'altérations, du droit de parcours dans les forêts royales, de la

(1) Delamarre. Chronologia Roth. 1310.

Digitized by Google

répression des délits dans les bois, du droit de couper les bruyères, de la torture dont l'emploi ne devait être fait que très rarement, et pour des cas graves entraînant la peine capitale.

On se plaignit d'être rançonné par les gens de justice, et l'on obtint de faire taxer leurs salaires.

L'article concernant le service militaire fut aussi réglé sous le titre de *ban* et d'*arrière-ban*.

Enfin, il faut croire que tout avait été prévu dans cette charte, puisqu'elle a survécu si longtemps à la société de l'époque, et que, vers la fin du dernier siècle, nos pères qui étaient devenus exigeants en fait de franchises et d'indépendance, ne demandèrent à l'Assemblée nationale que la conservation de leur coutume, ce *palladium* de la province et de ses libertés les plus chères.

Cette charte, souscrite de Crécy et munie du sceau royal, fut apportée à Rouen; on attachait tant de prix à sa possession, qu'on en remit l'original aux chanoines pour être placé dans le trésor de la cathédrale à côté des châsses de la Vierge et de saint Romain. Lorsqu'on eut besoin de le consulter dans les siècles suivants, le Chapitre ne le remettait qu'en échange d'un récépissé du maire et des échevins de la commune. L'Eglise, de son côté, reçut sa charte royale. Louis X défendit de s'écarter, envers elle, des coutumes promulguées par saint Louis, d'en saisir les biens sans l'ordre ex- 1315.

Digitized by Google

près du prince, et de les retenir sous prétexte de régale et de vacance des bénéfices.

Il ordonna que les causes ecclésiastiques fussent promptement expédiées par les gens du Parlement; qu'on ne saisît ni calices, ni ornements du culte pour subventions royales; qu'il ne fût pas levé de finances sur les hommes de l'Eglise qui n'iraient pas à la guerre de Flandre, ou qui ne fourniraient pas de remplaçants, s'ils en étaient exempts par la coutume ou par un privilége ecclésiastique (1).

Cette guerre de Flandre qui existait alors, nous conduit naturellement à dire, qu'en échange des concessions royales, le clergé et les communes firent de grands sacrifices pour en assurer le succès. L'archevêque de Rouen parcourut les principales villes de son diocèse, réclamant des subsides qu'il faisait tenir au roi; il y mit tant de zèle que Louis X crut devoir l'en remercier, et lui dire qu'il pouvait annoncer à ses diocésains, que cet impôt, seulement motivé par la guerre de Flandre, ne constituait ni droit, ni précédent pour l'avenir (2).

Gaillard de la Motte, ancien chanoine de Rouen, et neveu du pape Clément V, est nommé cardinal

(1) Synodi eccl. Roth., 1. partie, page 174.

(2) Quia nostris negotiis fideliter et diligenter vos exhibuistis et adhuc exhibere continuum non cessatis, specialiter in faciendo per gentes villarum vestrarum pro nostrâ presenti guerrâ Flandriæ nobis subveniri vobis referimus gratiarum actiones. [Synodi Roth., 2. partie, p. 89.]

Digitized by Google

en 1316, après avoir occupé les postes éminents d'évêque de Bazas et de Toulouse.

Nous ne passerons pas sous silence deux miracles rapportés à cette époque par la chronique de Sainte-Catherine; l'un montre l'opinion du siècle sur les malheureux en proie aux violentes attaques du mal caduc, qui suspend les fonctions des sens et de la raison : « Un certain énergumène de Rouen, nommé Robert Langlois, ayant été conduit dans le couvent, vers l'heure où mourut sainte Catherine, revint à la santé, et fut délivré du démon par les mérites de cette sainte, en présence des moines réunis et d'un grand nombre de voisins du malade. » 1316.

A peu de temps de là, un homme estropié fut introduit dans le même couvent, et recouvra l'usage des jambes, sans le secours des gens de l'art qui l'avaient abandonné (1).

Gilles Ascelin mourut en 1318, après avoir su conserver l'indépendance de son Eglise contre les empiétements du pouvoir séculier; il fit diverses donations à la cathédrale. Nous citerons celle d'une rente de 55 livres à prendre à *Bonne-Rue*, paroisse de Clayes. Les catalogues des archevêques n'indiquent pas le lieu de sa sépulture ; il est probable qu'il fut inhumé dans la cathédrale, auprès de ses pieux et vénérables prédécesseurs. 1318.

(1) Chron. triplex et unum.

Digitized by Google

Guillaume de Durfort. 1319.

Guillaume de Durfort gouverna le diocèse de Rouen après Gilles Ascelin. Il avait été successivement simple moine de Saint-Benoît, évêque de Langres, et vicaire-général du Saint-Siége. Ce fut en cette dernière qualité qu'il assista au concile de Vienne en 1311; la haute estime dont il jouissait parmi le clergé français lui valut d'être appelé par le pape au siége archiépiscopal de Rouen.

Guillaume de Durfort ne tarda pas à se mettre en règle avec le roi d'Angleterre, car ce prince lui donna presque aussitôt main-levée du manoir de *Killow*, et des biens que l'Eglise de Rouen possédait dans son royaume (1).

Les religieux de Saint-Ouen faisaient alors une perte irréparable dans la personne de leur supérieur, l'abbé Marc-d'Argent, placé depuis longtemps à la tête de leur communauté. Marc-d'Argent, issu d'une famille distinguée de Rouen, où elle avait occupé les premières charges municipales, se montra à la fois artiste distingué et grand administrateur. On lui doit une partie de l'église actuelle de Saint-Ouen, qu'il se proposait de construire avec les simples ressources de son monastère. Cet ouvrage était à moitié fait lorsqu'il mourut; événement fâcheux qui nous a valu de longs débats sur des questions artistiques peu comprises, et dont la solution, heureusement remise en des

(1) Rymer. [T. II, 2. partie, p. 22]

Digitized by Google

mains habiles (1), n'est plus incertaine au moment où nous écrivons (1850).

Les contemporains eux-mêmes furent tellement surpris de la grandeur de l'œuvre, qu'ils prétendirent que l'abbé avait trouvé la pierre philosophale, et que l'on conservait dans le trésor de l'abbaye les instruments dont il s'était servi pour ses opérations chimiques. Des gens plus sensés, méprisant cette erreur populaire, savaient que les ressources de l'abbé provenaient de sa bonne administration, de ses propres deniers, et de coupes de bois qu'il avait su ménager à propos.

Ses funérailles se firent avec une pompe incroyable, car il y eut quelque chose de royal dans les honneurs qui furent rendus à ses restes mortels.

On se demandera toujours si Marc-d'Argent était l'homme de son siècle, ou le devançait dans ses grandes conceptions artistiques; si son âme, où débordait le génie, devait l'art à des inspirations innées, ou s'échauffait aux rayons d'un siècle ardent à concevoir et à exécuter. On n'a pas perdu de vue que l'on faisait alors d'immenses travaux dans les parties latérales de l'église métropolitaine, que la pierre était sculptée par des artistes habiles, que les églises se décoraient d'élégants vitraux, que presque toutes possédaient depuis longtemps de belles orgues, que l'horlogerie même était en

(1) M. Grégoire, architecte du départ. de la Seine-Inférieure.

Digitized by Google

progrès, puisque la chronique de Sainte-Catherine nous apprend que l'on plaça sur ce monastère une horloge faite avec un art nouveau, et tellement merveilleux, qu'elle chantait à certaines heures l'hymne *Conditor alme siderum*, qu'on entendait jusqu'à Roncherolles (1).

Pourquoi faut-il qu'auprès d'un clergé qui faisait de si grandes choses, nourrissait le peuple dans les jours de calamités, établissait des écoles pour instruire ses enfants, des hôpitaux pour soigner ses malades, nous trouvions toujours de déplorables luttes entre les ecclésiastiques et les masses qui ne semblaient s'éclairer que pour devenir séditieuses et intolérantes!

1320. Pourquoi faut-il encore enregistrer d'atroces vengeances dignes des temps barbares, et que nous ne pourrions croire si elles n'étaient attestées par d'irrécusables autorités!

Ainsi, Hugues de Berneval fut assassiné dans la ville de Dieppe, par Raynold Gunvel, qui s'était associé cinq complices pour commettre ce crime. Ces coupables, amenés à Rouen, furent renfermés dans les prisons de l'archevêque, haut justicier de la ville de Dieppe. Ils étaient détenus depuis un certain temps, lorsque, la veille de Pâques, trois

(1) Quodquidem ità compositum erat, ut insolitâ sed gratâ methodo, hymnum *conditor alme siderum* exprimeret. [Chron. triplex et unum.]

Digitized by Google

d'entr'eux, Raymond Buncel, Nicolas de Baudribosc et Simon Bute, furent impitoyablement assassinés par leurs complices; on conduisit aussitôt ces derniers dans le château, où ils furent remis à la garde des gens du roi (1).

Les Juifs, cette race que le moyen-âge a tant persécutée, se trouvèrent encore accusés de crimes énormes; on disait qu'ils empoisonnaient les fontaines, à la sollicitation du roi de Tunis qui craignait de nouvelles invasions dans ses états; beaucoup furent punis du dernier supplice, quelques-uns se rachetèrent à prix d'argent et furent expulsés de France. Ces accusations qui revenaient à certains intervalles, se comprennent par les confiscations dont elles étaient suivies, mais ce qui se conçoit moins, est de leur avoir donné les lépreux pour complices. Tous ceux de France furent arrêtés et condamnés par le pape; on en brûla un grand nombre, et ceux qui restèrent furent renfermés dans leurs maisons. On les inculpait d'avoir voulu tuer tous les chrétiens nobles et bourgeois qui n'avaient pas leur horrible maladie, pour s'emparer du gouvernement de l'univers (2). Avec une aussi absurde accusation, on

(1) Impiter occisi, ac satis citò post ad castrum deportati, alii tres in custodia regis remanserunt. [Chron. triplex.]

(2) Capti fuerunt omnes leprosi per totum regnum Franciæ et a domino papâ condemnati, multique in diversis locis igne combusti, et qui remanserant in domibus suis inclusi sunt; conspi-

Digitized by Google

trouva le moyen de s'affranchir des charges qu'ils imposaient, et de vider les léproseries. Le paganisme n'aurait pas mieux inventé pour soulager ces malheureux !

L'horreur de ces exécutions impressionna vivement tous les esprits. Les chanoines de Rouen, agités de sombres terreurs, n'osèrent plus entrer durant l'obscurité dans la cathédrale; on fut obligé de remettre au matin l'office des matines qui avait toujours eu lieu la nuit, selon la coutume de l'Eglise (1).

1322. Quels étaient les mœurs de la masse devant tant d'aveuglement et de fureurs ? On en aura de fâcheuses idées, en voyant la liste des fautes, des crimes même assez communs que Guillaume de Durfort plaçait parmi *les cas réservés*.

Il y avait des individus qui faisaient des sortiléges avec les sacrements de l'Eglise, procuraient des avortements, prêtaient de faux témoignages pour faire dissoudre des mariages, faisaient usage de poisons préparés par les juifs, et qui évoquaient les esprits infernaux. Enfin, il y avait, ce que l'archevêque ne trouve pas moins grave, *des juges*

raverant enim, et quidam eorum confessi sunt ut delerent omnes sanos christianos tam nobiles quam ignobiles, et ut haberent dominium totius mundi. [Chron. Ste-Kath.]

(1) Hujus temporibus, propter timores nocturnas, dicere cœperunt in ecclesiâ Roth. matutinas de die in mane... .. quod usque ad illud tempus agebantur in nocte. [Ch. Ste-Kath.]

Digitized by Google

qui mandaient les ecclesiastiques à leurs assises (1).

Que fait, à la même époque, le peuple de Rouen? Après s'être révolté contre ce qu'il appelait les entreprises du clergé, il s'en prend au maire et aux pairs de la commune; il ne veut pas entendre parler d'impôts, et prétend que les premiers magistrats dilapident les deniers publics; des commissaires nommés par le roi trouvent justes les réclamations *du commun*, et font des ordonnances pour mettre un frein aux concussions de ses magistrats (2).

Charles-le-Bel avait succédé à Philippe-le-Long. 1324.
Ce prince belliqueux donna l'ordre de fortifier la place de Fécamp (3) et toutes les villes maritimes de la même contrée; puis il partit pour la Guyenne, où il enleva plusieurs places aux Anglais. Cette attaque imprévue produisit une grande émotion en Angleterre. Edouard II manda à Robert de Kendale, constable, gardien des cinq ports, qu'il tenait de gens dignes de foi qu'on armait un grand nombre de vaisseaux dans les ports de Normandie (4); il lui ordonna de faire arrêter tous les hommes

(1) Normanniæ synodi, 1. partie, p. 175.

(2) Chartes de Philippe V. [Arch. municipales de Rouen, tir. 2, n° 1.]

(3) Arch. départem., cartons de Fécamp.

(4) Accepimus nam que a fide dignis, quod in pleris que portibus et littoribus Normanniæ naves de guerrâ in magnâ multitudine sunt in parando. [Rymer, II vol., 2. partie, p. 105.]

Digitized by Google

du roi de France, leurs navires, leurs marchandises et leurs biens, et de faire équiper sa flotte pour la guerre qu'il allait entreprendre.

Il confisqua tous les biens que la cathédrale de Rouen possédait en Angleterre. Ce fut le dernier acte de ce roi qui mourut et laissa le trône à Edouard III son fils, auquel le ciel prépara l'un des plus longs et des plus mémorables règnes qu'ait eus l'Angleterre.

1328. D'un autre côté, la mort subite et inattendue de Charles-le-Bel arrêta, pour un moment, ces menaçantes collisions. Ainsi passèrent successivement sur le trône les trois fils de Philippe-le-Bel : Louis X, Philippe-le-Long, et Charles-le-Bel, qui moururent sans laisser d'héritiers. Louis X seul avait une fille, Jeanne; à laquelle revenait le royaume de Navarre, du chef de sa mère. Jeanne était devenue l'épouse de Philippe d'Evreux qui avait pris le titre de roi de Navarre; ce fut de cette union que sortit Charles-le-Mauvais, que nous verrons durant toute sa vie s'entendre avec les ennemis de la France à toutes les époques de guerres et d'agitations.

La branche aînée se trouvant éteinte par la mort de Charles-le-Bel, trois prétendants, Philippe de Valois, neveu de Philippe-le-Bel; Edouard III, roi d'Angleterre, fils d'Isabelle de France, et le roi de Navarre se mirent sur les rangs pour arriver au trône.

Digitized by Google

Pendant que les Etats se réunissaient pour prendre une décision, Edouard III, qui avait le plus grand désir d'être élu, avisait aux moyens d'être agréable aux Français de toutes les classes; il avait pour lui le vieux parti normand qui regrettait ses anciens rois, la séparation des deux pays, et supportait impatiemment ce qu'il appelait encore le joug de la France.

Édouard III, désirant se concilier l'opinion du clergé normand, rendit à l'archevêque de Durfort, de l'avis des prélats et barons d'Angleterre, tous les biens qu'il possédait dans son royaume, lesquels avaient été confisqués par son père, *à l'occasion de ses guerres avec le roi de France* (1).

Le doyen du Chapitre de Rouen, le monastère de Fécamp, et d'autres maisons religieuses de Normandie reçurent de pareilles lettres au sujet de leurs biens séquestrés dans le même pays. Ces concessions n'avancèrent pas les affaires du roi d'Angleterre; les États reconnurent Philippe de Valois, rejetèrent les prétentions d'Edouard et du roi de Navarre comme étant contraires à la loi salique.

Ici commence le malheureux règne des Valois; c'est un désordre de cent années dans lequel nous

(1) Occasionæ guerræ, inter ipsum [patrem] et regem Franciæ terras archiep. Roth. in regno nostro... capi fecisset in manum suam.... Et ideo vobis mandamus quod præfato arch. terras tenementa.... sine dilatione liberari. [Rymer, t. II, 2e part., p. 175.]

Digitized by Google

allons entrer; c'est le pillage et l'incendie, la guerre civile, les attaques des grandes compagnies, l'émigration du peuple des campagnes, l'abandon de l'agriculture restée dans les mains de quelques moines, qui n'auraient pu subsister s'ils ne s'étaient faits laboureurs; c'est enfin, l'occupation étrangère, qui viendra mettre le comble à tous les maux de l'Eglise et de la province.

1329. Philippe de Valois avait alors à la tête de ses conseils Pierre Roger, abbé de Fécamp et évêque d'Arras, qu'il envoya auprès du roi d'Angleterre pour arranger les différents survenus entre les deux royaumes. Les Eglises normandes profitèrent de cette mission pour régler les intérêts qu'elles avaient dans ce pays. Fécamp y expédia deux de ses religieux qui étaient chargés de vendre des bois et des terres, jusqu'à la concurrence de 3,000 liv. sterlings. La procuration qui leur fut donnée, portait que les fonds provenant de cette vente serviraient à payer les dettes et les obligations contractées envers la cour de Rome, et les frais d'installation du nouvel abbé (1). La cathédrale de Rouen vendit, à la même époque, quelques-uns des domaines qu'elle possédait dans le même pays (2).

(1) Cartons de Fécamp. [Arch. départ.]

(2) Nous verrons le montant de cette vente remis à Jehan de Marigny, qui l'employa à l'acquisition d'autres propriétés sises en Normandie.

Digitized by Google

Les inquiétudes que l'on concevait sur la possession de ces propriétés, étaient fondées; car Philippe de Valois, énorgueilli de son pouvoir, avait fait engager Edouard III, par l'abbé de Fécamp, à venir lui rendre l'hommage qu'il lui devait pour son duché d'Aquitaine. Cette proposition déplut tellement au roi d'Angleterre qu'il renvoya Pierre Roger sans lui faire de réponse : premier sujet de discorde entre les deux rois.

On a peu de données sur les actes de l'archevêque de Durfort ; son intervention est presque nulle dans les événements qui se passèrent à Rouen; ce qui porte à croire que le pape Jean XXI, dont il était vicaire général, le retenait près de lui. Néanmoins, nous remarquons qu'il fit tenir une supplique au roi, touchant la juridiction ecclésiastique et l'immunité des clercs, et que le prince y répondit par ses lettres adressées aux baillis de Caux, de Rouen et de Gisors, prévenant ces officiers qu'il n'avait pas l'intention d'opprimer l'Eglise, et qu'il voulait, au contraire, la maintenir dans ses libertés et anciennes coutumes (1).

Gilles de Durfort se retrouve encore dans une discussion avec le bailli de Gisors, qui lui contestait le droit de justice à Aubevoie ; et dans un procès qu'il eut à soutenir contre le comte d'Evreux devant le Parlement de Paris. Après ces faits, on

(1) Synodi Roth., 2. p., p. 89.

Digitized by Google

n'entend parler de lui qu'à l'époque de sa mort qui eut lieu le 24 novembre de l'année 1330; il fut inhumé dans son église le 28 du même mois (1).

Pierre Roger. 1330.

Nous avons déjà vu Pierre Roger, abbé de Fécamp, évêque d'Arras et conseiller du roi. Depuis cette époque, il était passé au siége de Sens, d'où le pape Jean XXII le transféra à celui de notre église métropolitaine.

Avant que ce choix fût connu du Chapitre, le doyen et quinze chanoines mandèrent à Bernard, trésorier, à Guillaume, archidiacre du Vexin français, à Jehan, archidiacre du Vexin normand, qu'ils avaient fixé au 9 février l'élection du futur archevêque, les invitant à s'y trouver et à ne pas en faire connaître le jour, qui devait être considéré comme secret du Chapitre (2).

Sans doute que sur ces entrefaites, on fit entendre aux chanoines que le choix du Saint-Père était tout dans l'intérêt de leur Eglise, car nous les voyons recevoir Pierre Roger dans sa cathédrale sans aucune espèce d'opposition.

Pierre Roger, né dans le village des Roziers en Limousin, s'était fait moine à l'abbaye de la Chaise-Dieu. On l'admit boursier au collége de Narbonne,

(1) Ejusque corpore subsequente die, 28 dicti mensis [novembris] in prædictâ ecclesiâ, sicut decuit ecclesiasticæ tradito sepulturæ. [Synod. Roth., 2. partie, p. 90.]

(2) Synodi Roth., ibid.

Digitized by Google

où il s'appliqua tellement à l'étude des lettres, qu'il passa bientôt pour un des hommes les plus instruits du siècle. Reçu docteur en Sorbonne, il retourna dans son monastère, où son mérite lui donna accès auprès du pape, origine de son élévation et de son incroyable fortune.

A la mort du dernier archevêque, le roi d'Angleterre avait encore une fois mis en régale les biens de la métropole de Rouen, et pourvu même à la vacance de l'Eglise d'*Otery*; mais, sur les réclamations de Pierre Roger, ce prince écrivit que, s'étant fait rendre compte, en Parlement, des droits concédés par Edouard-le-Confesseur au Chapitre, il révoquait la commission donnée par lui à Jehan de Charnebrock, clerc de sa maison (1).

Ce fut à cette époque que Philippe de Valois 1330.
conçut le projet de donner un nouveau duc aux Normands dans la personne du prince Jean, son fils; il savait combien ce pays regrettait son ancienne organisation politique; il la lui rendit au moment où il avait besoin de l'affection de la province, à l'occasion des luttes qu'il allait soutenir avec l'Angleterre.

Les Normands s'enthousiasmèrent de cet ordre de choses qui avait leurs vieilles sympathies. Jean vint à Rouen, fut entouré d'une foule empressée saluant son duc, et rêvant déjà le retour des hauts

(1) Rymer [t. II, 3. partie, p. 57.]

Digitized by Google

faits du Conquérant. Une grande cérémonie eut lieu dans la cathédrale, l'archevêque mit la couronne ducale sur la tête du prince, et lui passa au doigt l'anneau, signe de son union avec le pays. Le duc prêta, à son tour, le serment de protéger les priviléges de l'Eglise, des ecclésiastiques et des séculiers; de maintenir les coutumes du pays, et de ne rien aliéner de ses domaines.

C'était, à peu de chose près, le cérémonial qu'on avait vu se pratiquer au couronnement des anciens ducs de Normaudie; tout se serait passé de même, sans un incident imprévu, surtout de la part de Pierre Roger, l'un des intimes confidents du monarque, et peut-être l'instigateur de cette nouvelle création. Le roi lui ayant ordonné de prêter serment de fidélité au jeune duc, Pierre s'y refusa en disant qu'il n'y était tenu qu'envers le roi de France, et que cet acte préjudicierait aux intérêts et aux droits de son Eglise. Le roi, mécontent, saisit le temporel de l'archevêché, et rendit une ordonnance prescrivant ce serment tant que le duché de Normandie ne viendrait pas à tomber dans des mains étrangères à la dynastie des rois de France (1).

Cette affaire n'eut pas d'autres suites; car l'opposition de l'archevêque pouvait n'être considérée que comme une preuve de la haute affection que le clergé de Normandie portait au souverain, en

(1) Od. Raynold, ad ann. 1333, n° 1.

Digitized by Google

ne voulant pas diviser son serment de fidélité, craignant de l'affaiblir. Aussi le roi envoya-t-il presque aussitôt Pierre Roger en ambassade auprès du pape pour s'entendre au sujet d'une nouvelle croisade à laquelle il devait prendre part, lui ou son fils Jean. On levait déjà des décimes sur le clergé; mais des soins plus importants vinrent bientôt déranger tous ces projets; la croisade n'était plus la grande préoccupation du siècle, elle était passée de mode comme beaucoup d'autres entreprises humaines. Il y eut cependant un armement contre les Turcs, dont fit partie Jehan de Marigny, chanoine de la cathédrale.

L'esprit philosophique du siècle, encouragé par 1333.
les écoles, avait créé le goût des dissertations métaphysiques; le roi lui-même prit part à ce mouvement des esprits, et fit faire une consultation de docteurs pour connaître leur opinion sur le sort de l'âme après la mort. On remarquait, parmi le petit nombre de théologiens consultés, l'archevêque Pierre Roger, et Jehan de Blangy, chanoine de Rouen.

L'opinion de ces personnages, ainsi rédigée, fut lue solennellement dans le château du bois de Vincennes, en présence du monarque, du roi de Navarre, de Jean, duc de Normandie, de l'archevêque d'Auch, des évêques de Paris, d'Arras, de Compiègne, et des abbés de Cluny et de Saint-Denis.

Digitized by Google

« Nous répondons à votre demande, que les âmes n'ayant rien qui mérite purgation, ou qui ont été purgées au purgatoire, sont élevées à la vision de l'essence divine, et que cette vision ne sera point éteinte par une autre, qu'elles auront après avoir repris leur corps (1). »

Le même esprit de mysticité était descendu, des hommes faits, jusqu'aux enfants les plus jeunes; mais il agissait bien différemment sur ces derniers.

Un irrésistible entraînement les porta à se réunir sur plusieurs points de la France, et à se rendre en pélerinage au Mont-Saint-Michel. Quelques-uns y allaient isolément. « Beaucoup racontaient avoir entendu des voix spirituelles leur disant : *Vas au Mont-Saint-Michel*, et alors l'ardeur du désir les faisait tomber de tous leurs membres. Ils laissaient dans les champs leurs habits et leurs troupeaux, pour se mettre en marche, sans en informer ni maîtres, ni parents. »

Ils racontaient que Dieu avait opéré des miracles en leur faveur, et puni ceux qui voulaient s'opposer à leurs pieuses pérégrinations.

Un moine de l'époque a fait, à leur sujet, les réflexions suivantes : « D'où provenait ce mouvement ? Pourrait-on en attribuer la cause à un autre qu'au Seigneur qui se cache aux savants confiants

(1) Archives des Jacobins de Paris. [2 janvier 1333.]

Digitized by Google

en eux-mêmes, et se révèle aux petits qui ne présument point de leur science. »

Nous remarquons, deux années après, la tenue d'un nouveau synode dans le monastère de Sainte-Marie-du-Pré. On ordonne aux recteurs d'être favorables aux ordres mendiants, et l'on prononce des peines contre ceux qui empêcheraient de recueillir les dîmes des églises; mais le canon qui nous paraît le plus remarquable est celui qui contraint les abbés, les prieurs, et ceux qui perçoivent de fortes dîmes, de faire réparer, à leur frais, les livres qui commençaient à être nombreux dans les trésors des églises (1). 1335.

On vit alors renaître une de ces querelles toujours si fréquentes entre le clergé et l'autorité communale. L'archevêque voulut obliger Robert Duchâtel, maire de Rouen, à faire arrêter les clercs que réclamait la justice ecclésiastique. Ce dernier s'y refusa, et répondit qu'il ne pouvait y être forcé; l'archevêque soutint le contraire, et fit citer devant son tribunal le maire, qui ne voulut pas comparaître.

L'Eglise de Rouen était alors gouvernée par un des évêques les plus influents qu'ait eus le diocèse; il semble que plus son autorité était grande, plus le pouvoir laïque s'efforçait d'y porter atteinte. A la vérité, l'association communale avait grandi;

(1) Norm. Synod., p. 178.

Digitized by Google

toutes les corporations marchandes formaient une masse imposante surtout quand elle était dirigée par des chefs populaires ; mais le clergé, lui aussi, avait sa souveraineté féodale, ses vassaux et ses droits. La juridiction de la cathédrale s'étendait sur une infinité de quartiers, de manoirs de la ville; et tous ceux qui habitaient ces maisons désiraient la conservation des franchises qui y étaient attachées. Si l'on joint à ces éléments de force les hommes vivant de charges d'Eglise, les congrégations organisées dans les paroisses, et l'ascendant que le pouvoir religieux exerce sur les consciences, on jugera que le clergé aurait pu tenir la masse en respect, si un troisième pouvoir, celui de l'Échiquier, n'était venu se poser entre le peuple et l'Eglise, et n'avait permis au dernier des bourgeois de citer l'archevêque devant son tribunal. L'Échiquier visait alors à la popularité ; et, comme il était l'ennemi naturel de toute puissance supérieure à la sienne, il arrivait rarement que ses arrêts fussent favorables aux ecclésiastiques. Un pareil ordre de choses était de nature à éterniser les contestations, à les faire naître même ; aussi les voyons-nous se succéder en peu d'années.

La seconde collision eut lieu au sujet de la paroisse de Saint-Aignan, appartenant à la cathédrale. Le maire prétendit qu'elle faisait partie de la banlieue de Rouen ; l'archevêque envoya ses collecteurs

Digitized by Google

pour y lever la taxe; le maire s'y opposa, la fit percevoir pour le compte de la ville, et ordonna d'emprisonner les trésoriers de l'Eglise.

Les chanoines envoyèrent un huissier pour réclamer leur élargissement; il fut maltraité par les agents de la commune qui s'emportèrent au point de briser la verge qu'il tenait en main, comme signe de l'autorité au nom de laquelle il agissait. Cette contestation, ayant été soumise à l'Échiquier, la cour se prononça en faveur du maire et de la Commune (1).

On remarque encore deux autres collisions à la même époque. La première eut lieu entre les bourgeois et le monastère de Saint-Ouen, au sujet des *franches-aires*, ou maisons de l'abbaye qui procuraient certaines immunités à leurs habitants.

La Commune ayant acheté du prince le droit de mouture, prélevait, à son profit, un impôt sur les boulangers de la ville. Les bourgeois, qui occupaient les maisons que les moines avaient fait construire sur les anciens fossés, étaient exempts de payer ce droit sur les farines servant à leur consommation. Ils ne s'en tinrent pas à la jouissance de ce privilége, ils imaginèrent de faire trafic de blé, ce qui leur donnait un avantage énorme sur les autres boulangers de la cité. Des réclamations furent adressées au duc; des farines qu'on trans-

(1) Arch. municipales de Rouen.

Digitized by Google

portait aux *franches-aires* furent saisies et portées dans les moulins de la ville; le prince donna des ordres qu'on éluda, et l'on ne voit pas trop comment se termina ce conflit.

La contestation de la Commune avec Saint-Gervais ne fut pas moins vive. Les marchands de la ville étaient jaloux de ceux de ce faubourg qui venaient vendre leurs produits chez eux, et à un prix d'autant plus modéré qu'ils jouissaient des franchises de la cité, sans toutefois contribuer à ses charges. On s'adressa de nouveau au duc de Normandie, au roi lui-même, en leur faisant envisager une perte de revenus pour leur propre trésor; l'affaire fut soumise à l'Échiquier, discutée, ajournée et perdue au milieu des graves événements survenus dans la province.

1336. Avant de les relater, disons que les Carmes quittèrent, en 1336, leur demeure provisoire de Saint-Yves qu'ils occupaient dans le faubourg de Saint-Sever, pour s'installer en ville, près de la rue de l'Hôpital, où ils sont restés jusqu'à la révolution de 1789.

L'archevêque établit, dans la cathédrale, une confrérie en l'honneur de Sainte-Anne, qui, par sa grande affinité avec la bienheureuse Marie dont elle était la mère, devait naturellement trouver sa part d'invocation dans une église dédiée à la Vierge.

La métropole possédait déjà les confréries de

Digitized by Google

Saint-Romain et de Sainte-Cécile; la première avait été très anciennement établie à l'occasion de la fierte; la création de la seconde était due aux chantres de l'Eglise qui avaient pris cette sainte pour protectrice et patronne.

La cathédrale acheta, en 1337, de Raoul de Nesle, connétable, la terre de Roumare (1). 1337.

L'archevêque fit un règlement avec le Chapitre au sujet des places que le chantre, le maître des écoles et les chanoines devaient avoir dans le chœur. On convint que si le chapitre négligeait de réprimer les fautes de ses membres, des chapelains et des clercs, le prélat aurait droit d'en connaître et de ramener parmi eux la discipline (2).

Cependant la haine invétérée que se portaient les rois de France et d'Angleterre, ne pouvait manquer d'avoir les suites les plus funestes pour l'un ou l'autre pays. Edouard III ne renonçait pas à ses prétentiôns sur le royaume de France. Bien qu'il eût rendu hommage à Philippe de Valois pour le duché de Guyenne, il faisait disposer sa flotte, et donnait l'ordre d'explorer le port de Calais pour voir si l'on n'y armait pas des navires (3).

Cette démonstration inquiéta Philippe de Valois; pendant que le duc Jean cherchait à capter l'esprit

(1) Cart. eccles. Roth. [arch. départ.]

(2) Ibid.

(3) Rymer. [t. II, 3. partie, p. 129.]

Digitized by Google

des Normands, le roi envoya en Angleterre l'évêque d'Avranches, Raoul Campion, et Henri de Mont-Félix, chargés d'une mission auprès d'Edouard (1).

Ce voyage n'eut pas les résultats qu'on en attendait; car Philippe de Valois, après s'être emparé de la Guyenne, se porta au-devant de son ennemi dans les Flandres, et fit équiper des navires pour l'attaquer sur la mer. Rouen et tous les ports de Normandie contribuèrent à cet armement général; le comte d'Houdetot, qui commandait la flotte, dispensa les ecclésiastiques de l'accompagner; « mais, ajoute l'ordonnance de l'amiral, ceux qui demeureront dans les villes seront tenus au service militaire, comme les séculiers (2). »

Pendant que Philippe de Valois obtenait quelques succès dans les Flandres, sa flotte était détruite au combat de l'Ecluse; et cet échec de navires marchands, de cette marine encore en enfance, livra la mer aux Anglais, leur offrit les moyens de ravager nos ports et de pénétrer dans le cœur du pays. L'Angleterre préludait déjà à la supériorité maritime qu'elle a obtenue depuis sur tous les peuples du continent.

Ce succès d'Edouard fut suivi de nouvelles rigueurs; les domaines que les églises de Normandie

(1) Gall. christ., t. II, Ecc. abrinc. p. 490.
(2) La Roque. Feoda Normanniæ.

Digitized by Google

possédaient en Angleterre furent encore une fois séquestrés, et les Chapitres qui les avaient vendus ne purent en toucher le prix. Edouard, par une lettre adressée au bailli de Fécamp, fit savoir à la Normandie qu'il prohibait toutes sorties quelconques d'argent et de marchandises de son royaume (1).

Alors Philippe de Valois réunissait à Rouen et à Pont-Audemer les États de la province, composés de ce que nous avons appelé plus tard les trois Ordres; chaque commune y envoya des délégués munis de ses instructions. Le roi, voulant lever arbitrairement des subsides en Normandie et dans les autres parties du royaume, les États s'y opposèrent; il chercha à gagner les ecclésiastiques et les barons en leur promettant de les exempter de la taille eux et leurs vassaux; mais l'opposition, à la tête de laquelle se trouvait l'archevêque de Rouen, répondit que tous les Normands étaient égaux, et que ceux qui habitaient les campagnes, ou qui dépendaient directement du roi, n'avaient pas moins de droits que les autres citoyens (2).

Cette protestation de l'archevêque de Rouen eut une haute portée, et l'impôt fut modéré.

Pierre Roger devint cardinal l'année suivante, et quitta sa charge archiépiscopale pour aller

(1) Rymer. [Fœdera, litteræ et acta publica.]

(2) Sicut et cœteri habitatores dicti ducatus, dictis privilegiis plenè et perfectè gauderent. [Ch. Roth. apud Labbe.]

Digitized by Google

exercer sa nouvelle dignité auprès du souverain pontife.

Aimeric Guénaut. 1338.

Aimeric Guénaut, issu de parents nobles de la province de Poitou, était évêque d'Auxerre, lorsqu'il fut choisi par le pape pour remplacer Pierre Roger.

Cependant l'opposition inattendue de l'archevêque de Rouen, des prélats, des barons, des citoyens des villes et du *commun* de Normandie, leur résistance aux levées arbitraires d'argent, fit ouvrir les yeux à Philippe de Valois et à Jean son fils; ils comprirent que toutes les classes étaient unies de sentiment pour la conservation des libertés de la province. Afin d'obtenir l'affection de cette race, qu'ils ne peuvent gagner par ruse ou par contrainte, ils viennent à Rouen, et confirment solennellement la charte aux Normands dans la cathédrale. Alors, par un mouvement spontané de satisfaction, les barons signent un traité dans lequel, rappelant les beaux jours de Guillaume-le-Conquérant, ils s'obligent à faire une descente en Angleterre (1), et à fournir un tribut pour cette expédition; les villes, les corporations les imitent; les bourgeois de Rouen offrent vingt-quatre mille combattants pendant dix semaines; les ecclésiastiques promettent leurs contingents, et ceux qui ne peuvent faire un service actif demandent à rester dans les villes pour en garder les remparts.

(1) Rymer. Acta, fœdera, t. II, 4e partie, p. 196.

Digitized by Google

Pendant que se faisaient ces préparatifs, le nouvel archevêque de Rouen mourait à Pinterville, manoir archiépiscopal, situé près de Louviers. Son corps fut apporté dans l'église de Saint-Paul, où les ecclésiastiques allèrent le recevoir pour le déposer solennellement dans sa cathédrale. Il y fut inhumé auprès des restes de Odon Rigaud.

Le nom d'Aimeric Guénaud se voit peu dans les annales de son diocèse. Nous le trouvons seulement sur la donation faite à la cathédrale, de terres de la forêt de Lyons, nouvellement défrichées, et sur l'acte de fondation de deux chapelains dans la petite église de Saint-Paul.

La mort de cet archevêque fut suivie de grandes inondations de la Seine. Les eaux s'élevèrent à une telle hauteur dans le quartier de Martainville, qu'on ne pouvait en parcourir les rues qu'en bateau, jusqu'à la porte Onfray. Plusieurs personnes qui tentèrent de passer à cheval sur la chaussée, tombèrent à l'eau, de dessus le pont des prés, et furent sauvées par des mariniers(1).

A cette époque, chose remarquable pour notre cathédrale, son ancien archevêque, le cardinal Pierre Roger, était promu à la papauté, et sacré

(1) Multi equitantes, volentes et præsumentes transire cum equis suis ceciderunt de ponte prati, sed, Dei gratiâ, fuerunt liberati auxilio nautarum. [Chron. triplex. 1342.]

Digitized by Google

à Avignon par un autre chanoine de Rouen, nommé Napoléon, parvenu lui-même au cardinalat.

Il n'est pas de notre sujet de nous occuper des actes ultérieurs de ce pape. Disons néanmoins qu'il gouverna l'Eglise universelle avec prudence et fermeté; qu'il fit, à son arrivée au pouvoir, beaucoup de réserves de prélatures et d'abbayes, comptant pour nulles les élections des Chapitres et des moines. Comme on lui représentait que ses prédécesseurs en avaient agi autrement, « Nos prédécesseurs, répondit-il, ne savaient pas être papes (1). » Ce fut lui qui acheta de Jeanne, reine de Sicile, la ville et le territoire d'Avignon, où trois souverains pontifes avaient déjà tenu leur siége, et où sept autres se succédèrent durant l'espace de 70 années.

Nicolas Roger. 1341.

Clément VI, usant du droit qu'il s'était arrogé de se substituer aux Chapitres, pourvut de l'archevêché de Rouen Nicolas Roger, son oncle, qui était abbé de la Grasse, dans l'évêché de Carcassonne.

Nicolas Roger avait alors 80 ans; comme il était incapable de remplir ses fonctions épiscopales, sa promotion fut tout simplement la confiscation, au profit du Saint-Père, des revenus de l'archevêché de Rouen.

En effet, durant les sept années que Nicolas Roger fut archevêque, il resta à Avignon, et ob-

(1) Hist. ecc. ad ann. 1342.

Digitized by Google

tint de Philippe de Valois la permission de prêter serment de fidélité par procureur. Il nomma Martin de la Chapelle, son vicaire général à Rouen, et Mathieu Campion, sénéchal de la justice et de tout le temporel de l'Église.

Une échoppe que la Cathédrale fit relever au bout du cimetière de l'*aître*, devint l'objet d'une sérieuse contestation entre le clergé et les chefs de la Commune. Les échevins prétendirent « que l'échoppe était plus avant et plus haute qu'elle n'avait autrefois été, et que icelle leur pouvait être préjudicial. » 1342.

Le Chapitre soutint le contraire, et se trouva néanmoins obligé de passer l'acte suivant, par lequel « il entend que ladite *sope* ne puisse porter aucun préjudice aux droits de la ville, ni acquérir au clergé le droit de faire aucun édifice ailleurs qu'en la place où la dite *sope* siet, fors qu'en la forme et manière qu'elle puisse faire (1) ». Les travaux de l'Église étaient constamment surveillés par l'autorité communale.

Le Chapitre fieffe, à la même époque, à Raoul Loyson, un héritage situé à *Saint-Paul-lez-Rouen*, moyennant 30 sous de rentes ainsi répartis : 18 sous pour le doyen du Chapitre, et 12 sous pour les prêtres et clercs de la cathédrale.

Les dîmes qui s'étaient accrues depuis quelques temps, donnèrent lieu à de nouvelles répartitions :

(1) Regist. Capit., 1342. [Archives départ.]

Digitized by Google

on attribua six livres à la communauté des clercs; 6 deniers à chaque chanoine qui chantera, à la messe, l'alleluia et trait; 6 deniers à ceux qui liront les lechons (leçons) à matines; et cent sous aux chapelains de Flavacourt.

1344. La paroisse et le prieuré de Saint-Lo furent séparés en 1344.

Le pape Clément VI établit les *Filles-Dieu* dans une maison située sur la paroisse de Saint-Éloi.

Soit refroidissement de l'ardeur des chevaliers normands, soit manque de moyens de transport pour passer en Angleterre, on n'entend plus parler de leur grand projet d'armement. L'activité d'Édouard au contraire semble redoubler; il gagne Olivier de Clisson, qui fomente des troubles en Bretagne; mais ce seigneur ayant été fait prisonnier par le roi de France, paie de sa tête cet acte de félonie envers son suzerain. Beaucoup de seigneurs de ses amis sont révoltés de cet acte de rigueur; Geoffroy d'Harcourt, le chef du vieux parti normand, se met à leur tête, lève l'étendart de la révolte et presse Édouard de faire une descente en Normandie. Le duc Jean, pour tenir tête à l'orage, réunit quelques forces, et demande une aide extraordinaire à la province. Tel était l'esprit de ceux qui possédaient des franchises, qu'en présence d'un imminent danger, beaucoup de vassaux de l'abbaye de Saint-Ouen refusèrent de contri-

Digitized by Google

buer (1), alléguant leurs priviléges qu'ils faisaient passer avant le salut du pays.

L'expédition anglaise étant prête à prendre la mer, l'archevêque de Cantorbéry ordonna des prières « pour l'heureux voyage de l'armée du roi sur le point de descendre à la Hougue ». C'était là que Geoffroy d'Harcourt l'attendait, et lui procura les moyens d'aborder le territoire normand. Le succès fut si complet, que le prince Édouard, surpris lui-même, écrivit au comte de Kent d'en faire publier la nouvelle en Angleterre, et de lui expédier tous les hommes munis d'armes et de chevaux qui voudraient se joindre à l'expédition (2).

Édouard continue sa marche victorieuse en brûlant et dévastant tout sur son passage, comme il nous l'apprend lui-même dans sa nouvelle missive au comte de Kent (3) Il pénètre dans le faubourg de Saint-Sever de Rouen, où sa présence est signalée par l'incendie de plusieurs maisons, voisines du monastère de Sainte-Marie-du-Pré. Philippe de Valois, qui venait d'arriver dans cette ville, fait briser plusieurs arches du pont de pierre, pour en interdire le passage à l'ennemi. Les bourgeois et

(1) Arch. municip. Reg. DD. f° 9.

(2) Rymer, tom. II, 3 part. p. 203.

(3) Quam plurima castra, villas, maneria, et alia loca nobis contrarientium ibidem, destrui faceremus et comburi [Rymer t. 2, pag. 205.]

Digitized by Google

les ecclésiastiques garnissent le rempart, et cette bonne contenance fait lever le siége au roi d'Angleterre qui continue sa marche sur la rive gauche de la Seine. Philippe de Valois le poursuit et lui fait passer précipitamment la Somme. Ce fut alors qu'un détachement de bourgeois de Rouen se décida d'aller grossir les forces du roi, mais il était malheureusement trop tard. Au lieu de faciles succès qu'on se promettait, cette armée était déjà détruite à Crécy, et plus de sept mille hommes des communes y avaient été tués par la cavalerie féodale, contre laquelle la *pédaille* bourgeoise n'était pas habituée à se mesurer. La prise de Calais où se fortifièrent les Anglais, fut la conséquence immédiate de cette fatale journée.

1346 L'apparition si subite de l'ennemi avait jeté la consternation dans la province. Les Rouennais s'aperçurent alors que leurs remparts démantelés, en partie abattus ou donnés aux moines, ne suffisaient plus à la sûreté de leurs familles et de leurs biens; ils demandèrent au roi la permission de faire une nouvelle ligne de fortifications.

A l'ouest, les anciens murs suivaient la direction des boulevards actuels en passant devant le couvent des Jacobins; d'après le nouveau tracé, on les faisait courir au milieu des jardins, du cimetière du couvent, et de beaucoup d'autres domaines privés. Ce travail donnant lieu à de nom-

Digitized by Google

breuses oppositions, le roi trancha la difficulté en prescrivant au sire de Beuzeville, capitaine de Rouen, de faire abattre les maisons des bourgeois et des ecclésiastiques dont l'emplacement serait utile aux fortifications nouvelles (1).

Les Jacobins réclamèrent ; le capitaine répondit que l'ordre du roi était formel, et qu'ils n'étaient pas plus exempts de s'y conformer que les autres. Ils s'adressèrent alors au prince, et dans ce temps de tergiversations, où la décision du jour venait contrarier celle de la veille, Philippe écrivit à son bailli, Galeran de Vaux, pour lui défendre de faire passer le fossé de la ville dans le couvent des Jacobins; ajoutant qu'il entendait que les frères restassent en possession de ce dont ils avaient joui jusqu'à ce jour, « Mêmement comme de l'usage des murs et des fossés, dès la porte Cauchoise jusqu'à la rivière de Seine, qui leur fut donné anciennement par son glorieux prédécesseur saint Louis (2). »

Il paraît que les agents royaux ne tinrent pas compte de ce contre-ordre, car, dès le mois suivant, ils reçurent de nouvelles défenses; mais l'ouvrage était en partie terminé, et l'on s'en tint à une indemnité pour les Jacobins. Telle fut l'origine

(1) Archives municip. reg $\frac{U}{2}$ f° 164.

(2) Charte citée par Farin. [Couvent des Jacobins.]

Digitized by Google

de la troisième ligne de remparts que posséda la ville de Rouen, et dont le tracé est indiqué par la direction de nos boulevards actuels; remparts dont nous verrons encore quelques parties en construction dans le commencement du siècle suivant.

1347. Pendant qu'on s'occupait de ces travaux, on apprit la mort de Nicolas Roger, arrivée à Avignon en 1347; il avait fait un testament par lequel il léguait à la cathédrale 1,000 florins d'or de Florence, et 1,600 autres pour l'institution de deux chapelains. Ainsi finit le pontificat de cet archevêque qui paraît n'avoir jamais vu sa cathédrale. On peut l'en excuser par son grand âge, mais ce devait être un motif pour lui de ne pas accepter une charge que ses forces ne lui permettaient pas de remplir. Il est probable qu'il ne le fit que sur les instances du pape, et que les revenus de l'archevêché de Rouen tournèrent au profit de l'Église universelle.

Jehan de Marigny. 1347. Jehan de Marigny, évêque de Beauvais, remplaça Nicolas Roger sur le siége de Rouen.

Cet archevêque était en même temps homme d'Église, de guerre et de cabinet; on le voit employé à diverses missions auprès du roi Édouard et à l'armée de Philippe de Valois, où il commandait un corps contre les Anglais.

Dans la même année, le duc de Normandie vint à Rouen accompagné du duc d'Armagnac et d'une

Digitized by Google

nombreuse suite, pour assister à l'installation de Jehan de Marigny. Ce n'était pas l'unique but du voyage du prince, car à peine arrivé, il fit circuler un manifeste, exposant qu'Édouard III ayant, par son injuste agression, causé beaucoup de dommages à la province, il avait le désir de s'en venger en réunissant une nombreuse armée pour passer en Angleterre. Il demandait aux prélats, prieurs, curés, clercs et marchands, de lui fournir un subside durant l'espace de trois mois. L'archevêque et les ecclésiastiques du diocèse fournirent leur contingent comme le reste des citoyens (1).

On ne tarda cependant pas à s'apercevoir que ce grand projet mis en avant, n'était qu'un prétexte pour obtenir des subsides; l'expédition n'eut pas lieu, et les collecteurs n'en continuèrent pas moins à exiger les impositions avec beaucoup de rigueur.

Le mécontentement devint beaucoup plus vif, lorsqu'après les trois mois expirés, le bailli de Rouen fit crier par toutes les rues et places de la ville qu'on percevrait encore cet impôt pendant neuf autres mois. Le peuple exaspéré se souleva le jour de la Saint-Martin d'été, assiégea les maisons des collecteurs de la taille, et les détruisit de

(1) Quod et multa alia in subsidium ab omnibus benignè concessa sunt. [Chron. triplex et unum].

Digitized by Google

fond en comble. Le mouvement se propagea dans toutes les villes de Normandie, et l'on fut obligé de renoncer à l'impôt.

Dans le même temps, les populations de la province furent attaquées d'une peste qui se manifesta par des tumeurs à la gorge et sous les aisselles, et dont moururent presque subitement ceux qui en étaient atteints. Les villageois vinrent comme un flot se jeter dans Rouen pour y chercher des secours; les chroniques portent à cent mille le nombre des morts de tout pays qui succombèrent en peu de temps dans la cité (1). La Seine couvrit à la même époque tous les bas quartiers de la ville. On crut devoir à cet événement la cessation de la mortalité qui pesait sur les habitants.

1348. Jehan de Marigny est cité pour les grandes sommes qu'il employa au soulagement des malheureux; nous apprenons par son testament qu'il toucha, en arrivant à Rouen, une certaine quantité de florins provenant d'une vente de biens antérieurement faite en Angleterre, et qu'il plaça cette somme en acquisition de maisons à Dieppe et de terres à Grandcourt, Harqueville et Corny. On était parvenu à tromper la vigilance d'Édouard et à éluder ses prohibitions.

(1) Ab ultimâ septimanâ mensis Augusti fuit numerus omnium gentium in villâ Roth. defunctorum amplius *centum millibus* usque ad nativitatem Domini. [Chron. triplex et unum.]

Digitized by Google

Malgré les événements sinistres qui avaient affligé le pays, l'Église et la Commune n'en furent pas moins disposées à recommencer leurs luttes éternelles. Le maire de Rouen, Robert Alorge, s'était permis de faire arrêter et mettre en prison un bénéficier de la cathédrale, accusé de certaines fautes que l'on regardait comme très graves. Le Chapitre réclama contre cette arrestation, et menaça d'excommunier le maire; ce magistrat, craignant de s'exposer aux conséquences d'un tel acte, remit le coupable entre les mains des chanoines (1).

De son côté, l'abbaye de Saint-Ouen voulut empêcher le maire et ses jurés de passer dans ses moulins pour visiter les cours d'eau; la populace, mécontente, s'ameuta et renversa les fourches patibulaires de Bihorel, appartenant à la haute-justice de l'abbaye. Le roi et le parlement furent obligés d'intervenir pour faire respecter l'autorité du maire, et contenir le peuple toujours prêt à s'émouvoir. 1349.

Le pape Clément VI fondait alors le collége des Clémentins dans un manoir de la rue de Saint-Romain, lui assignait une rente de 540 livres, et y introduisait douze prêtres, deux diacres et deux sous-diacres. Leur fonction était d'assister au service divin qui se célébrait dans la cathédrale à toutes les heures du jour et de la nuit.

(1) Dictus major dictum incarceratum nobis restituit. [Livre d'ivoire de la cath. de Rouen.]

Digitized by Google

Un maire de Rouen, Jehan Lefebvre, fondait de son côté l'hôpital de Saint-Vivien, et peut-être celui de Saint-Jean-sur-Renelle qui est de la même époque. Le malheur des temps avait nécessité ces créations qui se multipliaient dans les principales villes de Normandie.

Les Jacobins, à leur tour, privés d'une partie de leur cimetière pour l'emplacement des nouvelles fortifications, recevaient en échange les anciens manoirs de Jehan le Breton et de Vincent du Val-Richer, attenant à leur monastère.

Jehan de Marigny qui avait résisté aux épidémies, aux fatigues de la guerre et de l'épiscopat, succomba après quatre années seulement de séjour dans sa ville métropolitaine. Il enrichit son église d'ornements précieux, décorés de ses armes, brodés d'or et ornés de perles fines. On les voyait encore, le siècle dernier, dans la sacristie de la cathédrale.

L'église collégiale d'Écouis reçut les restes de cet archevêque, au-dessus desquels on plaça une épitaphe, rappelant qu'il avait été grand évêque et célèbre guerrier (1).

Pierre de la Forêt.

Pierre de la Forêt, ancien chanoine de notre métropole, puis successivement évêque de Tournai, de Paris, et chancelier du duc de Normandie, fut immédiatement placé à la tête de l'Église de Rouen.

(1) Duc fuit in bellis.

Digitized by Google

Philippe de Valois venant de mourir, son fils, le duc Jean, qui connaissait le mérite de Pierre de la Forêt, continua de se l'attacher, en le créant chancelier du royaume (1), et lui donnant la charge d'abbé de Saint-Denis.

Les fonctions de chancelier étaient alors moins dévolues à des personnages de haute naissance, qu'à des hommes de grande capacité. Malheureusement, si l'on en juge par les événements qui se succéderont, on pensera que les conseils de Pierre de la Forêt n'ont pas été à la hauteur de sa grande réputation. Il réussit pourtant dans la démarche qu'il fit auprès du roi d'Angleterre, et fut le principal auteur du traité de paix signé entre Guignes et Paris (2), accord qui n'était qu'une trève déguisée de la part du roi d'Angleterre. Jean l'ayant compris, fit appel aux barons normands et les engagea à réunir le plus qu'ils pourraient d'hommes et de chevaux couverts de mailles, pour marcher en *arrière-ban* contre les Anglais (3).

Il convoqua aussi les États provinciaux à Pont-Audemer pour obtenir des subsides. Les commissaires du roi qui y assistèrent, furent l'évêque d'Evreux et Simon de Bussy, président du Parlement 1353.

(1) Trésor des Chartes, 1351.

(2) Ibid.

(3) La Roque. [Feoda Normanniæ.]

Digitized by Google

de Paris; Rouen y envoya ses députés. Les agents royaux, croyant que leur rôle se bornerait à exposer les besoins de l'État, à les exagérer même pour obtenir le plus d'argent qu'il leur serait possible, n'avaient pas prévu que l'assemblée aborderait les plus hautes questions politiques, et récriminerait contre l'autorité, les exactions des officiers royaux, le malheur des guerres civiles, l'inexécution de la Charte aux Normands; et que le vote des subsides dépendrait d'une nouvelle sanction de lois qui garantirait les droits et les libertés de la province. Le roi confirma aux Rouennais, d'après le conseil de l'archevêque, les priviléges qu'ils tenaient de ses prédécesseurs (1).

1355. Si les députés normands votèrent des subsides, les bourgeois des villes ne furent pas d'avis de les accorder. Ils ignoraient encore les conséquences de la représentation, et ne croyaient pas que leurs délégués eussent le pouvoir de les ruiner et de révolutionner le pays sans leur participation. Cette conduite outra les commissaires royaux qui, forts du vote des États, déployèrent de grandes forces à Rouen, firent enlever 23 ouvriers drapiers que l'on pendit pour servir d'exemple aux mutins; tout le monde se tut et paya. Il est fâcheux que notre archevêque, si puissant alors, n'ait pas empêché une pareille exécution dans sa ville métropolitaine;

(1) Delamarre, chronologia.

Digitized by Google

cependant ses contemporains ne lui en ont pas fait de reproches; Simon de Bussy resta seul chargé de la malédiction du peuple comme auteur principal d'un pareil acte de sévérité.

A cette époque, le roi Jean régularisa l'établissement de la Cour ecclésiastique de notre église métropolitaine. Cette juridiction connaissait des affaires religieuses sur quatorze doyennés en première instance; et, par appel, des sentences portées dans les évêchés suffragants (1).

Cette cour se composait d'un official, d'un promoteur général et d'un greffier. Deux huissiers y étaient ordinairement attachés.

Pendant qu'on se disposait à tenir tête à l'Angleterre, le pape faisait tous ses efforts pour rétablir la paix, et mandait près de lui les délégués des deux pays. L'archevêque de Rouen y alla pour le roi de France, et le duc de Lancastre pour celui d'Angleterre; cette intervention n'eut d'autre résultat que d'obtenir une trève de trois mois.

Cette trève était à peine expirée, que les États se réunirent à Paris sous la présidence de l'archevêque Pierre de la Forêt, et votèrent de nouveaux subsides; les délégués de Rouen promirent la solde de trois mille hommes d'armes. Les bourgeois récalcitrants, malgré les punitions récentes, se refu-

(1) Plus tard, l'évêché de Quebec fut déclaré suffragant de la même métropole.

Digitized by Google

sèrent encore à payer. Cette fois, le comte d'Harcourt et quelques seigneurs de la province étaient à leur tête, encourageaient l'opposition, d'accord avec le roi de Navarre, l'allié secret des Anglais, qui promettait des secours aux Rouennais révoltés.

Voyant qu'il fallait faire de nouvelles concessions, Pierre de la Forêt conseilla au roi la création politique qui devait toujours réussir en Normandie : ce fut de donner un duc aux Normands dans la personne de Charles, dauphin de France. Ce prince vint à Rouen ceindre l'épée ducale et prêter serment de fidélité. Il était accompagné du roi de Navarre et des principaux seigneurs qui avaient changé de politique depuis leur opposition dans les Etats; il y eut des fêtes au château, de bruyantes orgies, dont la dernière fut terminée par une catastrophe unique dans les annales de la province.

1356. Un soir, que les joyeux convives étaient attablés, le roi Jean que l'on croyait à Orléans, entre, l'épée à la main, dans la salle du banquet, accompagné d'une nombreuse suite. Il jette un regard de colère sur les convives, s'avance et dit au roi de Navarre : « traître, tu n'es pas digne de manger à la table de mon fils; » il l'accuse de s'entendre avec les Anglais, le fait enlever et emprisonner avec deux personnages de sa maison.

Le comte d'Harcourt, Jehan de Graville, Colinet Doublet et Friquet de Friquans, furent ensuite

Digitized by Google

saisis, garottés, mis sur une charette, et conduits, à la lueur des flambeaux, du côté des fourches patibulaires de Bihorel.

Ce funèbre cortége, ayant le roi en tête, arriva dans le Champ-du-Pardon où les prisonniers furent décapités. On suspendit leurs corps au gibet, et leurs têtes furent placées sur des pieux armés de fers de lances.

Cette exécution, faite de nuit d'une manière si imprévue, frappa les Rouennais de surprise et d'indignation. On s'est longtemps demandé quel rôle le Dauphin avait joué dans ce funeste drame; quelle part pouvait y avoir prise l'archevêque de Rouen, alors chancelier de France. L'histoire n'en fait pas mention; mais quand on voit, plus tard, tous les conseillers du roi, poursuivis par la haine populaire, être obligés d'abandonner leurs fonctions, ce fait est assez significatif, et nous en apprend peut-être autant que tout ce que l'histoire aurait pu nous raconter.

La colère des seigneurs normands n'eut plus de bornes; Philippe de Navarre, Geoffroy d'Harcourt, frères des victimes, adressèrent un cartel au roi, firent hommage à Henri III, le reconnurent comme leur souverain, et appelèrent en Normandie les troupes anglaises commandées par le duc de Lancastre. Jean s'apercevant, peut-être un peu tard, qu'il avait mis le royaume en feu, vint à Rouen avec

Digitized by Google

son armée, poursuivit ses ennemis jusqu'à Poitiers, les attaqua, fut défait, et resta prisonnier des Anglais.

La captivité de Jean donna le pouvoir au roi de Navarre et au parti anglo-normand; le dauphin réunit les États à Paris pour prendre des mesures de salut public; la guerre civile éclata au milieu de cette assemblée qui devait sauver la France. Deux hommes, puissants par leur crédit et leur ambition, surgirent tout-à-coup dans les États : l'un, Robert Lecocq, évêque de Laon, ancien trésorier de notre cathédrale; l'autre, le fameux Marcel, prévôt des marchands de Paris, qui faisait mouvoir à son gré la bourgeoisie de cette immense cité.

1356. L'évêque de Laon commence l'attaque, s'emporte en invectives contre les actes de l'ancien gouvernement, et prononce le mot de *réforme*. Marcel propage ces opinions au dehors, les appuie, et demande le renvoi de l'archevêque Pierre de la Forêt, de Simon de Bussy qui avait fait pendre vingt-trois Rouennais de la corporation des drapiers, et de vingt autres conseillers du dauphin. Ce prince fut contraint de céder aux exigences du peuple; l'archevêque de Rouen partit pour Avignon, où le pape le créa cardinal et son légat en Sicile.

Guillaume de Flavacourt, 2e du nom. 1356.

Pierre de La Forêt fut remplacé par Guillaume de Flavacourt, neveu de l'ancien archevêque de ce nom. Guillaume avait été chanoine et archidiacre de Rouen, et successivement évêque de Vivarez, de

Digitized by Google

Carcassonne, et archevêque d'Auch. Nous ne pouvons découvrir quelle influence le fit passer au siége de Rouen. Le peu de temps qu'il y exerça sa charge, le peu d'actes qui se rattachent à sa mémoire, l'ont même fait omettre sur plusieurs catalogues de nos archevêques.

La plus grande agitation régnait alors à Paris. Charles-le-Mauvais, délivré de sa prison, vint à Rouen, souleva le peuple par ses discours séditieux, remplaça les officiers de la Commune, et fit réhabiliter la mémoire de ses amis décapités. Entouré d'une foule bruyante, il contraignit les ecclésiastiques de la ville, l'évêque d'Avranches, à leur tête, de prendre part à la cérémonie. Les chanoines sortirent de la cathédrale, les moines de leurs monastères; tous, portant des torches, se dirigèrent vers les fourches patibulaires, où les restes des condamnés furent ensevelis par des religieux de la Madeleine, transportés à la cathédrale, et inhumés dans la chapelle des Saints-Innocents.

Charles-le-Mauvais propagea dans toute la Normandie l'agitation qu'il avait fait naître à Rouen. Pierre de Harcourt, gouverneur de la province, fit fortifier les places et les monastères; on renversa même l'église du Bec qui nuisait à la défense de cette abbaye. Charles-le-Mauvais, à la tête de ses bandes, attaqua plusieurs forteresses; celles qui voulurent rester fidèles au dauphin résistèrent;

Digitized by Google

Fécamp ayant été pris d'assaut, le monastère fut contraint, pour se racheter du pillage, de payer plus de 10,000 florins de contributions (1).

Ces désordres eurent de fâcheuses conséquences pour les petits commerçants de Rouen dont la plupart avaient abandonné le travail et leur industrie, ne réalisant pas assez de bénéfices pour en payer les taxes.

Nous trouvons une réclamation des marchands de ceintures en cuir, adressée aux maire et pairs de la ville, par laquelle ils demandent : « une diminution de la grande rente qu'ils doivent à la ville, vu que ceux dudit métier ne sont pas en aussi grande quantité comme il soulait, pourquoi ils étaient grandement grevés (2). »

Dans le même temps, l'Église ne recueillait presque rien de ses revenus. Les fermiers ne louaient plus leurs terres, « car ils ne pouvaient y mettre nulles bêtes, tant pour les ennemis et pour les pillards qui étaient sur le pays, que pour les loups et autres bêtes sauvages qui, de jour et de nuit, y habitaient. »

Si ces émotions, ces luttes sanglantes avaient introduit une perturbation matérielle parmi les clas-

(1) Trésor des Chartes. — Gall. christ., Ecc. fisc.

(2) Reg. capit. 1356 [arch. départ.] C'est à cette époque seulement que commence la collection de ces registres que nous serons souvent obligé de citer.

Digitized by Google

ses commerçantes, le désordre moral n'était pas moindre dans l'Église et surtout parmi les jeunes prêtres, qu'un relâchement dans la discipline portait à de funestes écarts.

Jehan le Cavelier, chapelain du Saint-Esprit, accompagné d'un jeune laïque, tous deux armés, arrêtèrent un jour avec violence l'abbesse Béatrix Derion et Jehanne de Milon, religieuse professe; leur ayant d'abord demandé si elles étaient vierges, ils les firent entrer de force dans un jardin, où Cavelier, aidé de son complice, « connut charnellement l'abbesse, contre son gré, malgré ses cris, et lui enleva ses joyaux et l'anneau qu'elle portait au doigt ». 1356.

Ce crime parvint à la connaissance du Chapitre; le coupable fut enfermé dans la prison de l'Église, au pain de douleur et à l'eau pour y pleurer sa faute (1).

Les troubles se continuant à Paris, la commune navarraise de Rouen tenait bon. Tandis que, dans la capitale, les factieux bravaient le Dauphin en faisant décapiter les maréchaux de Clermont et de Champagne, à Rouen la populace s'emparait du château et ruinait le prieuré de Saint-Gervais.

Le désordre des villes ayant gagné les campagnes, il se forma des réunions de paysans qui prirent le nom de *Jaquerie*; c'était un vaste flot qui avait rompu 1358.

(1) Regist. capit. 1356 [arch. dép.]

Digitized by Google

ses digues, et dont rien ne pouvait arrêter l'essor. Tout fuyait à leur approche, et nous avons sous les yeux des lettres royales, autorisant les religieux de Sainte-Barbe en Auge de lever des impôts, pour les réparations de leur forteresse, sur les hommes qui viendraient s'y réfugier pour éviter les mauvais traitements de l'ennemi (1). L'excès du mal finit par amener une réaction; le chef de la Commune factieuse de Paris fut assassiné, le dauphin rentra dans la capitale, et se trouva bientôt à la tête d'une armée assez forte pour tenir tête aux Anglais et aux Navarrais réunis. Sa politique fut d'user d'indulgence envers ceux qui reviendraient franchement à la soumission; il pardonna aux bourgeois de Rouen les excès dont ils s'étaient rendus coupables; la prise du château était un de leurs principaux méfaits.

Le nom de Guillaume II de Flavacourt se retrouve seulement ici, et tout porte à croire qu'il était absent pendant la domination de Charles-le-Mauvais. Il s'occupa de l'organisation du collége des *Bons-Enfants*, fondé depuis quelques années par la Commune (2); sa mort eut lieu l'année suivante; nous ne trouvons aucun renseignement sur le lieu de sa sépulture.

(1) Mém. de la Société des Antiq. de Norm., t. 7, p. 124.

(2) Ce collége, où l'on enseignait les humanités, avait été établi sur une grande place vide, près de la muraille militaire, dans la rue qui a depuis porté le nom des Bons-Enfants.

Digitized by Google

Le droit d'élection des Chapitres fut à peu près nul tant que les papes résidèrent à Avignon; ils disposèrent de presque toutes les charges avec le simple agrément du roi, et jamais cet agrément n'était refusé; car le pape usait de réciprocité, quand à son tour le roi réclamait celui du Saint-Siége. Les Chapitres, ne pouvant lutter contre ces deux puissances, faisaient une simple protestation pour ne pas engager l'avenir et les prérogatives de la Compagnie.

Philippe d'Alençon. 1359.

C'est ainsi que Philippe d'Alençon, neveu de Philippe de Valois, et par conséquent très proche parent du roi, quitta l'évêché de Beauvais pour la chaire primatiale de notre province.

A cette époque, nous trouvons cités sur les registres du Chapitre, les noms de Guillaume de Bayeux et de Jehan Vassal, qualifiés *maçons jurés de la ville et du duc de Normandie*. Nous n'oserions affirmer que l'un ou l'autre ait été pourvu de la charge de maître en maçonnerie de l'œuvre de la cathédrale.

Le Dauphin vint en 1359 à Rouen, et sut, par de sages concessions, gagner le cœur des bourgeois qui lui furent aussi dévoués qu'ils lui avaient été contraires. Philippe d'Alençon y arrivait de son côté, bien convaincu que personne ne résisterait à un homme de son rang, et que les prétentions des bourgeois et des officiers royaux même

Digitized by Google

céderaient à son autorité. Il fut très surpris de trouver un procès, existant depuis quelques années devant la Cour de l'Échiquier, au sujet de la juridiction de l'Église, contestée et méconnue par le bailli de Rouen. En effet, un meurtre ayant été commis du temps de son prédécesseur, dans la cour des Libraires, dépendante du manoir archiépiscopal, le coupable, qui était laïque, avait été renfermé dans les cachots de l'Officialité. Le bailli et le vicomte de Rouen l'en firent enlever pour le mettre dans les prisons du château, sous le spécieux motif que, l'assassinat ayant été commis pendant la vacance du siége, le criminel appartenait à leur juridiction.

Déjà Guillaume de Flavacourt avait réclamé le prisonnier et obtenu des lettres de restitution, qui étaient restées sans effet. Philippe d'Alençon revint sur cette affaire, et la soumit au jugement du Dauphin, qui reconnut, par acte authentique, que la juridiction du manoir, des cours, des édifices du Palais archiépiscopal appartenait à l'Eglise, et mit à néant toutes les procédures intentées par son bailli.

Certes, le Dauphin accueillit la demande de l'archevêque avec une grâce qui ne laissait soupçonner aucune arrière-pensée, ni les dissensions prêtes à éclater entre lui et son parent.

1360. Le prince quitta la ville après y avoir passé vingt jours, et s'occupa de la délivrance du roi,

Digitized by Google

qui eut lieu en 1360, à la suite du traité de Brétigny. Toutes les communes de France, toutes les églises se cotisèrent pour acquitter la rançon du prince; Rouen fournit des ôtages (1) et paya 20,000 moutons d'or. C'était à peu près 600 mille francs qui furent prélevés sur l'Eglise et la cité.

Le traité de Brétigny rendit la liberté à un grand nombre d'hommes de guerre qui ne purent s'habituer à l'existence paisible des autres citoyens; ces guerriers qui avaient combattu les Anglais et les Navarrais, devinrent leurs auxiliaires, et se jetèrent dans les factions, quand ils virent que le roi ne les employait plus.

Leurs bandes, connues sous le nom de *grandes compagnies*, menacèrent bientôt toutes les villes de la province; Rouen se tint sur ses gardes. Comme on s'était aperçu que l'église de Saint-Gervais leur servait de repaire, et portait préjudice à la défense, on en instruisit le dauphin qui ordonna de la faire *arraser*, *abattre* et *démolir*. Le prieur réclama, et voulut excommunier les bourgeois; mais le prince le menaça de la perte de son temporel, s'il apportait le plus léger obstacle à ce travail.

Les grandes compagnies voyant qu'elles n'avaient rien à gagner de ce côté, se renfermèrent dans les places de Rolleboise et de Mantes, maîtresses du

(2) On cite parmi eux Martin Dubosc, dont les descendants sont devenus seigneurs de Radepont [grands off. de la couronne.]

Digitized by Google

cours de la Seine, d'où elles interceptaient le commerce entre Rouen et Paris; ce fut de ces retraites que les délogèrent les Rouennais sous la conduite de leur maire, Jacques Le Lieur, capitaine du fort Sainte-Catherine (1), qu'on avait probablement élevé contre leurs bandes.

Si la ville de Rouen fut préservée par le dévouement de son maire et des bourgeois, il n'en fut pas de même des autres places de la Normandie et de quelques monastères privés de murailles. Celui de Jumiéges fut pillé, et certaines villes eurent tant à souffrir que les corporations ne purent payer l'impôt demandé pour la rançon du roi. Les *élus* placés à Rouen pour la recevoir dans la province, furent obligés de faire beaucoup de remises; nous citerons, entr'autres, celle de 200 livres tournois, sur la ferme des draps de la ville de Saint-Lô, dont les marchands avaient été pillés, emmenés prisonniers ou mis à mort (2).

Le décès du roi Jean apporta peu de changements à la face des affaires. Charles V devint roi, et le commencement de son pouvoir fut agité par les factions qui avaient signalé le règne de son malheureux père.

1362. Le 12 octobre 1362, Jehan de Périers, maître maçon, prêtait serment devant le Chapitre, d'exer-

(1) Cette qualité se lit dans l'épitaphe de Jacques le Lieur, rapportée par Farin.

(2) Mém. de la Société des Antiq. de Norm., t. VIII, p. 391.

Digitized by Google

cer fidèlement sa charge pour l'utilité et l'honneur de l'Eglise, et promettait d'être diligent et fidèle, comme le demandait la nature de son office (1).

Cependant, les concessions, les égards prodigués par le prince à l'archevêque de Rouen, ne l'avaient pas ramené à de meilleurs sentiments envers la royauté. Il lui en coûtait d'être sujet, et les troubles du pays le dispensaient naturellement de l'obéissance. L'on sut, à n'en plus douter, qu'il favorisait le parti navarrais, qu'il avait même gagné à cette opinion plusieurs chanoines, parmi lesquels on citait Pierre Durand et Roger-des-Sept-Poires.

Ces circonstances rapportées au roi, exagérées peut-être, l'indisposèrent contre l'archevêque; la rupture définitive eut lieu à l'occasion du fait suivant : Charles V avait adressé à Philippe d'Alençon un clerc de sa cour pour lui faire obtenir un bénéfice dans l'église de Rouen. Le prélat qui avait cru deviner la pensée du roi, renvoya ce clerc sous prétexte qu'il n'était pas assez instruit. Charles insista, l'archevêque ne voulut pas céder; le roi fut profondément blessé d'un pareil refus.

Malheureusement pour l'archevêque, les forces navarraises venaient d'être écrasées par Duguesclin, au combat de Cocherel; et Charles-le-Mauvais, désespéré du pitoyable état de ses affaires, avait traité avec le roi, et obtenu le pardon de ses

(1) Plumitif du Chapitre, an. 1362.

Digitized by Google

amis. Philippe d'Alençon fut attéré de ces nouvelles qui ne lui laissaient d'autre ressource que la fuite ou la soumission; son embarras s'accrut encore en apprenant l'arrivée de Charles V à Rouen; il jugea prudent de déguerpir et de se tenir à l'écart tant que le roi séjournerait dans cette ville.

1365. En effet, pour rendre le calme à la Normandie, Charles V vint à Rouen accompagné d'une suite nombreuse; il se rendit à la cathédrale, où le reçut, « devant la grande porte qui regarde la fontaine », le Chapitre ayant à sa tête Bernard Carité, archidiacre d'Eu, délégué comme le plus ancien dignitaire de l'Eglise; « l'archevêque était notoirement absent pour des affaires qu'il traitait au loin, » disent les registres capitulaires (1). Dans cette réunion d'ecclésiastiques, on remarquait l'évêque de Coutances, les abbés de Saint-Wandrille, de Sainte-Catherine, de Saint-Georges, du Vœu, de Mortemer, de l'Ile-Dieu et de Préaux, tous revêtus des insignes de leur dignité. L'évêque de Coutances, en qualité de supérieur hiérarchique, voulut présenter l'eau bénite au roi; le Chapitre s'y opposa en déclarant que cet honneur lui appartenait.

Comme on a pu le remarquer, le décanat était vacant à la même époque. Charles V sut tellement être agréable aux chanoines, qu'il leur fit agréer Nicolas Orême, son ancien professeur, pour contre-

(1) In remotis, notorie agente. — 1365.

Digitized by Google

balancer l'influence de l'archevêque et de ses partisans.

Nicolas Orême était, à la vérité, digne de cette distinction. Principal du collége de Navarre, docteur en théologie, et l'un des plus beaux génies de son époque, il avait composé plusieurs ouvrages sur les saintes Ecritures, traduit Aristote, fait des traités sur le langage et les monnaies; œuvres de mérite, supérieures au siècle, qui n'avait pas encore vu traiter des questions si remarquables, tant sous le rapport de la forme que de la profondeur des aperçus.

Le nouveau doyen donne aux décisions du Chapitre la marche régulière qui leur avait manqué jusqu'à ce jour; dans une des premières réunions qu'il préside, nous le voyons entouré du chancelier Joh. de Pontoise, et des chanoines Vincent Buffet, Barthélemi Raynaud, Gilles Malodinsore, Hugues de Castaigne, Ludovic Peria, Thomas Mauger, Joh. de Muys, Joh. du Val Richer, Gabriel Jacob, Girard de la Roche, Joseph Le Métayer, Roger Mutel et Pierre Asselin.

Denis de Sauchey, prêtre, est nommé receveur des deniers de l'église dans la ville de Rouen.

Isabelle Lacanne, boulangère du Chapitre, s'oblige à fournir, pour dix boisseaux de blé, 110 pains blancs, et 70 pains bisets (1).

(1) Registres capitulaires. [Archiv. départ.]

Digitized by Google

Guillaume Gohier et Bourcachard sont élus procureurs de la fabrique pour soutenir les procès de l'Eglise à la cour de l'officialité.

Le tribunal du Chapitre est réorganisé ; Nicolas Orême le préside lui-même, ayant pour assesseurs Barthélemi Renaud, professeur en droit ancien, Hugues de Castaigne et Buland de Bonfray, chanoines, clercs d'église ; les agréés près de cette juridiction sont : Robert Langlois et Robert Gaillarbois, avocats à la cour laïque, et quelques chanoines de la cathédrale.

Ce tribunal devait connaître de toutes les causes civiles ou criminelles provenant de l'Eglise de Rouen, et de tous les délits qui se commettraient dans l'aître et ses limites. Ainsi, une femme nommée Alice, ayant injurié Jehanne *La Bougresse*, dans le cimetière de la cathédrale, fut condamnée à deux francs d'amende, dont la moitié serait au profit de Jehanne, et l'autre à celui du Chapitre (1).

Le malheur des temps ayant introduit du relâchement parmi les ecclésiastiques, on défendit aux chapelains de recevoir des femmes suspectes dans leurs chambres, et, aux chantres, d'aller boire dans les tavernes, ou jouer à la paume dans les lieux publics. Ces prohibitions furent suivies d'une bulle, dans laquelle Urbain IV, énumérant les maladies

(1) Reg. Cap. [Archives départ.]

Digitized by Google

morales qui affligeaient le corps de l'Église de Rouen et lui attiraient le mépris des laïques, prescrivit d'apporter de la régularité dans le chant des offices du chœur, et défendit aux chanoines, chapelains et clercs, d'entrer dans les tavernes en habit d'église. Les chanoines qui contreviendraient à cet ordre paieront 10 sous, les chapelains 4 sous, et les clercs deux sous. Les mêmes ecclésiastiques ne devront pas jouer à la paume dans les lieux publics, parce qu'il s'y commet beaucoup de blasphêmes contre Dieu, la Vierge et les Saints, et beaucoup d'autres choses malhonnêtes.

Ils ne pourront porter des vêtements trop longs ou trop courts, de petites capuces à longues cornettes attachées sous le menton avec des boutons d'or et d'argent, ni des souliers pointus comme les jongleurs et les histrions, ni des brodequins blancs, rouges, verts ou écarlates; ils devront coucher dans leurs chambres et non en ville, et se garderont d'y introduire des femmes suspectes (1).

Il fut alors question de remédier aux divisions 1367.
politiques qui partageaient le Chapitre comme les autres citoyens, car il existait des chanoines dévoués à Philippe d'Alençon, quelques-uns même avaient quitté Rouen pour s'enrôler sous les drapeaux du roi de Navarre.

Ces transfuges voyant le parti dissous, deman-

(1) Cart. Eccl. Roth. [Arch. départ.]

Digitized by Google

dèrent à jouir de l'amnistie accordée par le roi. Charles V accueillit la réclamation du chanoine Michel Durand, et ordonna de le faire rentrer en jouissance de ses bénéfices (1).

Cependant la partie saine du Chapitre tenait bon, et se prononça même avec tant de vigueur contre les Navarrais, qu'elle fit vendre la statue en argent du comte de Harcourt placée par la faction dans la cathédrale; ce ne fut qu'après plusieurs années d'épreuves, que les transfuges purent être définitivement remis en possession de leurs bénéfices.

La bibliothèque du Chapitre augmentait le nombre de ses manuscrits; le doyen emprunta, pour ses travaux, une Bible, des Evangiles, les Décrétales et les Conciles; il fit décider, dans une réunion capitulaire, que l'on traduirait en langue vulgaire deux livres de la Cité de Dieu.

On continuait de travailler à l'église, et l'on réparait plusieurs maisons canonniales, entr'autres celle de maître Buffet, située à la porte *Machacre*, près de la Grosse-Horloge actuelle.

Charles V, depuis plusieurs mois à Rouen, y avait fait décapiter Pierre de Saquenville, l'un des chefs navarrais les plus actifs, pris à la tête de ses bandes après la soumission du parti.

Il récompensait, d'un autre côté, ceux qui lui

(1) Arch. départ., Cartons de la cathédrale.

Digitized by Google

avaient été fidèles ; la population rouennaise, heureuse de l'intérêt qu'il prenait à son repos, s'empressait de lui témoigner sa reconnaissance. On rapporte même qu'une troupe de jongleurs joua en sa présence un mystère, dans le château de Philippe-Auguste, et qu'il leur fit donner 200 francs d'or (1).

Charles V avait pris tellement les Rouennais en affection qu'il leur légua son cœur, et fit élever dans la cathédrale un monument sur lequel il était représenté tenant ce cœur dans sa main.

Un sculpteur de Liège, nommé Hennequin, fut chargé des décorations de ce mausolée qu'avait exécuté Jehan Périer, maître maçon de la métropole.

L'année suivante, le roi mandait au receveur-général des Aides, en Normandie, de délivrer au maître de l'œuvre la somme de 100 francs, « pour certain travail et maçonnerie de pierre qu'il avait fait pour lui dans la cathédrale ». 1368.

Nonobstant les mesures de sévérité prises contre les factieux, le roi n'eut pas plutôt quitté Rouen, que les grandes compagnies se réorganisèrent, et parcoururent en tout sens le pays. Ce n'était partout qu'attaques de châteaux, pillages de villes et de villages, et l'on découvrit peu après que ces nouveaux troubles étaient excités par le roi de Navarre; il y eut un moment même où Rouen craignit pour sa propre sûreté. On se réunit à la maison

(1) Journal de l'instruction publique, 1835.

Digitized by Google

commune afin d'aviser aux moyens de défense (1); des chanoines furent convoqués pour assister à ces délibérations.

Dans la réunion capitulaire qui suivit, on s'informa, auprès de chaque chanoine, des sacrifices qu'il pourrait faire pour l'entretien des hommes d'armes; le lendemain on fit la même demande aux chapelains.

Cette contribution était urgente, car le doyen reçut une missive du bailli Nicolas Dubosc et du maire François Thorel, exposant que les murs, les tours et les fossés de la ville avaient besoin de réparations, et qu'il restait même 200 perches de murs et 19 tours à terminer (2); ils priaient le Chapitre de contribuer pour l'entretien des hommes d'armes et l'achèvement de ces travaux. Jean de Bayeux qui était en même temps maître des œuvres de l'église et de la ville, construisait alors une partie des murailles de l'enceinte, la tour de Guillaume Lion, et jetait les fondements de la porte Martainville (3).

Cette terreur n'était que trop justifiée par ce qui se passait au dehors. Le doyen d'Écouis envoya

(1) Et prœbere concilium super custodiam villæ contra ejus inimicos. [Reg. Cap. f° 36.]

(2) Etiam ipsa villa indiget factione murorum usque ad ducentas perquas et XIX turres (ibid.)

(3) Registre des délibérations municipales de la ville de Rouen.

Digitized by Google

au Chapitre les reliques et les bijoux de son église pour les soustraire au pillage des grandes compagnies (1). Le château de Douville, appartenant à l'Eglise de Rouen, se mit sur la défensive, et le capitaine manda aux chanoines que tous les hommes du Chapitre étaient réunis pour faire le guet sur les remparts de cette forteresse.

Cependant le roi, par des mesures énergiques, finit par mettre un terme à tous ces désordres. Il fait réparer les places, les garnit de troupes et de gens de la campagne venus pour y chercher un refuge. Ces masses tombant à l'improviste sur les brigands, en détruisent une partie, soumettent le plus grand nombre, et contraignent le reste à passer en Espagne, où Duguesclin utilise leurs bras au service de son pays.

L'archevêque reparut dans sa cathédrale après une absence assez prolongée; son premier acte fut un coup d'autorité contre les chanoines et surtout contre Nicolas Orême, qui lui portait toujours ombrage. Il voulut visiter le Chapitre, prétendant que le doyen laissait subsister des abus qu'il était du devoir de l'archevêque de connaître et de réprimer. 1369.

Plusieurs Chapitres de grandes cathédrales et de certains monastères, tels que celui de Fécamp,

(1) Ut ipsi permitterent quòd reliquiæ et bona alia dictæ ecclesiæ Ecoyarum in istâ ecclesiâ pro eorum conservatione occasione guerrarum. . . . remanserent. [Reg. Cap. 1368.]

Digitized by Google

avaient obtenu du pape des bulles qui les exemptaient de la juridiction épiscopale. Le Chapitre de Rouen lui-même n'avait jamais été visité que par les doyens.

L'archevêque lui demanda ses titres d'exemption, on ne put lui parler que d'usages; il insista, écrivit au pape Urbain V, qui lui permit de faire provisoirement son inspection, sauf aux chanoines à présenter leurs réclamations.

La visite eut donc lieu; l'archevêque y mit des formes, protesta de son désir de vivre en paix avec le Chapitre, et proposa de nommer quatre arbitres de chaque côté pour soumettre cette affaire au jugement du Saint-Siége.

Sur ces entrefaites, le pape Urbain V venait de mourir à Avignon, et avait été remplacé par Grégoire XI, ancien chanoine de Rouen, archidiacre du Vexin normand, et neveu de Clément VI.

C'était une bonne fortune pour les chanoines que l'avénement de ce pape, avec lequel la plupart avaient eu des relations plus ou moins étroites. Dès lors, on changea de système; au lieu de faire valoir d'anciennes coutumes qui pouvaient être contestées, on demanda positivement au Saint-Père d'être exempté de la juridiction de l'archevêque. Charles V, satisfait d'humilier le prélat, s'intéressa à cette requête, et écrivit au pape : « qu'il portait une singulière affection à l'Eglise de Rouen, dans

Digitized by Google

laquelle il avait le projet de faire déposer, après lui, une partie de son corps, espérant que le service y serait fait avec d'autant plus de dévotion que les ecclésiastiques jouiraient de plus grands priviléges».

Le Saint-Père répondit par une bulle dans laquelle, rappelant la générosité du roi envers la cathédrale, et l'affection qu'il portait lui même à une église où il avait été archidiacre dans sa jeunesse, il décidait que l'archevêque de Rouen ne pourrait exercer aucune juridiction spirituelle, civile ou criminelle sur les chanoines, chapelains et bénéficiers de sa métropole.

Cette bulle souscrite d'Avignon, fut lue d'après les ordres du doyen Nicolas Orême, dans la cour de l'Officialité, par Guillaume de la Marre, notaire de l'église.

Pendant qu'on livrait cette pièce à la publicité, Charles V entrait dans Rouen sans y être attendu. L'archevêque Philippe d'Alençon, outré de la concession que le roi venait de faire obtenir au Chapitre, s'empressa de quitter la ville pour éviter certaines observations que son orgueil lui eût fait impatiemment supporter.

A cette époque, les Anglais, toujours hostiles à la France depuis le renvoi de Jean Sans-Terre, occupaient encore les villes de Calais, de Bordeaux et de Bayonne; ce fut de ces places que Charles V

Digitized by Google

eut le projet de les expulser, en portant la guerre dans leur propre pays. Il alla de Rouen à Harfleur, pour hâter l'armement d'une flotte dont les navires se construisaient dans tous les ports de Normandie. Malheureusement Charles V fut devancé dans son entreprise par le roi d'Angleterre qui avait dirigé une expédition destinée à pénétrer dans l'intérieur de la France. Le duc de Lancastre, qui la commandait, passa la Somme, et, laissant de côté les places fortifiées de Dieppe et de Fécamp, alla camper devant Harfleur, où se trouvait une partie de la flotte destinée à agir contre l'Angleterre.

1369. La marche de cette armée occasionna une grande émotion dans nos murs. Le conseil de ville, composé de Godefroy du Réaume, maire et capitaine de Rouen, du bailli, du vicomte et de quelques bourgeois, s'occupa de la défense des remparts, et pria le Chapitre de ne pas faire sonner la grosse cloche, à moins d'alerte occasionnée par la présence de l'ennemi (1). On sut, huit jours après, que le duc de Lancastre avait levé le siége d'Harfleur, et s'était dirigé du côté d'Aumale.

Ainsi tomba le grand armement de Charles V; une partie de sa flotte resta dans la Seine; dix trirèmes, construites à Fécamp, allèrent, sous les ordres de l'abbé de La Grange, chercher en Lom-

(1) Nisi *effroy* [Gallice] accideret per dictos inimicos [Reg. cap. 1369.]

Digitized by Google

bardie le pape, qui désirait venir en France pour réconcilier les deux rois (1).

Cet abbé, conseiller de Charles V, fut chargé d'aller à Avignon pour certaines grosses besognes, touchant l'honneur et le profit du roi. « On lui accorda, à cause du péril du chemin et de la cherté des vivres dans cette ville, vingt sols d'or par jour, au-dessus de ses gages (2).

Après le passage de l'armée anglaise, le chancelier du Chapitre fit rapport des ravages exercés par elle à Martin-Eglise; « ce qui lui occasionnait, sur la prébende qu'il y possédait, une perte de plus de cent livres tournois (3).

La mort du roi d'Angleterre rendit, pour un instant, la tranquillité à la France. Charles V faisait tous ses efforts pour conjurer de nouveaux orages. « Comme nous ayons entendu, dit-il, par plusieurs personnes dignes de foi, que notre adversaire d'Angleterre a intencion et volenté de briefvement venir par mer et par terre en notre royaume, nous nommons des commissaires pour visiter et faire réparer les châteaux de la Normandie. (4) » Le curieux itinéraire de ces agents fait connaître des places fortes dont on ne soupçonnait

(1) Gall. christ., t. II, ecc. Fiscan.

(2) Quittances de la Chambre des Comptes. [Mss. de la Bib. nat.]

(3) Reg. cap., 1369.

(4) Mss. de Gaignières, Bibl. nat. 1371.

Digitized by Google

même pas l'existence, ainsi que la fortification de certaines abbayes et églises que les capitaines et les abbés durent désemparer ou munir en toute hâte, s'ils en avaient les moyens; circonstance à laquelle on pourrait attribuer la destruction de la majeure partie de ces petites forteresses.

Nous laisserons pour un moment les faits de l'ordre séculier pour revenir aux choses de la cathédrale. Guillaume d'Estouteville, chanoine, fut nommé évêque d'Evreux, et Michel Durand, navarrais amnistié, fut réintégré dans ses bénéfices. Le Chapitre poursuivit auprès du roi l'exécution de la bulle qui l'exemptait de la juridiction de l'archevêque. Charles V adressa des réprimandes à son bailli de Rouen, pour avoir incarcéré induement des gens d'église, et lui ordonna de les rendre au Chapitre (1).

Ces dernières prescriptions avaient lieu au sujet d'un clerc, nommé Jehan Guillebert, arrêté par les officiers royaux. Ceux-ci préférèrent le renvoyer libre que de céder aux réclamations du Chapitre (2).

On défend aux chapelains de se promener de nuit dans la ville. L'un d'eux, ayant renversé un crucifix

(1) Vous iceux rendiez et délivriez tantôt et sans délai ne autre mandement attendre auxdits doyen et Chapitre comme à leur propre ordinaire. [Cart. de Harley, Arch. départ.]

(2) Baillivus abire permisit, nulla facta de eodem restitutione præfatis conquerentibus. [Cart. p. 87. Arch. dép.]

Digitized by Google

par violence, fut condamné à placer devant la croix un cierge du poids de quatre livres. Un autre chapelain, maître Poidevin, reçut ordre de ne plus recevoir, sous peine d'excommunication, une femme de mauvaise vie, nommée la Thomasse, qui avait été vue dans sa chambre. La Thomasse ayant déjà causé plus d'un scandale dans l'église, fut mise aux prisons du Chapitre, d'où l'enleva, à l'insu du clerc de la geôle, un militaire nommé Jonh. de Saint-Laurent. Le Chapitre ordonna d'informer et de poursuivre au sujet de ce délit.

Robert Miles, chapelain, est accusé de vivre en concubinage avec une femme nommée la Robine, et Jehan Cousin, clerc du diocèse de Metz, attaché au chœur de la cathédrale, d'avoir volé une croix en or. Le Chapitre, déployant une juste sévérité, les condamna tous les deux à garder la prison, au pain de douleur et à l'eau.

Les surveillants de ceux qui faisaient des ceintures de cuir, reçurent l'ordre d'arrêter, dans le cimetière, les marchands qui vendraient des courroies, dont les fermoirs seraient de mauvais travail (1).

En 1370, Jean Périer travaillait toujours à la façade du grand portail. Le Chapitre donna l'or-

(1) Vendentes quædam corrigia de falso opere ferrata [Reg. cap.] A cette époque, l'usage de ces ceintures était devenu très commun.

Digitized by Google

dre d'interrompre la confection des tours qui devaient la surmonter, pour ne s'occuper que de l'O, nom qu'on donnait alors à la rosace qui empruntait la forme de cette lettre de l'alphabet.

Colard Borel, de la paroisse de Saint-Nicolas, étant, à cette époque, peintre et vitrier de l'église, il est probable que c'est à lui qne l'on dut la verrière de cette belle décoration.

Guillaume de la Mer, qui avait jeté une pierre sur la fenêtre de la chapelle de la Vierge, appelée la belle verrière, fut condamné par l'official de Rouen à remettre cette fenêtre en état.

Le cimetière de la cathédrale était, à cette époque, toujours couvert de manants qui se divertissaient à toutes sortes de jeux jusque sur les tombes des morts. Bientôt ce lieu ne leur suffisant plus, le monument lui-même fut couvert de cette lèpre qui montait jusque sur les toits pour jouer à la paume. Le doyen fit défense aux serviteurs et à l'horloger de l'église de tenir ouvertes les portes qui conduisaient aux combles (1).

Le Chapitre de Rouen devait venir au secours du pape, par reconnaissance des faveurs qu'il en avait obtenues; aussi l'Eglise accorda-t-elle au Saint-Père, « *pour les besognes de la cour de Rome*, » 1,000 florins qu'on se procura en levant un décime

(1) Reg. cap., 1369 à 1374.

Digitized by Google

sur les bénéfices ordinaires, et trois décimes sur ceux des dignitaires.

On s'occupa d'une nouvelle distribution des maisons canoniales. Celle qui était voisine du boulanger, fut donnée à Henry de Fécamp, à condition que la porte existante à l'endroit où l'on sculptait les pierres pour l'église, resterait toujours fermée (1).

Nous trouvons à cette époque une nouvelle trace de la levée de la Fierte. Roger Mutel, archidiacre du Grand-Caux, et Joseph de Pontoise, délégués pour visiter les prisons, s'adressèrent à Guillaume Asselin, bailli de Rouen, et à Simon Baignez, vicomte, en les priant de leur faire connaître les prisonniers du château, et *de n'en faire mourir aucun* avant qu'ils les eussent entendus. 1370.

Ce fut sur Roger Cailler, de la paroisse de Saint-Gervais-lès-Rouen, qui avait *occis* Robert Deschaux, que tomba le choix du Chapitre.

Le doyen Nicolas Orême, étant souvent mandé dans les conseils du roi, perdit d'abord ses distributions, conformément aux réglements. On les lui accorda plus tard, à la demande du monarque, avec réserve que cette concession ne porterait aucun préjudice aux droits du Chapitre.

A cette époque, des chanoines et des prêtres se rendaient souvent à Rome pour visiter le tombeau des saints apôtres; on leur accordait

(1) Reg. capitul. [Archives départementales.]

Digitized by Google

des indemnités pour leurs frais de voyage. L'archidiacre du Grand-Caux, prêt à partir, reçut cent francs, et conserva ses distributions. A son retour, on ajouta une nouvelle somme, « vu qu'il était resté à Paris pour les affaires du Chapitre. »

L'archevêque Philippe d'Alençon était alors rentré dans son église, et y exerçait les devoirs de sa charge; on le reconnait à ses impolitiques contestations avec Guillaume Asselin, bailli de Rouen. Un clerc laïque, Nicolas d'Auricher, ayant commis un crime assez grave, si l'on en juge d'après le châtiment, fut arrêté par les gens du roi, jugé et pendu presque aussitôt. On ne comprend pas trop comment, malgré les priviléges de l'église, le bailli se permit d'empiéter sur une juridiction qui lui était étrangère. On ne s'en rend compte que par le doute qui pouvait exister sur la qualité de clerc, reclamée par le coupable, qualité souvent donnée légèrement, même à des gens mariés, pour les soustraire à l'autorité laïque. L'archevêque réclama Nicolas d'Auricher; fatigué de ne rien obtenir, il excommunia le bailli de Rouen. Cet acte étant très grave, le roi intervint, et fit condamner, par le Parlement de Paris, l'archevêque à lever son excommunication. La désobéissance de Philippe entraina la saisie du temporel de l'archevêché

1373. La position de ce prélat n'était désormais plus tenable à Rouen. Au plus mal avec le roi, avec son

Digitized by Google

Chapitre et les officiers royaux, un homme de son caractère n'avait d'autres ressources que de quitter encore une fois la ville, et de se jeter dans les factions qui lui tendaient les bras. Des agents de Charles-le-Mauvais vinrent lui faire des ouvertures; le malheureux archevêque, encore sous la vive impression des résistances qu'il avait éprouvées, leur répondit: « qu'il s'armerait en sa « personne, et se mettrait aussi avant dans la « guerre contre le roi qu'aucun chevalier (1). »

Néanmoins, le pape ayant désiré, pour la dignité et le repos de l'église, voir la fin de toutes ces querelles de compétence, il en écrivit au roi qui rendit une ordonnance par laquelle il annulait, d'un côté, les arrêts du parlement sur les matières religieuses, et, de l'autre, les sentences de l'autorité ecclésiastique contre la juridiction temporelle; il fit en même temps restituer les biens de l'archevêque *par respect pour le souverain pontife et l'église.*

Philippe d'Alençon ne profita pas des bons effets de cet acte de rapprochement et de concorde, car il était déjà parti pour Avignon, où le pape l'avait accueilli et nommé patriarche de Jérusalem.

Dom Pommeraie, qui a consulté des registres qui n'existent plus, dit que le manoir archiépiscopal dut à Philippe d'Alençon sa grande porte, située

(1) Secousse. Histoire de Charles-le-Mauvais.

Digitized by Google

du côté de la rue des Bonnetiers; elle était alors surmontée d'une chambre qui servait de chartrier.

Ce prélat mourut à Rome en 1375, et fut inhumé dans l'église de Sainte-Marie la Ronde, ancien Panthéon des Romains, laissant dans cette ville une opinion de sainteté, confirmée par plusieurs miracles qui dûrent avoir lieu sur son tombeau.

Pierre de la Montre, dit le Juge. 1375.

Le pape disposa, encore une fois, de l'archevêché de Rouen, et ce fut en faveur de Pierre de la Montre, son parent, archevêque de Narbonne, pour lequel il obtint l'agrément du roi, la remise des biens de l'archevêché tombés en régale, et la faveur spéciale de lui prêter serment par procureur.

Pierre Bégon, chargé de remplir cet office, vint prendre possession du siége de Rouen au nom du nouvel archevêque, qui ne le garda pas longtemps, ayant été nommé cardinal trois mois après cette cérémonie.

Guillaume de Lestrange. 1375.

Guillaume de Lestrange, Limousin de naissance, attaché au chapitre d'Aurillac, fut désigné par le pape Grégoire pour la chaire métropolitaine de Rouen.

A cette époque, Les Romains voulaient nommer un autre pape, si celui d'Avignon ne fixait pas sa résidence au milieu d'eux; avant de partir, Grégoire écrivit à Guillaume de Lestrange qu'il n'entendait pas qu'on levât de nouveaux décimes sur le

Digitized by Google

clergé pour la Chambre apostolique, et que, tout dût-il périr, il voulait se contenter de la redevance habituelle des prélats.

Il mourut en arrivant à Rome au milieu des joies de son retour. Une partie des cardinaux, contraints par le peuple, le remplacèrent par l'archevêque de Bary qui prit le nom d'Urbain VI. Pendant ce temps là, d'autres cardinaux qui ne se trouvaient pas libres à Rome, et s'étaient réfugiés dans une ville voisine, appelaient à la papauté Robert de Genève, qui prit le nom de Clément VII. Il y eut une lutte obstinée entre les deux partis; comme le peuple en masse était pour Urbain VI, Clément VII craignit pour sa sûreté en Italie, passa les monts, et vint fixer son séjour à Avignon.

C'était un coup de fortune pour ce pape, s'il se 1376.
faisait reconnaître par le roi de France, et surtout par l'empereur qui se rendait alors à Paris. Il écrivit à l'archevêque Guillaume de Lestrange de ne rien négliger auprès de ces souverains pour obtenir leur assentiment et le soutien de l'Eglise universelle.

La lettre de Clément VII à l'archevêque de Rouen mérite d'être rapportée, par la singularité des appréciations et du style apostolique. Nous en citerons les passages suivants : « Priez ces princes qu'ils ne souffrent pas que l'Eglise gémisse plus longtemps sous la tyrannie de ces scélérats, impies,

Digitized by Google

sodomites, usuriers et hérétiques manifestes ; lesquels, s'étant engraissés de rapines et de faveurs imméritées, en ont abusé ; et, après avoir perdu la crainte de Dieu et des hommes, tâchent d'étouffer la foi orthodoxe et d'anéantir le droit divin et naturel. »

De leur côté, les partisans d'Urbain traitaient Clément d'*antechrist*, et lui renvoyaient ses malédictions et ses injures.

Guillaume de Lestrange qui avait foi à la légitimité de Clément VII, se rendit à Paris pour l'appuyer auprès du roi. Le prince fit entrer le prélat dans ses conseils, et le désigna pour aller au devant de l'empereur avec trois évêques de Normandie, ses suffragants. A son retour, il obtint la reconnaissance du pape d'Avignon dans une assemblée tenue à Vincennes le 13 novembre suivant.

Le roi déclara, en prenant cette décision, qu'il suivait l'avis des cardinaux et des prélats, voulant toujours rester attaché à l'Eglise universelle.

Ainsi, par les bons offices de l'archevêque de Rouen, la France reconnaissait Clément VII pour souverain pontife. Le royaume de Naples suivit cet exemple, tandis que l'Italie, l'Angleterre et l'Allemagne s'attachèrent à la fortune d'Urbain VI. La Chrétienté se trouva ainsi divisée par la rivalité de deux papes, bientôt de trois, et enfin d'un quatrième, Martin V, nommé par le concile général

Digitized by Google

de Constance, et qui l'emporta sur ses compétiteurs.

On établit en 1376, dans l'église de Saint-Patrice, les confrères de la Passion; ils portaient à leur procession générale du jeudi saint tous les instruments qui avaient servi au supplice de Notre-Seigneur; des pauvres, qui marchaient en avant, figuraient les douze apôtres. Cette cérémonie était la moindre des obligations des frères; il y avait parmi eux des jongleurs qui représentaient des mystères, et qui en jouèrent plusieurs en présence de Charles V. Ces spectacles étaient tellement du goût des populations et parurent alors si moraux, que ces comédiens, réunis en confrérie, exercèrent leur art sous la protection de l'Eglise. 1376.

A cette époque, le roi aidé des bourgeois et du clergé, reprit toutes les forteresses que Charles-le-Mauvais possédait encore dans la province, sauf celle de Cherbourg, défendue par les Anglais; ils tenaient beaucoup à la conservation de cette place qui leur ouvrait les portes de la province.

Le nouvel évêque d'Evreux prête, en 1377, serment de fidélité en ces termes à son métropolitain : « Moi, Nicolas, évêque d'Evreux, fais le serment d'obédience à l'archevêque de Rouen et à ses successeurs nommés canoniquement, et ai signé le présent de ma main. »

Renauld Richard, enfermé dans les prisons du

Digitized by Google

roi pour meurtre commis sur la personne de Pierre-le-Plastrier, fut délivré cette année par le Chapitre.

1377. L'Eglise fit l'accord qui suit avec l'abbesse de Saint-Amand : « Cette dame aura la dîme de l'impôt de la Vicomté sur le vin venant de la mer, et ne percevra rien sur celui qu'on apportera de Meulan.

« Les tonneaux devront être de la contenance de ceux qui viennent de la Rochelle.

« Si le vin est sur sa lie ou *moult*, il ne devra que la moitié du droit.

« S'il vient, par la Seine, sous le pont, il ne sera soumis à aucune taxe. Celui qui sera donné en aumône au Chapitre, devra la dîme à l'abbesse de Saint-Amand. »

Charles V ne pouvant s'abstenir plus long temps de récompenser le doyen Nicolas Orême, qui avait rendu beaucoup de services à l'Etat et à l'Eglise, le nomma évêque de Lisieux. Le roi, ayant encore besoin de sa présence à Rouen, l'obligea d'y rester, et écrivit la lettre suivante au Chapitre pour qu'il lui conservât sa maison canoniale : « Chapitre de l'Eglise de Rouen. Très chiers et bien amez, pour certaine cause laquelle vous pourrez autrefois assez et plus à plain savoir, notre intention est et volonté que l'élu de Lisieux, votre doyen, ait et fasse d'ici en avant sa principale demeure en notre ville de Rouen, et nous plairait moult que votre hôtel enquel il demeure il pût le retenir à vie bon gré et pour y

Digitized by Google

demeurer d'ici en avant, tant comme il lui plaira et voudra en vous payant la rente à laquelle icellui hôtel est tenu et obligé par an. Si vous prions par tout l'amour que vous avez en nous, et si cher que vous désirez à nous faire plaisir, qu'à ce faire vous vouliez assentir et tellement que nous serons tenu à le reconnaitre en temps si le cas s'offrait, et que nous vous en devions savoir gré et que vous nous recusiez au plus brief que vous pouvez ce que faire. Donné au bois de Vincennes, le 11 novembre 1377. CHARLES (1). »

L'archevêque, alors occupé de réparations à l'intérieur de son manoir, demanda permission au Chapitre de faire *une nouvelle œuvre* auprès de la porte de son hôtel, « pour ce qu'aucuns chanoines répondirent que faire lesdites œuvres que demandait à faire le dit monseigneur de Rouen *n'était pas chose honnête*, si près de la chapelle Notre-Dame; » on désigna des commissaires pour en prendre connaissance et donner leur avis.

Les habitants d'Aliermont obtiennent la jouissance des coutumes de leur forêt, « ainsi qu'il est écrit au registre de monseigneur de Rouen, » à charge par eux de laisser à chaque arbre deux principaux chefs, et de payer les redevances ordinaires.

On fait, en 1377, un service au sujet de la mort de la reine; la cathédrale est tendue de draperies

(1) Registres capitulaires. [Archiv. départ.]

Digitized by Google

aux armes de la couronne. L'archidiacre du Grand Caux et monsieur De La Roche, chanoines, sont députés pour aller présenter au roi les compliments de condoléance du Chapitre; ils reçoivent, à leur retour, 108 francs en indemnité de la dépense faite par eux et leurs chevaux, plus 16 francs pour la location de ces montures. Chose singulière de voir les députés d'un des premiers Chapitres de France allant à la cour sur des chevaux de louage.

A la même époque, le chanoine Thomas Magny, envoyé à Avignon, obtint quarante francs pour ses frais de route, et quatre francs par semaine pour le temps de son séjour dans cette ville.

1378. En 1378, MM. Pougnant et Roger Mutel, chanoines, allèrent à la *cohue* pour demander au bailli à exercer le privilége de la délivrance du prisonnier, et s'informer s'il n'avait pas fait sortir de prison quelques criminels pour les envoyer ailleurs. Le bailli leur répondit qu'aucun prisonnier n'était sorti, et que le Chapitre pouvait jouir de son privilége comme par le passé.

On sévit contre des chapelains titulaires qui ne s'empressaient pas d'acquitter leurs messes, et contre Marc Caron en particulier, pour avoir entretenu des relations avec une femme Godefroy, nommée *Amélina la Boiteuse*; ce dernier est suspendu de ses bénéfices, et renfermé pour un mois dans le collége des Clémentins.

Digitized by Google

L'Eglise, à cette époque, continuait ses importants travaux. Le portail de la Calende venait d'être terminé, celui de Saint-Romain l'était aussi; il ne s'agissait plus que de placer à ce dernier la verrière de la rosace. Le procureur de la fabrique fit un accord avec Guillaume Nouel, verrier, « pour verrir l'O (ou rosace) de Saint-Romain; par ainsi que le dit fera les verrières dudit O aussi richement et aussi noblement comme est l'O dedans la Vieille-Tour, et ainsi ne faire qu'une Véronique faite au mieux que le dit verrier pourra, et semblablement aux quatre pointes faire les quatre évangélistes aux mieux qu'il pourra (1). » Ce curieux passage fait connaître l'artiste, auteur de cette belle verrière, et l'époque où elle a été exécutée. 1379.

On donne aussi 70 sols à Pierre Chopillard, peintre, pour avoir doré les bâtons qui portaient l'*Agnus Dei.* Nous consignons ce fait pour faire connaître le nom de ce peintre, qui n'était peut-être pas sans mérite, et qui peut se retrouver à l'occasion d'œuvres plus importantes.

La ville de Rouen fut affligée d'une maladie contagieuse qui ne manquait pas de gravité, si l'on en juge par la permission accordée aux chanoines de dormir le matin sans perdre leurs distributions, « à cause de la grande mortalité, occasionnée par « la peste qui régnait alors. »

(1) Reg. cap. 1379.

Digitized by Google

Les vexations des gens du fisc n'en continuaient pas moins en Normandie. Charles V s'empressa d'y remédier, par une ordonnance datée de Montargis, et décidant, « sur le fait des aides et de la gabelle, que pour restreindre les *exortions*, *prises*, *excès*, dont les élus, receveurs, grainetiers, se rendaient coupables envers le peuple, le meilleur moyen était d'en diminuer les auteurs, et qu'il n'y aurait, par conséquent, qu'un officier pour trois recettes. (1). »

Mais la France devait être bientôt privée d'un si bon roi, et notre cathédrale de l'un de ses principaux bienfaiteurs. Charles V mourut en 1380, au château de Vincennes. Son corps fut transporté dans l'église de Saint-Denis, et son cœur dans la cathédrale de Rouen, qu'il avait tant aimée.

1380. La population de cette ville se porta au-devant de ces précieuses dépouilles pour lesquelles on fit les cérémonies usitées aux obsèques des rois. Une partie des frais fut à la charge de la ville, l'autre à celle du Chapitre, qui décida que le pain et le vin distribués seraient payés par l'émolument provenant de la cérémonie. Le plumitif de l'église ne donne pas d'autres détails, et celui qui l'a rédigé a eu soin de tracer, à la plume, *un cœur* au-dessous de cet article, moyen laconique d'en faire connaître le sujet, et qui parle plus à l'esprit que sa froide et insignifiante narration.

(1) Ordonn. des rois de France, t. VI, p. 215.

Digitized by Google

Charles V s'était fait préparer, avons-nous vu, tout près du sanctuaire de l'église, son mausolée en marbre noir, entouré de dessins en relief, dont on a long-temps admiré le travail. Ce monument a disparu dans le dernier siècle, lorsque l'on a exhaussé de quelques pieds le sol du chœur de la cathédrale.

Charles VI était encore mineur à la mort de son père ; bonne fortune pour ses quatre oncles les ducs d'Anjou, de Bourgogne, de Berry et de Bourbon, qui s'emparèrent du pouvoir, et trouvèrent ainsi le moyen de piller le trésor du feu roi, et de dépenser les revenus de l'État en folles prodigalités.

Croyant que ces ressources ne s'épuiseraient jamais, et poussés par un vif amour de popularité, ils firent confirmer par le roi la charte aux Normands, supprimer les aides et les impôts, qu'ils ne tardèrent pas à rétablir plus rigoureusement que jamais.

Ces mesures inconséquentes furent mal accueillies, et occasionnèrent, à Rouen, une insurrection violente et des plus extraordinaires. Le peuple se souleva le 25 février 1382, et voulut venger en un jour tout ce qu'il reprochait d'excès aux moines, aux officiers royaux et aux collecteurs des deniers publics. 1382.

Le tocsin sonne à toutes les paroisses, les hommes de métier se réunissent, s'emparent d'un riche marchand de draps, simple d'esprit, surnommé

Digitized by Google

le gras, à cause de son embonpoint, et probablement grand frondeur des moines et de l'autorité. Ils le placent sur un char, le promènent dans la ville, et lui adressent les hommages et les acclamations usités pour les rois.

Lorsque le cortége eut gagné la place publique, le peuple plaça sur une haute estrade le grotesque roi qu'il venait d'improviser, lui demanda l'abolition des impôts et la confirmation de la charte aux Normands; ce que sa majesté tremblante se garda bien de refuser.

Ce n'était que la première scène de cette incroyable comédie. La populace, après avoir fait quelques dégâts dans la Cathédrale (1), se porta vers Saint-Ouen dont les moines avaient eu tant de discussions avec la Commune; elle ravagea leur église, brisa leurs chartes, et contraignit l'abbé de délivrer des lettres par lesquelles il affirmait que : « de sa bonne volonté et sans contrainte, il renonçait au droit de baronie que lui et son couvent prétendaient avoir dans la banlieue de Rouen, qu'il reconnaissait tenir son droit de juridiction du maire, se désistant de tout appel au Parlement au sujet de cet acte. »

On se demande où étaient les officiers du roi et la force publique pendant que se consommaient de

(1) Super factum... dampnorum... huic ecclesiæ factorum. [Reg. cap.]

Digitized by Google

telles usurpations; les meneurs étaient restés tranquillement chez eux, laissant le peuple se compromettre, espérant, comme toujours, arriver assez à temps pour recueillir les fruits de sa victoire, sans s'exposer aux ressentiments du pouvoir.

Le bailli d'Harcourt, gouverneur de la province, avait été arrêté et contraint d'assister à ces saturnales; il remplit le rôle qu'on lui imposa avec assez de résignation pour sauver sa tête et ses maisons que l'on commençait à démolir. La charte aux Normands ayant été enlevée du trésor de la Cathédrale, on le contraignit de la lire et de lui prêter serment de fidélité; acte qui fut imité par les magistrats, le clergé et les principaux citoyens forcés d'être présents (1).

Après l'abandon fait par l'abbé de Saint-Ouen de la juridiction de son monastère, les fourches de Bihorel, où venait d'être pendu un voleur arrêté à Quincampoix et inutilement réclamé par le maire de Rouen, devenaient un non-sens. La foule courut les renverser, et, chemin faisant, elle voulut s'emparer du château; comme il était défendu par de profondes douves et une double ceinture de murailles couvertes de mangonneaux, l'exécution de ce projet parut impossible à ces émeutiers dont l'ardeur se refroidissait, et qui étaient déjà embar-

(1) Mémoire de l'Académie de Rouen, 1842. [M. Floquet.]

Digitized by Google

rassés de leur succès; inévitable résultat des révolutions populaires.

Aucun homme de valeur ne surgit du sein de cette populace en effervescence pour la diriger et s'emparer du pouvoir; car Jean-le-Gras, lui-même, instrument de la foule, était retombé dans l'obscurité d'où il n'aurait jamais dû sortir; tout était calme le lendemain dans Rouen, et, sauf l'inquiétude qui régnait dans les esprits et le silence, compagnon des grandes terreurs, rien ne laissait soupçonner l'émeute et les agitations du jour précédent.

Cependant la Cour ne tarda pas à être instruite de cette crise; les oncles du roi virent une circonstance favorable pour rançonner la ville de Rouen, et donner un exemple de sévérité aux Communes du royaume qui avaient des tendances à l'insurrection.

1382. Le roi se présenta bientôt, avec les régents et une foule d'hommes armés, au milieu des bourgeois qui se doutèrent bien qu'on en voulait à leurs biens, et qu'ils allaient être punis pour le rôle passif qu'ils avaient joué pendant l'émeute. Ils se réunissent et délibèrent; les uns sont d'avis d'une prompte soumission au roi pour fléchir sa colère, d'autres ne veulent pas lui ouvrir les portes tant qu'il n'aura pas accordé d'amnistie générale, ou au moins fait entendre des paroles de paix et de conciliation.

Digitized by Google

Pendant ce temps-là, le roi, avec ses hommes d'armes, forçait la porte Martainville, entrait dans Rouen l'épée à la main et se rendait dans la Cathédrale.

La vue du monument élevé au cœur de son père, et l'intervention de l'archevêque inspirèrent sans doute à Charles VI des sentiments de commisération pour les Rouennais; car personne ne périt dans cette réaction où le prince et l'Eglise avaient tant de griefs à venger. Seulement, le jeune roi ordonna aux habitants de porter au château leurs armes et les chaînes que l'on tendait dans les rues; puis il imposa une amende de 60,000 fr. sur les bourgeois, et abolit la Commune.

Il y eut bien quelques individus jetés dans les prisons; mais la semaine sainte approchant, l'intervention du clergé ne fut pas sans résultat. Le roi eut égard à l'empressement que mettaient les citoyens à payer leur rançon, et pardonna à tous, sauf à ceux qui étaient en fuite ou détenus, « réservant le droit des parties blécées, qui partie faire se vouldraient à poursuivre civilement tant seulement (1). »

Charles VI se dirigea de la Normandie sur la Flandre où existait le foyer des insurrections communales, et envoya l'archevêque de Rouen à Bou-

(1) Cette pièce existe aux archives municipales de Rouen.

Digitized by Google

logne pour traiter de la paix ou d'une trève avec le roi d'Angleterre (1).

Rouen ne fut pas plutôt dégarni de troupes que le peuple se mutina de nouveau au sujet des impôts, commit toutes sortes d'excès, et, aidé des gens de la campagne, alla même jusqu'à renverser les tables que les collecteurs avaient dressées sur la place du Marché.

Le roi, qui venait d'écraser les communes de Flandre, envoya des réformateurs-généraux en Normandie, avec des instructions rigoureuses pour rétablir la paix dans Rouen. De grandes calamités allaient encore fondre sur les citoyens.

1383 Ces réformateurs s'établissent au château, mandent les principaux bourgeois, en font emprisonner plus de trois cents, sous prétexte qu'ils ont autorisé les désordres par leur inaction; la terreur s'empare des esprits, personne ne se trouve en sûreté dans ses propres foyers.

Alors arrivent de toutes parts des réclamations contre les citoyens; on les contraint de payer de fortes sommes; c'est le moindre de leurs maux s'ils sont libres.

Tous ceux qui avaient souffert des premiers troubles sont indemnisés, les fourches de Bihorel sont relevées, les dégâts des maisons et du monas-

(1) Registres de la Chambre des Comptes. [Manuscrit de la Bibliothèque nationale.]

Digitized by Google

tère de Saint-Ouen sont réparés. Une enquête est faite au sujet des priviléges des moines compromis par la perte de leurs chartes; on annule les lettres que l'abbé avait été contraint d'accorder à l'insurrection.

Dans l'assemblée du Chapitre qni eut lieu le 15 avril 1383, on arrêta, qu'une requête serait adressée à MM. les réformateurs-généraux au sujet des pertes que la sédition avait causées à l'Eglise, et que cette démarche serait tenue secrète.

Que résulta-t-il de cette réclamation ? Pourquoi ce secret? Ne voulait-on pas, en cas de non réussite, laisser ignorer une démarche qui devait ajouter aux embarras pécuniers de la Commune? Nous ne voyons aucune somme donnée au Chapitre à titre d'indemnité, seulement le receveur de la ville lui compte 100 livres tournois d'une part, plus 349 fr, 7 s. 6 d. pour l'obit et les messes que l'on célébrait à l'intention du feu roi.

Ainsi se termina cette insurrection qui prit, nous ne savons pourquoi, le nom de *Harelle*, et ne valut à ses auteurs qu'humiliations et regrets. La société n'était pas préparée aux améliorations administratives qu'elle devait conquérir un jour; elle ne pouvait y arriver que successivement et après d'énergiques tentatives. Rendons grâces à nos pères que l'insuccès n'a pas découragés, et montrons-nous reconnaissants envers eux, en conser-

Digitized by Google

vant sagement le prix de leur sang et de leurs généreux efforts.

Nous quitterons un moment les faits généraux de l'Histoire pour en revenir aux choses de l'Eglise, à ses actes de juridiction et à ses progrès.

1384. Ces troubles passagers n'arrêtèrent pas les travaux qui devaient embellir la cathédrale : on plaça douze images en pierre au-dessus du portail de Saint-Romain, et l'on accorda 10 florins à maître Jehan Pierre, maçon, qui les avait fait exécuter (1). On fit réparer les croisées de l'église par Godefroy Dufour l'un des vitriers de la fabrique. Les maisons de l'école furent aussi remises en état, ainsi que les grandes et les petites halles de Roumare.

Le Chapitre accorda 2 sous 6 deniers à ceux qui avaient porté les bannières de Pâques jusqu'à Bonsecours, où s'était rendue la procession; et 6 sous pour les *seulles*, *oublies*, *escoupes*, et les oiseaux qu'on lâchait dans l'Eglise le jour de la Pentecôte.

Le nombre des manuscrits du Chapitre allait chaque jour en s'augmentant; le chantre reçut une Bible appartenant au chanoine Pierre de Corbie, et un volume des Epitres de saint Paul, de la part de l'évêque de Lisieux.

Le fait suivant prouve que l'on n'empiétait pas en vain sur la juridiction de la Cathédrale : Robert du Liége, Jehan de Grugiac et Parcesal d'Auney,

(1) Extrait des comptes de la fabrique, 1383 à 1461.

Digitized by Google

ayant enlevé, de l'église et du cimetière, un individu qu'ils retenaient captif, furent assignés à comparaître devant le Chapitre pour se voir condamner à remettre leur prisonnier à la place où ils l'avaient pris, et à payer 100 francs d'amende. Dès le lendemain, ces trois individus écrivirent la lettre suivante aux chanoines : « Messeigneurs, nous avons ôté de la cathédrale Raoulin Gombaut de Moulinaux, qui était venu en l'Église pour avoir l'immunité et franchise d'icelle, nous l'avons fait par simplesse et chaleur, et pour ce nous vous le restituons et amendons. »

Le prisonnier qui devait la liberté aux priviléges de la cathédrale, lui faisait toujours une offrande proportionnée à ses facultés. Le père de Raoulin Gombaut se présenta un cierge à la main, pour faire amende honorable de la part de son fils, devant l'autel de la Vierge (1).

D'autres causes furent portées au tribunal des chanoines, à la même époque : Pierre Serment, receveur de Montelles, cité pour avoir vendu deux parties de bois à son profit, se soumit au jugement de l'Eglise, et élut domicile dans le four du Chapitre. 1385.

Pierre *la Mercière*, son fils, et *la Picarde* comparurent aussi devant l'Official, pour avoir porté, dans le cimetière, plusieurs coups suivis d'effusion

(1) Reg. Cap., 1382 à 1385.

Digitized by Google

de sang. Les plaignants, Robert Ouin et Barthélemi le Teinturier élurent pareillement domicile dans le four du Chapitre. C'était le lieu choisi par ceux qui étaient cités devant la juridiction de l'Eglise.

Une effusion de sang, dans le lieu saint et ses dépendances, était une souillure qui avait toujours besoin d'être purgée par des cérémonies religieuses. Le doyen reçut du pape la faculté de réconcilier le cimetière; acte important toujours réservé à l'archevêque, et qu'aucun ecclésiastique ne pouvait exercer sans l'autorisation spéciale du Saint-Père.

Le même pape, Clement VII, fait admettre son collecteur, Guillaume Bauconduit, en qualité de chanoine de l'Eglise de Rouen.

Depuis plusieurs siècles, on avait l'habitude d'inhumer dans la cathédrale, et cette faveur, toujours suivie de donations, n'était pas sans profit pour la fabrique. Les parents du défunt en faisaient la demande au Chapitre, qui l'accordait toujours pour les membres des familles riches, pieuses et bien famées; ainsi, Pierre de Gournay étant mort, ses parents demandèrent que son corps fût placé dans un certain lieu de l'église Saint-Etienne où il n'y avait pas de carolles. Le Chapitre prenant en considération les bonnes mœurs du défunt, sa grande dévotion à la cathédrale, et les sacrifices qu'il avait faits pour les écoles, leur accorda cette faveur,

Digitized by Google

et décida qu'ils donneraient quatre francs à la fabrique.

L'archevêque Guillaume de Lestrange, revenu de sa mission auprès du roi d'Angleterre, fut désigné par Charles VI pour tenir un de ses enfants sur les fonds baptismaux. Il avait déjà eu l'honneur de baptiser le Dauphin. Il fit copier, à son retour, par un clerc nommé Jonh. Baillanche, *sur un registre en papier*, l'état de tous les revenus de la Cathédrale dans la ville et dans la banlieue; puis il fonda, par une charte souscrite de son manoir de Déville (1), la Chartreuse de Notre-Dame-de-la-Rose, au faubourg de Saint-Hilaire, *près de la ville de Rouen*, dans une place nommée le Nid-de-Chien (2); preuve que le rempart de la troisième enceinte n'enveloppait pas encore cette partie de la cité. 1386

Le roi ayant obtenu du pape un nouveau décime sur les biens ecclésiastiques de son royaume, le Chapitre remit 25 francs à maître Hue de la Renvoisie, chanoine de Rouen, chargé de percevoir cet impôt dans le diocèse; Charles VI le destinait à payer les frais de la guerre qu'il allait entreprendre en Italie dans les intérêts de Clément VII, pape d'Avignon, contre son compéti-

(1) On voit que le manoir de Déville continuait à être habité par les archevêques.

(2) Farin, t. II, pag. 126, édit. in-quarto.

Digitized by Google

teur Urbain VI qui résidait à Rome. Charles assiége ce dernier dans Nocère, met sa tête à prix, prend la ville et le contraint de se retirer dans le château. Urbain se venge contre des cardinaux du parti de Clément, en faisant mettre ses prisonniers à la torture. Pour répondre aux attaques des troupes du roi, Urbain se mettait à une fenêtre, tenant une clochette et un flambeau à la main, et lançait, trois ou quatre fois par jour, des excommunications contre elles. Ce manège dura jusqu'à l'époque où il put s'échapper et se retirer en Sicile.

1387. L'année 1387 vit la fin de la détestable carrière de Charles-le-Mauvais, qui avait causé tant de maux à l'église et à la province; épuisé de débauches, son corps était privé de chaleur et de mouvement. Les médecins le firent envelopper dans des langes imbibés d'une préparation spiritueuse. Celui qui emmaillottait le malade, s'avisa de couper le fil d'une bande de toile au feu d'une bougie; le feu se communiqua si vivement aux langes, qu'on ne put l'éteindre, et ce prince, dévoré par la flamme, périt misérablement, emportant dans la tombe les restes de son parti.

On s'aperçut après sa mort que les biens ruraux étaient diminués de plus de moitié, et que l'on n'avait aucune espérance d'amélioration. Ainsi, ce qui avait été loué vingt-une livres, ne l'était plus que dix. Les cultivateurs avaient fui, *et l'on ne pouvait*

Digitized by Google

trouver serviteur qui ne voulût plus gagner que six serviteurs, dans le temps passé. Les moines étaient obligés de se faire laboureurs, et de reconstruire leurs *moustiers* détruits par les guerres.

Beaucoup de propriétaires abandonnèrent leurs domaines et leurs moulins, ne pouvant les réparer ni en payer les rentes.

Guillaume de Lestrange mourut l'année suivante dans le manoir de Gaillon, maison d'été de nos archevêques. Les moyens de transport par terre étant peu sûrs, on fit venir son corps à Rouen, par la Seine, dans un misérable bateau. Des ecclésiastiques portant des torches, le déposèrent à l'abbaye de Saint-Ouen, et le lendemain on l'inhuma dans la Chartreuse de la Rose qui lui devait sa fondation. 1383.

Le compte des dépenses faites pour cette cérémonie porte l'acquisition de 456 aunes d'étoffe brunette. Il avait donné mille liv. aux pauvres des halles de Rouen, cinq cents liv. à ceux de Limoges, et autant à ceux d'Avignon. Les monastères de Saint-Ouen, de Saint-Lô, de Saint-Amand, de la Madeleine, des Béguignes, des Filles-Dieu, des Billettes et le Collége des Bons-Enfants eurent chacun dix livres. La Cathédrale reçut vingt-six livres pour un annuaire, et deux mille quatre cents liv. pour la fondation de deux chapelles; il laissa une assez forte somme pour faire dire mille messes à Rouen et à Paris.

Digitized by Google

Son mobilier était d'un prix très convenable pour l'époque. On en portait la valeur à quarante-huit mille quatre-vingt-douze liv., dans laquelle son argenterie figurait pour huit mille liv. Sa crosse d'argent doré était couverte de ciselures et de riches dessins, et pesait vingt-six marcs. La principale louange que font de lui les auteurs ecclésiastiques, est d'avoir élevé la Chartreuse de la Rose, et d'avoir pris part à toutes les grandes choses qui eurent lieu de son temps.

Pendant la vacance du siége, le Chapitre pourvut aux offices:

Roger Mutel, fut nommé archidiacre du Grand-Caux.

Jean Duval, garde du sceau de la Cour.

Jean Boitel, promoteur.

Simon Amiot, maître des intestats.

Le doyen, le chantre, les chanoines Rouland et Boniface, furent nommés vicaires de l'archevêque.

Gautier, notaire du Chapitre, devint clerc des vicaires.

Guillaume Canel, trésorier.

Mᵉ Cordiger, vicaire, pour faire les ordinations.

Raoul Barbet, pour les requêtes.

Et Joseph Morégny, dispensateur des hospices.

Jehan de Bayeux fut admis, le 29 mai 1388, à l'office de maître maçon de la cathédrale. Le Chapitre lui accorda un traitement de vingt francs d'or

Digitized by Google

par an, et cent sous tournois pour une robe. On convint d'ajouter à ce traitement cinq autres sous tournois par jour pour son ouvrage manuel, « tant en traçant des lignes, qu'en travaillant au marteau. Mᵉ Jehan jura sur les saints Évangiles, en présence de Jehan Duval procureur de la fabrique, de se conduire avec fidélité dans son office, et d'empêcher ses ouvriers de faire aucun dommage à l'église (1). »

Jonh. le Monnier prêta serment en qualité de *maître en carpenterie* des œuvres de la cathédrale, au traitement accoutumé.

Guillaume de Vienne. 1388.

La vacance du siége ne fut pas de longue durée; car Guillaume de Vienne fut immédiatement appelé à la tête de l'église de Rouen. Guillaume, Bourguignon de naissance, et d'une très ancienne famille, était neveu de l'archevêque de Besançon, Jean de Vienne, et frère de l'amiral de France du même nom.

De simple moine du monastère de Saint-Martin, il en devint bientôt abbé, et fut successivement évêque d'Autun et de Beauvais, d'où il fut envoyé à Rouen par Clément VII, le pape d'Avignon.

Il est assez difficile d'expliquer pourquoi cet archevêque était couvert de dettes en arrivant dans sa nouvelle église; pourquoi le clergé du diocèse lui donna un dixième de ses revenus pour les acquitter, et surtout le motif qui porta Clément VII

(1) Reg. capit. [Archives département.]

Digitized by Google

à prescrire aux collecteurs de la Chambre apostolique de laisser recueillir ces deniers. On ne peut s'en rendre compte que par des avances d'argent que Guillaume de Vienne aurait faites au Souverain-Pontife, qui joignait peut-être le titre réprouvé de simoniaque à celui d'antipape. Eh bien! tous ces prélèvements ne suffirent pas pour payer les dettes de l'archevêque, car, par son testament, il abandonna encore de très fortes sommes à ses créanciers.

L'attachement de Guillaume de Vienne à Clément VII était si fort, que Charles VI réunissant, sur l'invitation du Pape de Rome, une assemblée à Paris pour remédier au schisme, ne voulut pas que cet archevêque y assistât, tant il le savait dévoué aux intérêts du Souverain-Pontife auquel il devait son élection.

Néanmoins, il fut mandé, en 1389, au mariage d'Isabeau de Bavière, et fit les cérémonies de son couronnement. On le vit ensuite à Saint-Denis, assistant à la translation des restes de saint Louis, dont il reçut quelques fragments pour sa Cathédrale.

Disons que l'assemblée de Paris fut impuissante pour arrêter le schisme occasionné par l'existence des deux papes, et que Clément VII fut toujours reconnu par la France. Charles VI, à la recommandation de ce dernier, nomma chanoine de l'Eglise de Rouen Jehan de Valricher, qui fut installé et prêta serment dans une assemblée du Chapitre.

Digitized by Google

En 1390, le roi vint à Rouen où il ne s'arrêta 1390
qu'un jour. Son passage est signalé, dans la métropole, par l'acte d'un bourgeois nommé Pierre Le Roux, qui culbuta, près de la chapelle de Sainte-Anne, des militaires de la garde de Charles VI.

Les délits, dans la cathédrale, étaient alors assez fréquents : Vincent Roussel, de Harfleur, fut cité devant le Chapitre pour avoir frappé, à l'entrée du chœur, avec des armes, un serviteur de l'Eglise qui voulait lui faire quitter ses éperons, selon l'usage, avant d'entrer dans l'enceinte (1).

Nicolas Bérat, fils de Jehan du même nom, de la paroisse de Saint-Vincent, fut puni de vingt livres d'amende, pour avoir donné un coup de couteau au sonneur des cloches de la cathédrale.

Enfin, ce qui est plus grave, Pierre de Belle- 1392.
fosse, chapelain, fut convaincu de vol et d'homicide. Voici en quels termes Jehan Bastard, chanoine, prononça la sentence : « Pierre, mon ami, nous avons ouï ta confession, et, pour ce que tu as commis, nous te condamnons à être mis *en la fosse*, au pain et à l'eau, en recevant notre miséricorde sur ce et de nos successeurs. »

Les fautes contre les mœurs, dont se rendaient coupables les chanoines et les chapelains, furent aussi sévèrement réprimées.

(1) Preuves de la juridict. du Chapit. [Arch. départ.]

Digitized by Google

Jacob Ramigeard, chanoine, fut reprimandé pour avoir retenu, dans sa maison canoniale, une femme qu'il avait cachée et ensuite rendue à ses parents. Pierre Almet, chapelain de Darnétal, comparut sous l'accusation d'avoir introduit deux femmes diffamées dans son collége.

Viennent ensuite les marchands qui trompent les acheteurs : deux femmes furent citées pour avoir vendu dans l'aître de l'église des figues et des raisins à faux poids; on avait reconnu que leurs livres ne pesaient que trois quarterons. Elles ne se présentèrent pas et furent déclarées rebelles.

Les débiteurs du Chapitre sont passés en revue comme les autres délinquants. Nous trouvons une citation contre Richard-le-Maître, gardien de la porte de Caux, qui ne vient pas rendre l'argent qu'il avait reçu, pour le compte de l'Eglise, en qualité de vicomte de l'eau, pendant les trois jours qui suivent la Saint-Michel.

Le Chapitre réclame, à la même époque, de l'argent qui lui était dû par la Commune; Robert Falue, receveur des deniers de la ville, lui remet 279 livres 7 sous 6 deniers, provenant des libéralités du feu roi (1).

(1) Reg cap., vol. 4, p. 139, verso. — Les registres des délibérations municipales nous font connaître que la ville avait alors deux receveurs de ses deniers : Jacques Campion et Robert Falue.

Digitized by Google

En 1394, le Chapitre prend une décision au sujet des orgues, et arrête « comment elles devront être gouvernées, afin qu'elles durent longuement. 1394.

« Celui qui les gouvernera et en jouera, devra se garder que l'on ne boive ne menguche (mange), en lieu où elles sont, et qu'il n'y ait erbe, ne ordure, ne poudre, pourquoi souris y doivent venir.

« Item, il ne souffrira que l'on souffle à force, mais fera souffler doucement à l'aise des soufflets.

« Il prendra garde que les soufflets ne tirent pas de biais, mais abattent les soufflets à val tout droit.

« Il ne laissera aller en haut, hors ceux de qui il se devra aider, se ne sont gens d'honneur et de grande connaissance.

« Il ne souffrira que personne approche des tuyaux, afin qu'ils ne soient enfondrés et ne perdent leur son. »

L'organiste jura de se conformer à ces articles et en reçut copie.

Deux chapes d'or, données par le roi à la chapelle de Notre-Dame-de-Montfort, ayant disparu, on sut qu'elles étaient parmi les meubles de feu maître Guy de Lange, chanoine de Rouen et curé de Montfort; le Chapitre ordonna de les réclamer.

Les broderies, les draps d'or étaient très employés dans ce siècle pour les ornements du culte; c'était à ce genre de travail que s'exerçaient les

Digitized by Google

artistes les plus habiles. Les ornements de l'église de Londinières ayant été brûlés fortuitement, les chanoines les firent remplacer par d'autres, sur lesquels on avait brodé des lions, des arbres et des oiseaux.

Le Chapitre, désirant faire confectionner un aigle pour supporter les livres de chant dans le chœur de la Cathédrale, s'adressa à un artiste de la ville de Liége, connu par la perfection qu'il apportait à ces sortes de travaux. Ce dernier prit l'engagement « de faire un aigle de laiton fin, pareil à celui du chœur de l'église de Paris; ainsi que le bec et le col de l'aigle seront de meilleure contenance et fachon nouvelle; et si ara dessous la queue de l'aigle un petit létron pour les petits enfants d'autel; et si fera six prophètes en lieu de six bêtes bas et haut, et les arcs-boutères seront crètés de bonne manière; et si seront les formes costées et machelées. » Le tout pour la somme de trois cents livres (1).

Le monde catholique s'occupait alors de réunir l'Eglise à l'autorité d'un seul pape, et la France s'était engagée, d'après l'avis de l'Université de Paris, rédigé par Gilles Deschamps, chancelier et ancien chanoine de Rouen, à exiger la cession des deux rivaux, et à recourir à de nouvelles élections. Clément VII en mourut de chagrin, et ses cardi-

(1) Registres capitulaires. [Archives départementales.]

Digitized by Google

naux firent la faute énorme de lui donner un successeur dans la personne de Pierre de Lune, qui prit le nom de Benoît XIII. C'était prolonger le schisme et les malheurs de l'Eglise. Le Chapitre de Rouen se recruta des créatures de ce nouveau pape qui nomma chanoines : Jehan de Miramont, Roger d'Edimburth, Renaud du Houx et l'abbé du Mont de Sainte-Catherine; donnant ordre d'assigner à ce dernier une place dans le chœur et dans le Chapitre, « connaissant l'honnêté de ses mœurs *et son attachement au Saint-Siége.* »

Pendant que se traitaient ces choses, Charles VI 1394.
fut attaqué de violentes frénésies; on en fut instruit à Rouen, par Jehan, chapelain, écuyer et homme lige du roi, lequel, vêtu de l'habit de pélerin, avait fait vœu de visiter les principales églises dédiées à la Vierge, pour obtenir le rétablissement du malheureux prince. Cet homme avait déjà parcouru une partie de la France, et se proposait d'aller jusqu'à Saint-Jacques en Galice. La ville lui donna en aumône 45 sous tournois, le Chapitre 30 sous, pour continuer son pélerinage (1).

Toutes ces pieuses invocations, jointes aux prières 1396.
du clergé, furent impuissantes; et, sauf certains intervalles de lucidité, la tête du roi fut altérée sans retour. Ses oncles, les ducs d'Anjou, de Berry, de Bourgogne et de Bourbon, reprirent le gouverne-

(1) Arch. municip., et Reg. cap, mars 1394.

Digitized by Google

ment de l'État, à l'exclusion du duc d'Orléans, frère de Charles VI. Leur administration fut signalée par les plus déplorables mesures financières, au nombre desquelles on doit placer l'expulsion des Juifs pour s'emparer encore une fois de leurs dépouilles.

Des moines, poussés par le parti bourguignon, accusèrent le duc d'Orléans d'avoir jeté un sort sur le malheureux roi. Convaincus de calomnie, ils furent condamnés au dernier supplice; on leur permit d'avoir un confesseur, ce qui n'avait pas encore eu lieu jusqu'à ce jour.

1398. Le duc d'Orléans, lavé de l'accusation qui pesait sur lui, vint à Rouen, fut introduit dans la cathédrale, où il entendit la messe; il donna 50 couronnes à l'offrande. Le doyen préleva, sur cet argent, 11 couronnes pour le tronc, et 12 pour celui qui avait apporté les *draps de la reine;* ce qui indiquerait un cadeau d'étoffes précieuses fait par Isabeau de Bavière à la cathédrale. (1).

Le 13 mars 1398, Jenson Salvart prêtait serment dans la salle capitulaire, et devant l'image du Christ, en qualité de maître de l'œuvre de la cathédrale, au traitement de 16 livres tournois, « et s'engageait à faire travailler bien et fidèlement les ouvriers. »

Depuis la suppression de la mairie, la ville de

(1) Regist. cap. [Archives départ.]

Digitized by Google

Rouen était gouvernée par le bailli du roi. Cet officier avait créé des échevins, pris parmi les principaux bourgeois, pour s'occuper de l'administration communale. C'étaient les fonctions de maire remises en plusieurs mains. La suppression de la mairie était alors justifiée par l'égoïsme local, les folles entreprises dans lesquelles s'étaient jetés ces magistrats, toujours hostiles au pouvoir, et recevant l'impulsion des masses au lieu de la donner.

Le Chapitre réclama auprès du bailli la remise de maître Mathieu Aubourg, incarcéré dans les prisons de la ville pour certaines sommes par lui soustraites à la caisse de l'hôpital. L'agent royal montra plus de déférence pour l'Eglise que ne l'auraient fait les maires, et rendit l'ordonnance suivante : « Sergent à masse, nous vous mandons que vous meniez et rendiez prisonnier au doyen et Chapitre de l'Eglise de Rouen maître Mathieu Aubourg, chargié de 399 liv. 7 s. 6 d. qu'il doit pour la fin de ses comptes, à cause des recettes et mises par lui faites des cens, rentes et revenus appartenant à l'hôpital du roi, assis en la rue Saint-Ouen de Rouen, du temps qu'il s'est entremis du soin et administration dudit hôpital. »

Guillaume de Léon, chevalier, seigneur de Haqueville, vint se constituer prisonnier, en 1399, dans la géole de l'archevêché, à l'occasion d'un crime commis dans le monastère de Fontaine-Guerard. 1399.

Digitized by Google

Guillaume ayant épousé Marie de Ferrières, cette union ne fut pas heureuse, car d'Haqueville maltraitait souvent sa femme, « et, sans cause raisonnable, avait conçu haine et malmolence contre elle tant qu'il la boura hors d'avec lui (1). » Elle se retira d'abord près de son frère, et alla ensuite demeurer dans le monastère de Fontaine-Guerard, « où elle se gouverna, et vestit moult honorablement et dévotement tant comme elle vesquit. »

Le seigneur de Haqueville lui portant une haine implacable, conçut le projet de la faire assassiner; il gagna, à cet effet, *un de ses varlets de chevaux*, appelé Prével Guillain, et *son varlet de chambre*, Jehan Nérel dit Pasquier, lesquels s'associèrent les nommés Pasquier et Guillot Lestivier.

A force de promesses faites par d'Haqueville, ces scélérats complotèrent entr'eux les moyens de mettre à exécution son mauvais dessein. Pasquier alla plusieurs fois dans l'abbaye déguisé en *caymant* et *pouvre homme*, pour épier la distribution des chambres, et reconnaître celle dans laquelle demeurait la malheureuse Marie.

Leur projet bien arrêté, ces hommes, réunis à d'autres malfaiteurs, « tous armés et garnis d'épées,

(1) Requête faite au roi par la famille De Ferrières et le couvent de Fontaine-Guerard, contre le seigneur de Haqueville [An 1400. Arch. départ] Nous devons la connaissance de cette pièce au savant archiviste du département, M Barabé.

Digitized by Google

dagues, épieux, arcs, flèches, et autres armures invisibles, munis de cordes, d'échelles, et d'une lanterne qu'ils portaient couvertement, » vinrent vers minuit à Fontaine-Guerard, posèrent leur échelle contre les murs de l'église, et s'introduisirent dans la maison. Ils en rompirent plusieurs *huys* et *fenestriers*, pour arriver à la chambre où était couchée Marie de Ferrières.

Celle-ci, entendant du bruit, s'éveilla, et fort effrayée, appela du secours, s'évada de chambre en chambre, *pour obvier à la malle voulence des dits malfaicteurs*. Mais ceux-ci la poursuivirent et la trouvèrent dans une pièce où elle s'était cachée sous un banc.

Ici commence un épouvantable drame que nous raconterons avec toute la naïveté de la narration qui nous le fait connaître. « Prevel, varlet de chevaux dudit de Haqueville, la tira par les tresses et par les cheveux, et la traîna hors dessous ledit banc, et après, la prit par dessous le menton, lui mit le genou sur la poitrine et lui coupa la gorge; et avec ce, lui et les aucuns des autres qui étaient avec lui, lui donnèrent plusieurs coups de dague en la poitrine et au cœur; et encore, de ce, non contents, lui donnèrent d'une épée par le fondement et tant qu'ils la meurdrirent illec très mauviennement. »

Un chapelain du couvent, réveillé au bruit que

Digitized by Google

faisaient ces forcénés, se présenta, et reçut un un coup d'épieu qui l'abattit comme mort. Alors toute la maison fut en rumeur; on appela du secours de tous côtés. Les assassins s'en étant aperçus gardèrent les *huys*, et aussitôt que quelqu'un s'approchait du *moustier* et de l'église, il recevait des coups de flèches qui le forçaient à rétrograder.

Alors les malfaiteurs se retirèrent sans être inquiétés, tant ils avaient jeté l'effroi autour du couvent.

Cependant, à quelques temps de là, le hasard fit arrêter les nommés Pasquier et Guillot Lestivier. Avant d'être exécutés, ils inculpèrent le seigneur de Haqueville, et firent connaître leurs complices.

Appelé devant la justice du roi, Haqueville ne se présenta pas; comme le crime avait été commis dans un couvent, il méconnut la juridiction temporelle et se rendit dans les prisons de l'archevêque de Rouen, *faisant signifier qu'il était chevalier, afin qu'on cessât de procéder contre lui à ban et à pugnition.*

La famille de Ferrières réclama auprès du roi que le coupable fût cité devant le Tribunal du bailli. Le prince trouvant que la conduite de Haqueville était de *mauvais exemple*, et jugeant qu'il devait protection aux nones dans le cas de port d'armes et de cris de haro, il ordonna d'envoyer *ledit Haqueville prisonnier dans son Chatellet de Paris*;

Digitized by Google

avec défense à l'archevêque de le retenir, sous peine de saisie de son temporel.

Nonobstant cet ordre, Haqueville resta dans les prisons de l'Eglise, et les parents de sa femme cessèrent leurs poursuites, à condition qu'il ferait un pélerinage au saint sépulcre de Jérusalem, qu'il doterait ses quatre filles, et qu'il ferait élever une chapelle en l'honneur de Saint-Michel dans le monastère de Fontaine-Guerard pour y inhumer les restes de sa malheureuse épouse.

Le Chapitre loue en 1401, une échoppe située à l'entrée du cimetière, contre le portail aux Degrés, (place de la Calende), à Jehan Rosse et à Isabelle sa femme, pour y vendre et mettre leurs dénrées « sans que iceux mariés, ou l'un d'eux y puissent gésir ou demeurer de nuit »; ils sont tenus de réparer « la dite échoppe de bonne machonnerie, et de la blanchir de plâtre clairet. » 1401.

Les chanoines font faire des réparations très urgentes à leurs moulins de Londinières. Jacob de Fécamp est nommé à la garde des manuscrits de l'église. C'est la première mention que nous ayons d'un bibliothécaire pour les livres du Chapitre, mis à la disposition du public bien avant ceux de la collection communale.

Nous trouvons aussi la première trace d'un peintre de portraits dans la ville de Rouen. Louvet Montigny, peintre et vitrier, s'engage, devant le

Digitized by Google

Chapitre, à représenter la figure de Guillaume Fâbre, prêtre et l'un des bienfaiteurs de l'église.

1403. Pendant le gouvernement fiscal des oncles du roi, la cathédrale fut imposée à 40 livres pour l'année 1403. Le Chapitre décida qu'une partie de cette somme serait payée par les chanoines (1), et que l'autre resterait à la charge de la fabriqué. Comme le trésor manquait absolument d'argent, Guillaume Charrel, chanoine, prêta, *à la requête de ses confrères et en leur grande nécessité*, 100 écus d'or, 20 écus blancs, et 10 deniers. Remarquons que Guillaume ne livre son argent à l'église que contre des valeurs équivalentes; il reçoit : « une coupe d'argent dorée, signée aux armes du doyen, une autre coupe d'argent, couronnée, à trois pieds en forme de lions, et un hanas d'argent émaillé, signé aux armes de feue madame la reine Blanche. » Où sont passés de si précieux objets?

On engage en outre « pour six vingts écus, un calice d'or et platine, sans cuiller, pesant deux marcs cinq onces, étant de l'ancienne fachon. »

On ne sait ce qui doit le plus étonner, ou des efforts du Chapitre, ou de la nécessité dans laquelle il se trouve d'emprunter sur gages à un chanoine. . . . comme à un Juif.

(1) On dresse un état de ceux qui doivent contribuer à la taille, et de ceux qui en sont exempts. Leurs noms pourraient servir à faire connaître le personnel du Chapitre.

Digitized by Google

A cette époque, l'Eglise avait à soutenir plusieurs procès contre l'archevêque au sujet de la forêt d'Aliermont, de la dîme de Dieppe, et d'une petite porte allant de la cathédrale à la porte de Monseigneur.

Guillaume de Vienne avait toujours vu avec déplaisir l'exemption qui enlevait à son autorité archiépiscopale la paroisse de Saint-Gervais, l'une des principales de sa ville métropolitaine. Il proposa dans un synode, composé de ses suffragants, de traiter de cette exemption moyennant une somme d'argent, dont le monastère de Fécamp affecterait une partie au traitement de certains officiers de l'Eglise, et l'autre à la propagation de l'union catholique. 1406.

Estod, abbé de ce monastère, qui voulait conserver Saint-Gervais, protesta par un acte passé dans son manoir de Paris, rue Serpente, devant Pierre Barillet, notaire public et juré de la Cour épiscopale (1).

Ces prétentions et ces refus ayant exalté les esprits, on se porta à des actes qu'on eût désavoués dans toute autre circonstance. Ainsi, Guillaume de Vienne, allant en procession à Saint-Gervais, en fut empêché par le clergé de cette paroisse qui refusa de le recevoir; l'abbé et les religieux de Fécamp lui firent même défense de porter sa

(1) Cart. de Fécamp, arch. départ.

Digitized by Google

croix et de donner sa bénédiction dans leur église de Saint-Gervais et sur les terres de leur dépendance. Le Parlement rendit un arrêt contraire aux prétentions des moines, mais l'exemption de leur monastère n'en fut pas moins religieusement respectée.

Guillaume de Vienne mourut à Paris en 1406, dans son hôtel situé près de la porte de Saint-Germain-des-Prés. Nous avons vu qu'il avait été partisan zélé du pape d'Avignon, et de Benoit XIII en particulier, auquel il devait sa promotion au siége de Rouen. Son codicile nous fait connaître qu'il était tellement attaché au duc de Bourgogne qu'il fonda un annuaire dans le monastère de Saint-Seine pour le salut de ce prince et de ses amis. A la vérité, le duc de Bourgogne servait en apparence la cause de son roi, et sa mémoire n'était pas encore flétrie par l'assassinat du duc d'Orléans, chef du parti contraire.

Guillaume de Vienne prescrivit de payer ses dettes, honteuse plaie de son pontificat, et donna, à l'Eglise de Rouen tous les biens qu'il avait acquis à Dieppe et à Louviers. Le reste de sa fortune fut pour le monastère de Saint-Seine, dans lequel il avait fait préparer son tombeau, qui passait pour un des plus somptueux de la Bourgogne.

Guillaume de Vienne fut un prélat pieux, peut-être un peu trop mêlé dans les affaires d'une Cour

Digitized by Google

intrigante et factieuse, et trop attaché, par intérêt personnel, au pape dont l'Eglise universelle n'avait pas reconnu la légitimité. Mais c'était le malheur des temps et l'entêtement des hommes qui avaient créé cet état de choses qu'on eut tant de peine à réformer, et auquel il dût se soumettre comme beaucoup d'autres prélats de son époque.

C'est lui qui fit rédiger le manuscrit que possèdent les archives de la Seine-Inférieure, dans lequel on releva sur les anciens registres les droits dus à l'archevêché dans la ville de Dieppe. Aucun document ne nous apprend mieux ce qu'était alors cette ville, sous le rapport religieux, industriel et moral.

Louis de Harcourt, appartenant à l'ancienne famille de ce nom, devint le successeur de Guillaume de Vienne. D'abord simple prêtre, ensuite promoteur apostolique, il n'avait que vingt-six ans lorsqu'il fut appelé au siége de Rouen. Il lui fallut des dispenses du Saint-Siége, et les querelles qui existaient entre les prétendants à la papauté, en rendaient l'expédition difficile, surtout depuis que la France avait refusé l'obéissance aux deux souverains-pontifes. Louis de Harcourt. 1406.

Les antipapes qui s'étaient réservé la nomination des bénéfices, ne les conféraient alors qu'à des personnages en position de servir leurs intérêts, et la chrétienté n'était plus qu'un grand marché où chacun trafiquait des dépouilles opimes de l'Eglise.

Digitized by Google

De son côté, Benoît XIII, pape d'Avignon, envoyait Jean d'Armagnac, archevêque d'Auch, pour occuper le siége archiépiscopal de Rouen.

Le chapitre refusa de le recevoir. A défaut de souverain-pontife reconnu, on se rappela que l'archevêque de Lyon portait le titre de primat des Gaules; on eut l'idée de recourir à son autorité.

La reconnaissance de cette suprématie, toute favorable à l'Eglise gallicane, pouvant entraîner des conséquences fâcheuses pour la papauté, on y renonça pour s'adresser à un concile d'évêques qui se réunissait à Paris. Ceux-ci décidèrent : « que Louis de Harcourt, l'élu du Chapitre, dont la famille était alliée à la maison royale, devait être confirmé dans cette charge, préférablement à l'archevêque d'Auch, qui suivait le parti de Pierre de Lune (Benoît XIII), et qui avait accepté de lui le cardinalat, depuis que la neutralité avait été décidée. »

Du reste, l'evêque d'Auch mourut sur ces entrefaites, et Louis de Harcourt fit prendre possession de sa dignité par le chanoine de Rouen, Robert de Livet. Ce ne fut que sept années après les événements politiques qui vont suivre, qu'il se présenta en personne pour se faire installer dans son Eglise.

On lui dut, bien qu'absent, quelques travaux à la façade de la cathédrale, exécutés par Jenson Salvart et ses ouvriers.

Digitized by Google

La France était alors, comme l'Eglise, divisée en deux grandes factions, auxquelles on s'attachait selon ses goûts, ses intérêts ou ses caprices. Le duc de Bourgogne se voyait à la tête de l'une; le duc d'Orléans, frère du roi, gouvernait l'autre. Le duc de Bourgogne, pour abattre le parti contraire dans la personne de son chef, fit assassiner le duc d'Orléans; ce crime n'avança pas ses affaires, car le comte d'Armagnac, beau-père de la victime, prit sa place, et forma la puissante faction des Armagnacs constamment opposée aux Bourguignons.

Ces derniers tenaient en apparence le parti du roi, et finirent par l'emporter, ayant à leurs ordres un corps de cinq cents bouchers qu'ils avaient organisé sous le nom de *cabochiens*, et avec lequel ils contraignirent les Armagnacs à quitter Paris. 1408.

La ville de Rouen ne se prononça d'abord pour aucun parti; les échevins firent garder les portes par la milice bourgeoise, on avertit les gens d'église de se tenir sur leurs gardes, et l'on envoya des messagers pour instruire le conseil de ce qui se passait à Paris (1).

Si les bourgeois de Rouen temporisaient avant de se déclarer, les ecclésiastiques montraient en général moins de réserve; car, tandis que Louis d'Harcourt suivait la fortune des Bourguignons, plusieurs de ses chanoines étaient passés dans le

(1) Reg. des délibérations municip. 1408.

Digitized by Google

camp des Armagnacs; ce qui entraîna pour eux la perte de leurs bénéfices. Ainsi : Mathieu Fesser, procureur du secrétaire du duc de Bourgogne, obtint le canonicat d'Etienne-le-Chien « qui avait manifestement et notoirement adhéré aux rebelles du roi et à ses adversaires. » Mathieu Fesser vint à Rouen muni de lettres de l'archevêque ordonnant son installation. (1).

Le secrétaire du duc de Bourgogne, Etienne Grasset, reçut l'archidiaconé du Vexin français, occupé par le chanoine Antoine, qu'on déposséda pour la même cause que son confrère.

Jonh. Billard eut la chapelle de Saint-Eustache, après le renvoi de Pierre Baujeu *qui avait adhéré aux ennemis du roi.*

Les bourgeois ne devaient prendre part à ces troubles que quelques années plus tard.

A cette époque, l'élection du prisonnier ne souffrit aucune difficulté de la part de l'autorité laïque : Robert Dubos d'Anneville, demeurant au Mesnil-sous-Jumiéges, jouit du privilége de Saint-Romain. Ce choix paraîtra d'autant plus extraordinaire, que le criminel avait assassiné un prêtre, nommé Pierre Fauquart.

Guillaume de Baudribosc fut reçu chancelier du Chapitre en remplacement de Pierre Caval, décédé;

(1) Registres Capit. [Arch. départ.]

Digitized by Google

on lui enjoignit de surveiller spécialement les écoles de grammaire.

Le Chapitre donna à l'Eglise de Sassetot en Caux, dont il percevait les gros fruits, un Missel coûtant 14 livres et un Bréviaire du prix de 20 livres. C'était une forte somme pour l'époque, ce qui fait juger combien on éprouvait de difficultés à se procurer des livres, qui n'étaient encore que manuscrits.

La bibliothèque de la cathédrale en possédait 1410.
pourtant un grand nombre. L'évêque de Coutances lui rendit les Epitres de saint Jérôme à Damâse, les Œuvres de saint Augustin, et d'autres ouvrages qu'il avait empruntés Ce dépôt s'augmenta des livres du chanoine Pierre Gaurien, qui les lui avait laissés par testament. On cite dans le nombre : une Bible, un volume des Conciles, le Catholicon, et des Epitres de saint Augustin.

Les chanoines léguaient en général leurs livres à la bibliothèque. Comme les ecclésiastiques ne s'attachaient guères, alors, qu'aux œuvres de théologie et aux Pères de l'Eglise, on comprend que ce dépôt ait possédé cent ouvrages de ce genre contre un auteur de l'antiquité

La bibliothèque s'enrichit encore d'un livre précieux provenant de l'abbaye de Saint-Evroult. Il était couvert en cuir presque blanc et muni de fermailles (fermoirs). Cet ouvrage, sans-doute volé

Digitized by Google

lors du pillage des Navarrais, était tombé dans les mains des marchands; Jehan Boivin, libraire au portail des Boursiers, le vendit au Chapitre.

Dans le même temps, Guillaume Martin, relieur de livres, fut cité devant la justice de l'Eglise pour avoir causé du scandale en frappant sa femme et les chanoines Henri et Joseph de Fécamp, qui étaient venus les séparer. On lui fit payer une amende, en le prévenant qu'il serait condamné à une prison perpétuelle en cas de récidive.

Le chanoine Joseph n'avait peut-être pas apporté tous les ménagements voulus en pareille circonstance; car, il s'emportait souvent en paroles malhonnêtes, aimait le jeu et la dissipation, ce qui le fit condamner à perdre, pour un an, ses distributions. Trouvant, sans doute, la punition trop sévère, il réclama l'indulgence de ses juges, « promit de faire son tour comme les autres chanoines, de porter au Chapitre la révérence qui lui était due, et ajouta, qu'il se départait de fréquenter les tavernes, de jongler et proférer paroles déshonnêtes tant que l'on dirait le service. »

1412. Un Archidiacre et un chanoine s'étant injuriés, le Chapitre porta le jugement suivant pour opérer leur réconciliation :

« M. l'archidiacre et vous Me Joseph de la Poire, sur vos requêtes Messieurs ordonnent ainsi :

1° Messieurs vous défendent sous toutes peines,

Digitized by Google

que pour icelles paroles vous ne poursuiviez l'un contre l'autre ailleurs que en ce Chapitre.

« Item. Messieurs vous défendent que nul ne fache, ni ne pourcache parole vilaine ni violente.

« Item. Messieurs dient que les paroles que vous, maître De La Poire, avez dites à M. l'archidiacre, eux sont injurieuses, et ils veulent que vous en fassiez amende au Chapitre en la main du président.

« Et vous, M. l'archidiacre, vous lui direz ainsi, par révérence du Chapitre : je le vous pardonne.

« Et aussi vous, M. l'archidiacre, direz au dit maître Joseph De La Poire ainsi : maître Joseph, les paroles que je vous ai dites, ce n'était point en intention de vous injurier, et je vous prie de me le pardonner.

« Et vous, maître Joseph, dites : je vous le pardonne. »

Le Chapitre eut, en 1414, pour les droits qu'il avait à exercer sur la vicomté de Rouen, « un tonnel de vin blanc de la Rochelle, de deux marchands nommés Stewens Thibaut et Jehan Callot, de Paris ; lesquels vins venaient de la Rochelle par eau jusqu'à Harfleu, et par Seine jusqu'à Rouen. Nicole Anfrie était alors receveur de la dite vicomté pour le roi, et Jacques Gilles, prêtre, était commis par le Chapitre de l'Eglise à recevoir les choix. » 1414.

On fit un marché avec Joseph Le Nouvel, nattier, demeurant à Rouen, à la porte du Pont-Onfray,

Digitized by Google

pour natter le chœur et le vestiaire de l'église; cet ouvrage coûta 12 livres tournois

Cependant, les maux de l'Eglise universelle avaient frappé tous les esprits; trois souverains pontifes, Jean XXIII, Benoît XIII et Grégoire XII, se partageaient alors l'autorité pontificale. On indiqua le concile de Constance pour y remédier. Après des actes de cession tour à tour accordés et retirés par ces papes, après des sentences de déposition prononcées par le Concile, on finit par s'entendre et nommer Othon Colonne, qui prit le nom de Martin V; ses prédécesseurs furent obligés de se soumettre à l'autorité du Concile. Louis de Harcourt n'alla pas à Constance, mais il s'y fit représenter par les chanoines Jehan Bazire et Jehan Vipart, munis de sa procuration.

1415. Nous ne pouvons trop nous rendre compte des retards mis par cet archevêque à son installation. Peut-être voulait-il être entièrement dégagé des affaires du siècle pour se livrer sans partage aux hautes fonctions du sacerdoce. Il vint enfin à Rouen en 1415, pour se faire recevoir, et descendit dans le monastère de Saint-Ouen. Il se rendit, le jour de la cérémonie, à Saint-Herbland, où il défit ses chaussures pour aller nus-pieds à la cathédrale. Les chanoines et les chapelains le reçurent devant le portail, et lui présentèrent l'eau bénite. Il était précédé de l'abbé de Saint-Ouen,

Digitized by Google

qui prononça le discours ; après la réponse du prélat, le chantre Jonli. Alépée lui dit : « Monseigneur, soyez le bienvenu. »

Ce n'était que le commencement de la réception pour laquelle on déploya les pompes accoutumées; mais ce qui en releva l'intérêt, fut la présence du malheureux Charles VI, qui, dans une période lucide, avait voulu accompagner l'archevêque, son parent. Il le prit par la main et le conduisit jusqu'à la chaire archiépiscopale. Cet acte donna lieu à un singulier incident : les chanoines prétendirent que l'archevêque devait d'abord se faire installer comme chanoine, et prendre place dans leurs stalles, avant d'occuper sa chaire. Louis de Harcourt soutint le contraire; la contestation devenait vive et prenait une tournure peu respectueuse pour le roi et la majesté du lieu saint, lorsque l'archevêque promit de donner satisfaction par écrit, et de reconnaître les droits du Chapitre Ce prélat ne fit qu'un séjour de peu de durée à Rouen, et retourna à Paris rejoindre Charles VI et sa cour.

A la suite d'un revirement occasionné par le malheureux état des affaires, qui exigeait un changement de politique avant tout, le pouvoir passa des Bourguignons aux Armagnacs, à la tête desquels se voyait le Dauphin.

L'archevêque de Rouen et les principaux seigneurs de France s'attachèrent à ce parti, qui

Digitized by Google

faisait renaître la supériorité aristocratique sur le pouvoir des communes et de la populace de Paris. On remplaça les partisans du duc de Bourgogne par des individus dévoués au Dauphin. Guillaume de Cramesnil devint capitaine du château de Rouen, et Raoul de Gaucourt, seigneur de Maisons-sur-Seine, attaché à la personne du prince, fut nommé bailli de cette ville. C'étaient deux hommes sur lesquels le parti pouvait compter.

On croyait alors qu'en administrant avec vigueur on parviendrait à comprimer les factions ; peut-être aurait-on pu réussir si les Anglais n'étaient venus ajouter de graves complications à la politique.

1415. Henri V se présenta à l'entrée de la Seine, dispersa la flotte française, et vint mettre le siége devant Harfleur, principal port de la rive droite du fleuve, et clef de la Haute-Normandie. Son armée se composait de six mille bassinets, de vingt-quatre mille archers, sans compter les canonniers usant de flondelles (1).

On sait qu'une poignée de braves, renfermés dans cette place sous le commandement du seigneur d'Estouteville, furent obligés de capituler, après un mois de résistance héroïque ; que Henri V en enleva presque tous les bourgeois qui furent conduits prisonniers à Calais, et que leurs mai-

(1) Froissard, ann. 1415.

Digitized by Google

sons furent données à des soldats étrangers. On sait qu'après y avoir laissé une forte garnison, ce roi se dirigea sur la Somme, et gagna, contre l'armée du Dauphin, la célèbre bataille d'Azincourt, qui devait préparer aux Français quarante années d'humiliations et de revers.

Harfleur et Calais, occupés par l'ennemi, la fleur des guerriers français tombés à Azincourt, c'était plus qu'il n'en fallait pour alarmer la Normandie et la France, et indisposer les esprits contre les Armagnacs, dont on contestait fortement l'habileté et presque la valeur.

Le pouvoir, comprenant le danger de sa position, dirigea sur le pays de Caux tout ce qu'il put sauver de débris du champ d'Azincourt, pour les placer entre l'ennemi et les villes de l'intérieur. On ne se figure pas le mal que ces bandes, impuissantes et démoralisées, firent au pays qu'elles prétendaient défendre. Il fut si grand qu'on leur fermait les portes des villes, et qu'on les redoutait plus que les étrangers.

En faisant bonne garde sur ses ramparts, Rouen aurait pu se préserver de l'attaque des brigands; mais une inquiétude des plus sérieuses vint agiter les esprits; on s'attendait tôt ou tard à voir arriver les Anglais.

Les portes de Martainville et de Saint-Hilaire n'étant pas encore liées par des remparts, le bailli

Digitized by Google

Desquênes avait permis, en 1411, de tendre des chaînes à l'entrée des rues pour en défendre l'approche aux factieux. (1). En 1415, Charles VI donna plein pouvoir au capitaine de la ville de faire abattre les édifices qui seraient nuisibles à la défense de la place.

1417. Cette ordonnance fut renouvelée en 1417, par la reine Isabeau de Bavière, « se disant avoir l'administration du royaume pendant l'occupation du roi », locution adoptée pour désigner la maladie du monarque. Elle mandà de réunir un conseil composé des plus *notables ecclésiastiques pour faire démolir, abattre et arraser les églises*, maisons et châteaux des faubourgs, préjudiciables à la défense de la ville. Ces ordres furent strictement exécutés; et tant la crainte de l'ennemi était grande, que les ecclésiastiques ne s'opposèrent pas à la destruction des églises situées dans les faubourgs. On tira même, du monastère de Bonnes-Nouvelles, une masse considérable de pierres pour les employer aux fortifications (2).

Charles V avait déjà ordonné, à la requête des bourgeois, de faire contribuer le Chapitre comme les autres citoyens, pour la réparation des murailles, sous peine de *confiscation de son temporel* (3).

(1) Archives munic. de Rouen, reg V, f. 144.

(2) Ibid., folio 145.

(3) Ibid., folio 146.

Digitized by Google

Cette ordonnance avait été renouvelée en 1415; nous ne connaissons pas le montant des cotisations de l'église à ces deux époques; seulement, lorsque la ville fut menacée en 1417, le Chapitre, sur la demande de Pierre Polin, procureur général, accorda 200 écus; les chapelains fournirent leur contingent à part, car « tous ceux qui étaient dans la ville devaient contribuer à sa défense, *hors les mendiants.* »

La cathédrale de Rouen et toutes les paroisses de la ville s'étaient associées à ce grand effort patriotique. Le monastère de Saint-Ouen seul ne voulut rien payer; il était imposé à 400 écus, ou à deux cent dix muids de blé, plus au travail journalier de douze hommes, *pour le vuidage des fossés, quand leur tour écherrait.* Ce refus donna lieu à l'ordonnance du seigneur de Préaux, chargé de la défense de Rouen, et de Guillaume de Cramesnil, capitaine du château, portant que les moines de Saint-Ouen « avaient d'assez grandes possessions dans l'intérieur de la ville pour contribuer à sa défense, et qu'ils ne devaient pas jouir de plus de priviléges que les autres ecclésiastiques qui feraient les mêmes refus, si l'on écoutait les prétentions de ceux de Saint-Ouen » (1).

En confiant la défense de Rouen aux sires de Préaux, de la Fayette, de Gaules et de Crames- 1417.

(1) Archives municipales, reg. U, f° 166.

Digitized by Google

nil, Charles VI leur avait prescrit d'en visiter les murailles et les tours, de les mettre en état de défense, de les faire garder par les bourgeois et *tous sujets de ladite ville*, d'asseoir des contributions, *d'y entasser les vivres et biens des cités et des villages voisins non tenables*, de brûler même ces localités, si besoin était; de renvoyer de Rouen les séditieux et autres qu'ils *trouveraient nuisibles ou inutiles*, et de garnir de défenseurs le fort de Sainte-Catherine. Bref, leurs pouvoirs étaient des plus étendus; c'était, comme nous dirions de nos jours, l'état de siége avec ses mille rigueurs exercé contre les ecclésiastiques et les bourgeois, déjà obligés de verser leur sang, de faire l'office de maçons, de manœuvres, et de contribuer à leur propre solde.

Cette ordonnance fut transmise au bailli, Raoul de Gaucourt, qui la fit publier pour en assurer l'exécution. Raoul de Gaucourt, chevalier, chambellan du roi, membre d'une famille considérable de Picardie ayant fourni de grands officiers à la couronne, était peut-être d'une naissance trop élevée pour remplir les fonctions de bailli, qui le mettaient en rapport avec des bourgeois hautains dont il ignorait le caractère et les mœurs. Façonné à l'obéissance envers le souverain, il croyait qu'il devait en être de même des citoyens qui occupaient dans la hiérarchie un rang bien inférieur au sien.

Digitized by Google

Il ignorait à quels excès peut se porter une population orgueilleuse et déchaînée, et l'apprit à ses propres dépens.

Tout entier à l'exécution des ordres du roi, au lieu d'en tempérer la rigueur par des formes bienveillantes et polies, ce n'était partout dans Rouen que réquisitions, impôts et corvées; les églises et les maisons des faubourgs étaient rasées, et leurs pierres entraient dans la construction des remparts. Le bailli employait les ecclésiastiques et les bourgeois au curage des fossés; c'était l'esclavage le plus dur, déguisé sous le spécieux motif de salut public. Tel était l'intérieur de Rouen.

A l'extérieur, les campagnes étaient pleines d'aventuriers qui, sous prétexte d'intercepter les communications des Anglais, pillaient le pays de Caux, ne vivaient que de rapines, et menaçaient même la ville de Rouen d'une invasion, s'ils eussent été assez forts ou assez courageux pour le tenter. Ces bandes faisaient la force du parti Armagnac qui prétendait servir les intérêts du roi et de la France.

Le duc de Bourgogne épiait alors les événements; voyant le désordre partout et l'inquiétude silencieuse des villes, il écrivit à plusieurs communes dont celle de Rouen faisait partie, rappella les fautes des gouvernants, les lourds impôts, les aides, les gabelles qui accablaient le pauvre peuple; puis, retraçant les crimes imputés à ses adver-

Digitized by Google

saires, il offrit de ramener la paix dans le royaume et d'y employer son courage et ses efforts.

Ces lettres sont lues par des agitateurs dans les carrefours; le peuple est séduit par Alain Blanchard, zélé Bourguignon, qui se met à sa tête, et brave l'autorité des officiers royaux.

1417. La première tentative de l'insurrection fut contre le château, dont le capitaine avait fermé les portes. Le peuple fit de vains efforts, et son ardeur se serait peut-être refroidie, si l'on n'eût intercepté, à l'entrée de la ville, une lettre du bailli instruisant le roi de ce qui se passait, et demandant des secours contre les bourgeois. Ceux-ci comprirent que les forces réclamées ne pouvaient être que ces bandes de pillards couvrant le pays de Caux, et qu'elles entreraient dans Rouen comme dans une ville prise d'assaut. Leur fureur change tout-à-coup d'objet : ils abandonnent le château pour une conquête plus facile, et se portent rue Saint-Ouen, devant l'hôtel de Raoul de Gaucourt, dont ils font le siége. Alors, dit Monstrelet, des gens masqués, parmi lesquels se trouvait Alain Blanchard, attirèrent le bailli hors de son hôtel et l'assassinèrent; son lieutenant Jean Léger eut le même sort; leurs cadavres furent jetés à la rivière (1). Gillot le Clerc passa pour avoir porté le coup de la mort au bailli.

(1) Liv. 1, ch. 176.

Digitized by Google

De tels excès ne pouvaient rester impunis, les Rouennais ne trouvèrent d'autres voies de salut que de persévérer dans la sédition ; parti toujours funeste quand le succès est incertain ; car il augmente le nombre des victimes, aggrave la faute, surtout en présence des étrangers qui profitent de nos divisions pour subjuguer le pays.

La ville était alors acquise au duc de Bourgogne et l'espoir de tous résidait dans ce prince ; le château seul tenait bon, bien qu'impuissant pour faire rentrer les citoyens dans l'ordre ; c'était plutôt la prison des officiers royaux que le siége et l'instrument de leur autorité.

Le clergé n'avait pas provoqué ces funestes journées ; mais souvent vexé par les exigeances du pouvoir, il avait saisi l'occasion des troubles pour se montrer à son tour. Un homme de tête et de cœur, et peut-être un peu factieux, le vicaire général Robert de Livet, gouvernait alors l'archevêché. S'inquiétant fort peu de l'opinion de son chef, il fit passer dans l'âme des chanoines les sentiments qui animaient la sienne, et presque tous prirent les armes, soutinrent les intérêts du duc de Bourgogne qu'on appelait le *bon duc*, qu'on regardait comme le roi de la bourgeoisie et le sauveur de la France.

Le Dauphin était à Angers lorsque le bruit de ce soulèvement lui parvint. Ne voulant pas laisser la

Digitized by Google

ville de Rouen au pouvoir de ses ennemis, il réunit ses forces, vint au Pont-de-l'Arche, et avant de tenter aucune entreprise sérieuse, il envoya l'archevêque de Harcourt pour parlementer avec les Rouennais. Ceux-ci, ne se tenant pas inactifs, s'étaient portés sur leurs remparts, et l'archevêque ne fut pas médiocrement surpris de voir ses chanoines armés, gardant les portes, et donnant l'exemple de la discipline aux citoyens (1).

Il s'aperçut alors combien sa mission serait difficile; en effet les bourgeois refusèrent de recevoir le Dauphin, sous prétexte « qu'il entrerait chez eux avec plusieurs étrangers étant à la solde du roi et garnisons du pays de Caux, lesquels faisaient si exécrables cas qu'il n'était sûre de se fier à eux ni de les recevoir. »

Cependant au bout de trois jours les esprits étant devenus plus calmes, les chefs de la commune offrirent de traiter avec le prince qui s'était logé dans le village de Déville.

Alors, on s'entendit, et le Dauphin entra dans Rouen avec ses forces, se dirigea à cheval vers la cathédrale et y pénétra pour faire sa prière. Il se rendit ensuite au château où un accord définitif eut lieu entre lui et les citoyens; le seigneur de Gamaches fut nommé bailli de Rouen.

Comme un acte de sévérité paraissait nécessaire,

(1) Monstrelet.

Digitized by Google

on trancha la tête à Gillot le Clerc, assassin reconnu de Raoul de Gaucourt; Alain Blanchard s'évada, sans doute, pour se soustraire aux conséquences de sa position. Le clergé fut absous comme les autres citoyens; car le Dauphin reconnut volontiers qu'on n'avait pas été hostile à la royauté, et que la révolte n'avait eu lieu que contre les étrangers. « Il remit, en conséquence, les bourgeois en la bonne grâce du roi, leur restitua leurs priviléges, permit qu'ils conservassent leurs armes et chaînes, attendu la prochaine venue du roi d'Angleterre, et ordonna qu'ils pussent jouir et user des clefs des portes comme ils avaient accoutumé avant le dit cas » (1).

Après le départ du Dauphin, Rouen ne resta pas longtemps au pouvoir des Armagnacs; le duc de Bourgogne comprit que cette ville lui était acquise et n'avait manqué que de chefs de résolution pour tenir tête à l'autorité royale. Il y envoya secrètement quelques capitaines, parmi lesquels se trouvaient Guy Le Bouteiller et Laghen, bâtard d'Ailly; ces personnages levèrent l'étendard de la révolte; puis, aidés des bourgeois et d'un grand nombre de gens d'armes, leurs compagnons, ils assaillirent le château, s'en emparèrent, et forcèrent ceux qui le défendaient à se rendre ou à prendre la fuite. 1418.

(1) Archiv. municip., registre V, f° 131.

Digitized by Google

La cour fut consternée en apprenant que les villes d'Evreux, Mantes, Vernon, Pontoise et Louviers avaient suivi l'exemple de Rouen; elle dut se soumettre à la nécessité, et devenir, elle-même, bourguignonne, faute de mieux.

Guy Le Bouteiller se créa capitaine de la ville et du château de Rouen. Guillaume d'Houdetot fut nommé bailli, et l'on donna le gouvernement de la justice et la juridiction de la mairie, à Jean Seigneult, légiste distingué de la ville. C'était le créer maire, sous un autre nom, et lui en confier l'autorité.

Le Chapitre s'étant déjà montré bourguignon, eut peu d'efforts à faire pour suivre le mouvement de la Commune; ses délégués prirent part à tous les actes du nouveau pouvoir.

Il fallait alors penser sérieusement à la chose publique, car Henri V, encouragé par ses précédents succès, était descendu dans la Basse-Normandie dont il avait enlevé toutes les places. Connaissant les troubles qui régnaient dans Rouen, il jugea le moment favorable de se présenter devant cette ville, espérant qu'il aurait peu d'obstacles à vaincre du côté des bourgeois.

Mais Henri V n'avait pas prévu que les discordes civiles qui entraînent la ruine des États, cessent en présence de l'ennemi, et que les citoyens sont frères quand il s'agit de défendre l'indépendance

Digitized by Google

nationale, et de repousser le joug odieux de l'étranger.

Les bourgeois, disposés à faire bonne contenance, mandent au duc de Bourgogne qu'ils se sont soulevés pour sa cause, et le prient de leur envoyer de prompts secours. Ce prince fait partir pour Rouen un renfort important de soldats et de capitaines éprouvés; ceux-ci se distribuent la garde des remparts sous le commandement de Guy Le Bouteiller.

Henri V se présenta devant les murs de Rouen le 29 juillet 1418; après avoir inutilement sommé la ville de se rendre, il l'investit pour en commencer le siége; siége mémorable qui devait durer six mois, et réduire les habitants aux plus dures nécessités.

Il n'entre pas dans notre sujet de parler en détail du plan d'attaque des Anglais, postés à toutes les portes de la ville; de leurs infructueuses tentatives, de la résistance héroïque des habitants, qui aurait été couronnée de succès, s'ils n'avaient eu à lutter contre un ennemi plus cruel que le fer des Anglais; nous voulons parler de la faim à qui rien ne résiste, même les cœurs les plus grands et les plus éprouvés.

L'ordre avait été donné de s'approvisionner pour 10 mois, mais on n'eut pas le temps de le mettre à exécution. D'ailleurs, ces mesures qui pouvaient convenir aux gens aisés, étaient impraticables pour

Digitized by Google

le petit peuple, vivant au jour le jour, et sans moyens de pourvoir à de si longs besoins.

Tous les bourgeois contribuèrent pour la solde des troupes auxiliaires; les églises se cotisèrent, et le Chapitre paya 63 marcs d'argent. Mais bientôt toutes les bourses s'épuisèrent, car les vivres devinrent hors de prix, et les plus grossiers se vendirent au poids de l'or. La cathédrale, pourvue elle-même de fortes provisions de blé, en manqua bientôt, étant obligée de le partager avec les citoyens.

Dès le 7 octobre, le Chapitre fit porter à la monnaie 11 marcs et 2 onces d'argent qui restaient de la châsse de la Vierge; on paya plusieurs dettes, et l'on acheta deux boisseaux de blé, au prix de 60 liv., qui équivalaient à plus de mille fr. de notre monnaie (1).

Ce n'était que le commencement des misères du clergé, car le 15 décembre suivant, les chanoines prirent une décision pour faire acheter du blé partout où l'on en trouverait, et accepter du vin en paiement de ceux qui devaient de l'argent.

Deux jours après, dans une autre réunion capitulaire, à laquelle assistèrent le doyen Guillaume Dentrant, et les chanoines Rabache, De Boves, Deporte, de Livet, Alépée, Dovring et Desmares, on décida que, « vu le manque absolu de blé pour

(1) Reg. cap. 1418.

Digitized by Google

faire le pain, à cause du siége qui durait depuis cinq mois, et de la surveillance exercée tant de jour que de nuit par le roi d'Angleterre, laquelle empêchait les vivres de pénétrer, et vu l'impossibilité où l'on était de recevoir de l'argent des fermiers, l'on donnerait à chaque chanoine 2 s. 6 d. par jour. » Jean Alépée, trésorier, fut chargé de payer cette somme tant que durerait le siége (1).

Les ecclésiastiques, comme les habitants les plus aisés de la ville, étaient épuisés; on ne trouvait plus que de la viande de cheval, et les animaux les plus dégoûtants se vendaient des sommes énormes: une tête de cheval coûtait plus de 150 francs, un rat 40 francs, un chat 60 francs et une souris près de 8 francs (2). Tout se vendait à proportion de ce prix.

Malgré ces misères, on ne parlait pas encore de se rendre. On se sentait, il est vrai, assez de force pour tenir tête aux Anglais, un peu moins pour résister à la faim; on prit alors le parti d'expulser 12,000 individus, hommes, femmes et enfants, devenus un fardeau pour la ville à bout de provisions. 1418.

Ces malheureux, repoussés par l'ennemi, furent contraints de se réfugier au pied des remparts, et d'y séjourner durant plusieurs semaines, mourant de faim, vivant d'herbes, de racines, en butte à

(1) Reg. cap. 1418. (2) Archeologia, 21.

Digitized by Google

l'intempérie de la saison. Un grand nombre de femmes accouchèrent dans les fossés; des prêtres de la ville recevaient leurs enfants, que l'on hissait dans un panier, et les renvoyaient après les avoir baptisés (1).

En regard de l'abondance qui régnait dans le camp anglais, les assiégés furent tellement touchés du dénuement de ces victimes, que les rigueurs dont on usait envers elles parurent contraires au droit des gens. Le clergé, qui prend sous sa protection toutes les misères, partageait cette opinion; alors le vicaire général de Livet, entouré d'une foule d'ecclésiastiques, monta sur les remparts et fulmina une sentence d'excommunication contre Henri V et son armée (2). Ce roi n'oublia jamais un pareil acte qui devint, pour le chanoine, la cause funeste d'exils et de persécutions.

Cependant on ne pouvait longtemps rester dans cet état qui devenait chaque jour plus critique. Un vieux prêtre de la ville partit secrètement pour réclamer des secours du roi et du duc de Bourgogne, et leur dit : « Il m'est enjoint, de la part des habitants de la ville de Rouen, de crier contre vous sire, et aussi contre vous duc de Bourgogne qui avez le gouvernement du roi et de son royaume, le grand *haro* pour l'oppression qu'ils

(1) Monstrelet, liv. I, chap. 208.

(2) Chron. manuscrite de Henri V, f° 187.

Digitized by Google

ont des Anglais; ils vous mandent et vous font savoir par moi, que si par faute de votre secours, il convient qu'ils se soumettent au roi d'Angleterre, vous n'aurez de tout le monde pires ennemis qu'eux, et s'ils le peuvent, ils vous détruiront vous et votre génération (1) »

Des secours furent promis; le prêtre, rentra dans Rouen avec des espérances qui comblèrent de joie les habitants et ne furent cependant pas réalisées. On s'adressa au Dauphin; mais les divisions qu'on avait fomentées, lui ayant fait perdre toute autorité, il lui fut impossible de venir au secours de la ville. Ainsi les Rouennais allaient payer cher le malheur de leur rébellion: car si la concorde eût existé parmi les Français, si d'égoïstes partis n'avaient préféré leur propre élévation à la grandeur et à l'indépendance de la patrie, on n'eût pas consumé le temps en vaines disputes, les places auraient été approvisionnées, et pourvues de défenseurs, l'armée royale aurait été réunie, et les étrangers, resserrés entre elle et une ville héroïque, qui les arrêtait depuis 6 mois, auraient été battus et rejetés sur leurs vaisseaux.

Cependant les promesses du roi reçurent un commencement d'exécution; mais au lieu de guerriers pour culbuter les Anglais, ce fut le légat du pape, le cardinal des Ursins, qu'il envoya pour

(1) Monstrelet, liv. I, chap. 207.

Digitized by Google

traiter de la paix avec Henri V ; ce roi l'acceptait à des conditions si dures qu'on fut obligé de rompre les conférences.

Après tant de déceptions, les Rouennais, ne prenant conseil que de leur désespoir, résolurent de sortir en masse, pour attaquer le quartier du roi d'Angleterre, situé à la Chartreuse : tandis que deux mille hommes se portaient d'un côté pour exécuter ce projet ; d'autres, passant par la porte du château, tombaient dans le fossé, avec le pont-levis qui avait été scié. Cet événement fit manquer l'expédition et apprit aux bourgeois qu'il y avait des traîtres dans leurs rangs. On soupçonna les chefs bourguignons, et Guy le Bouteiller le premier, de s'être vendus aux Anglais ; la suite ne fit que confirmer cette opinion. On sait qu'un chef a mille moyens de perdre la cause qu'il paraît ostensiblement servir, ténébreuses pratiques toujours ignorées de ceux qui se dévouent avec loyauté, et qui ne sont dévoilées qu'au moment où le traître peut se démasquer sans crainte, et recevoir le prix honteux de son infamie.

Les chefs bourguignons sentaient bien qu'ils étaient dans une position des plus fausses. Le triomphe de la France les livrait aux partisans du Dauphin qui auraient à leur reprocher d'être les auteurs de tant de maux ; les moins politiques d'entr'eux servaient par devoir sans s'inquiéter de

Digitized by Google

l'avenir; la crainte frappait les irrésolus; et les plus compromis ne demandaient pas mieux que de faire leur soumission aux Anglais. Henri V en eut connaissance, prêta l'oreille à leurs propositions, fatigué qu'il était lui-même de la lutte et craignant que trop de sévérité ne portât les assiégés à de trop grandes entreprises; il envoya l'archevêque de Cantorbéry pour traiter avec les Rouennais.

Le rôle des hommes d'armes cessait accidentellement : les habitants firent leurs propres affaires et l'Église reprit l'influence qu'elle ne manquait jamais d'exercer dans de pareilles négociations; l'abbé de Saint-Georges, Étienne de Rondemare, official de Rouen, les chanoines Guillaume de la Salle, Jehan Alépée, quelques chevaliers, et un certain nombre de citoyens, furent désignés pour s'entendre avec les commissaires étrangers.

Le 13 janvier 1418, après de longs débats, les délégués de la ville convinrent d'ouvrir leurs portes aux Anglais, s'ils n'étaient secourus avant le 19 du même mois, et de payer 300,000 écus de subsides en plusieurs termes. Il fut arrêté :

Qu'Henri V pourrait construire un château dans la ville;

Que les bourgeois feraient rentrer dans leurs murs les malheureux qui *étaient aux fossés*, les nourriraient, et en répondraient à Dieu et au roi d'Angleterre;

Digitized by Google

Que les reliques et joyaux de l'abbaye de Sainte-Catherine-du-Mont, déposés en ville et au château, seraient remis à celui qu'on chargerait de les recevoir, pour les restituer à ce monastère que le roi avait pris sous sa protection;

Que les hommes d'armes étrangers qui ne voudraient pas rester sujets du roi d'Angleterre, pourraient se retirer, en abandonnant leurs armes et leurs chevaux;

Que le bailli Guillaume d'Houdetot, Alain Blanchard, le maire Jean Seigneult, et le chanoine maître Robert de Livet, demeureraient prisonniers.

La cause de leur détention se trouve consignée dans le paragraphe suivant du traité : « Le roi pardonne *les injures proférées contre lui* (1), par imitation de la divine clémence, mais il en excepte cependant les personnages qui viennent d'être nommés. » C'était, comme on voit, le bailli qui avait usé de toutes les ressources pour ranimer le zèle des assiégés.

C'était Alain Blanchard, maître des arbalètriers, qui avait beaucoup payé de sa personne dans toutes les péripéties de ce long siége : c'étaient enfin les chefs de la commune et le chanoine de Livet

(1) Il pardonne les collocations que certains lui auraient faites, ou par leurs lèvres polutes auraient dites de la sérénité et majesté dudit seigneur roi.... hors aux personnes dessus dictes qui spécialement étaient exceptées. [Arch. municip., r. côté 2.]

Digitized by Google

qui s'était permis de lancer l'anathême contre le roi d'Angleterre et son armée. Henri V, par ces rigueurs, ne pouvait mieux les recommander à la postérité.

La ville, n'ayant aucun secours à attendre de la France, ouvrit ses portes aux Anglais, le 19 janvier 1419, d'après les termes de la capitulation.

L'ÉGLISE DE ROUEN

Durant l'occupation anglaise de 1419 *à* 1449.

Les malheureux Rouennais apprirent à leurs dépens ce qu'il en coûte à s'allier avec des factions dont la seule ressource, en cas de revers, est de recourir à la protection de l'étranger. Le 19 janvier, le duc d'Exester, avec un corps nombreux, prit possession de leur ville, et y arbora les couleurs de l'Angleterre. Le lendemain, Henri V vint à son tour, entra dans la cathédrale, où il remercia Dieu de sa victoire, et alla se loger au château. 1419.

C'était un spectacle insultant et pénible de voir le cortége royal, composé de brillants chevaliers, passant au milieu de cadavres gisants dans les rues de la ville, et d'un peuple humilié et amaigri par toutes sortes de privations et de fatigues.

Digitized by Google

On voyait auprès de Henri V, Philippe Wigorn, nommé chancelier de Normandie, Jean Roffey, garde du sceau, tous deux évêques; ensuite Thomas de Clarence, frère du roi, les comtes Jehan Hautington, Edmond Marchies, Richard Waron, Jehan Marescal, Henri, fils de Hugues, chancelier d'Angleterre, Gautier Hunger, sénéchal du palais, suivis de nombreux guerriers.

La garnison de Rouen quittait alors la ville, à pied et désarmée. En passant sur le pont, on la dépouillait de ses bijoux, de son or, et d'une partie de ses vêtements. Plusieurs chevaliers, indignés d'un pareil outrage, préférèrent jeter leur argent dans la Seine, que de le voir passer aux mains des Anglais (1).

Tout ce qui était indépendant par caractère ou position, ne voulut pas se soumettre au nouveau pouvoir. Guy Le Bouteiller, presque seul, prêta serment de fidélité à Henri V, et reçut de ce roi les fiefs du Plessis, de Conches et du Boisguillaume, dont on avait dépouillé des Français fidèles. On ne douta plus de sa trahison, surtout lorsqu'on le vit, quelques années après, nommé bailli de Rouen.

La politique de Henri V fut d'accueillir le clergé de la cathédrale avec distinction et bienveillance. Le jour même de son entrée, il remit au Chapitre une charte souscrite de *son château de Rouen*,

(1) Monstrelet, liv. I, chap. 209.

Digitized by Google

par laquelle il lui confirmait les priviléges concédés par ses prédécesseurs *les rois de France et d'Angleterre;* puis il accordait aux ecclésiastiques absents un certain délai pour rentrer en ville, passé lequel il userait de rigueur envers ceux qui ne se rallieraient pas à sa cause.

Néanmoins, aux termes de la capitulation, il fit enlever et transporter en Angleterre le chanoine de Livet, si français pendant le siége, et remplaça le doyen, alors absent, par Jehan Dugay, auquel on donna une maison canoniale, située rue aux *Oues* (1), occupée par le chanoine Havart qui faisait partie de la suite du Dauphin. L'archevêque Louis de Harcourt ayant quitté la province, la nomination de Jean Dugay remettait l'administration de l'Eglise entre les mains des Anglais.

Henri V ne tarda pas à s'occuper du sort des bourgeois. Après avoir nommé lord Willougbhby, capitaine du château, et le comte de Warwick, bailli royal, il fit pendre Alain Blanchart, maître des canonniers, qu'une chronique qualifie de *certain malfaiteur* (2), et qui, probablement, à travers les péripéties d'une existence remplie de bien et de mal, n'avait pour le moment d'autres torts que d'avoir été fidèle à la France. On lui asssocia d'autres victimes « qui furent décapitées et exé-

(1) *Ancarum*, rue aux Ours.

(2) Vie manuscrite de Henri V, f° 196.

Digitized by Google

cutées par justice, et dont les biens et héritages furent confisqués au profit du roi (1). »

Les hôtels des grandes familles de Rouen, qui ne voulurent pas se soumettre à l'autorité du vainqueur, furent donnés à des Anglais, et l'on renferma, dans le château, 80 ôtages pris parmi les principaux citoyens, pour garantir la rançon de la cité.

On ne peut se faire une idée des rigueurs employées par le bailli pour le recouvrement de cet impôt. Comme on lui faisait observer qu'on avait taxé des ecclésiastiques indigents, de malheureuses veuves, et autres pauvres gens qui n'avaient aucun moyen de payer, il ordonnait, pour toute réponse, « de mettre leurs domiciles et mobilier en criées, pour, l'argent qui en sortirait, être converti en l'acquit de leurs assis (2). »

On ne voyait, dans Rouen, que ventes de maisons, de meubles, et tout était acheté à vil prix par les Anglais eux-mêmes qui en recueillaient les deniers.

Un grand nombre de citoyens avaient quitté la ville pour se soustraire à ces rigueurs. Le comte de Warwick écrivit à ses sergents de Louviers, du Pont-de-l'Arche et de Freneuse, « de contraindre les absents qui s'étaient retirés dans ces sergente-

(1) Relevé des Arch. municipales de Rouen.

(2) Relevé des Archives municipales de Rouen.

Digitized by Google

ries, à payer leur cotisation, sous peine d'emprisonnement et de vente de leurs biens. »

Jehan Sécart, curé de Saint-Vivien, taxé à 480 livres tournois, fut obligé de les emprunter. Ne pouvant en faire le remboursement assez tôt, son créancier, nommé Rogier Gosse, le fit mettre en prison, d'où il ne sortit qu'après lui avoir abandonné le revenu de sa cure.

Le monastère de Fécamp, ne pouvait réunir assez d'argent pour payer la totalité de sa rançon; son receveur Jean Cuillerier, alla à Rouen porter un fort à-compte au chancelier. « Il fut arrêté et détenu prisonnier au vieux châtel, duquel voyage ledit receveur, son clerc et deux chevaux vaquèrent pendant l'espace de 21 jours (1); » il ne fut délivré qu'après avoir payé intégralement la rançon de la communauté.

Les étrangers qui occupaient nos villes, n'ayant pas assez de forces pour faire la police au-dehors, les campagnes étaient couvertes de bandes de nationaux qui entravaient les communications; si bien que le peuple avait à souffrir des deux côtés.

Ceux qui percevaient les finances pour les Anglais étaient obligés de prendre pour escorte des détachements d'hommes de guerre, qui ne faisaient pas d'autre service. Les denrées ne se vendaient plus que rendues *aux péril et danger des fer-*

(1) Comptes de Jean Cuillerier. [Archiv. départ.]

Digitized by Google

miers ; on était contraint de garder les récoltes et de les faire enlever de suite, « car si elles fussent demeurées, elles auraient été perdues et prises par les
1419. gens d'armes étant lors ès garnisons du pays (1). »

Les grains que l'on adressait à la cathédrale étaient chaque jour pillés; les chanoines portèrent plainte au roi, et en reçurent un sauf-conduit stipulant qu'il accordait la trève de Dieu pour eux et leurs possessions, par suite du serment qu'ils avaient prêté, et défendait aux soldats de ses camps, villes et garnisons, d'arrêter les vivres de l'Église de Rouen, ses chevaux, ses blés ou ses revenus, *sous quelque couleur que ce fût ;* il notifia le même ordre aux baillis de Londinières et de Martin-Église, terres appartenant au chapitre de la cathédrale (2).

Malgré ces injonctions royales, les malheureux fermiers de l'église ne purent échapper à la perte de leurs denrées; et ce qui vint compléter leur ruine fut l'abaissement du taux de la monnaie; car, la livre qui valait 25 sous, fut réduite à 4 sous 2 deniers, ce qui quintuplait le prix de leurs fermages et leurs contributions. Aussi disaient-ils « n'avoir pas de quoi payer, attendu qu'à l'époque de leurs baux, il n'était fait mention que de monnaies de 48 gros par livre, lesquelles avaient cours (3). »

(1) Comptes de Jean Guillerier. (Arch. départ.)
(2) Reg. Cap. 1419.
(3) Comptes de Jean Guillerier. [Arch. départ.]

Digitized by Google

Leurs plaintes furent générales alors. Le Chapitre prit en considération les dommages que les hommes de sa terre et seigneurie de Roumare et de la Cauchie avaient éprouvés et leur rendit la moitié de leurs fermages. Beaucoup ayant menacé de déserter le pays, le Chapitre ajouta que « si aucuns voulissent délaisser leurs terres, ils seraient tenus pour toutes les dites rentes et arrérages, sans être compris dans ladite grâce ou relaxe. »

Par une autre délibération, on arrêta que, pour engager les hommes de Londinières à rester dans ladite seigneurie, on leur donnerait quittance de ce qu'ils devaient, à charge par eux de rebâtir leurs maisons qui avaient été brûlées.

Vinrent ensuite les réclamations des fermiers de la Neuville et de Champ-d'Oissel. On décida de s'informer de leurs pertes, « pour leur en faire rémission et grâce de tout ou partie. »

Il fallut aussi pourvoir au remplacement du mobilier des églises; on envoya des Missels et des ornements dans plusieurs paroisses du pays de Caux pillées par les Anglais; car ceux-ci n'avaient même pas respecté les lieux consacrés au culte divin.

Si la cathédrale souffrit de l'invasion étrangère, elle n'eut pas moins à se plaindre de certains individus qui crurent que des désordres partiels passeraient inaperçus au milieu de plus grands désordres. C'était à qui porterait atteinte à ses propriétés :

Digitized by Google

Joseph Jollet, de Londinières, avait fait paître, sur les terres du chapitre, quatre-vingt moutons qui furent pris et séquestrés par les sergents de l'official. On les rendit au fils de Jollet à condition qu'il se ferait incarcérer dans les prisons d'Albane, et comparaîtrait devant le bailli de Londinières; ce qui n'eut pas lieu, car les chanoines, prenant en considération les services antérieurs de Joseph Jollet, le condamnèrent seulement à payer 30 livres 4 sous tournois, et le mirent en liberté.

Henri V s'aperçut que l'archevêque ne s'empressait pas de rentrer dans son Église; il lui expédia, le 21 décembre 1419, un sauf-conduit pour venir lui prêter serment de fidélité, accompagné de quarante personnes *de son état*, promettant protection pour ses biens, ses joyaux et ses bagages (1). Louis de Harcourt n'obéit pas aux ordres du roi.

L'armée anglaise ayant quitté Rouen, chacun revenait à ses occupations ordinaires, et l'on aurait oublié les maux passés, si le souvenir de la patrie déchirée n'eût oppressé tous les cœurs.

Un des premiers devoirs du Chapitre fut de revoir les statuts du pape Urbain, pour ramener la discipline, fortement ébranlée, depuis le temps où les gens d'église, assujettis à de rudes travaux militaires, avaient un peu négligé les devoirs de leur état.

(1) Rymer [4 vol. p. 157, troisième partie]

Digitized by Google

La fierte fut levée cette année comme les précédentes; le Chapitre désigna Jehan Anquetil, de la paroisse de Saint-Gervais, retenu dans les prisons du château pour rapt et violence sur la personne de Guillemette Aubert, du Mont-aux-Lépreux; ce choix fut fait par ordre du roi qui voulut que les complices du prisonnier participassent au privilége de Saint-Romain. 1419.

L'Église ne touchait plus la dîme de ses revenus de Dieppe; elle envoya deux fois Joseph Dugay au camp du roi, devant Melun, pour obtenir des lettres-patentes qui l'en remissent en possession. Le même chanoine alla à Paris, afin de surveiller la confection d'une image de la Vierge en argent doré, pour laquelle le fils de Charles VI, Louis, Ier Dauphin, avait légué une somme assez considérable. Cette statue étant d'un poids supérieur à celui porté sur le testament du prince, l'archevêque fit remettre, par son trésorier Jehan Alepée, 292 livres 9 sous tournois pour y suppléer. Joseph Dugay reçut 27 livres 13 sous 4 deniers pour les dépenses faites par lui dans ses différents voyages.

L'Église fit alors son premier essai de juridiction contre les Anglais. Ce n'était pas une petite entreprise qu'un pareil acte; il réussit, et lui donna la mesure de son autorité et du respect qu'elle inspirait encore aux étrangers: Pierre Auberville, prêtre, arrêté par des Anglais, et conduit dans la prison

Digitized by Google

du roi, trouva moyen de se réfugier dans le chœur de la cathédrale, où il devait jouir de l'immunité. Des soldats, usant de violence, entrèrent dans l'église, l'en arrachèrent, et le conduisirent en prison.

Sur la plainte du Chapitre, le duc d'Exester, capitaine du château, fit reconduire le prisonnier dans l'église, où il fut remis, en présence de nombreux témoins.

A cette époque, une révolution fort inattendue venait d'avoir lieu à Paris, et changeait encore une fois la face des affaires : Les Bourguignons, alliés aux Anglais, s'étaient emparés du pouvoir après une lutte sanglante avec les partisans de la faction d'Armagnac. Le haut clergé de Normandie, attaché à ces derniers, perdit un de ses évêques, Jean Langret de Bayeux, qui fut assassiné, le 14 juillet, par les Bourguignons. L'archevêque de Rouen se trouva fort heureux d'échapper au massacre.

La conséquence de cette révolution fut l'alliance d'Isabeau de Bavière avec les Bourguignons et les Anglais, contre le Dauphin, fils de Charles VI. Alors eut lieu le mariage de Henri V avec Catherine de France, suivi du fameux traité de Troyes qui excluait le prince français de la couronne, reconnaissait le roi d'Angleterre comme héritier de Charles VI, et lui donnait, dès ce moment, le titre de régent du royaume.

Digitized by Google

Henri V vint à Rouen avec sa jeune épouse, et y fit élever, sur l'emplacement de la maison des Béguines, une forteresse, à proximité de la Seine et de ses vaisseaux. Par un acte du 13 janvier 1420, il en confia l'exécution à Jehan Salvart, maître en maçonnerie, mettant à sa disposition toutes les charrettes et matériaux dont il aurait besoin pour cette œuvre (1). 1420.

Henri V réclama ensuite des subsides pour la guerre qu'il allait entreprendre, et demanda au clergé la dîme de ses revenus. Son mandement fut adressé aux vicaires généraux de l'archevêché de Rouen, aux évêques de Séez, d'Avranches et de Coutances, présents; aux vicaires des évêques d'Evreux et de Lizieux, occupés au-dehors (2), et à ceux de Bayeux, le siége vacant. L'archevêque de Rouen seul s'était retiré, par attachement à la France.

Pendant qu'on recueillait ces deniers, Henri V accorda, le 16 janvier, aux confrères de la Vierge Marie, fondés dans la cathédrale, à raison de leurs grandes charges, de prendre 25 muids de sel dans le grenier de Rouen, en exemption de tout droit de gabelle (3).

Il fit plus : quatre jours après, il exempta les chanoines *de tout aide de ville*, de toute imposi-

(1) Rymer, [t. IV, 3. partie, p. 157]

(2) In remotis agentes. [Rymer, t. IV, 4. partie, p. 22.]

(3) Id. id. id. p. 153.

Digitized by Google

tion de quatrième, au profit des places ou bourgs dans lesquels entreraient les vins, blés, pois et cervoises de leurs bénéfices, et leur permit de vendre ces denrées, en prouvant, toutefois, qu'elles ne venaient pas d'acquisition.

Il défendit à ses officiers de faire monter la garde, soit de jour, soit de nuit, aux ecclésiastiques de la province, de leur faire faire le guet sur les murs, aux portes ou dans un lieu quelconque des villes, bourgs et forteresses, et de les appeler à faire ou à réparer les fossés (1).

On voit la longue nomenclature de travaux et de fatigues auxquels le clergé avait été contraint de se soumettre comme les autres citoyens.

Nous trouvons, le 11 avril 1420, un acte dans lequel la cathédrale est de nouveau citée: Henri V, à l'occasion de son joyeux avènement, et *ayant bonne remembrance de la benoîte passion de Jésus-Christ*, ouvre à tous les détenus les prisons de Rouen, sans excepter celles de l'archevêque, ayant appris qu'elles renfermaient des criminels *qui y étaient en grande misère* (2).

Henri V s'en alla bientôt à Londres, et revint peu de temps après sur le continent. L'attitude des partis était nette alors; la France pouvait se partager, en partisans du Dauphin, ou du roi d'Angleterre.

(1) Rymer. [t. IV, 3. partie, p. 153.]

(2) Rymer. [t. IV, 3. partie, p. 157.]

Digitized by Google

Cet état de choses entraînait, pour les Français, l'obligation de prêter de nouveaux serments. Quelques-uns se soumirent à la nécessité; mais d'autres, plus courageux, ne craignirent pas de perdre leurs positions et leurs biens pour aller rejoindre le Dauphin; plusieurs chanoines de Rouen furent du nombre de ces derniers.

Les ecclésiastiques étaient tenus au serment comme les autres citoyens; le Chapitre, présidé par Nicolas de Vendères, l'homme des Anglais, assisté de maître Guillaume de Malpipes et de Guillaume Pain-de-Seigle, s'assembla pour faire l'appel de ses membres. André Pougnant et plusieurs autres n'ayant pas répondu et ne s'étant pas fait représenter, furent privés de leurs bénéfices « pour avoir été rejoindre le Dauphin Viennois, sur des terres notoirement insoumises au roi de France et d'Angleterre (1).

Louis de Harcourt étant toujours absent, on confisqua les revenus de l'archevêché. Ce prélat aima mieux se retirer dans le Poitou que de se prêter à une soumission que réprouvaient ses liens de famille, sa conscience et son patriotisme. Alors des Anglais firent irruption dans le Chapitre, et s'emparèrent de bénéfices dont les titulaires venaient d'être dépouillés. Nous trouvons les Stopindon, Gauvren, Hisbinn et autres, presque tous laïques,

(1) Reg. cap. [Arch. départ.]

Digitized by Google

prendre place au milieu des chanoines, et s'attribuer des revenus qui n'appartenaient qu'aux vrais serviteurs de l'Eglise.

Il y eut une réintégration qui paraîtra des plus naturelles; ce fut celle de Guillaume Le Carpentier, attaché depuis longtemps au parti anglais. Henri V manda au Chapitre, par l'intermédiaire du capitaine du château, de remettre à ce chanoine les revenus de sa prébende.

André Marguerie rentra aussi dans son bénéfice, prouvant qu'il était au concile de Constance, assemblé pour l'union de la sainte Eglise, *et qu'il n'avait pas tenu au parti des Armagnacs.*

Cette année (1420), ce fut un Anglais du nom de Lannequin, de la paroisse de Wise, diocèse de Salisbury, qui jouit du privilége de la fierte; il était détenu dans les prisons du roi convaincu d'homicide sur la personne d'un marchand de Monfort.

1421. Le Chapitre prit, en 1421, diverses mesures administratives que nous croyons devoir rapporter ici. Il nomma Jonh. Dumouchel, clerc de ville, pour percevoir ses revenus dans l'enclos de Rouen, et faire exécuter *les défaillants à payer*, après en avoir, toutefois, référé au Chapitre.

Il prescrivit de faire un inventaire de tous les livres de l'Eglise et des écritures, consistant *en lettres et chartes*; de visiter les chapelles, les ornements, les châsses et les reliques, et de s'infor-

Digitized by Google

mer des réparations dont ces objets auraient besoin.

A cette époque, on continuait les travaux extérieurs de la cathédrale. Nous trouvons dans les comptes de l'Eglise la somme de 76 livres payée à Ricard Mites, qui avait apporté, dans son navire, des pierres depuis Vernon jusqu'au quai de Rouen.

Robin Alorge reçoit, de son côté, une certaine somme pour avoir prêté les câbles servant au déchargement de ce navire.

Nous prions de fixer ces noms de Ricard Mites et de Robin Alorge, que nous verrons bientôt périr victimes de leur patriotisme et de leur haine pour le gouvernement des Anglais.

Jehan Le Monnier, charpentier, établit un pont en bois pour conduire ces pierres jusqu'à la porte de la ville, et l'on rétribue Pierre Le Grand qui en avait porté 120 voitures jusque dans la cour d'Albane, à raison de 12 sous 6 deniers par voyage.

Enfin, à quelques mois de là, on remet 120 liv. à Jehan Le Hun, pour 19 images faites par lui avec les pierres de la fabrique, et posées sur le portail de Saint-Jean (1).

Jehan Marguerie, vitrier, plaçait seize panneaux à plusieurs fenêtres de l'église; Guillaume de Gran-

(1) Ces images existent encore aujourd'hui sur le portail voisin de la tour de Saint-Romain. On voit que la nouvelle façade, exécutée par Jenson Salvart, venait d'être terminée.

Digitized by Google

ville et Jehan de Senlis, vitriers, étaient occupés aux réparations des verrières, et l'on accordait des fonds à Jehan Le Monnier « qui avait dressé certains engins, pour asseoir les claires-voies de la tour, devers la Madelaine, nouvellement voûtée. » Puis l'on réparait le grillage en fer de la sépulture située dans le chœur à gauche du maître-autel.

Les doyens ruraux furent chargés de faire la perception des kalendes de Caux, car les procureurs n'osaient se rendre dans ces localités à cause du peu de sûreté qu'il y avait à parcourir les campagnes. Les doyens envoyèrent le montant de leurs recettes pour les circonscriptions de Saint-Romain, de Valmont, Fauville, Cauville, Brai, Baqueville et Pavilly.

Ces collectes se montèrent à 15 ou 18 sous par doyenné; l'exemption de Montivilliers fut la seule qui fournit 27 sous 3 deniers; les doyennés de Saint-Georges, de Saint-Wandrille, de Périers et du Bourgtheroulde *ne produisirent rien à cause des guerres* (2).

1422. Henri V était à Rouen en août 1422, car par ses lettres-patentes souscrites du château de cette ville, il accorda à la cathédrale un *vidimus* de toutes ses chartes, dans lequel on reconnaît que les chanoines agissant avec prévoyance, venaient de vendre le reste des biens qu'ils possédaient en

(1) Nihil propter guerras. [Comptes de la fabrique, arch. dép.]

Digitized by Google

Angleterre. Le roi leur permit d'amortir 300 livres tournois provenant de cette vente, sur la ferme de Roger de Mortemer, appartenant au monastère de Saint-Victor en Caux, et de placer d'autres sommes sur les halles et moulins de Rouen, dont les rentes devaient être payées par le vicomte de cette ville et le vicomte d'Eu (1).

Il est évident, par ces placements, que les finances de la cathédrale étaient dans un état prospère, puisqu'elle amortit des sommes dont elle aurait pu disposer pour de plus pressans besoins. Les chanoines agissaient avec prévoyance en se défaisant de leurs biens d'Angleterre qui auraient pu être confisqués, comme l'ont été tant d'autres domaines appartenant à l'Église de la province.

Les lettres du roi d'Angleterre sont du 15 août 1422. Seize jours après, ce monarque mourait dans le château de Vincennes près Paris. Son fils, Henri VI, âgé seulement de six mois, lui succéda, et le duc de Bedford fut nommé régent du royaume. L'infortuné Charles VI mourut presqu'aussitôt. Ainsi les deux compétiteurs au trône de France se trouvèrent être, d'un côté, un enfant de six mois, soutenu par Isabeau de Bavière, le duc de Bedford, l'armée Anglaise et les partisans que le système avait su gagner à sa cause; de l'autre, le Dauphin, Charles VII, expulsé de Paris, sans ressources,

(1) Cart. de la cathéd., sur papier. [Arch. départ.]

Digitized by Google

mais entouré d'hommes dévoués, de guerriers fidèles à la France, qui n'avaient jamais désespéré de son indépendance et de ses glorieux destins.

Le duc de Bedford vint à Rouen, et se fit précéder d'une ordonnance royale annonçant qu'il y avait dans son âme des idées de bienveillance et de générosité qui n'existaient pas dans celle d'Henri V. Il temoigna hautement le désir de tout pacifier, comme s'il eût été possible de réunir dans un intérêt commun deux peuples rivaux qui ne pouvaient se souffrir.

Ce prince rappella, dans cette ordonnance, que Henri V avait établi plusieurs garnisons de gens d'armes et de trait « en plusieurs châteaux, villes, cités et forteresses, lesquelles, bien que payées de leurs souldées, selon le nombre de gens que les capitaines avaient affirmé tenir ès dites garnisons, faisaient de grands torts et excès, *comme rompre des églises*, *emporter les biens de dedans*, prendre et violer femmes mariées et autres, battre inhumainement les pauvres gens, voler leurs chevaux et autres bêtes, enlever leurs semences, loger dans les hôtels *des gens d'église*, des nobles, des bourgeois et autres, contre leur gré et volonté, lever et prendre des pensions sur les villes, contraindre les habitants à faire des guets et gardes dans les forteresses, extorquer grandes et indues sommes pour défaut, battre et justicier les pauvres gens à

Digitized by Google

volonté, en les renfermant, soit dans des prisons ou dans leurs hôtels, et pillant leurs biens sans rien payer. »

Suit une nomenclature des malversations reprochées aux baillis, qui, la plupart, joignaient à ce titre celui de capitaine. On voit qu'ils vendaient les charges de clercs, de gardes du Sceau, de lieutenants, à des hommes avides et sans honneur qui abusaient de leur position pour faire des *prises de vivres et d'argent à leur bon plaisir*.

Tel était le régime anglais en Normandie; le duc de Bedford voulut le réformer et ne put réussir. Ce prince croyait de bonne foi que son neveu, Henri VI, était le véritable roi de France, et qu'un peuple est toujours libre de changer ses princes, sa constitution et ses lois. Il se flattait de voir s'accomplir la haute pensée de Guillaume-le-Conquérant, qui avait rêvé le plus beau des empires dans la réunion de la France telle qu'elle existait alors, avec les Flandres et l'Angleterre; empire immense dont la Normandie eût été le centre, et Rouen la capitale. On ne concevait pas encore une alliance possible entre le caractère plus bruyant que propre aux grandes choses, des peuples méridionaux, avec l'énergique froideur des populations placées sous un soleil moins ardent.

Le duc de Bedford convoqua un concile à Vernon pour arrêter quelques mesures politiques et

Digitized by Google

recevoir de nouveaux serments. Comme on devait s'y occuper en même temps de la discipline de l'Église, le Chapitre s'y fit représenter par l'archidiacre Guarin qui reçut 30 sous tournois pour ses peines et dépens.

On apprit, dans le même temps, la mort de Louis de Harcourt arrivée à Chatellerault le 19 novembre 1422. Les chanoines nommèrent, en Chapitre, les officiers de l'archevêché et demandèrent au duc de Bedford des sauf-conduits pour eux et les autres gens d'église que les affaires générales contraindraient à s'éloigner. Ils exposèrent qu'il y avait peu de sûreté à s'écarter des villes à cause des soldats anglais qui attaquaient les voyageurs.

Une ordonnance de Henri V ayant défendu de conférer aucun bénéfice ecclésiastique en Normandie avant d'avoir obtenu son assentiment (1), le Chapitre demanda au duc de Bedford la permission d'élire un nouvel archevêque. Le duc répondit favorablement aux chanoines, en leur recommandant de mettre de côté tout motif de faveur et d'intérêt, et de ne voir que l'honneur de Dieu, pour donner à l'Église un véritable pasteur, *agréable au roi et au pays* (2).

(1) Qui sit ecclesiæ, civitati et patriæ gratus, utilis et fructuosus, ac nobis et domino nostro primum favorabilis et propitius. [Synod. Roth, t. II, p. 76].

(2) Rotul. Norm., ann. 6. Henr. V.

Digitized by Google

André Marguerie, délégué du Chapitre au concile de Constance, s'y était intimement lié avec Jehan de la Roche-Taillée, patriarche de Constantinople, et l'avait engagé à venir à Rouen. Sa présence, au moment de l'élection, détermina le choix du Chapitre; la Roche-Taillée obtint la majorité des suffrages, et fut conduit avec révérence dans le chœur de la cathédrale; il ne se présenta, pour être installé, que l'année suivante (1)

Jean de la Roche-Taillée. 1422.

Cet archevêque, né de parents pauvres, dans un village des environs de Lyon, avait été successivement official de l'église de Rouen et évêque de Genève. Ce fut de ce dernier poste qu'il devint administrateur du diocèse de Paris, abandonné par l'évêque Jean de Courte-Cuisse, qui avait refusé de se soumettre au nouveau pouvoir.

Jean de la Roche-Taillée, au contraire, tenait au parti Anglais, puisqu'il occupait une place dans le conseil de Henri VI. Le chapitre avait voulu donner satisfaction sur ce point au duc de Bedford; car la minorité s'était, elle-même, portée sur Nicolas de Vendères, archidiacre d'Eu, autre partisan des étrangers; la position toute spéciale du premier, ses dignités, ses titres, lui valurent seuls de l'emporter sur son compétiteur. L'archevêque partit presqu'aussitôt pour l'Italie avec les prélats français appelés par Martin V au concile

(1) Reg. cap. 1422.

Digitized by Google

de Pavie. Le Chapitre gouvernant alors le diocèse, fit sortir des salles de l'archevêché, les officiers du roi qui s'étaient habitués à y tenir l'Échiquier.

Il défendit pareillement à l'évêque d'Ostie de loger dans le manoir archiépiscopal, en lui représentant que le palais et ses dépendances appartenaient à l'Église.

Il fit, à la même époque, acte de juridiction, en bannissant pendant quelques mois de la ville et de la banlieue, un voleur nommé Mahiel Larchaumier qui avait coupé une manche et dérobé des matines dans l'Église (1).

Il donna l'ordre au clerc de ville de la paroisse de Saint-Vivien de proclamer « certaines maisons antiques, situées dans le clos Saint-Marc, où se retiraient les indigents, pour voir et savoir si quelqu'un en voudrait donner 40 sous de revenus à l'Église. »

Le Chapitre fit réparer la maison de Robert de Livet *détenu en Angleterre*, et envoya Me Ribes à Montelles, à Longmesnil et à Gisors pour composer avec les fermiers qui ne pouvaient payer leurs arrérages.

On arrêta d'observer certains statuts disciplinaires, contenus dans une lettre « revêtue du sceau d'Odon Rigaud et transcrits sur un tableau antique. »

L'archidiacre Guerni fut condamné à payer

(1) Preuves de la juridiction du Chap. [Arch. départ.]

Digitized by Google

20 sous tournois, et à perdre ses distributions, pour avoir fréquenté, dans un lieu suspect, une certaine servante qu'il avait renvoyée de sa maison et placée hors la ville.

Alors, Jean de la Roche-Taillée, de retour du concile de Pavie où il avait représenté les intérêts du clergé de France, fit d'abord prendre possession de son Église par Jean Thévrot, chanoine de Bizance, et vint peu de temps après à Rouen pour être installé lui-même. Le jour de son arrivée, il allait selon la coutume de ses prédécesseurs, descendre dans le monastère de Saint-Ouen; mais au lieu de moines, il n'y trouva que *des soldats de la gendarmerie du duc de Suffolck* (1), et fut obligé d'aller loger ailleurs. Il n'en partit pas moins le lendemain, de l'église de cette abbaye, pour venir à Saint-Herbland. Lorsqu'il passa par le monastère de Saint-Amand, l'abbesse lui remit un anneau et lui dit : *je vous le donne vivant, on me le rendra après votre mort.* De Saint-Herbland, il sortit nu-pieds pour se rendre à la cathédrale où l'on fit les cérémonies d'usage. 1423.

Le Chapitre avait lancé un monitoire contre ceux qui, pendant la vacance du siége, retenaient les biens, revenus et émoluments de l'Église. Pierre Colombel, procureur de l'archevêque, se crut atteint par cet acte, et se permit de le blâmer en pro-

(1) Cart de Harley f° 1069. [Arch. départ.]

Digitized by Google

nonçant quelques paroles hautaines et insolentes. Le Chapitre en eut connaissance, et décida que si l'on pouvait saisir le dit Colombel sur le territoire de l'Église, il serait conduit dans les prisons de l'Officialité. Les agents du Chapitre le guettèrent; le lendemain on sut qu'il était incarcéré.

Un autre conflit eut de plus graves conséquences : Pierre Paolin, lieutenant-général du bailli, ayant voulu s'immiscer dans la juridiction ecclésiastique, souleva contre lui le mécontentement des chanoines. L'official, du consentement de l'archevêque, le menaça indirectement d'excommunication, en dirigeant ses plaintes « contre singuliers perturbateurs ou empêcheurs de la juridiction, franchises et libertés de l'Église, lesquels, s'ils ne se corrigeaient dans huit jours, seraient renvoyés du troupeau au son des cloches, et chandelles ardentes jetées à terre en signe de malédiction perpétuelle (1). »

Bien que comprenant la portée d'un pareil acte, Pierre Paolin n'en fut pas moins violent dans ses attaques et commit la faute grave d'avancer, contre l'archevêque, auprès du duc de Bedford, certains faits qui étaient au moins hasardés.

On en vint aux explications, et le résultat de l'enquête mit les torts du côté du lieutenant-général; il fut obligé de faire les excuses les plus hu-

(1) Registres Capitulaires. [Arch. départ.]

Digitized by Google

miliantes au prélat, d'abord dans la grande chambre du Parlement, ensuite dans la salle du palais archiépiscopal. Il se mit à genoux, et dit à haute voix : : « Je sais, Monseigneur, que j'ai failli en donnant certains articles contre vous et vos officiers à M. le régent. Je prie votre paternité de bien vouloir me pardonner. » A quoi l'archevêque répondit : « Je serai votre ami tant que vous voudrez bien vivre en paix, mais si vous machinez quelque chose contre les droits de l'Eglise, je les défendrai par toutes les voies possibles et raisonnables, et c'est à cette condition que je vous pardonne. » Il le prit alors par la manche, le fit relever en présence d'un grand nombre de chanoines et de séculiers, appelés pour assister à cette réparation (1).

On voit, par l'issue de cette lutte, que l'Eglise conservait toujours son autorité sous le régime anglais, puisqu'elle pouvait l'exercer avec tant de plénitude contre les officiers du roi.

L'archevêque célébra la messe le jour de l'Ascension, et fit une ordination d'ecclésiastiques. 1424.
On tint à la suite un Chapitre général, où beaucoup de chanoines ne parurent pas, *pour causes raisonnables*. Plusieurs faisaient partie du Conseil du roi, d'autres assistaient à la reddition de la ville et du château d'Yvri, qui venait d'être faite au régent.

(1) Cartulaire de Harley, f° 1070. [Archiv. départ.]

Digitized by Google

Là ne s'étaient pas bornés les succès du duc de Bedford; il avait défait l'armée de Charles VII près d'Auxerre, enlevé de force et rasé le château de Gaillon, appartenant à la cathédrale, et il était venu à Rouen prendre quelques instants de repos. M. De Baudribost fut envoyé pour le complimenter sur son heureux retour, et *ses succès contre les ennemis du roi.* Le prince ordonna de faire une procession générale en action de grâces. L'archidiacre et le chancelier allèrent à l'Hôtel-de-Ville pour assister aux décisions qui seraient prises au sujet des fêtes ordonnées par le regent.

Des réjouissances et des cérémonies eurent lieu le lendemain, au bruit des cloches de toutes les paroisses de la ville; on ne tarda pas à recommencer ces fâcheuses démonstrations au sujet de la prise du Mans par les Anglais.

1425. Robert de Livet, après un exil de six années, venait enfin d'obtenir la permission de quitter l'Angleterre, et de reprendre sa place dans la cathédrale de Rouen; il réclama, à son arrivée, la faveur de jouir des avantages accordés aux chanoines âgés de 70 ans; preuve qu'il n'était plus jeune quand il prenait une part si active à la défense de la cité.

Le 20 mai 1425, l'archevêque demanda au Chapitre de lui accorder un lieu de sépulture près de la tombe du roi Charles V, sans rien élever au-dessus du sol; il abandonna, pour prix de cette

Digitized by Google

faveur, *le past* des évêques de Coutances et de Bayeux.

Les services rendus par Jean de la Roche-Taillée au régime anglais lui valurent d'être élevé au cardinalat. Il reçut son chapeau dans la cathédrale de Paris, le 26 février 1426, et prêta, le même jour, serment de fidélité au roi d'Angleterre. Les églises étaient alors dans l'usage de fournir une chapelle (1) ou des ornements rouges à leur évêque, lorsqu'il était promu à cette haute dignité. Le duc de Bedford écrivit au Chapitre pour qu'il s'acquittât de ce devoir. 1426.

Un archevêque, devenu cardinal, ne pouvait plus, à cette époque, continuer ses fonctions dans sa cathédrale, et devait être aussitôt remplacé. Par suite de cette règle, Pierre Paolin, lieutenant du bailli, signifia aux chanoines que les biens de l'archevêché étaient tombés en régale, du jour où Jean De la Roche-Taillée avait été promu au cardinalat, et avait reçu sa chapelle.

Les chanoines firent demander à l'official les sceaux de la cour, et s'emparèrent de la juridiction spirituelle de l'archevêché. Ils se proposaient même de procéder à une élection nouvelle, lorsque Jean De la Roche-Taillée leur fit parvenir un bref du pape, et des lettres patentes de Henri VI, qui l'autorisaient à conserver son archevêché.

(1) On appelait généralement *chapelle*, les ornements nécessaires à chaque dignité de l'Eglise.

Digitized by Google

Le Chapitre, surpris d'une pareille décision, ne craignit pas de se réunir et de prendre la délibération suivante : « Nous, assemblés capitulairement, et songeant à cette nouveauté funeste, prenons la résolution de nous y opposer par tous les moyens justes et raisonnables, dans l'intérêt de notre sainte mère Eglise, et nommons Guillaume Dentrant, doyen; Jehan Roussel, trésorier; André Marguerie, archidiacre du Petit-Caux; Nicolas de Savigny, Henri Gorren, Jean Huerre, Nicolas Loiseleur, Jean le Gallois, nos frères et collègues dans le canonicat; Hébert Camus, Guillaume Le Riche, Pierre de Castillon, Pierre Dupuis, et Michel Le Poulletier, pour nos vrais et légitimes procureurs, avocats et défenseurs de l'Eglise cathédrale de Rouen (1). »

Le roi nomma des commissaires pour examiner cette protestation, et l'on consentit, de part et d'autre, à s'en rapporter au jugement de Louis de Luxembourg, évêque d'Arras, chancelier de France; de Pierre, évêque de Bayeux; de Philippe de Ruilly, trésorier de la chapelle du roi, et de plusieurs autres conseillers. Ils déclarèrent que les chanoines suspendraient pendant trois ans leurs réclamations, et que d'ici à cette époque le cardinal retiendrait son archevêché. (2).

(1) Gall. Christ; t. II, Instrum. p. 51.

(2) Sinody Roth., 2. p., p. 94.

Digitized by Google

Cette transaction étant sans appel, les chanoines prirent le parti de s'y soumettre, bien décidés, toutefois, à faire sentir au cardinal, dans leurs futurs rapports, combien sa conduite blessait les immunités de l'Eglise et les usages consacrés.

Justement Jean de la Roche-Taillée eut besoin de venir à Rouen pour conférer avec le duc de Wincester, grand oncle du roi. Le duc de Bedford voulant lui éviter une réception fâcheuse, manda au Chapitre l'arrivée du cardinal « pour parler et besogner sur certaines matières avec son très cher et bien-aimé oncle de Wincester, » et enjoignit à ces messieurs, « de ne lui faire aucun trouble ou empêchement, de sorte que le roi et lui aient sujet d'être contents d'eux ; car si autrement se faisait, il leur en déplairait, comme s'en aperreraient ceux qui auraient été cause de tels troubles et de tels empêchements. »

Le Chapitre, à la réception de cette lettre expédiée de Saint-Omer, arrêta que, *pour plaire au régent*, on n'empêcherait pas le cardinal d'entrer dans l'église. On convint même de la conduite sage et modérée que l'on tiendrait avec lui, dans le cas où il voudrait y célébrer l'office divin. 1427.

Le cardinal fit part lui-même au Chapitre de son arrivée, et sa lettre, pleine d'égards et de convenance, modifia bien des emportements, car on le reçut avec les plus grands honneurs. Il entra à

Digitized by Google

cheval dans Rouen, vêtu de ses habits de cardinal, et traversa la ville suivi d'une grande foule qui l'accompagna jusque sur le parvis.

Là se trouvaient, pour le recevoir, les membres du clergé portant chapes, des cierges et des encensoirs. Après l'échange de quelques compliments, l'archevêque entra dans la cathédrale, et s'avança au bruit des orgues, des cloches et des chants, jusqu'au maître-autel, où il fit sa prière avant de sortir. Il reçut ensuite, dans le palais archiépiscopal, le doyen, les membres du Chapitre, et ceux qui voulurent se présenter.

Le cardinal fit plusieurs ordinations d'ecclésiastiques, et termina une contestation pendante entre le Chapitre et les habitants de Louviers. Ceux-ci ayant fait bâtir un château dans leur ville, voulaient y nommer un capitaine sans l'attache des chanoines auxquels appartenait cette seigneurie.

1428. L'Église s'enrichissait chaque jour de nouveaux manuscrits, le Chapitre accorda 40 sous tournois pour acheter dix volumes appartenant à Robert Trancart, avocat à la Cour de l'archevêché.

Un chapelain de l'Église, curé de Quevillon, donna un Graduel *écrit d'une manière remarquable*; et le curé de Saint-Paër emprunta un Missel pour le copier, s'obligeant à le rendre pour la *Quasimodo*.

On donna ordre de faire conserver soigneuse-

Digitized by Google

ment les livres dans le Trésor; mais on ne tarda pas à comprendre qu'ils n'étaient pas destinés à être renfermés comme de précieux joyaux, servant seulement à alimenter la curiosité des oisifs; qu'il fallait au contraire les réunir et les mettre à la disposition de ceux qui voudraient les consulter. On chargea MM. de Marguérie et de Vendères de chercher un lieu convenable *pour établir une étude ou librairie*, soit sur le cellier du Chapitre ou partout ailleurs, et Jonh. Alépée et Pierre Morelet d'acheter le bois nécessaire à cette construction. Alors on fit élever, par Jenson Salvart, l'étage supérieur du bâtiment que nous voyons sur la droite du portail des Libraires; immense pièce où le temps et les révolutions ont accumulé une partie des richesses historiques de la Normandie, en l'appropriant aux archives départementales de la Seine-Inférieure (1).

Le parvis se trouvant encombré de marchands qui trafiquaient jusque sous les portes de l'église, et quelquefois même dans l'intérieur du temple, le Chapitre s'entendit avec la Commune pour les placer ailleurs. On leur assigna dans le clos aux Juifs un lieu qui, depuis cette époque, a pris le nom de Marché-Neuf. 1429.

Mais comme il est difficile de changer de vieilles

(1) Elles ont été transportées en 1848 dans les bâtiments de la préfecture.

Digitized by Google

habitudes, ces gens s'opiniâtraient toujours à s'établir devant l'église; le Chapitre fut alors contraint de faire démolir « les étals et échoppes des marchands qui s'installaient sur le parvis, et de se servir des officiers du roi pour les expulser, surtout ceux qui étaient du côté de la porte de la Madeleine. »

En même temps on força ceux qui vendaient dans l'aître, et y tenaient des échoppes, de payer leurs loyers, et l'on chassa tous les marchands ambulants qui s'installaient sous le portail de la Vieille-Tour (1).

A la suite de quelques succès remportés par Charles VII, le duc de Bedford se vit contraint de lever de nouveaux subsides. Le clergé de Normandie fut taxé à 20,000 livres, dont la cathédrale en paya 30 pour sa part. Le Chapitre trouva cette somme exorbitante, et écrivit « qu'il voudrait de tout son pouvoir complaire au roi et au régent, qu'il connaissait leurs besoins pour le bien de la chose publique, mais qu'il ne pouvait leur accorder leur demande *étant trop pauvre*; qu'il consentait cependant à payer 9 livres, si le pape voulait bien l'y autoriser par bulle spéciale et non révoquée. »

Nous ne savons si cette réduction eut lieu, toujours est-il que les chanoines furent mis à la taille,

(1) Reg. Cap., 1429.

Digitized by Google

et que le Chapitre lui-même força les débiteurs à la payer.

Il est même positif qu'on ne s'en tint pas à ce premier subside, car l'évêque d'Arras, chancelier de France, en imposa un nouveau sur l'archevêché de Rouen, et répondit aux réclamations du Chapitre qu'il ferait en sorte de lui être agréable, et s'entendrait à ce sujet avec le régent.

Les bourgeois, de leur côté, avaient à supporter de lourds impôts; ils en étaient tellement écrasés que quelques-uns formèrent le projet de s'y soustraire en s'emparant du château pour le livrer aux Français. Ceux du dehors, qui devaient les seconder, n'arrivant pas au rendez-vous, le projet fut abandonné. Comme il y avait eu trop de gens dans le secret, le complot ne tarda pas d'être connu des Anglais qui firent tomber quelques têtes, entr'autres celles de Ricard Mites et de Robin Alorge dont nous avons vu l'intervention dans les travaux de la cathédrale. La position sociale de ces victimes nous fait voir que leur conspiration était toute populaire, et qu'ils ne furent pas secondés par les bourgeois.

Le Chapitre ayant livré à la Commune, pendant le siége, un grand nombre de belles pièces d'argenterie : tels que chandeliers d'argent massifs, « qui avaient été de toute antiquité sur le maître-autel du chœur, » le conseil de ville arrêta de

Digitized by Google

les faire remplacer par d'autres pièces « dont on confierait l'exécution aux ouvriers les plus habiles, pour l'honneur de l'église. »

Le duc de Salisbury légua 100 écus à la cathédrale; soixante furent donnés à la fabrique et quarante servirent à faire un calice d'or.

La ville remit en même temps une obligation au Chapitre au sujet de 63 marcs d'argent qu'elle lui avait empruntés *pour faire de la monnaie pendant le siége*. Comme il était de toute justice que l'Église payât sa part de la dépense faite pour la solde et l'entretien des hommes de guerre, la dette de la Commune se trouva réduite à 50 marcs, 70 livres tournois.

Avec ces rentrées, le Chapitre fit refaire le maître-autel de la cathédrale, et ordonna de ne laisser pénétrer personne pour visiter ce travail, à moins que ce ne fût *quelqu'un de très grande autorité*.

Il fit réparer les *seules* ou bancs de l'église et remplacer à la chapelle de la Vierge un grand nombre de vitres cassées. Comme elles l'avaient été par de jeunes clercs qui jouaient à la paume sur la plate-forme de la maison dans laquelle était enclavée la grande porte de l'archevêché, on interdit ce jeu à cause des notables dommages qu'il apportait à l'église.

1430. Mais la réparation la plus importante qui mérite d'être notée, concerne les fenêtres du chevet de

Digitized by Google

la cathédrale. Elles furent refaites, comme l'indique la délibération suivante : « Pour enrichir et ennoblir et plus enluminer le chœur de l'église de Rouen, il a été plusieurs fois conféré avec maître Jenson Salvart, maître des œuvres, et avec maître Jean Roussel, lesquels en ont conféré avec autres ouvriers et experts en machonnerie ; nous ont signé pour les cinq petites fourmes du chevet d'icellui chœur en une manière trenchée en parchemin, et, pour les autres formes plus grandes qui sont aux deux côtés, en une autre manière et pour lesquelles manières, avait plus en mémoire sans en rien diminuer; le dit maître Jenson a signé le dit parchemin de son seing manuel (1). »

Il est évident qu'il y avait cinq petites fenêtres au chevet de l'église; que celles du chœur n'étaient pas beaucoup plus ouvertes, et que l'on passe ici marché avec le maître maçon pour les agrandir et les mettre dans l'état où nous les voyons aujourd'hui.

Jenson Salvart prenait l'engagement de terminer les trois petites fenêtres avant la St-Michel, moyennant 110 francs pour chacune, et 150 fr. pour les grandes; « le tout à ses risques et périls, pour le dommage qui pourrait en advenir. » Maître Jehan de Senlis fut chargé de placer les vîtres à ces fenêtres.

Le duc de Bedford arriva sur ces entrefaites à Rouen, et fit connaître l'heureux retour de Henri VI

(1) Reg. des délib. Cap., 24 mai 1430.

Digitized by Google

à Calais; on célébra à cette occasion une messe solennelle où se trouva le régent.

Ce prince n'assistait jamais aux cérémonies religieuses sans donner quelques saluts d'or à l'Église. Cette fois son offrande amena une contestation entre le Chapitre et le maître des jeunes choristes qui se l'était attribuée, et en avait acheté du blé pour ces enfants; le Chapitre, à qui les produits de l'offerte appartenaient, le contraignit à restitution.

Le duc de Bedford ne tarda pas à faire connaître à l'église la venue très prochaine du roi d'Angleterre en Normandie. C'était un événement pour la cathédrale dans laquelle ce jeune prince n'était jamais entré. On ordonna de faire des recherches sur les cérémonies et les sonneries de cloches qui avaient eu lieu à l'arrivée des rois.

Henri VI fit son entrée à Rouen le 26 juin 1430. Le parvis était décoré; et les ecclésiastiques, ayant à leur tête les évêques d'Amiens, de Bayeux et d'Evreux, allèrent processionnellement à sa rencontre. Les évêques, en habits pontificaux, avaient été chargés par le Chapitre de haranguer le jeune souverain, et de lui présenter l'encens, la croix et les texte des Évangiles; toutes les cloches sonnèrent à son arrivée dans la cathédrale. Après les cérémonies d'usage, le doyen le conduisit au palais archiépiscopal où son logement avait été préparé.

Les détenus de l'Officialité ayant donné de l'in-

Digitized by Google

quiétude pour la sûreté de ce palais, on prescrivit de visiter les prisons avec diligence et d'exercer une grande surveillance dans le manoir.

Le 7 août, Henri VI était encore à Rouen, et présidait une assemblée où le Chapitre se fit représenter par le chantre Jean Brouillon, qui reçut à ce sujet des instructions rédigées par maîtres Roussel trésorier, de Vendères archidiacre, Deschamps chancelier, et par les chanoines Gaurien et de Baudribost (1). Nous n'avons pas d'autres données sur le séjour que fit à cette époque Henri VI dans nos murs.

Les trois ans accordés au cardinal de la Roche-Taillée, pour jouir de l'archevêché de Rouen étant expirés, sa position allait donner lieu à de nouvelles contestations qu'on évita, en l'appelant à la tête de l'Église de Besançon. Dès-lors, le Chapitre proclama la vacance du siége, pourvut aux charges, et nomma des commissaires pour visiter les biens de l'archevêché.

Hugues d'Orges. 1430.

On dut alors procéder à de nouvelles élections. Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, familier du duc de Bedford, prétendait au siége archiépiscopal de Rouen. Cauchon, ami fanatique des Anglais, s'était tellement emparé de l'esprit du régent, qu'il dirigeait sa conscience et les affaires ecclésiastiques de la province. « C'était, dit un auteur du

(1) Reg. Cap. [Archiv. départ.]

Digitized by Google

temps, le plus obstiné qui fut oncques, contre la volonté duquel les citoyens de Beauvais se soumirent au roi, et fut le dit évêque contraint de se retirer vers le duc de Bedford, ne pouvant vivre parmi ceux qui chérissaient le roi de France » (1).

Le Chapitre était certes soumis au régime anglais; mais Pierre Cauchon, privé des sympathies des chanoines, n'obtint qu'un petit nombre de suffrages, comparativement à Hugues d'Orges, évêque de Châlons, qui fut proclamé par les capitulants.

Le désappointement des étrangers fut évident alors; il fallait à Hugues d'Orges le consentement du roi et du pape. On eut soin d'y apporter tant d'entraves, que cet archevêque fut près de deux ans à recevoir ses bulles, et que, pendant cette période, les revenus de l'archevêché passèrent dans les coffres du roi.

Cependant Hugues d'Orges était un grand évêque. Né dans le village de Villeberne, près d'Autun, il s'était fait connaître, dès ses jeunes années, par sa piété et son savoir, ce qui lui avait valu la dignité d'archidiacre, ensuite celle d'évêque dans l'église de Châlons. Pendant que se traitait l'affaire de son élection au siége de Rouen, le cardinal de Sainte-Ange, président du concile de Bâle, l'ayant appelé près de lui, Hugues s'y rendit,

(1) Belleforest, annales.

Digitized by Google

fatigué des tracasseries qu'il éprouvait de la part du pouvoir, et du désordre qui régnait sur tous les points de la France.

On connaît ses efforts durant la tenue du concile, pour la réunion de l'église grecque à l'église latine, et les sacrifices d'argent qu'il fit pour l'avancement de cette affaire si importante à la chrétienté.

Pendant la vacance du siége, le vicomte d'Arc refusa de payer aux chanoines les revenus de la dîme de Dieppe, prétendant que les biens de l'archevêché étaient tombés en régale. On s'adressa au duc de Bedford, par l'intermédiaire de Thomas Blount, gouverneur des finances en Normandie; le prince anglais prescrivit au vicomte d'Arc de donner satisfaction aux seigneurs du Chapitre.

Nous devons consigner ici d'abord : le décès de Robert de Livet, l'une des anciennes célébrités politiques du Chapitre; ensuite la fondation faite par le cardinal de Plaisance, d'une école pour les pauvres dans le collége du pape, en mémoire des bienfaits qu'il avait reçus de l'église de Rouen, lorsqu'il y était attaché comme archidiacre, chanoine et prébendé; enfin, l'installation définitive de la bibliothèque du Chapitre; nous voyons que le chanoine Caval obtint permission d'y prendre le 10e volume des décisions capitulaires, et qu'il le rendit, *en signant cette remise sur un registre.*

Digitized by Google

Le fait suivant prouve que l'église n'était pas plus à l'abri que les particuliers de l'infidélité d'agents subalternes; car le receveur de ses revenus ayant un déficit de 128 livres, fut recherché et mis en prison.

Le duc de Montfort, venant de faire cadeau d'une horloge à l'église de Rouen, on décida qu'afin de connaître l'heure et le temps du travail, *elle serait placée dans la fabrique et non ailleurs.*

Cependant, la position que l'évêque de Beauvais occupait auprès du duc de Bedford lui donnait une telle supériorité politique sur le clergé de Rouen, qu'il était presque toujours prié d'officier dans les grandes cérémonies de la cathédrale; il célébra cette année l'obit de Charles V, dont il proscrivait le petit-fils.

Pierre Cauchon se prêtait de bonne grâce à ces invitations, et les regardait même comme un moyen de rapprochement entre lui et les chanoines. D'ailleurs Hugues d'Orges ne recevait pas ses bulles, il était vieux, infirme, et pouvait subitement mourir; telles étaient les chances de fortune que caressait l'ambitieux prélat. Un événement qui allait avoir lieu, pouvait d'ailleurs lui être très utile : son protecteur, le duc de Bedford, fils de roi, oncle de roi, et régent du royaume, eut la fantaisie de se faire chanoine de la cathédrale.

Cette résolution paraîtra extraordinaire au

Digitized by Google

point de vue de nos mœurs actuelles; mais si l'on pense que la moitié des chanoines était laïque, on sera moins surpris de ce désir du duc de Bedford; acte d'humilité d'un grand prince, déjà sur l'âge, qui, sachant apprécier les choses du monde, cherchait dans la philosophie chrétienne un remède à beaucoup de mécomptes et d'erreurs.

Le jour fixé pour la cérémonie de sa réception, le duc vint à l'église, accompagné de la duchesse de Bourgogne, son épouse, de son fidèle évêque de Beauvais, des évêques d'Avranches, d'Evreux, de Séez, de l'archidiacre d'Eu, du chancelier et d'un grand nombre d'ecclésiastiques.

Arrivé sur la place du parvis, les chanoines lui présentèrent l'eau bénite, lui firent baiser la croix, le livre des évangiles, et l'introduisirent dans le Chapitre, où on lui avait préparé une chaire élevée; il s'assit auprès de ses nouveaux confrères, assista à la procession, portant leur habit, et reçut tous les jours sa distribution de pain et de vin comme le dernier des chanoines.

Il donna, le jour de sa réception, une chapelle composée de chapes, chasubles, dalmatiques, tuniques; plus, un calice d'or du poids de deux marcs, et une chapelle de taffetas rouge semée de fleurs de lys, pour les enfants de chœur.

Le 9 janvier 1431, le prince fit savoir au Chapitre qu'il lui donnait les dîmes de Sierville qu'il 1431.

Digitized by Google

avait acquises de Guillaume d'Hattentot, désirant fonder deux messes de *requiem* pour lui et son épouse, avec cierges et sonnerie de cloches, comme on devait le pratiquer pour le frère d'un roi de France et d'Angleterre.

Le Chapitre décida de faire une procession pour la prospérité du duc de Bedford, celle de son épouse, et pour *la libre circulation des vivres par la Seine, jusqu'à Paris.*

Ce dernier passage prouve le désordre qui régnait en Normandie. En effet, Charles VII avait obtenu de grands avantages sur les Anglais; les principales villes de France, Auxerre, Troyes, Châlons, Beauvais, Compiégne et Soissons lui avaient ouvert leurs portes, et il s'était fait sacrer dans la cathédrale de Rheims.

La province se couvrait alors de ses partisans qui arrêtèrent le chanoine Joseph Soliers dans un voyage qu'il faisait de Harfleur à Beauvais. C'était une bonne capture pour les Français qu'un confrère du duc de Bedford en canonicat; aussi demandèrent-ils pour sa rançon, tant en principal que pour ses dépenses, cent dix-neuf livres tournois. Le Chapitre arrêta que tout le monde, absent ou présent, serait imposé; que l'archevêché donnerait 20 liv., que 40 liv. seraient prélevées sur la recette de la geôle de Rouen, et que le restant serait fourni par les dignitaires de l'Eglise.

Digitized by Google

Si les Anglais, de leur côté, prenaient des Français armés, ils disaient, de ceux qui n'avaient pas pas le moyen de payer leur rançon, qu'ils étaient pris en *brigandise*, et les pendaient sans pitié. Gilles le Petit, qui se trouvait dans ce cas, fut exécuté à Caudebec, et Gilles Marescot, son compagnon, se sauva du gibet, parce que le bourreau venant à mourir, il consentit à le remplacer; *sa cause, du reste, ayant paru piteuse aux juges qui tenaient les assises* (1).

Les moindres fautes étaient punies par les Anglais de la peine de l'exposition sur un pilori placé à demeure au milieu du Vieux-Marché. Le pilori était alors une grosse masse de bois pivotant sur une des extrémités de l'échafaud; on y attachait le criminel par les pieds et les mains, et on lui faisait faire un certain nombre de tours pour le montrer au peuple; spectacle qui avait l'avantage d'amuser singulièrement les étrangers. Auprès du pilori, sur la même estrade, s'élevaient les potences où l'on suspendait ceux qui étaient condamnés au supplice de la corde.

Ces rigueurs n'arrêtaient pas le cours de la justice cléricale, même contre les Anglais. Thomas Candish, écuyer, ayant voulu frapper un prêtre dans la cathédrale avec un bâton garni de fer, fut désarmé à la porte des boursiers par les

(1) Mémoires de la Société des Ant. de Norm., t. VIII, p. 394.

Digitized by Google

officiers de l'église, et mis en prison. Les Anglais se mutinèrent, poussèrent des cris, violèrent le territoire de la cathédrale, et délivrèrent le prisonnier du Chapitre.

Les chanoines portèrent plainte à Laurent Guédon, lieutenant-général de Guy Le Bouteiller, bailli de Rouen. Les étrangers qui avaient pris part à l'émeute, furent mandés et admonestés, et s'excusèrent en disant que, ne parlant pas français, ils n'avaient pas compris ce qu'on leur disait. Le lieutenant-général ordonna de remettre le prisonnier aux mains du bailli de l'Eglise qui le fit enfermer dans les prisons de la cour d'Albane, en présence du bailli, des chefs de la Commune, et d'un grand nombre de témoins tant religieux que séculiers.

Il est temps de parler d'un grand acte d'iniquité qui avait déjà reçu un commencement d'exécution dans les sombres cachots du château de Rouen, et dont le dénouement couvrira d'une tache ineffaçable la mémoire des Anglais qui en furent les principaux instigateurs.

1431. *Procès et Jugement de la Pucelle.*

Les affaires de Charles VII étaient dans le plus grand désarroi, lorsqu'une jeune fille entreprit de lui rendre sa couronne et de chasser les Anglais de la France.

Digitized by Google

Jeanne d'Arc, née dans le village de Domrémy, en Lorraine, avait plusieurs fois été contrainte d'abandonner son pays à l'approche des Bourguignons, alliés des Anglais. Elle portait une telle haine aux étrangers, qu'elle ne rêvait que leur défaite, et disait qu'un ange l'avait assurée, dans un songe, que Dieu voulait se servir du bras d'une faible fille pour délivrer la France, comme il s'était déjà servi du bras d'une simple bergère pour sauver Paris.

Ce songe, qui caressait les plus chères espérances de Jeanne, était arrivé dans son esprit à l'état de fait avéré. La solitude des champs vint y ajouter un nouvel aliment; car elle eut bientôt, selon elle, des révélations de saint Michel, de sainte Marguerite et de sainte Catherine, qui lui donnèrent de sages conseils et la règle de vie qui a rendu sa moralité inattaquable au milieu de la licence du monde et de la vie agitée des camps.

Un jour qu'à l'approche des Bourguignons, elle s'était enfuie avec sa famille dans la place de Neufchâteau, et s'était logée dans l'hôtellerie d'une femme nommée *la Rousse*, il s'y trouva quelques militaires du parti de Charles VII qui furent frappés de tout ce qu'il y avait de grand et de singulier dans la jeune inspirée; ils l'amenèrent au seigneur de Baudricourt, auquel elle dit avoir mission de faire lever le siége d'Orléans. Ce seigneur l'ayant

Digitized by Google

engagée à venir en France pour faire part au roi de ses révélations, Jeanne y consentit, prit des habits d'homme, monta à cheval, et, suivie de quatre écuyers, alla rejoindre le roi à Chinon.

Charles VII comprit le parti qu'il pouvait tirer d'une telle rencontre, mais il voulut auparavant consulter les théologiens de Poitiers. Leur décision étant favorable à Jeanne, Charles VII donna à la jeune fille des chevaux, une lance, et un bouclier au fond d'azur, orné d'une épée entre deux fleurs de lys. Les troupes, naguères découragées, la suivent, tombent sur les Anglais, et délivrent la ville d'Orléans qui était sur le point de succomber.

La renommée de Jeanne s'étendit bientôt comme l'éclair, et l'on ne parlait plus que des hauts-faits de la *Pucelle;* son nom seul valait une armée. Les Anglais sont battus à Patey, Talbot est fait prisonnier, les villes d'Auxerre, Troyes, Châlons, Soissons, Compiègne se rendent; Rheims ouvre ses portes, et le roi y est sacré le 17 juillet 1429.

Ici se terminait la mission de Jeanne, d'après ce qu'elle avait appris de sainte Marguerite et de sainte Catherine. Elle voulut se retirer, mais ceux qui l'approchaient, la jugeant encore utile à leur cause, l'engagèrent à se jeter dans Compiègne sérieusement attaquée par les Bourguignons; elle s'y rendit, et ces derniers la firent prisonnière dans une sortie qu'elle avait entreprise à la tête des assiégés.

Digitized by Google

On ne sut réellement tout le mal que Jeanne avait fait aux Anglais que par la joie indécente avec laquelle ils accueillirent la nouvelle de sa captivité; ils publièrent que cette fille était sorcière et démoniaque, demandèrent sa mort pour faire croire à leurs soldats humiliés qu'ils n'avaient cédé qu'au génie de l'enfer; que cet obstacle ayant disparu, ils devaient promptement reconquérir la supériorité qui les avait rendus maîtres de la Normandie et de la France.

Henri VI réclama presqu'aussitôt la prisonnière; comme elle était accusée d'hérésie et de crimes touchant à la foi, le roi fut secondé par l'Université de Paris, qui manda au duc de Bourgogne, « que Jeanne étant par la miséricorde de Dieu, en sa subjection, elle le priait de la mettre aux mains de la justice de l'Église pour lui faire son procès duement sur les idolâtries et autres matières touchant la sainte foi, et réparer les esclandes à l'occasion d'elle survenues dans le royaume (1). »

La Pucelle ayant été prise sur le territoire de Compiègne, son jugement revenait de droit à l'évêque de Beauvais; c'est par suite de la présence de Pierre Cauchon à Rouen, que notre ville devint le théâtre du drame judiciaire qui envoya Jeanne à la mort.

L'Université ne s'en tint pas à sa première dé-

(1) Pièces recueillies par J. Quicherat sur le jugement de la Pucelle, t. I, p. 9.

Digitized by Google

marche; sachant que Jeanne était retenue par Louis de Luxembourg, chef bourguignon, elle lui manda : « que tous les chevaliers catholiques devaient s'employer au service de Dieu, ce dont il s'était souvenu en appréhendant la Pucelle qui avait deshonoré l'Église par ses idolâtries, erreurs, et mauvaises doctrines; que ce serait un grand inconvénient si cette femme était délivrée par argent ou rançon, comme disent les ennemis du roi d'Angleterre. Livrez Jeanne à l'évêque de Beauvais, et cela augmentera votre gloire, celle du duc de Bourgogne, et vaudra à tous deux prospérité et joie sans fin. »

De son côté, frère Martin, vicaire-général de l'inquisiteur de la foi, offrit, de la part du roi d'Angleterre, 6,000 francs au bâtard qui l'avait prise, et une rente annuelle de 2 ou 300 francs pour soutenir son état, ou bien 10,000 francs, somme ordinairement payée en France pour la rançon d'un Roi, d'un Dauphin, ou d'autres princes. On voit l'importance que les Anglais attachaient à la possession de leur victime.

Pierre Cauchon alla trouver, de la part de l'inquisiteur, le duc de Bourgogne à son camp près Compiègne, pour le sommer de lui rendre sa prisonnière; remise qui eut lieu en présence de nombreux témoins. Alors l'Université félicita le roi d'Angleterre et le pria de faire punir la coupable

Digitized by Google

« en réparation des grands maléfices et esclandes advenues en ce royaume à son sujet; » elle adressa les mêmes félicitations à l'évêque de Beauvais sur l'heureux succès de sa mission, et le roi, de son côté, enjoignit à ses officiers de prêter assistance à cet évêque sous peine d'être sévèrement punis.

La première question que l'on agita fut de savoir dans quelle prison on renfermerait Jeanne; celles de l'Église parurent les plus convenables; mais Pierre Cauchon dit qu'il s'en garderait bien, de peur de déplaire aux Anglais.

Peu de jours après, les bourgeois de Rouen virent arriver Jeanne enchaînée (1), au milieu d'un groupe de soldats qui la conduisirent au château; après l'avoir déposée dans une chambre voisine de la *Porte des Champs*, on lui mit les fers aux pieds et aux mains, et on l'entoura d'une longue chaîne fixée à une poutre par l'une de ses extrémités (2). Les Anglais firent même construire une cage de fer pour la renfermer, mais personne n'a pu affirmer l'y avoir vue.

L'évêque de Beauvais ne permit pas de communiquer avec elle, sans sa permission ou celle du promoteur Jean d'Estivet. Une clef de son cachot

(1) Déclaration de Pierre Cusquel, t. II, p. 305. [Quicherat.]

(2) Cumque in compedibus ferreis et alligatam una longa catena affixa cuidam trabi vidit. *Id.* 206.

Digitized by Google

fut remise à ce dernier, une autre à l'inquisiteur, et la troisième au cardinal d'Angleterre, oncle du roi.

La joie des Anglais, gardiens du château, se manifestait par de lâches apostrophes qu'ils adressaient à Jeanne. Pour ajouter à ces outrages, Pierre Cauchon et la duchesse de Bedford, eurent l'injurieuse curiosité de la faire visiter par des matrones, pour savoir si elle méritait la haute réputation de vertu qu'elle s'était acquise, et furent sans doute fort contrariés d'apprendre que rien ne venait la démentir (1).

Pierre Cauchon demanda aux chanoines de Rouen la permission de procéder dans leur juridiction; le Chapitre *autorisa tous ses sujets de l'Eglise* à comparaître comme témoins à tous les appels de l'évêque de Beauvais (2).

Il fallut d'abord composer une espèce de tribunal pour instruire le procès de la prisonnière. L'évêque Cauchon désigna pour en faire partie : Gilles, abbé de Fécamp; Nicolas de Vendères, archidiacre d'Eu; Nicolas Coupe-Quêne, Jean de La Fontaine, Nicolas Loiseleur, chanoines de Rouen, et William Haiton, clerc du roi d'Angle-

(1) Dicta Johanna ex ordinatione ducissæ Bedfordiæ et ejusdem episcopi Belvacensis fuit per matronas visitata ut de ejus virginitate et puditiâ certitudo haberetur, et tandem virgo et integra reperta. [Quicherat, t. II, p. 201.]

(2) Dicto reverendo patri in hac re et ejus dependentiis obediant. [*Ibid.*, t. I, p. 70.]

Digitized by Google

terre. Pendant que tous ces hommes torturaient leur victime par de longs et subtils interrogatoires, Pierre Cauchon composait ainsi le sanglant tribunal qui devait envoyer Jeanne à la mort.

Jean d'Estivet, chanoine de Bayeux et de Beauvais, fut nommé promoteur, fonction équivalente à celle d'accusateur public devant nos tribunaux.

Les notaires apostoliques ou greffiers, furent Guillaume Colles dit Boisguillaume, et Guillaume Manchon.

Jean Massieu, prêtre et curé de Saint-Cande-le-Jeune, fut chargé des fonctions d'appariteur pour conduire la Pucelle de la prison au tribunal.

L'évêque de Beauvais réclama la coopération de Jean le Maître, vicaire-général de l'inquisiteur de France en Normandie; comme il s'agissait d'une cause appartenant à l'officialité de Beauvais, ce dernier obtint des dispenses de Jean Grouverand, frère prêcheur et inquisiteur-général en France.

Le reste du tribunal se composait d'ecclésiastiques appelés en qualité de juges ou d'assesseurs : ce furent Gilles, abbé de Fécamp; Pierre, prieur de Longueville; Jean de Châtillon, archidiacre d'Evreux; Jean Beaupère, Jacob Touraine, Nicolas Midi, Jean Nibat, Jacob Guédon, Jean Lefebvre, Morice du Quesnay, Guillaume le Bouchier, Pierre Houdenc, Pierre Maurice, Richard Després et Gérard Feuillet, la plupart chanoines de Rouen,

Digitized by Google

et, les autres, docteurs en théologie envoyés par l'Université de Paris.

A la suite de ces premiers, nous trouvons les abbés Nicolas de Jumiéges, Guillaume de Sainte-Catherine et Guillaume de Cormeilles; le chanoine Jean Guérin; Raoul Roussel, docteur en droit canonique; et les bacheliers en théologie William Haiton, Nicolas Coupe-Quêne, Jean le Maître, Richard de Grouchet, Pierre Minier, Jean Pigache et Raoul Sauvage; puis les chanoines de Rouen, non gradés dans la faculté de théologie : Nicolas de Vendères, Jean Basset, Jean de la Fontaine, Jean Breuillot, Aubert Morel, Jean Colombel, Laurent Dubec, Raoul Auguy; et ensuite les licenciés en droit civil André Marguerie, Jean Alépée, Godefroy de Crotoy et Gilles Deschamps.

Disons que, dans la composition de ce tribunal, dont Pierre Cauchon s'était réservé la présidence, il y avait des hommes mus par des sentiments bien divers. L'évêque de Beauvais, au comble de la faveur, désirait exploiter ce procès dans l'intérêt de son ambition; les docteurs envoyés de Paris étaient payés par Henri VI, et tous les autres se trouvaient plus ou moins dominés par la crainte de leurs supérieurs et des Anglais. C'était bien des éléments réunis contre la pauvre fille.

Avant de commencer les débats, l'évêque de Beauvais, craignant l'évasion de sa prisonnière, la

Digitized by Google

fit resserrer plus étroitement dans son cachot, et lui donna pour gardiens Jean le Gris, garde-du-corps du roi, avec Jean Berwoit et William Talbot, auxquels on renouvela l'ordre de ne laisser communiquer personne avec elle.

Les tortures de Jeanne commencent avec son procès. Assise près d'une table dans la salle voisine de celle des Echiquiers (1), en présence de cette imposante foule de prélats et de docteurs, on l'interroge sur les circonstances les plus insignifiantes de sa vie; on lui fait un crime d'avoir dansé avec ses jeunes compagnes sous l'arbre de la place de Vaucouleurs; d'avoir été boire à la fontaine voisine qui passait pour être visitée par des fées, et dont l'eau avait la réputation de guérir de la fièvre et de plusieurs autres maladies. Tradition druidique que tous ces juges ne comprenaient pas, et dont ils se servaient pour incriminer les plus innocentes démarches de la victime.

On ne recueillait enfin que ce qui pouvait être contraire à Jeanne. Un *homme honnête*, envoyé à Vaucouleurs pour prendre des renseignements sur sa vie, les ayant rapportés favorables, fut injurié par Pierre Cauchon qui ne lui accorda rien pour ses dépens (2).

(1) In camerâ castri Rothomagensis prope majorem aulam ejusdem castri. [Quicherat, t. 1, p. 381]

(2) Sed quia non placuerunt domino episcopo Belvacensi dictæ sunt ei injuriæ, nec potuit aliquid recipere de suo labore. (Quicherat, t. 1, p. 381)

Digitized by Google

On accusait la pauvre fille d'avoir dit : que sainte Catherine et sainte Marguerite, que les anges Michel et Gabriel lui étaient apparus près de l'arbre aux fées, qu'elle avait touché leurs vêtements, que ces saintes l'avaient engagée à garder sa virginité si elle voulait gagner le paradis, et l'avaient chargée, de la part de Dieu, de voir un *certain prince*, et de l'assurer qu'il recouvrerait son royaume par le secours d'une simple bergère.

On l'accusait de s'être précipitée du haut de la tour de Beauvoir pour fuir les Anglais, et d'avoir dit qu'elle aimerait mieux mourir que d'être témoin de la prise de Compiègne.

On lui reprochait d'avoir prétendu être certaine que ses révélations venaient de Dieu, qu'elle en était persuadée comme de la vérité de la foi catholique et de la mort de Jésus, et que si l'Eglise elle-même voulait qu'elle fit quelque chose de contraire à ce qui lui était ordonné, elle désobéirait à l'Eglise, car elle savait que tout ce qui lui avait été révélé venait de Dieu. Telles étaient, en substance, les erreurs qu'on reprochait à cette âme exaltée par les maux de la patrie et la haine qu'elle portait à l'étranger.

Les questions subtiles, sur tant de faits prodigieux et hasardés, étaient l'arme favorite de ceux qui voulaient perdre Jeanne; leur but étant de la faire passer pour hérétique et sorcière, on com-

Digitized by Google

mença par lui retrancher toute communication avec l'Eglise. L'appariteur Massieu lui ayant permis, lorsqu'elle traversait la cour du château, de faire une courte prière à l'entrée de la chapelle, ce fut un crime aux yeux du promoteur d'Estivet qui dit à Massieu : « Truand, qui t'a fait si hardi de laisser approcher cette impudique excommuniée de l'Eglise, sans licence? Je te ferai mettre en telle tour que tu ne verras lune ne soleil d'ici à un mois si tu le fais plus. »

Peu intimidé des menaces du promoteur, Massieu permit, dès le lendemain, à Jeanne de faire sa prière en passant; d'Estivet s'en aperçut, et vint se placer sur la porte de la chapelle pour lui en défendre l'entrée.

Les Anglais exerçaient une police si sévère qu'ils savaient tout ce qui se disait dans la ville au sujet de ce procès. En effet, Massieu ayant répondu à un prêtre qui lui demandait si la Pucelle serait brûlée : j'ignore quel jugement sera porté, mais jusqu'ici je ne vois aucune charge contre elle, Pierre Cauchon manda l'appariteur et l'engagea à se taire, « s'il ne voulait pas boire un peu plus que de coutume. »

Les juges les plus acharnés à la perte de Jeanne étaient les chanoines Beaupère, Midi, Morisse, et les docteurs Touraine, Courcelles et Feuillet.

Tous l'interrogeaient pour ainsi dire à la fois, car aussitôt que l'un avait fait une question, l'autre

Digitized by Google

reprenait avant qu'elle eût pu répondre au premier, ce qui occasionnait du trouble dans sa défense.

Qui croirait que ces docteurs aient tourné, pendant trente interrogatoires, dans un cercle de questions aussi dépourvues de bon sens que celles qui vont suivre :

Si c'était la voix des anges qui parlait avec elle, ou celles de sainte Marguerite et de sainte Caterine?

Si ces saintes avaient des couronnes précieuses sur la tête?

Si elles étaient du même âge?

Si elles parlaient ensemble ou l'une après l'autre?

Si sainte Marguerite parlait l'idiôme des Anglais?

Si elle savait, par quelque révélation, qu'elle dût recouvrer sa liberté;

Si elle avait vu saint Michel en corps ou en esprit? si ce saint était nu? — Croyez-vous que Dieu n'ait pas de quoi le vêtir, répondit Jeanne à cette indécente question.

Si l'ange, qui lui avait dit de prévenir le roi Charles VII de venir au secours d'Orléans, portait une couronne? Sur sa réponse affirmative, un autre docteur lui demanda si cette couronne *fleurait bon?*

Jusqu'ici toutes ces questions ne paraissent que ridicules; mais on changea bientôt de matière, et on lui en adressa de si abstraites que la plupart des

Digitized by Google

docteurs eux-mêmes auraient été embarrassés d'y répondre (1).

Touchés des pièges qu'on tendait à Jeanne, de jeunes moines sentirent naître en eux des sentiments de commisération pour son malheur. Frère Ysambert de la Pierre lui ayant inspiré quelques réponses et fait plusieurs signes, le duc de Warwick l'apostropha en ces termes : « pourquoi souches-tu cette méchante, en lui faisant tant de signes? par la mordieu vilain, si je m'aperçois que tu cherches à la délivrer et avertir, je te ferai jeter à la Seine (2). » L'évêque de Beauvais ayant demandé à Jeanne si elle voulait se soumettre au jugement de l'Église, elle lui répondit : « De quelle Église parlez-vous ? Je ne me soumets pas à votre jugement, car vous êtes mon ennemi capital. »

Ce fut alors que le frère Ysambert lui apprit qu'on célébrait à Bâle un concile où se trouvaient des ecclésiastiques de tous les pays, et lui conseilla de s'en rapporter à sa décision, « Ah ! dit la jeune fille, puisqu'il y a en ce lieu quelques-uns de notre parti, je veux bien me soumettre au concile de Bâle. » Pierre Cauchon, mécontent de l'avis, cria au moine : *taisez-vous par le diable*, et défendit aux notaires de consigner cette demande. Ce fut à

(1) Dixit, abbas fiscanensis quod unus magnus clericus bene defecisset respondere interrogationibus.... [Quich., t. 2, p. 358.]

(2) Déposition de frère Guillaume Duval, [t. II, p. 9.]

Digitized by Google

cette occasion que Jeanne s'écria : « Ah! vous écrivez ce qui est contre moi, et taisez tout ce qui pourrait être en ma faveur (1).

C'étaient des menaces continuelles contre ceux qui partageaient l'avis d'Ysambert de la Pierre; on sut très mauvais gré au vieil évêque d'Avranches d'avoir cité ces paroles de saint Thomas : « En choses douteuses qui touchent la foi, l'on doit toujours recourir au pape ou au concile général. »

Le chanoine Nicolas de Houppeville qui avait hautement improuvé ce procès devant Pierre Cauchon, fut rayé du nombre des juges et renfermé dans les prisons du château (2).

Mais ce qui contraria le plus cet évêque, fut l'arrivée à Rouen de Jehan Lohier, l'un des clercs les plus érudits de la Normandie; il trouva la manière dont on procédait pleine d'illégalités, fit remarquer que les débats ne devaient pas avoir lieu à huis clos, qu'on y attaquait l'honneur du roi de France que personne n'était chargé de défendre, qu'on n'avait pas donné de Conseil à l'accusée pour répondre à tant de docteurs sur tout ce qui touchait à la matière de la foi et des révélations. « Ils la prendront, disait-il, par ses pa-

(1) Ha! vos bene scribitis quæ faciunt contra me, et non vultis scribere quæ faciant pro me. [Ysamb. de la Pierre, t. II, 350.]

(2) Fuit positus in carceribus, et expulsus a processu [Déclaration de Thomas Marie, t. II, p. 370.]

Digitized by Google

roles. Par exemple, en ce qui touche aux apparitions, elle dit : *je sais*, *de certain*, quand elle devrait dire : *il me semble.* » Il fit encore d'autres observations et ajouta : « quant à moi, je ne reste plus à Rouen, je ne veux pas prendre part à cette iniquité. »

L'évêque de Beauvais, indigné de tous ces propos, dit aux chanoines Beaupère, Jacques Touraine, Nicolas Midi, Pierre Morin, de Courselles et Loiseleur, qu'il avait réunis dans sa maison attenante à l'église de Saint-Nicolas : « Quoi, voilà Lohier qui veut calomnier et dit que notre procès ne vaut rien? par saint Jean, nous le continuerons comme nous l'avons commencé (1). »

En effet, on ne se fit pas faute d'illégalités et d'actes révoltants même, qui ne coûtaient rien à la conscience de ces juges pervers.

Nicolas Loiseleur, familier de Pierre Cauchon, feignant d'être prisonnier des Anglais et compatriote de la Pucelle, s'introduisit dans son cachot, lui parla de son pays, gagna sa confiance et devint son confesseur. En la quittant, il racontait aux notaires ce qu'elle lui avait dit, et ces confidences, recueillies par Pierre Cauchon, servaient à diriger les débats du lendemain.

On plaça en même temps les notaires dans une

(1) Déposition de Pierre Manchon. (Procès de réhabilitation, t. I, p. 10.]

Digitized by Google

chambre, voisine du cachot de la prisonnière, d'où ils pouvaient entendre tout ce qu'elle disait à Loiseleur.

On défendit à ces derniers de consigner les réponses favorables à l'accusée. Loiseleur fut placé derrière une tapisserie pour recueillir ce qu'il entendait, et le soir on comparait son récit avec la rédaction des deux notaires.

L'emploi d'aussi lâches moyens devait perdre Jeanne, si elle persistait à nier qu'elle fût coupable d'hérésie et de mensonge, au sujet de ses révélations. On l'interrogea encore une fois avant de clore cette procédure dont la longueur commençait à fatiguer les Anglais.

A cette séance solennelle, qui eut lieu dans la grosse tour du château (1), seul temoin qui nous reste de cet horrible drame, on demanda à l'accusée si elle prétendait que notre Saint-Père le pape ne fut pas son juge, et croyait n'en avoir pas sur la terre. — « Je ne vous dirai autre chose que j'ai bon maître, c'est à savoir Notre-Seigneur, de qui j'attends tout en ce monde et dans l'autre. »

On lui dit que si elle était hérétique elle serait *arse* (brûlée). — « Je verrais le feu que je ne vous dirais pas autre chose; je me soumets à Dieu qui m'a fait faire ce dont on m'accuse. »

(1) Coram nobis.... in grossâ turri castri.... fuit adducta dicta Johanna. [t. I, p. 399]

Digitized by Google

Interrogée si elle voulait s'en rapporter au conseil du Saint-Siége et des cardinaux, elle répondit : — « Vous n'en tireriez autre chose. »

Si elle voulait se soumettre à notre Saint-Père le pape. — « menez-m'y et je répondrai. »

Pourquoi elle avait pris l'habit d'homme, même dans sa prison. — « Lorsque j'aurai rempli la mission que je tiens de Dieu, je prendrai l'habit de femme. Quant à mes révélations, je m'en rapporte à Dieu; car mes révélations viennent de Dieu. »

Interrogée si elle voulait accepter le jugement de l'Église de Poitiers qui l'avait déjà examinée. — « Pensez-vous me prendre de cette manière, et ainsi m'attirer à vous. »

Finalement, on désira savoir, si elle voulait se soumettre à l'Église, sous peine d'être abandonnée par elle, ce qui la mettrait en grand péril de corps et d'âme, et en danger d'être brûlée par l'ordonnance des juges séculiers. — « Vous ne ferez pas ce que vous dites contre moi, car vous craindriez qu'il ne vous en prît mal au corps et à l'âme. J'ai demandé à l'ange Gabriel si je devais me soumettre à l'Église; les voix qui communiquent avec moi, m'ont répondu que pour avoir Dieu en aide, je devais attendre tout de lui seul. »

On lui demanda si elle voulait s'en rapporter au jugement de l'archevêque de Rheims auquel

Digitized by Google

elle prétendait avoir remis une couronne de la part d'un ange. — « Faites-le venir, dit-elle, que je l'entende parler; je lui répondrai s'il ose dire le contraire de ce que je vous ai dit. »

Voyant qu'on ne pouvait rien changer à la conviction de cette fille dont la conscience était aussi pure que la volonté forte, on la menaça de la torture pour lui faire avouer la vérité sur ses prétendues révélations. — « Vraiment, dit-elle avec une exaltation remarquable, si vous preniez le parti de me faire déchirer les membres, enlever l'âme du corps, je ne vous en dirais pas davantage, et tout ce que je pourrais ajouter, serait arraché par la force (1). »

Les juges, voyant ce qu'ils appelaient l'endurcissement de Jeanne, se réunissent le 12 mai, dans l'hôtel de l'évêque de Beauvais, pour prendre un parti au sujet de l'application de la torture.

Maître Raoul Roussel, trésorier, vote pour la négative, disant que le procès a bien marché jusque là, et qu'il ne faut rien entreprendre qui puisse le faire incriminer.

Nicolas de Vendères et André Marguerie sont du même avis, *pour le moment.*

Guillaume Erard dit qu'on a assez de faits contre l'accusée sans qu'il soit besoin de recourir à la torture.

(1) Procès de condamnation, t. I, p. 400.

Digitized by Google

Jean Le Maître, Ysambert de la Pierre, Jean Le Doux, William Haiton, Nicolas Coupe-Quêne, Robert Barberie et Denis Gatinel sont du même avis, ajoutant qu'il faut charitablement avertir Jeanne de se soumettre à l'Église.

Aubert Morel trouve, lui, qu'il est nécessaire de la mettre à la torture pour savoir la vérité au sujet de ses mensonges; Thomas de Courcelles partage cette opinion.

Nicolas Loiseleur, ce scélérat qui joue un rôle si dégoûtant dans les interrogatoires, dit qu'il serait bon que Jeanne fût mise à la torture pour le salut et la guérison de son âme (1); qu'il s'en rapporte cependant à l'opinion de ceux qui l'ont précédé.

La majorité s'étant prononcée contre la torture, on s'occupa de faire un résumé de ce procès, divisé en douze articles, pour le soumettre au jugement des docteurs. L'évêque de Beauvais et l'inquisiteur leur adressèrent cette pièce, en les priant de se prononcer sur les faits incriminés que l'on regardait comme scandaleux, téméraires, séditieux, injurieux, attentatoires aux bonnes mœurs, contraires à la foi orthodoxe, aux saintes Écritures et aux décisions de l'Église.

Seize docteurs et six licenciés en théologie, réunis dans la chapelle du manoir archiépiscopal, firent connaître les premiers leur opinion.

(1) Pro medicinâ animæ suæ. [I. — 403.]

Digitized by Google

Ils ne croient pas que les apparitions de Jeanne et ses visions viennent de Dieu et des anges, comme elle l'assure. Ce sont plutôt des fictions d'invention humaine, des blasphêmes et des erreurs contraires à la foi.

La décision des autres ecclésiastiques ne se fait pas attendre. Les plus modérés s'en rapportent simplement à l'opinion des docteurs qu'ils considèrent comme seuls compétents. Ceux qui se prononcent ainsi sont : Jean Basset ; Gilles, abbé de Fécamp; Jacob Guédon, Jean Mauger, Jean Breuillot, Gilles Deschamps et Jean Alépée. Ce dernier ajoute que si l'on croyait devoir consulter la Faculté de théologie de Paris, il préférerait que la cause fût soumise au jugement du Saint-Père ou du concile.

Denis Gastinel, lui, prétendit que si Jeanne n'abjurait pas ses erreurs, elle pourrait être livrée au bras séculier, et que, dans le cas contraire, on devrait la garder en prison, au pain de douleur et à l'eau d'angoisse pour faire pénitence.

Jean Bouesgue, aumônier de Fécamp, déclara que Jeanne était hérésiarque et schismatique, et qu'on devait en faire justice pour l'honneur de Dieu et l'exaltation de la foi.

Vinrent ensuite les réponses de onze avocats de la cour de Rouen, qui s'en rapportèrent au jugement de l'Université de Paris.

Digitized by Google

L'évêque de Coutances dit que si la Pucelle voulait révoquer ses assertions, on devrait la retenir assez de temps pour voir si elle ne retomberait pas dans ses erreurs; qu'il faudrait, en cas de persistance, la punir de son obstination contre la foi.

Lanon, évêque de Lisieux, écrivit que si Jeanne ne voulait pas s'en rapporter au jugement du pape ou du concile général, on devrait la considérer comme hérétique.

Les abbés de Jumiéges et de Cormeilles adoptèrent la décision des docteurs en théologie.

Le Chapitre de Rouen avait aussi reçu les fameux articles; il décida, le 13 avril 1431, qu'il y aurait réunion générale le lendemain, et que les absents seraient privés de leurs distributions pendant huit jours. 1431.

Le 14 avril, dans une assemblée nombreuse, il adopta la résolution suivante : « Les chanoines, convoqués pour délibérer sur la matière proposée par le Révérend Père en Dieu, Mons. l'évêque de Beauvais, après une délibération mûre et convenable, ont déclaré, à la majorité, que, présentement et avant tout, il fallait que les dépositions qui concernent une *certaine femme*, retenue dans les prisons, lui fussent expliquées en français, et qu'on l'avertît charitablement de se soumettre aux ordres de l'Église, et, afin de pouvoir donner un meilleur avis sur les questions soumises, ils ont

Digitized by Google

déclaré qu'on devait consulter l'Université de Paris, et principalement les théologiens et les jurisconsultes, et communiquer leur réponse au Chapitre avant qu'il délibérât sur les questions proposées (1). »

Ce parti était sage; mais l'inquisiteur de la foi ayant exigé une décision plus explicite, les chanoines, dans leur séance du 3 mai, modifièrent leur première opinion en ces termes : « prenant en considération l'insuccès des tentatives faites par l'inquisiteur et l'archidiacre d'Evreux, pour engager Jeanne à faire sa réparation à la foi catholique, à se soumettre au jugement de l'Eglise, et même à celui de quatre seigneurs de son parti, le Chapitre déclare se réunir à l'opinion des docteurs qui l'ont jugée hérétique (2).

Il arriva beaucoup d'autres adhésions à l'avis des docteurs de Rouen; mais celle que l'on attendait avec le plus d'impatience fut celle de l'Université de Paris qui devait fixer bien des irrésolutions.

Ce corps, par une décision prise le 19 avril, répondit que Jeanne était schismatique, erronée dans sa foi, qu'elle devait renoncer à ses erreurs, sous peine d'être livrée au bras séculier (3).

(1) Reg. cap. Roth., p. 97 et 98. C'est le seul document qui existe dans les registres du Chapitre, relativement à la Pucelle.

(2) Quicherat. T I, p. 356.

(3) Procès de condamnation, t. I, p. 419.

Digitized by Google

En lançant ce jugement, l'Université écrivit au roi d'Angleterre, qu'étant informée de tout ce qui s'était passé au procès par ses suppôts, Jean Beaupère, Jacques de Touraine et Nicolas Midi, « il lui avait semblé, au fait de ladite femme, avoir « été tenue grande gravité, sainte et juste manière « de procéder, et dont chacun devait être bien « content; qu'elle regrettait le retard apporté dans « sa décision, mais qu'elle avait pris toutes les peines « possibles, et fait diligence, sans s'arrêter aux « éminents périls qui étaient aux chemins(1). » Elle terminait en priant le roi de faire rendre prompte justice; car il fallait une grande réparation à Dieu devant le peuple, que cette femme avait scandalisé par ses mensonges.

Tous les juges maintenant adoptent l'opinion de l'Université de Paris, et les plus modérés la modifient en ce sens : si Jeanne refuse d'abjurer, on prendra une décision ultérieure à son égard. C'était encore une fois éloigner l'intervention du bras séculier. Nous trouvons rangés à cet avis Raoul La Forêt, Pierre Minier, Isambert de La Pierre, Pierre Maurice, Pierre Houdenc, Jean Beaupré, Jean Le Febvre et Martin Ladvenu.

On signifia ces décisions à Jeanne, en la prévenant que, le 24 mai, elle assisterait à une prédication publique qui serait suivie de son abjuration.

(1) Procès de condamnation, t. I, p. 408.

Digitized by Google

C'est ici que les intrigues se croisent de tous côtés, car l'abjuration de Jeanne lui sauvait la vie. Les Anglais, qui avaient résolu son supplice, introduisirent dans sa prison des hommes payés, qui se firent passer pour des Français prisonniers, et lui donnèrent conseil de ne pas se soumettre à l'Eglise (1). Loiseleur même, son prétendu confesseur, la conseilla dans ce sens (2). On cherchait à lui persuader que les Anglais ne tenaient pas à la faire mourir, et qu'ils voulaient plutôt de l'argent pour sa rançon.

Le jour fixé pour la cérémonie de l'abjuration, le cardinal de Winchester, grand oncle du roi, des évêques, des abbés et les juges de la Pucelle se réunirent dans le cimetière de Saint-Ouen.

On y avait dressé trois échafauds : l'un pour le cardinal d'Angleterre; le second pour Louis de Luxembourg, évêque de Térouane, accompagné de l'évêque de Dimitrie et de quelques abbés de la province; le troisième pour l'évêque de Beauvais, l'inquisiteur de la foi, et pour Guillaume Erard, l'un des premiers déclamateurs de son temps, chargé de prêcher la Pucelle.

Une foule immense stationnait aux abords de la place, pour voir cette femme, au renom si grand, et si cruellement persécutée.

(1) Procès de réhab., t. I, p. 327.
(2) Idem, idem, t. I, p. 332.

Digitized by Google

Bientôt on l'aperçut triste, abattue, montée sur un espèce de chariot (1), portant des vêtements d'homme, et ayant les cheveux coupés en rond comme ceux d'un jeune garçon. Les soldats qui l'entouraient la firent monter sur un des échafauds, suivie de l'appariteur Massieu.

Alors Guillaume Erard prononça un discours plein d'invectives contre Jeanne, qu'il accusait d'avoir scandalisé le peuple chrétien; la sainte fille l'écoutait avec une impassible résignation. Mais quand il attaqua le roi de France, en disant : « Charles, qui se prétend roi, s'est adhéré comme « hérétique et schismatique aux paroles d'une « femme diffamée, » puis se tournant vers elle : « c'est à toi, Jeanne, à qui je parle, et te dis que « ton roi est hérétique et schismatique. » Alors la jeune héroïne l'interrompit avec vivacité, et lui dit : « par ma foi, sire, révérence gardée, je vous ose « bien dire et jurer, sous peine de ma vie, que c'est « le plus noble chrétien de tous les chrétiens, et « qui aime le mieux la foi et l'Eglise. » — *Fais la taire*, dirent Pierre Cauchon et Erard à l'appariteur Massieu. 1431.

Le prédicateur termina en ces termes : « voici vos juges qui vous somment d'abjurer vos impiétés et vos crimes, et de signer l'acte de rétractation qu'ils

(1) Adducta in quadriga usque ad cœmeterium sancti Audoeni. [Isamb. de La Pierre, t. II, p. 351.]

Digitized by Google

vous font représenter » Jeanne ignorant le contenu de cette pièce, demanda conseil à Massieu; celui-ci lui dit qu'il y avait péril à signer avant d'avoir fait décider par l'Église universelle si elle devait abjurer ou non. — Que dis-tu à cette fille, s'écria le prédicateur? — Je lui fais part du contenu de cet acte et l'engage à le signer. — Je ne sais pas signer, dit Jeanne à son tour, et je ne dois pas abjurer ce qui est contenu dans cette cédule avant d'avoir le jugement de l'Église universelle, à laquelle je m'en rapporte pour savoir si je dois abjurer ou non. — A quoi Érard répondit : tu n'as pas de temps à perdre : *tu abjureras présentement ou tu seras arse* (1)

La perplexité était au comble parmi les Anglais qui voulaient la mort de Jeanne, et le peuple qui eût désiré la sauver; tous frémissaient d'impatience ou d'inquiétude; le bourreau attendait sa proie au pied de l'échafaud.

Jeanne persiste, rien ne semble devoir vaincre sa résistance; on la croit perdue (2). Pierre Cauchon va prononcer la terrible sentence, il en a même commencé la lecture, quand l'héroïne se ravise, joint les mains, prie saint Michel de la conseiller, et dit qu'elle se soumet au jugement de

(1) Déposition de J. Massieu, t. II, p. 17 et 339.

(2) Quod cremaretur quia differebat revocationem facere [dép. d'Ysamb. de la Pierre, t. II. p. 351.]

Digitized by Google

l'Église. Alors avec un visage empreint d'une expression sardonique, elle prononce quelques mots d'abjuration, prend une plume que lui présente Massieu, et fait une croix sur l'acte qui était devant elle. A ce mouvement, Pierre Cauchon s'arrête; les étrangers, stupéfaits de cette détermination, s'en prennent à l'hésitation de l'évêque; un docteur anglais se permet même de lui dire que c'est une dérision d'admettre une semblable rétractation ; à quoi l'évêque indigné, répond : — « Vous mentez, car étant juge dans une cause qui regarde la foi, je dois plutôt chercher à sauver qu'à perdre le coupable (1). » — Cette discussion alla jusqu'au cardinal de Winchester, qui ordonna au docteur anglais de se taire.

La rétractation signée par Jeanne portait entr'autres choses « qu'elle avait grièvement péché en feignant mensongeusement avoir eu révélations et apparitions de par Dieu, par les anges, sainte Catherine et sainte Marguerite, en portant habit dissolu, en faisant superstitions, devinations, en portant cheveux rognés en rond en guise d'homme contre toute honnêteté du sexe de femme, en portant armure, en désirant effusion de sang humain, en méprisant Dieu et les sacrements. (2) » Accusations absurdes que rien ne justifiait ; mais on vou-

(1) Dépos. de Guillaume du Desert, t. II, pag. 338.]
(2) Procès de réhab., t. II, p. 447.

Digitized by Google

lait calomnier la jeune héroïne, espérant qu'il en retomberait quelque tache sur le roi qui s'était servi du prestige de son nom et de son épée.

1431. Il semble que la pitié ait alors touché bien des cœurs; car Loiseleur lui-même, qui avait été si contraire à Jeanne, osa s'approcher d'elle et lui dit : « Jeanne, vous avez fait une bonne journée, se Dieu plaît, et vous avez sauvé votre âme. » La jeune fille, moins touchée de ce tardif intérêt que préoccupée de ce qu'on ferait d'elle, dit aux ecclésiastiques qui l'entouraient : « Or ça, entre vous gens d'Église, menez-moi en vos prisons, et que je ne sois plus en la main de ces Anglais. » On fit part de cette requête à l'évêque de Beauvais qui, n'osant y faire droit, répondit : « Ramenez-la où vous l'avez prise (1). »

Réintégrée dans sa prison, Jeanne répéta : « Mettez-moi avec des femmes, car j'aime mieux mourir que de rester plus longtemps avec les Anglais (2). »

Cependant les étrangers, revenus de leur première surprise et furieux de l'issue de ce procès, ne se gênèrent bientôt plus pour accuser les juges de trahison ; un jour qu'ils virent sortir du château l'évêque de Beauvais avec quelques docteurs, ils les menacèrent de leurs épées en leur disant ironiquement : *Vous avez bien gagné l'argent du roi!*

(1) Guillaume Manchon, t. II, p. 14.

(2) Dixit quod mallet potius mori, quam amplius stare cum ipsis Anglicis [Th. Marie, t. II, p. 371.]

Digitized by Google

Le duc de Warwick leur ayant fait les mêmes reproches, l'un d'eux répondit : *soyez tranquille, nous la rattraperons bientôt* (1).

En attendant, les Anglais avaient remis la malheureuse fille dans les fers, et la faisaient garder nuit et jour par trois soldats dans son cachot. Cette précaution annonçait de sinistres projets; le chanoine Pierre Maurice le comprenant, engagea Jeanne à bien s'observer; cette prudente remontrance du chanoine lui fit courir les plus grands dangers (2).

Ces manœuvres ne tardèrent pas à porter leurs fruits ; car trois jours après la réintégration de Jeanne dans la tour, les Anglais publièrent qu'elle avait repris ses habits d'homme, et mandèrent les tabellions et les juges pour constater qu'elle était *rechue*.

A l'arrivée de ceux-ci, quatre-vingts ou cent soldats qui étaient dans la cour du château, leur adressèrent mille invectives, et les appelèrent tous, « traîtres, Armagnacs, et faux conseillers (3). » Paroles qui auraient été suivies de voies de fait, si les ecclésiastiques n'étaient sortis précipitamment du château, promettant bien de n'y plus remettre les pieds.

(1) Domine, non curetis, bene rehabebimus eam. [J. Fâvre, t. II, p. 376.]

(2) Fuit in magno periculo verberationis. [Dépos. de Grouchet, t. II, pag. 357.]

(3) Déposition de Guillaume Manchon, t. II, p. 14.

Digitized by Google

Le lundi 28 mai, aucun juge n'osant se présenter dans la forteresse, le comte de Warwick fut obligé de faire accompagner le notaire Manchon par l'un de ses gardes. Ce jour là même, l'évêque de Beauvais, le promoteur et quelques affidés, s'introduisirent près de la Pucelle, et commencèrent un simulacre d'interrogatoire; œuvre de ténèbres, dans laquelle ils consignèrent qu'aux reproches faits à Jeanne d'avoir repris ses habits d'homme, elle avait répondu : « Je n'ai pas promis de les abandonner pour toujours; ils me sont d'ailleurs plus commodes que ceux de mon sexe. » Ils se gardèrent bien d'ajouter que les Anglais lui avaient enlevé méchamment ses habits de femme, et qu'elle se trouvait ainsi moins exposée aux outrages de ses gardiens, et même aux obsessions d'un grand personnage d'Angleterre qui s'était introduit pendant l'obscurité dans son cachot (1); personnage qui pourrait être le comte de Varwick lui-même, si l'on pouvait hasarder une conjecture dans un sujet aussi grave. Frère Ysambert de la Pierre rapporte à ce sujet, qu'étant allé la voir un matin, « il la trouva toute éplourée, le visage plein de larmes, défiguré et outragié de telle sorte qu'il en eut pitié et compassion. »

Cet interrogatoire, rédigé par les mêmes hommes, mentionne encore de nouvelles révélations de

(1) Tentavit eam vi opprimere, t. II p. 365.

Digitized by Google

sainte Catherine et de sainte Marguerite qui, selon la jeune inspirée, lui auraient fait des reproches de son abjuration, en lui disant : qu'elle s'était damnée pour sauver sa vie (1). C'était plus qu'il n'en fallait pour la perdre.

« Hélas ! disait la pauvre fille, ignorant encore le sort qui l'attendait, j'aime mieux mourir que d'être chargée de ces fers, et de vivre avec ces Anglais ; mettez-moi en prison convenable ; placez une femme auprès de moi, *je serai bonne*, et ferai ce que voudra l'Eglise. »

Rien ne put amolir le cœur de ces hommes ambitieux et faibles, qui n'avaient d'autres pensées que de reconquérir la faveur de leurs maîtres. L'évêque de Beauvais représenta à Jeanne qu'elle était *hérétique récidivée et retournée à son méfait;* à quoi elle répondit : « Si vous, messieurs de l'E-« glise, m'eussiez menée et gardée dans vos prisons, « il n'en aurait pas été ainsi. »

L'évêque ne répliqua rien, sortit, traversa la cour du château, et dit en riant au comte de Warwick qu'il aperçut au milieu d'un groupe d'Anglais : « *faites bonne chère, nous la tenons.* »

Le lendemain 29 mai, tous les juges sont convoqués dans la chapelle du palais archiépiscopal pour délibérer sur le sort de cette femme qui a commis le crime énorme « de se vêtir d'un habit

(1) Procès de condamnation, t. I, p. 457.

Digitized by Google

« d'homme, et d'avoir eu plusieurs conférences avec « le démon. » Nicolas de Vendères, archidiacre d'Eu, opina le premier, et dit que Jeanne était hérétique, et devait être livrée à la justice séculière, en la priant, toutefois, de ne pas user de trop de sévérité (1).

Quelle faiblesse ou plutôt quelle hypocrisie de compter sur l'indulgence des Anglais, et de remettre aux ennemis de la Pucelle le soin de la sauver !

L'abbé de Fécamp dit que Jeanne était *relapse*; qu'il serait cependant bon de lui donner connaissance du nouvel acte d'accusation dressé contre elle, en lui faisant entendre la parole de Dieu ; ensuite de la déclarer hérétique et de la remettre à la justice séculière.

Nous voyons peu de différence entre cet avis et celui de Nicolas de Vendères; cependant il entraîna presque tous les suffrages.

Deux chanoines de Rouen, Denis Gastinel et Pasquier Devaux y ajoutent ces mots aggravants : *sans avoir égard aux supplications de la coupable* (2). Pasquier fut nommé évêque de Meaux, aussitôt après ce vote.

Jean Fâvre trouve Jeanne *obstinée*, *contumace et inobéissante*.

Martin Ladvenu, Thomas de Courcelles et

(1) Rogando eam ut cum eâ velint mite agere, t. I, p. 463.
(2) Et absque supplicatione. T. I, p. 465.

Digitized by Google

Ysambert de La Pierre adoptent l'opinion de l'abbé de Fécamp. Ces deux derniers ajoutent, toutefois, que la coupable doit être charitablement avertie au sujet du salut de son ame, et *qu'on doit lui annoncer qu'elle n'a plus rien à espérer de sa vie temporelle.*

Ainsi, comme on le voit, Ysambert de La Pierre lui-même, et Martin Ladvenu, les deux confesseurs de Jeanne, auxquels on a voulu faire jouer un rôle d'opposition dans le procès, peut-être dû aux fonctions pénibles qu'ils exercèrent auprès d'elle avec douceur et charité, sont d'avis, comme les autres, de la livrer au bras séculier.

Nous ne trouvons qu'un seul juge dont le nom, resté dans l'oubli, mériterait de passer à la postérité pour un vote moins sévère que celui de tous ces hommes intimidés et corrompus. Nous voulons parler de Jean Pinchon, licencié en droit canonique, chanoine de Paris et de Rouen, qui, cédant à la croyance de ses confrères, trouve aussi Jeanne *relapse*, mais demande que l'on consulte des théologiens pour procéder ultérieurement sur son sort (1). C'était éviter de la livrer aux Anglais. Jeanne était sauvée si cet avis eût prévalu.

La jeune fille fut déclarée *hérétique relapse*, et, dès le lendemain de très bonne heure, l'appariteur

(1) Et de modo ulterius procedendi, se refert ad dominos theologos. T. I, p. 463

Digitized by Google

Massieu lui portait, dans son cachot, une citation à comparaître, à 8 heures du matin, le même jour sur la place du Vieux-Marché, pour s'entendre condamner et assister aux sommations qui devaient lui être faites.

1431. Afin de donner plus de solennité à leurs décisions, surtout en matière de foi, les tribunaux ecclésiastiques exigeaient des amendes honorables, et prononçaient leurs sentences devant le portail des églises. Ils possédaient, à cet effet, des échafauds mobiles qu'on dressait, au besoin, pour y placer les juges, les coupables, et le prêtre qui faisait le sermon. Ce spectacle attirait le peuple, peut-être encore plus que les mystères, et n'avait d'autre but que de le maintenir dans le devoir par des exemples effrayants de la justice humaine.

Les échafauds et le bûcher de Jeanne se dressaient dès le matin (1), ce qui avait réuni plus de dix mille personnes sur la place du Vieux-Marché.

Cependant la pauvre fille ignorait encore le sort qui lui était réservé; elle l'apprit par le frère Martin Ladvenu, envoyé par l'évêque de Beauvais. Alors elle s'arracha les cheveux, pleura et dit plusieurs fois : est-il possible que je sois ainsi réduite en cendres; *j'aimerais mieux être décapitée sept fois que de souffrir un pareil supplice.*

Pierre Cauchon eut la barbare curiosité de s'in-

(1) 30 avril 1431.

Digitized by Google

troduire dans le cachot de Jeanne. — Evêque, lui dit-elle en le voyant, je meurs par vous. — Vous mourez, répondit Pierre Cauchon, parce que vous êtes retournée à votre premier méfait; mais prenez patience. — « Hélas! répliqua la jeune fille en pleurant, si j'avais été gardée par les gens d'Eglise au lieu de l'être par mes ennemis et mes adversaires, jamais chose pareille ne fût arrivée (1). »

Comme il fallait promptement donner à Jeanne les derniers sacrements, l'évêque sortit, pour que frère Martin entendît sa confession. Pendant ce temps-là, on lui apportait, de la paroisse, le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ; le prêtre qui remplissait cet office avait fait telle diligence, qu'il était venu sans lumière et sans étole. Frère Martin, mécontent de cet oubli, envoya chercher ce qui manquait, et administra lui-même la condamnée.

Jeanne montrait, à cette heure suprême, une telle piété que tout son entourage, et Nicolas Loiseleur lui-même, ne purent retenir leurs larmes. Les Anglais, placés dans la cour de la forteresse, s'en étant aperçus, appelèrent Loiseleur traître et menacèrent de le tuer; ce qu'ils auraient fait, s'il n'avait eu recours à la protection du duc de Warwick (2).

(1) Frère Jean Toutmouillé., t. II, p. 3.

(2) Déclaration de Nicolas Taquel., t. II, 317.

Digitized by Google

Enfin, quand les funèbres préparatifs furent terminés, Jeanne, ayant à ses côtés l'appariteur Massieu et ses deux confesseurs frère Martin Ladvenu, et Ysambert de La Pierre, sortit du château sous l'escorte de 800 Anglais armés de haches, d'épées et de bâtons. Nicolas de Houppeville, qui la vit à la porte de la forteresse, dit qu'elle pleurait beaucoup, et qu'elle lui fit une telle compassion qu'il ne voulut pas aller jusqu'au lieu de son supplice (1). André Marguerie rapporta que Jeanne était très agitée, et qu'il lui entendit répéter plusieurs fois : *Rouen, Rouen, mourrai-je cy?* (2)

On descendit ainsi les rues tortueuses et étroites de la ville pour se rendre au Vieux-Marché. Là, se voyaient les juges ecclésiastiques siégeant près de l'église Saint-Sauveur, alors située en face de la rue actuelle de la prison (3). On fit monter Jeanne sur un échafaud; près d'elle étaient ses deux directeurs, l'appariteur Massieu, et le chanoine Nicolas Midi, chargé de faire la prédication. Ce chanoine commença son discours par ces paroles de l'apôtre adressées aux Corinthiens : *si quelqu'un souffre d'un membre, les autres parties du corps en sont affectées*; et, glosant sur ce texte, prouva

(1) Déclarat. de Nicolas Taquel, t. II, 328.

(2) Quicherat, t. II, p. 355.

(3) Les places actuelles du Vieux-Marché, de Saint-Eloi et de la Pucelle, n'en formaient qu'une seule à cette époque.

Digitized by Google

que Jeanne était un membre infecté d'hérésie qu'il fallait retrancher de la société des vivants.

A la suite de ce sermon, rempli des plus véhémentes invectives, on engagea Jeanne à penser à son salut et à s'en rapporter aux conseils des deux frères prêcheurs qui étaient auprès d'elle. La pauvre fille, comprenant qu'elle n'a plus rien à attendre de la pitié des hommes, fait des lamentations à briser l'âme; elle prie la sainte Trinité, la Vierge, tous les Saints du Paradis, et dit qu'elle n'a jamais été hérétique comme le porte l'écrit qu'on lui a fait signer; des plaintes les plus amères elle passe aux sentiments de résignation les plus touchants, demande pardon aux Anglais, au roi de France (1), à ses amis, à ses ennemis, et prie les ecclésiastiques présents de dire chacun une messe pour le salut de son âme (2). Ses juges eurent l'indignité de la laisser pendant une demi-heure se livrer à toute l'exaltation de ses pensées, jouissant ainsi de ses pleurs et de ses angoisses. Plusieurs en furent punis par les larmes qu'ils répandirent. L'évêque de Beauvais lui-même ne put retenir les siennes, ainsi que la plupart des Anglais qui entouraient l'échafaud.

Alors l'émotion de la foule se manifestait par de dures paroles et de sévères appréciations contre les actes de ce tribunal de sang, prêt à condamner la victime.

(1) G. Manchon, t. II, p. 344. (2) Jean Fâvre, II, p. 369.

Digitized by Google

L'évêque de Beauvais, comprenant qu'il fallait en finir sous peine de succomber à tant d'émotions, prononça la sentence suivante : « Jeanne, « nous te déclarons hérétique et excommuniée, et, « à cause de tes erreurs avouées, nous te retran- « chons de l'Église comme un membre de Satan, « infesté de la lèpre de l'hérésie, et te remettons « à la justice séculière, la priant, toute fois, qu'elle « soit indulgente, *et n'exerce sur toi d'autre pu- « nition que la mort et la mutilation des mem- « bres* (1); permettons qu'on t'administre le sacre- « ment de pénitence, si tu montres quelques sen- « timents de repentir. »

Après cette terrible sentence, Jeanne, tout entière à l'éternité, demande une croix à grands cris; un Anglais qui était près d'elle lui en fait une avec la baguette qu'il tenait en main. La victime s'en empare et l'introduit contre son cœur, entre la chair et les vêtements; non contente de ce signe improvisé, elle prie Massieu de réclamer la croix de l'Église de Saint-Sauveur, pour l'avoir sous les yeux au moment de sa mort.

Alors les juges ecclésiastiques abandonnent la place, ainsi qu'un grand nombre de spectateurs qui ne pouvaient vaincre leur émotion. Deux ser-

(1) Rogando eamdem potestatem ut citra mortem et membrorum mutilationem, circa te judicium suum moderare velit. [Procès de cond. t. I, p. 475.]

Digitized by Google

gents du roi font descendre Jeanne de l'échafaud, des Anglais armés l'entourent (1) et vont la conduire devant le tribunal séculier, où siégeait le bailli Guy Le Bouteiller. Ce traître, qui avait vendu sa conscience aux Anglais, oubliant toutes les formes de la justice, ne prononça aucune sentence, et se contenta de dire aux sergents : *conduisez-la*, en montrant de la main le bûcher qui s'élevait devant lui.

En ce moment, un clerc accourt avec la croix de l'Eglise de Saint-Sauveur ; Jeanne s'en empare, la serre dans ses bras, et arrive ainsi, pressée par son escorte, jusqu'au pied du bûcher (2). Là, ses confesseurs lui font de nouvelles exhortations, et Massieu se joint à eux pour cette œuvre de charité. Comme les prières et les dévotions de la victime duraient trop longtemps au gré des Anglais, un de leurs officiers s'écria : *prêtres, nous ferez-vous dîner ici* (3) ? *Maître de l'œuvre, fais ton office!* Alors Jeanne est contrainte d'abandonner la croix par l'effort des bourreaux qui s'emparent d'elle, l'enlèvent, et vont la lier contre la poutre qui s'élève au dessus du bûcher.

(1) Fuit capta per Anglicos armatos ibi in magno numero existentes. [Quicherat, t. II, p. 366.]

(2) Et la detteint jusqu'à ce qu'elle fût liée à l'attache. [Quicherat. Déclar. de Jean Massieu, t. II, p. 20.]

(3) Ibid. ibid.

Digitized by Google

Le feu y est mis, et, par une incroyable fatalité, la pauvre fille avait été accrochée si haut, que les flammes ne peuvent l'atteindre, ce qui prolonge pendant quelques instants les horreurs de son agonie. Mais bientôt, les yeux fixés sur la croix qu'on tenait élevée devant elle, on la vit prier avec ferveur, invoquer la Vierge et les Saints, puis baisser la tête et mourir en prononçant le nom de Jesus (1).

La Pucelle avait à peine rendu l'âme, qu'il se passait, sur la place du Vieux-Marché, une scène qui impressionna vivement les assistants. Un des Anglais les plus emportés contre la malheureuse fille, et qui avait dit plusieurs fois qu'il mettrait lui-même le feu à son bûcher, fut tellement surpris et effrayé de sa mort, qu'il se trouva mal, et qu'on fut obligé de le conduire dans un cabaret pour lui faire reprendre les sens. Il dit alors, à un frère prêcheur, qu'il se repentait bien de ce qu'il avait fait contre Jeanne, que c'était une sainte fille, et qu'il avait vu son âme s'envoler au milieu des flammes du bûcher.

Le bourreau lui-même eut certains scrupules, et vint, dès le soir, trouver le frère Ladvenu à son monastère, et lui dit qu'il craignait d'être damné pour avoir brûlé cette sainte fille (2). Il affirmait

(1) Quicherat, Déclar. de Jean Massieu, t. II, p. 20.

(2) Ysambert de La Pierre. T. II, p. 352.

Digitized by Google

que nonobstant l'huile, le soufre et le charbon qu'il lui avait appliqué sur le cœur et les entrailles, jamais il n'avait pu venir à bout de les consumer.

Le notaire Manchon fut tellement affecté qu'il pleura pendant un mois, et consacra l'argent qui lui revint de ce procès à acheter un petit missel dans lequel il pria Dieu toute sa vie pour la pauvre Jeanne.

Le chanoine Jean Alépée, présent à l'exécution, dit immédiatement après, « qu'il voudrait bien que son âme fût où était celle de cette femme. »

Pierre Bosquier, frère prêcheur, ayant dit qu'on avait eu tort de condamner Jeanne, fut obligé de se rétracter par ordre du vicaire de l'inquisiteur; on l'aurait sévèrement puni, s'il n'avait signé « qu'il « s'était rendu coupable d'une faute grave, dont « il demandait pardon à genoux, les mains jointes, « à l'Eglise et aux juges, ses maîtres très redoutés, « se soumettant à leur correction, et la demandant « même avec humilité. »

Alors les Anglais montraient une joie qui dénotait toute la peur qu'ils avaient eue de la pauvre fille; Henri VI annonçait sa mort à l'Empereur, aux princes chrétiens, aux prélats, et à tous les comtes de l'Eglise de France; l'Université faisait la même démarche auprès du pape et du collége des cardinaux.

Pendant que les ennemis de la France se réjouis-

Digitized by Google

saient d'un pareil succès, l'opinion se prononçait à Rouen d'une manière si énergique, que Pierre Cauchon se crut obligé de produire les prétendus aveux faits par Jeanne, et recueillis par des personnes privées, depuis sa condamnation jusqu'à l'époque de sa mort (1). Cet acte avait un caractère si peu authentique, que Pierre Manchon refusa de le signer (2). Personne ne crut à ce récit, et l'on y vit, au contraire, le besoin que ces âmes vénales éprouvaient de se faire illusion sur leur propre indignité.

Peu de jours après le supplice de la Pucelle, si noble dans son patriotisme, si pure dans ses mœurs, si résignée dans son malheur, on remarqua que le Chapitre choisissait, pour lever la fierte, Exupère Le Mire, d'Yvetot, condamné pour viol commis sur la personne de Jehanne Cornières, de la paroisse de Néhou.

La mort de Jeanne d'Arc ne porta pas bonheur aux Anglais ; elle fut considérée, à Rouen, comme un acte de stupide barbarie, son bûcher était présent à tous les yeux, et l'on se demandait quel crime énorme avait pu provoquer de si odieuses représailles. On commençait à croire que les accusations bannales d'imposture et de sortilége étaient d'une facile application, et que chacun pouvait en être la victime à son tour.

(1) Procès de cond., t. I, p. 477.

(2) Idem de réhab., t. II, p. 14.

Digitized by Google

Les juges et les assesseurs qui avaient figuré au procès encoururent le mépris général. Le peuple les poursuivit de ses huées partout où il les rencontra (1). Les noms de Pierre Cauchon, de Midi, d'Erard, d'Estivet et de Vendères, furent voués à l'infamie, et, plus tard, on remarqua que presque tous avaient fini misérablement (2).

Le Chapitre, sans chef, déconsidéré par le jugement de la Pucelle, et dominé par une réunion d'ecclésiastiques dévoués aux Anglais, perdit un instant de son énergie; le régent en profita pour introduire dans son sein quelques-unes de ses créatures, au nombre desquelles nous remarquons : Alain Hirlieton, docteur en théologie, et Jean Dengie, qualifié, dans les registres capitulaires, des titres « de maître ès-arts, médecin, familier domestique et commensal de l'illustre duc de Bedford. » Jean Dengie « donna à l'église des chapes, des ornements sacerdotaux honnêtes, et un calice d'or. » 1431.

Le Chapitre comprenant enfin que l'évêque de Beauvais pouvait lui être définitivement imposé,

(1) Judicantes et hi qui interfuerunt magnam notam a popularibus incurrerunt ; nam postquàm ipsa Johanna fuit igne cremata, populares ostendebant illos qui interfuerant et abhorrebant. [Notice des manuscrits, à la Bibl. nat., t. III, p. 130.]

(2) Omnes qui de ejus morte erant culpabiles morte turpissima obierunt [Ibid. p. 473.]

Digitized by Google

réclama la délivrance des bulles de Hugues d'Orges, représenta que le roi ne pouvait s'attribuer plus longtemps les revenus de l'archevêché, et que l'Eglise éprouvait un grand dommage de l'absence de son premier pasteur.

La réponse du duc de Bedford n'étant pas satisfaisante, par suite des intrigues de Pierre Cauchon non encore payé de ses services, les chanoines prirent la résolution énergique d'engager tous leurs biens meubles et immeubles pour délivrer le temporel de l'archevêché, et empêcher les officiers royaux de s'emparer du revenu des assises du bailliage appartenant à l'Eglise.

Pendant qu'il se prononçait ainsi, il se passait à Rouen un événement fort extraordinaire, et qui dut faire connaître aux étrangers combien leur pouvoir était éphémère en France et en Normandie.

Le château, occupé par une forte garnison, était le centre du pouvoir anglais sur le continent; c'était dans ses murs que le duc de Bedford résidait, tenait ses échiquiers, et méditait ses plans d'administration. Eh bien! ce château, qui était toujours prêt à lancer le fer et le feu sur les maisons de la ville, que les bourgeois ne regardaient jamais sans effroi, un simple moine entreprit de le livrer aux Français, et réussit un moment.

Ce moine, détenu pendant quelques jours dans la forteresse, en avait étudié les abords, et avait

Digitized by Google

remarqué qu'elle pouvait être surprise du côté de la campagne, si quelqu'un de l'intérieur voulait y prêter la main. Il y avait péril à confier ce projet à l'indiscrétion du premier venu; l'intelligence du moine lui fit découvrir un soldat de la garnison nommé Audebeuf, qui promit de le seconder. (1).

Tout étant bien concerté entre ces deux hommes, qui tenaient peut-être en leurs mains le sort de la France, le moine partit pour Beauvais, fit part de son idée au maréchal de Boussac, qui s'approcha secrètement de Rouen avec 600 hommes; 120 des plus résolus, placés sous le commandement de Ricarville, prennent les devants, gravissent les murailles par escalade; et, lorsqu'il eût été si important pour eux d'être secondés par leurs compagnons, ceux-ci, au contraire, les abandonnent, et contraignent le maréchal de Boussac à regagner promptement la ville de Beauvais.

Ricarville, jugeant qu'il avait trop peu de forces pour se maintenir dans le château, prit le parti d'en occuper seulement le donjon, et tint plus de douze jours contre les efforts énergiques et journaliers des Anglais.

Le duc de Bedford, alors à Paris, s'impatientant d'une résistance si opiniâtre, donna les ordres les plus sévères aux bourgeois pour qu'ils aidassent à reprendre la forteresse. Ceux-ci n'ayant pas le

(1) Monstrelet, liv. 2, ch. 113.

Digitized by Google

courage de se montrer hostiles, embrassèrent même sans hésitation le parti des Anglais, à la vue d'un enfant qui venait d'être tué par une flèche lancée du château. On mit des canons sur la place de la Rougemare, la grosse tour fut criblée de boulets, et l'escalade allait avoir lieu lorsque les assiégés demandèrent à capituler, se livrant eux-mêmes aux Anglais, qui eurent la barbarie de les faire tous décapiter.

On demandera quel fut le rôle du clergé dans cette échauffourée conçue par un simple moine. Faute de tout autre document, nous citerons ce passage tiré d'un registre de comptes de la cathédrale : « pour recouvrer le cordail qui fut prêté pour l'assaut du châtel de Rouen, et que les adversaires avaient oublié de nuit ; pour peines et travaux, 5 sols. »

Tel est le seul renseignement que nous fournit le Chapitre sur un fait si dramatique et si palpitant d'intérêt ; ses magasins, à ce qu'il paraît, furent ouverts aux Anglais qui y prirent tout ce qui leur était nécessaire, et oublièrent de le rendre, tant était petit ce soin, dans l'enivrement du succès.

1432. On pourrait même croire au zèle du Chapitre pour la cause anglaise ; car ses réclamations auprès du roi et du duc de Bedford furent aussitôt entendues; Hugues d'Orges reçut ses bulles et se fit recevoir par procureur le 12 avril 1432.

Digitized by Google

Le 22 août de la même année, il vint lui-même se faire installer à Rouen. Nous ne rappèlerons pas les détails de cette cérémonie, tels que le passage par Saint-Amand et Saint-Herbland, l'arrivée sur le parvis, où l'abbé de Saint-Ouen lui présenta une chape et l'introduisit dans l'église.

Le lendemain il écrivit aux Chanoines au sujet de la conservation des priviléges de l'archevêché; l'on décida que sa lettre serait déposée dans le coffre où l'on gardait celles du Chapitre et des archevêques de Rouen.

Cette prise de possession trompa bien des espérances; M. de Vendères, archidiacre d'Eu, ayant 60 ans accomplis, et comprenant qu'il était l'instrument brisé des Anglais, demanda à rentrer dans la vie paisible et à jouir des avantages accordés aux chanoines de son âge.

Mais la grande déception fut pour l'évêque de Beauvais; détesté du peuple, peu considéré des principaux ecclésiastiques, il crut devoir se réfugier dans l'évêché de Lisieux qui vint à vaquer; comme il ne perdait pas encore tout espoir de revenir un jour à Rouen, il entretint des relations avec quelques chanoines, principalement avec ceux de race anglaise, presque tous ses créatures ou ses amis.

Le Chapitre ne tarda pas à diriger de nouveau les affaires du diocèse, car Hugues d'Orges fut mandé au concile de Bâle, et le duc de Bedford lui permit

Digitized by Google

de s'y rendre, et de jouir, pendant son absence, des revenus de son archevêché.

Avant son départ, Hugues fit un concordat avec *MM. du Chapitre*, « pour les récompenser des grands dommages, charges et travaux qu'ils auront pour garder les droits de l'archevêché. Comme lesdits officiers n'avaient pas eu moitié de ce qui leur était dû pour le temps passé, ils demandèrent dépens raisonnables sur qui il appartiendra, quand bon leur semblerait, et, pour que ça ne puisse tourner à leur préjudice pour le temps à venir. »

1432. L'armée française s'enhardissant de plus en plus de la faiblesse de ses adversaires, vint mettre le siége devant Louviers, et causa d'inévitables dégâts sur son passage. Le Chapitre, obligé d'entrer en composition avec ses fermiers de Fouquerville, leur remit la moitié de leurs termes, et fixa à deux sous « la valeur de chaque boissel de blé qui ne serait pas payé en nature. »

Mais revenons, pour un moment, aux détails d'intérieur de la cathédrale. Le chancelier, Gilles Deschamps, fait un nouveau bail au Chapitre, de la maison sise sur la paroisse de Saint-Laurent, dans laquelle se tenaient les écoles.

On nomme Alexandre Rousselet à l'office de maître charpentier, vacant par le décès de maître Guillaume Parin.

On donne ordre d'enlever de l'église certaines

Digitized by Google

pierres fort anciennes, « sur lesquelles il n'y a pas de notices, concernant ceux dont elles recouvrent les corps; » le maître de la fabrique est autorisé à les vendre pour la sépulture de ceux qui voudraient s'en servir.

Beaucoup de particuliers font un accord avec le Chapitre pour être inhumés dans la cathédrale. Etienne Dutot, bourgeois de Rouen, obtient une place entre les quatre piliers de l'église de Saint-Etienne, moyennant 20 livres tournois au profit de la fabrique. Robert Le Febvre donne cent sous de rente, et Joh. Guibout et son épouse une grande image de saint Léonard à la chapelle de ce saint; plus 20 saluts d'or, pour obtenir la même faveur.

Le Chapitre décide que les dignitaires devront s'adjoindre, par ordre d'inscription, à Henri Gaurien, afin de suivre au château ou partout ailleurs les procès présents et à venir, entre le Chapitre et l'archevêque, sous peine d'être privés de leurs distributions pendant un mois.

Malgré les ordres sévères déjà mis à exécution, touchant la police de l'aître, le Chapitre eut à renvoyer des degrés de la cathédrale, vers la Vieille-Tour, les nombreux marchands qui s'y installaient, et à faire expulser de la chapelle de la Vierge les hommes portant des enfants, les pauvres, et autres disant des *Ave*, depuis la chapelle de Sainte-Anne

Digitized by Google

jusqu'à celle de Saint-Romain, afin d'empêcher le bruit qui troublait les cérémonies du chœur (1).

Un Anglais, âgé de 10 ans, prévenu de vol dans le chœur de l'église, fut condamné au fouet, par le bailli du Chapitre, et d'après l'opinion de six avocats; exécution qui eut lieu devant la porte du collége d'Albane (2).

Dans ce temps-là, le portail de St-Romain n'était encore connu que sous le nom de *Portail des Boursiers*, venant de l'industrie des marchands qui en occupaient les échoppes. L'usage des bourses était généralement répandu; c'était la mode de l'époque; les femmes les portaient ostensiblement à la ceinture, ce qui tentait singulièrement les voleurs connus sous le nom de coupeurs de bourses. Ce fut seulement dans le siècle suivant, lorsque l'imprimerie eut multiplié ses produits, que les marchands de livres s'emparèrent de cette place, qui prit et a conservé le nom de portail des Libraires.

Le Chapitre retirait un certain revenu de la location de ces boutiques. Jehan Lefort occupait alors la première, située contre l'église, du côté du palais archiépiscopal, au prix de 15 sous par an, et Pierre Langlois payait 30 sous pour la troisième, et la chambre qui était au-dessus de la porte.

(1) Nous suivrons désormais les registres capitulaires.

(2) Preuves de la juridiction du Chapitre. [Arch. départ.]

Digitized by Google

L'église de Rouen avait le droit de faire des quêtes, à son profit, dans les évêchés suffragants de la province. 1433.

Thomas Lengrez, fermier de ces quêtes pour les diocèses de Bayeux et de Sèez, envoya 20 fr., et Guillaume Le Nouvel en fit tenir 23 pour l'évêché de Coutances.

Les diocèses d'Évreux, d'Avranches et de Lisieux ne fournirent rien, *à cause des guerres*.

Il en fut de même de la confrérie de St-Quentin-d'Allouville.

Comme les procureurs de l'église n'osaient se rendre dans les campagnes pour recevoir les calendes, et laissaient ce soin aux doyens et curés, le Chapitre, pour récompenser ces ecclésiastiques, leur envoya du vin et *des sacs de poudre fine*.

On continuait à travailler à la cathédrale; car le Chapitre acheta à Pierre Flament, carrier de Vernonet, 27 tonneaux de pierre à 30 sous le tonneau; Jehan Roussel fit un voyage à Vernon, pour contraindre Pierre Faucon d'apporter celles qu'il avait pris l'engagement de fournir.

Pierre Robert, plombier, ressoude certaines parties du toit de l'église; Raoul de Carville répare les horloges, et Joh. Marguerie remet plusieurs panneaux de vitres aux maisons canoniales

L'eau des fontaines ayant manqué subitement dans le vestiaire, on fait visiter les canaux par

Digitized by Google

gens experts, depuis la source « située hors ville, près de la tour carrée, jouxte le châtel. » Après avoir levé plusieurs pierres dans les rues, « il fut trouvé une bonde pourrie et chenée hors de son lieu, laquelle fut réparée et faite toute neuve. »

On fait placer sous la lanterne de *la grelle tour*, deux douzaines de clayes pour l'établissement des verrières.

On rétablit le bras de l'un des *hus* de fer de la sépulture du chœur, vers le vestiaire.

On charge Nicolas du Framboisier et Jacques Crépou d'arracher les herbes croissant sur les terrasses, entre les joints des pierres et sur les gargouilles, lesquelles empêchaient l'eau de couler.

Enfin, l'on paye 6 livres 5 sous « à Henri le Rebours, couvreur en tuile, pour avoir labouré de son métier en la tour de Saint-Romain, en la partie de vers Machacre et ès parties nécessaires d'icelle tour; et avoir commencé à labourer sur la chapelle de Notre-Dame, sur laquelle il y avait très grandes ruines. »

Ces derniers passages nous font connaître que la tour de Saint-Romain, dont l'étage supérieur a été refait dans le siècle suivant, était alors couverte en tuiles, ainsi que la chapelle de la Vierge, et qu'il y avait une grande végétation d'herbes sur la cathédrale.

Digitized by Google

Un événement inattendu vint porter la plus grave atteinte au pouvoir des Anglais sur le continent; nous voulons parler de la mort du duc de Bedford, qui eut lieu dans le château de Rouen, le jour de l'exaltation de la Sainte-Croix, vers la fin de septembre 1435 (1).

On lui fit de magnifiques funérailles, dernier honneur que lui devait le monde au milieu duquel il avait vécu si grand. Il fut inhumé le dernier jour du mois de septembre, et placé, selon son désir, à gauche du maître-autel de la cathédrale, au pied de la sépulture de Henri-le-Jeune, fils de Henri II (2).

Peu après, on lui éleva une tombe en marbre noir, près de l'autel, entre deux piliers du chœur; l'intendant de la fabrique eut charge de veiller « à ce qu'elle ne portât pas préjudice à la tombe plus ancienne d'un évêque inhumé près de là. »

Bien qu'on eût pris toutes les précautions possibles, cette tombe n'en fut pas moins détériorée; on visita les reliques qu'elle renfermait, et celles qui existaient dans plusieurs autres cercueils déposés dans le trésor de l'église.

Le duc de Bedford avait fait, quatre jours avant qu'il mourût, un testament par lequel il donnait

(1) Reg. cap. 1435 [Archives départementales.]

(2) In sinistrâ parte subtus feretrum sancti synerii prope pedes regis Henrici fuit innumatus [Reg. cap.]

Digitized by Google

son manoir de *Chantereine* (1) aux Célestins pour les introduire dans Rouen. Ce manoir, situé près de la porte Saint-Hilaire, était une ancienne maison de plaisance des ducs de Normandie, qui lui avait été donnée par Henri V. La cathédrale n'avait pas été oubliée dans les dernières dispositions du prince; elle eut des chapes, des chasubles, des parements d'autel, et autres ornements brodés de racines d'or sur velours rouge, un calice d'or garni de pierres fines, deux grands encensoirs d'argent, et une croix d'argent doré, avec une paire de burettes provenant de la rançon de son ancien prisonnier, le duc d'Alençon.

Les parchemins qui contenaient la donation du duc de Bedford, furent précieusement renfermés dans un coffre, et l'on défendit à Guillaume Le Febvre, qui en avait les clefs, de l'ouvrir sans la permission du Chapitre, et de prêter ces parchemins à personne.

Le duc de Bedford avait fait beaucoup de bien aux églises pendant son séjour à Rouen. Les Carmes, en quittant Saint-Sever pour s'établir en ville, étaient tellement obérés et chargés de rentes, qu'ils n'auraient pu vivre, si le prince n'eût payé leurs dettes, et refait bâtir leur couvent; générosité qui le plaça sur le même rang que les fondateurs de cette illustre maison.

(1) Gall. Chrit., t. XI, p. 89.

Digitized by Google

Le duc fit obtenir des terrains aux filles de Saint-Louis, dites Béguines, en face de l'église de Saint-Vigor, pour remplacer leur couvent détruit par la construction du nouveau palais.

Parmi le mobilier du prince, il se trouvait encore de belles chapes blanches que firent vendre ses exécuteurs testamentaires; le Chapitre les acheta au prix de deux saluts d'or, et de 160 liv. 4 sous 4 deniers, provenant de six calices en vermeil, d'un calice d'argent, et de deux burettes dorées, *tous objets de vieille fachon.*

Jehan Bermione, chanoine de Londres et d'Evreux, et Laurent Callot, secrétaire du roi, furent chargés, de la part du Chapitre, de recueillir les joyaux, les bijoux d'or et d'argent donnés dans le royaume d'Angleterre à l'Eglise de Rouen par Henri V, le duc de Bedford et divers autres personnages. 1435.

On ne tarda pas à s'apercevoir combien on avait perdu à la mort de ce duc. Richard d'Yorck, son successeur, vint à Rouen avec un grand nombre d'Anglais qu'il logea d'autorité dans les maisons canoniales et les colléges des chapelains; cette occupation militaire ne plut pas au Chapitre; il décida qu'on parlerait au bailli pour faire évacuer ces maisons, et que l'on offrirait deux saluts d'or pour indemniser les soldats qui seraient contraints de les quitter.

Ces actes de brutal despotisme, justifiés par le

Digitized by Google

mauvais état des affaires, n'empêchèrent pas le Chapitre de conserver sa juridiction intacte, contre certaines prétentions de personnages anglais de premier rang. Stewens Oursel, écuyer de la famille du duc de Salisbury, avait fait prisonnier de guerre Jean Bernard, prêtre de la cathédrale; le Chapitre demanda réparation, et l'obtint de la manière suivante : Le doyen et MM. de Vendères, Ango et Maurice, chanoines, s'étant réunis dans le cimetière, devant le portail de la Madeleine, Stewens Oursel comparut devant eux, s'excusa en disant qu'il ignorait avoir mal fait, et agi contre les libertés de l'Eglise, ce dont il se repentait lui et les Anglais ses compagnons; il s'engagea à remettre son prisonnier dans l'endroit où il l'avait pris. Le doyen, reçut ses excuses et lui fit jurer, sur les saints évangiles, de traiter le prêtre avec humanité, sans le mutiler, et le laisser manquer de nourriture; il indiqua le cimetière comme l'endroit où la remise serait faite; ce qui eut lieu en présence de maîtres Thomas Brébençon, Robin Guéraut, prêtre, et de plusieurs autres.

Il y eut, à la même époque, une autre querelle de juridiction fort singulière, qui se termina selon les désirs du Chapitre.

Un nommé Dandin, épicier à Rouen, avait été mis dans les prisons de cette ville pour avoir fait *chevaucher l'âne*, c'est-à-dire pour s'être pro-

Digitized by Google

mené assis à reculons sur un de ces animaux, et avoir ainsi ameuté la foule devant la porte d'une de ses voisines, accusée, dans le quartier, de battre habituellement son mari.

La plaisanterie de Jehan Dandin avait, certes, un but très moral; mais les Anglais qui craignaient toujours les soulèvements et défendaient toutes manifestations, commencèrent par le mettre en prison.

Le tribunal ecclésiastique somma le procureur du roi de lui rendre Jehan Dandin, prétendant qu'il était clerc, portant la tonsure. Les Anglais jugèrent que la faute du coupable ressortissait des tribunaux séculiers et trouvèrent, dans le code ecclésiastique même, un prétexte pour le retenir.

« Nonobstant, disait leur sénéchal, que icelui Dandin ait eu couronne, et que, au temps de sa prise, fut en habit et tonsuré, il ne pouvait jouir du privilége de clerc, car il était *bigame*, vu qu'il était marié à une femme, laquelle avait été corrompue au-devant dudit mariage, et, dans brief temps après, avait eu un enfant d'autre personne que de son dit mari, qui en avait eu connaissance et avait pris argent pour la défloraison d'icelle. »

En effet, cette circonstance, prévue par les casuistes, porte le nom de bigamie dans leurs codes.

Bigame! s'écriait le promoteur de l'Eglise, Jehan Dandin n'est pas bigame, car sa femme était une

Digitized by Google

jeune fille qui, oncques, n'avait été mariée qu'audit Dandin, qui l'avait prise créant, comme il dit, qu'elle fust bonne et vraie pucelle ; et si, après le dit mariage, elle avait eu un enfant au-devant du temps dû, ce n'était chose qui dût empêcher la restitution dudit Dandin, portant habit et tonsure. » (1)

Cet argument mit fin à ces graves et singuliers débats : on convint de mettre Dandin en liberté, vu sa longue captivité, sans préjudice des droits de l'une et l'autre juridiction.

Il semblerait que le duc d'Yorck fût exprès venu à Rouen pour voir échapper le pouvoir des Anglais ; il n'eut pas plutôt pris le gouvernement des affaires, que Charles VII s'empara de la ville de Paris ; perte immense pour le roi d'Angleterre, jointe à la force morale qu'elle donnait à ses adversaires. Bientôt après, eut lieu le soulèvement général du pays de Caux. Les paysans, réunis et guidés par La Hire, s'emparèrent des places de Dieppe, Fécamp, Harfleur, Lillebonne et Tancarville, et menacèrent la ville de Rouen d'une fougueuse invasion. Les capitaines anglais prirent les devants, tombèrent sur cette foule incapable de résister au fer de troupes aguerries, en détruisirent un grand nombre, et dispersèrent le reste.

Les partis ravageaient tellement les campagnes, que tous s'enfuyaient par terre et par eau, comme

(1) Cartons de l'Officialité de Rouen [Arch. départ.]

Digitized by Google

s'ils eussent été chassés par le feu (1). La plupart des places soumises aux Français n'en restèrent pas moins en leur pouvoir.

L'échauffourée du pays de Caux fit prendre au duc d'Yorck des mesures sévères contre les Normands qui abandonnaient la cause anglaise ; les ecclésiastiques furent soumis aux mêmes rigueurs, si l'on en juge par la lettre suivante qu'il adressa au bailli de Rouen, le dernier jour d'avril 1436. 1436.

« Pour le bien et sûreté de notre duché de Normandie et pays de conquest, vous recommanderez de par nous aux vicaires, doyen et Chapitre de Rouen, que, dedans la fin du mois de mai prochain, ils envoient aux gens de notre conseil à Rouen, les noms de toutes personnes ecclésiastiques tenant prélatures et bénéfices quelconques en l'Eglise et diocèse de Rouen, qui sont absentes et demeurent hors de notre obéissance, en indiquant les lieux où ils sont, loyalement et diligemment, pour que nous puissions leur savoir gré de leur bonne obéissance (2).

Dans la liste des dignitaires et chanoines remise aux conseillers du roi, on remarque qu'il y avait dix-huit absents ; que l'archevêque et les chanoines Jehan Beaurepaire, Jehan Léger et maître Ancupis étaient au concile de Bâle ; que MM. Gardin, Grébauval, Pierre Salomon, Nicolas Joseph, Etienne

(1) Chronic. Norm. (2) Reg. capit., 1436.

Digitized by Google

Poulart, Martin Pinard, étaient en cour de Rome; que quelques-uns résidaient à Paris, à Amiens, villes occupées par les Français; que l'un, Joseph Chevret, était conseiller du duc de Bourgogne, en hostilité avec les Anglais; que l'autre servait dans l'armée du comte de Savoie; enfin, que Etienne de La Roche-Taillée faisait ses études dans l'Université de Pavie.

Parmi les chapelains, quatorze étaient absents à peu près pour les mêmes motifs que les chanoines, sauf quatre restant dans leurs chapelles de Saint-Gilles près Montivilliers, de Saint-Julien à Harfleur, de Cuverville-en-Caux, et de la Trinité à Etretat.

Ceux qui résidaient dans les villes soustraites à l'obéissance du roi d'Angleterre, perdirent leurs bénéfices dont Joseph Gauchart fut chargé d'administrer les revenus. Ce chanoine n'ayant pas voulu accepter cette charge, on décida que les fruits de ces prébendes resteraient provisoirement dans les mains de ceux qui en étaient débiteurs.

Robert Poutrel, chapelain, atteint par cette mesure, se présenta, muni d'une lettre de Jean Talbot, maréchal de France, souscrite à Wittefleur, faisant connaître que Robert Poutrel avait prêté serment de fidélité au roi de France et d'Angleterre, et qu'on eût à lui remettre ses biens, meubles et héritages. Le Chapitre rendit à ce chapelain les

Digitized by Google

fruits de son bénéfice arrêtés *pour cause de son absence.*

Hugues d'Orges mourut à Bâle, le 19 août 1436, et reçut les honneurs de la sépulture dans l'église de Saint-Pierre de cette ville. 1436.

Il avait pris part à tous les travaux du célèbre concile de Bâle favorisé par Charles VII; car ce concile n'avait jamais voulu reconnaître le traité qui excluait Charles du trône, et avait, au contraire, donné son approbation à celui d'Amiens, si préjudiciable aux Anglais, puisqu'il rétablissait la paix entre le roi de France et le duc de Bourgogne.

Pendant la vacance du siége, on renouvela les officiers de l'archevêché. Le doyen M. Deschamps, Denis Gastinel et Pierre Maurice, chanoines, furent nommés vicaires généraux; Robert Barberie, official, Jehan Basset, trésorier; Nicolas de Vendères, pénitencier, et Raoul Hauguet, garde du sceau.

Ce n'était que le prélude de l'élection beaucoup plus importante qui devait bientôt avoir lieu. Le Chapitre demanda au duc d'Yorck et au roi la permission de nommer un nouvel archevêque, pour éviter le dommage qui résulterait d'une trop longue vacance du siége. Dès le lendemain, Henri VI, alors à Rouen, fit droit à cette demande, et engagea le Chapitre à diriger son choix sur un personnage utile à la patrie, à l'Eglise, *et dévoué au roi et au pays.*

Digitized by Google

Dans le même temps, Henri VI convoquait un concile à Lisieux, sous la présidence du duc d'Yorck. MM. Denis Gastinel et Guillaume Le Macherier, chanoines, furent désignés pour y représenter les intérêts de l'Eglise de Rouen.

Louis de Luxembourg. 1436.

Le Chapitre suivit, à la lettre, les prescriptions du souverain ; car il y eut unanimité pour nommer à l'archevêché de Rouen, Louis de Luxembourg, chancelier du roi de France pour les Anglais. Tout porte à croire qu'on avait fait connaître au Chapitre que ce choix serait agréable au roi, qui désirait voir occuper le premier siége de la province par un de ses partisans les plus dévoués. Une députation composée du doyen, de MM. Erard, chantre, Raoul Roussel, trésorier, de Vendères, archidiacre d'Eu, et Barberin, chanoine, se rendit au Pont-de-l'Arche, pour annoncer à Louis de Luxembourg sa nomination, et le prier de se rendre aux vœux du Chapitre.

Ce prélat, appartenait à l'une des premières familles de France, et avait débuté dans l'ordre ecclésiastique par être chanoine de Rouen, d'où il était passé évêque de Térouane, siége transféré à Boulogne après la destruction de cette première ville par Charles V. Il avait béni, en 1415, le cimetière où furent inhumées les malheureuses victimes de la bataille d'Azincourt. Peu après, il s'attacha au parti anglais, ce qui le fit chasser de

Digitized by Google

Boulogne par les habitants, comme Pierre Cauchon l'avait été de la ville de Beauvais.

Le roi d'Angleterre prit volontiers à son service un évêque qui lui paraissait si dévoué, et le nomma président de la chambre des comptes de Paris ; ce qui le fit arriver au poste éminent de chancelier de France, sous Henri VI, avec charge de vaquer aux affaires du royaume pendant l'absence du duc de Bedford; c'était l'associer au gouvernement du pays.

A la prise de Paris par Charles VII, il fut obligé de quitter cette ville, de s'enfermer d'abord dans le château de Vincennes et de s'enfuir en Normandie avec beaucoup d'Anglais. On rapporte que, passant par Saint-Denis, la populace l'insulta en criant : *au Renard*, et voulut se ruer sur lui et sa suite. (1)

Il fut contraint de dévorer ces outrages, dont le chapitre de Rouen le dédommagea en l'appelant à la tête de son église.

Les biens de l'archevêché furent mis en régale, en attendant les lettres du Souverain-Pontife et du roi; pendant ce temps-là, Louis de Luxembourg allait en Angleterre chargé des intérêts de la France, et le Chapitre faisait dire une messe dans la chapelle de la Vierge pour l'heureux succès de son voyage.

La création de l'université de Caen qui avait donné un grand essor aux lettres, fit tomber les

(1) Labbe, t. 3, p. 125.

Digitized by Google

hautes études dans la ville de Rouen; les petites écoles, au contraire, y furent très fréquentées. Car nous voyons le Chapitre charger Guillaume Le *Febvre*, « d'acheter une certaine maison ancienne pour augmenter les classes de grammaire, celles existantes ne suffisant pas à la multitude des enfants qui les fréquentaient. »

Les Chanoines s'occupèrent aussi de la bibliothèque, et ordonnèrent que, pour la conservation des livres, on tînt close la porte de la *librairie*; qu'on y remplacât les vîtres cassées; qu'on passât en revue les volumes non *encadenassés* et ne pouvant l'être, et qu'on notât ceux pris par Guillaume de Bisnuce et maître *Morellet*, chancelier des écoles.

Il était urgent d'aviser à ces moyens; car la bibliothèque venait d'être augmentée de livres provenant de deux nouveaux legs : André Marguerie lui avait laissé, *pour le salut de son âme*, neuf ouvrages théologiques ou ascétiques, comprenant les décrétales, les commentaires sur la Bible et la première partie de la vie du Christ, d'après les Saints Evangiles.

Elle reçut en même temps du legs de maître Maurice, chanoine, vingt-cinq volumes, dont les principaux étaient : les œuvres des Pères, de saint Thomas-d'Aquin, de saint Augustin, de saint Bernard, la Légende dorée, le Polycraticon de Jean

Digitized by Google

de Salisburry, les Conciles et des Commentaires sur la logique.

Il se trouvait, parmi ces livres, quelques ouvrages des anciens, tels que : le Traité sur l'Art militaire de Vigéce, les Comédies de Térence, l'Enéïde de Virgile et l'Histoire d'Alexandre; le tout composait une bibliothèque choisie pour le temps, si l'on se reporte à la rareté des œuvres imprimées et au prix élevé des manuscrits.

Les livres de Jean Bevillot vinrent, peu de temps après, prendre rang dans cette collection; on donna ordre d'y apposer des cadenas.

Les chanoines pouvaient étudier dans la *librairie*, mais il était défendu de les y laisser seuls. Jehan Le Febvre, pénitencier de Monseigneur, obtint cette dernière faveur du Chapitre qui modifia son réglement en ces termes : « On prêtera la clef de la bibliothèque aux hommes notables qui la demanderont, comme Jean Le Febvre, Simon de Plumetot, Guillaume-le-Duc, Richard de Grouchet et plusieurs chapelains connus pour se livrer à l'étude. » Nous sommes heureux de rappeler ces noms qui prouvent que la science n'était pas négligée par le clergé de la cathédrale.

Le pape Eugène IV ayant confirmé l'élection de Louis de Luxembourg, les chanoines firent chanter un *Te Deum* en signe de réjouissance, sorte d'a-

Digitized by Google

dulation que nous n'avons pas encore remarquée pour ses prédécesseurs.

Le 11 avril 1437, l'archevêque fit prendre possession de son église par un fondé de pouvoir, Jean Pasquier de Vaux, évêque de Lisieux; il écrivit, trois mois après, au Chapitre que la mission dont il avait été chargé près du roi d'Angleterre étant terminée, il comptait bientôt arriver à Rouen. Comme il ne parlait pas de se faire installer, et que les usages s'opposaient à son introduction dans la cathédrale avant cette cérémonie, on fut tiré d'embarras par l'arrivée du prélat venu dans l'intention de se faire recevoir. Il pria qu'on l'exemptât d'aller à pied de Saint-Ouen à la cathédrale, ayant été atteint de la goutte dans le voyage d'Angleterre qu'il avait fait pour la chose publique.

La cérémonie de son installation eut lieu le 9 août 1437. Le prélat partit de Saint-Ouen, revêtu de ses habits pontificaux, monté sur une haquenée, descendit à Saint-Herbland, d'où il alla nuds pieds à la Cathédrale. Son clergé, qui l'attendait sur le parvis, l'introduisit dans l'église où il fit sa prière à l'entrée du chœur, et remit un salut d'or à l'offrande. Conduit dans la chapelle de Saint-Pierre et Saint-Paul, il y remit ses chaussures et se retira dans son palais, où s'étaient réunis, pour le recevoir avec honneur, le Chapitre, les prélats, les abbés,

Digitized by Google

les chapelains, les choristes et beaucoup de personnages notables de la ville.

Il y avait eu tant de monde dans l'église qu'on s'était vu forcé de fermer les portes du chœur et les carolles pour faciliter à l'archevêque le moyen de se retirer dans son palais sans être étouffé par la foule (1). 1437.

Aussitôt après son installation, Louis de Luxembourg eut plusieurs procès avec le Chapitre, au sujet des offrandes et des recettes faites pendant la vacance du siége; il délégua Pierre Cauchon, Pasquier de Vaux et l'abbé de Fécamp pour arranger ces difficultés qui n'étaient pas encore aplanies à la fin de son pontificat

Ces contestations devant se juger à la cour qui siégeait au château, on arrêta que les chanoines s'y rendraient alternativement dans l'intérêt du Chapitre, et que ceux qui s'en abstiendraient seraient condamnés à vingt francs d'amende.

Ainsi, les commencements du pontificat de Louis de Luxembourg furent signalés par des procès, et bientôt par des levées de subsides sur l'Eglise pour les besoins du roi. On se rendit dans la chapelle de l'archevêché, afin d'élire quatre clercs, quatre nobles, et quatre bourgeois chargés de voter cet impôt. On donna pour instruction aux délégués du Chapitre de ne rien accorder : « Vu l'impossibilité

(1) Sine oppressione. Reg. cap. 1437.

Digitized by Google

« où l'on était de trouver de l'argent, les revenus « de l'Eglise *étant à peu près perdus par le fait « de la guerre* (1). »

1438. Nous trouvons ici la mort de M. de Vendères, archidiacre d'Eu, ami dévoué des Anglais, et qui avait même eu l'honneur d'obtenir des voix pour le siége archiépiscopal de Rouen.

Maître Deschamps, doyen, mourut à la même époque; une discussion soutenue par lui, en matière de foi, empêchant de l'inhumer en terre sainte, sans autorisation, ses frères écrivirent, à ce sujet, la lettre suivante au Chapitre : « Supplient très humblement Robert et Jean Deschamps leurs parents et amis : comme il soit ainsi, que feu maître Gilles Deschamps, leur frère, en son vivant doyen de l'église de Rouen, soit allé de vie à trépassement, et à l'occasion de certain procès dont les suppliants ignorent les circonstances, et pour lequel était detenu en garde par votre commandement, ne ont osé ne voulu toucher à le faire mettre en sépulture ou en terre sainte, sans votre noble consentement; qu'il vous plaise, en pitié, accorder et consentir que le corps dudit défunt être mis en sépulture, permettant, quant aux biens de icellui défunt, être à droit, et ils prieront Dieu pour vous. »

Le Chapitre répondit : que Me Deschamps avait eu un procès en *matière de foi*, non encore ter-

(1) Reg. cap. 1437.

Digitized by Google

miné ; mais que, pour la révérence de l'Eglise, l'amour qu'il portait aux amis du défunt, et par tolérance, il consentait que le corps du doyen reçût la sépulture ecclésiastique et fût déposé dans la chapelle de la Vierge. Chose remarquable que la cause de ce refus de sépulture. Ne verrait-on pas déjà poindre les hérésies qui affligeront le siècle suivant ?

Ce décès donna lieu à la promotion d'un nouveau doyen. Après en avoir reçu l'autorisation du roi, le Chapitre arrêta d'envoyer en toute hâte, à Neufchâtel et à Bayeux, pour engager les chanoines absents à se rendre à la prochaine élection.

On nomme des commissaires pour assister au synode convoqué au Pont-de-l'Arche par ordre de Henri VI. Les évêques de Coutances et d'Evreux prêtent serment de fidélité et paient leur *past*. Le premier était Gilles de *Duremont*, abbé de Fécamp, l'un des juges de la Pucelle, l'autre était Philippe de Brucourt, également dévoué aux intérêts du roi d'Angleterre.

Jehan Godefroy est engagé pour jouer de l'orgue pendant une année, après avoir concouru avec Robert de Ligny et plusieurs autres hommes habiles dans cet art.

Il y avait, en 1438, autant de Français que d'Anglais armés en Normandie, et les villes appartenaient à qui se présentait le premier devant leurs

Digitized by Google

murs; le pouvoir des étrangers était sans force au-delà de la banlieue de Rouen; on eut même des inquiétudes pour cette ville après la prise de Pontoise; car le conseil de Henri VI manda au gouverneur Richard d'Yorck de l'approvisionner, de mettre les remparts en état de défense, et de renvoyer les femmes et les personnes suspectes. Cependant la nouvelle de la reprise d'Harfleur vint redonner du cœur aux Anglais; il y eut des réjouissances à Rouen, un *Te Deum* dans la cathédrale, à l'occasion de cet événement (1).

1439. Le mauvais état des affaires et les progrès journaliers de Charles VII, donnant de l'inquiétude à Louis de Luxembourg sur la paisible possession de son archevêché, il se fit pourvoir de l'administration de l'Eglise d'Ely, en Angleterre, voulant se ménager un lieu de retraite en cas de revers dans la province. Il partit pour le concile de Florence, où ses services lui valurent d'être nommé cardinal par le pape Eugène IV.

Le roi d'Angleterre apprit au Chapitre la faveur dont le prélat venait d'être l'objet; on le récompense, dit-il, des peines qu'il s'est données pour combattre l'hérésie, les schismes, et arrêter les guerres qui en auraient été la suite; il ajouta que le pape autorisait Louis de Luxembourg à conserver

(1) Documents publiés par ordre du gouvernement anglais, t. V, p. 261 et 363.

Digitized by Google

les évêchés de Rouen et d'Ely, nonobstant sa promotion au cardinalat.

En effet, les services rendus au pape Eugène par ce prélat n'étaient pas sans importance. L'archevêque de Rouen était allé, sur l'invitation d'Eugène IV, au concile de Florence, réuni pour condamner les décrets de celui de Bâle qui avait osé déposer ce pape comme simoniaque, parjure, incorrigible, schismatique, hérétique, perturbateur de la paix et de l'union de l'Eglise, et l'avait remplacé par Amédée, duc de Savoie, connu sous le nom de Félix V.

Eugène avait répondu par un décret contraire, dans lequel il traitait l'assemblée de Bâle de brigandage, où tous les démons de l'Univers s'étaient assemblés pour mettre le comble à l'iniquité, et placer l'abomination de la désolation dans l'Eglise de Dieu; puis, il avait excommunié ceux qui en faisaient partie, en les réservant au jugement éternel de Dieu avec Coré, Dathan et Abiron, comme schismatiques et rebelles.

Charles VII qui, par reconnaissance, avait adopté les décrets du concile de Bâle, dans son fameux règlement connu sous le nom de pragmatique sanction, s'arrêta cependant, et garda la neutralité devant un acte si sérieux de rébellion contre le pouvoir apostolique.

Le roi d'Angleterre fit autrement; il adressa,

Digitized by Google

de Windsor, à Louis de Luxembourg, chancelier de France, aux comtes de Sommerset, de Dorset, et aux autres membres de son Conseil alors dans cette ville, un manifeste dont nous donnerons l'extrait suivant :

1440. « Nous avons engagé, dans le temps, le concile de Bâle à faire tous ses efforts pour arrêter le schisme, et, bien loin de là, un petit nombre de personnes, sans qualité et excellence, depuis qu'Eugène a transporté le concile à Florence, sont restées à Bâle, se sont efforcées de déposer le Saint-Père, d'élever en l'Eglise si horrible et abominable schisme, en choisissant un antipape, le duc de Savoie, qui a pris le nom de Félix V, à laquelle chose, si l'on n'y apporte remède, s'ensuivra troubles, divisions, subdivisions en tous les royaumes chrétiens. A quoi voulant remédier, comme nos ancêtres toujours défenseurs de l'Eglise de Rome, nous signifions que nous avons conclu, pour nous et nos vassaux et sujets, de rester attaché à Eugène, qui possède le Saint-Siége canoniquement et à juste titre; ordonnons à nos conseillers de faire solennellement publier cette déclaration, entendant que tous nos sujets suivent notre exemple, sous peine d'encourir l'indignation de Dieu tout-puissant, *et la confiscation de leurs biens* (1). »

On reconnaît évidemment dans cette pièce,

(1) Regist. capit. [arch. dép.]

Digitized by Google

l'intervention de Louis de Luxembourg; aussi, pour le récompenser, le pape lui accorda le pouvoir de nommer jusqu'à vingt de ses domestiques (domestici) ou familiers, aux bénéfices des chapitres et des abbayes de l'archevêché de Rouen, puis, l'appela au poste d'évêque de *Tusculum*.

Les finances de la cathédrale n'étaient pas alors dans un état très prospère; car le Chapitre donna la jouissance de plusieurs maisons canoniales « à charge de les faire réparer, ne pouvant le faire lui-même, vu la diminution et petits revenus des rentes et possessions de l'Eglise, *à cause des guerres*. »

Le collége des Clémentins, toujours occupé par les Anglais, était dans un état complet de dégradation; les chapelains écrivirent au Chapitre « que leurs revenus étant *en non-valeur et inutilité*, et que, ne pouvant toucher que ce qu'ils avaient dans la ville de Rouen, sur quoi l'on prélevait encore 47 liv. pour leur pension, et 40 sous sur l'île Potel, ils se trouvaient dans l'impossibilité de *réparer les grandes ruines de leur hôtel*, comme l'ordonnait le Chapitre, et demandaient, *de ses bénignes grâces, et vu leur pauvreté*, qu'il leur abandonnât ces 47 liv. pour l'année courante. » 1442.

Ajoutons, pour compléter ce tableau, que les chanoines eurent besoin d'argent pour faire certaines réparations à la cathédrale, et ordonnèrent de fondre quelques monnaies *d'argent en frétin*,

Digitized by Google

plus, la couverture d'un vieille croix, deux anciennes burettes, deux mors de chapes en argent et un en or; ce qui produisit la valeur de 8 marcs.

Cependant on recevait journèllement de l'argent pour les mortuaires, et c'était le revenu le plus clair de l'Eglise. Par une sage prévoyance, le Chapitre demanda à Henri VI permission de l'amortir « pour l'entretien des ecclésiastiques chargés de faire ces obits, lesquels étaient en très grande pauvreté, nécessité d'avoir leurs vies bien petitement, attendu que les fondations anciennes d'icelle église étaient très grandement diminuées à l'occasion des guerres, et de *la destruction du pays de Caux*, où la meilleure partie d'icelles fondations était située et assise. » Le prince fit droit à cette demande, par acte authentique, « afin, dit-il, que notre procureur-général, ou autres officiers, tant en notre nom qu'en celui de nos successeurs, ne veuillent contraindre les ecclésiastiques de mettre hors de leurs mains les acquisitions devant dites; ce qui serait un très grand préjudice et dommage à ladite Eglise (1). »

On a pu remarquer que la destruction du pays de Caux est indiquée de la manière la plus positive dans cette pièce toute officielle.

Le Chapitre fait visiter le cours des fontaines, louer plusieurs échoppes du cimetière, relier cer-

(1) Cartulaire de la cathédrale, sur papier [Arch. départ.]

Digitized by Google

tains livres, au nombre desquels nous remarquons un cartulaire, un graduel et un ancien missel; on présente un autre missel couvert d'argent, servant aux messes de la Vierge, dont plusieurs parties de la couverture étaient enlevées. Le gardien du trésor eut ordre de les faire réparer à ses frais.

Ce fut avec les titres de cardinal, d'archevêque de Rouen, d'évêque d'Ely et de Tusculum, que Louis de Luxembourg rentra dans sa cathédrale; comme il partait immédiatement pour l'Angleterre, on lui recommanda les affaires de l'Eglise auprès du roi et des exécuteurs testamentaires de Henri V et du duc de Bedford. Jehan Le Febvre, Laurent Surreau et Simon de la Marre y passèrent en même temps pour utiliser le crédit du prélat. Leur voyage n'eut pas le résultat qu'on en attendait; car ils rapportèrent qu'ils n'avaient pu obtenir du roi qu'une rente annuelle de soixante nobles, et qu'ils avaient commis, pour la recevoir, maître Gervais, secrétaire du prince, moyennant deux nobles d'or pour salaire. 1443.

Ces testaments se trouvaient singulièrement réduits. A la vérité, les envoyés du Chapitre ne purent profiter de l'intervention de Louis de Luxembourg, car cet archevêque mourut en arrivant en Angleterre et fut inhumé dans l'église d'Ely.

Ainsi finit, sur la terre étrangère, un évêque que le rang de ses ancêtres aurait dû classer parmi les

Digitized by Google

loyaux serviteurs de la France, et qui comprit fort bien que ce pays, dont il avait compromis les intérêts, ne lui devait pas de sépulture. Il fit différents legs aux églises de Normandie; la cathédrale de Rouen n'eut que certaines donations mobilières peu importantes, quelques volumes de sa bibliothèque et son bréviaire, manuscrit précieux qu'il laissa pour l'usage des archevêques ses successeurs.

La nouvelle de la mort de Louis de Luxembourg ne fut pas plutôt connue à Rouen que le Chapitre procéda à la nomination des nouveaux officiers de l'archevêché. Raoul Roussel, trésorier, fut élu vicaire-général; ce choix parut significatif alors.

On décida de remettre l'élection de l'archevêque au 4 décembre, après la fête de saint André; d'en prévenir les chanoines disséminés en Normandie, ou dans les villes de France soumises au roi d'Angleterre: « et de leur envoyer des messagers, pourvu que les lieux qu'ils habitaient, fussent d'un accès sûr, à cause des guerres qui régnaient dans le pays. » On arrêta de prélever les dépenses occasionnées par ces missives sur le trésor archiépiscopal.

Raoul Roussel. 1443.

Le 4 décembre 1443, l'élection eut lieu, comme on en était convenu. Pour la première fois depuis de longues années, elle fut libre et laissée au choix des chanoines. Ceux qui ne purent y assister en personne envoyèrent leurs procurations à des fondés de pouvoirs. Richard de Courci, archidiacre

Digitized by Google

d'Eu, fut représenté par André Caval; Jean le Guillois, archidiacre du Vexin normand, par maître Basset; et Thomas Bazin (1), par Eudes Caval. On fit d'abord trois proclamations aux portes de l'église et du Chapitre, ensuite on chanta le *Veni creator*. Cette élection eut cela d'unique, qu'au troisième verset, tous les assistants, mûs du même esprit, élurent par acclamation le trésorier, Raoul Roussel, pour archevêque et pasteur. Ils tombèrent à ses pieds et le transportèrent au maître-autel.

C'était un événement heureux pour le Chapitre que l'arrivée de l'un de ses membres au siége archiépiscopal de Rouen. Raoul Roussel connaissait les besoins du diocèse où il avait vécu, et ne devait pas être distrait par les affaires de l'Etat et de l'Eglise universelle.

Cependant le pape, à la nouvelle de la mort du cardinal de Luxembourg, écrivit qu'il se réservait le choix de son successeur, voulant pourvoir lui-même à un siége aussi important que l'était celui de Rouen (2); mais, lorsqu'il eut appris l'élection du Chapitre, il s'empressa de la confirmer; le roi d'Angleterre suivit son exemple, et Raoul Roussel put se faire installer dans sa Cathédrale.

(1) Thomas Bazin, né à Caudebec, était docteur en théologie et professeur à l'université de Caen. Nous le verrons arriver à la dignité d'évêque de Lisieux et mourir en exil, poursuivi par les rancunes de Louis XI.

(2) Lettre d'Eugène IV, cartulaire de Harlay. — (1443.)

Digitized by Google

1444. Le 26 juillet 1444, le nouvel archevêque fut consacré, dans l'église de Saint-Ouen, par les évêques de Bayeux, d'Avranches et de Lisieux, qui lui remirent le *Pallium* de la part du Saint-Père. L'abbé et les religieux de Saint-Ouen le conduisirent à la Cathédrale, où le Chapitre le reçut et procéda aux cérémonies de sa consécration.

Le Dauphin, ayant fait lever le siége de Dieppe au brave Talbot, on consentit de part et d'autre à une trève de dix-huit mois, prolongée jusqu'en 1448, époque à laquelle on recommença les hostilités. La Normandie eut quelques instants de répit, favorables au temporel de son église.

On apprit, dans la même année, la mort de Pierre Cauchon, évêque de Lisieux. Pierre ayant légué une partie de ses livres à l'Eglise de Rouen, le Chapitre ordonna de les mettre sous cadenas dans sa *librairie*, et de les faire auparavant fermer et réparer. Il serait maintenant curieux d'en retrouver les traces.

Pasquier, évêque de Meaux, successeur de Pierre Cauchon à Lisieux, prêta serment de fidélité, et demanda un service solennel pour le défunt. Il y eut, à cette occasion, plusieurs messes de célébrées par les évêques de Dimitrite, d'Avranches et de Bayeux.

1445. Le 22 septembre 1445, on donna le baptême, dans la Cathédrale, à Elisabeth, fille du duc

Digitized by Google

d'Yorck, gouverneur de France et de Normandie. Son parrain fut le fameux Talbot, et sa marraine dame Isabelle, femme du duc de Bedford, fille ainée du duc d'Yorck.

Il y eut, à quelques mois de là, une cérémonie beaucoup plus bruyante, à cause du personnage qui en était l'objet et de l'éclat de sa nombreuse suite. La reine d'Angleterre vint à Rouen et visita la Cathédrale. On eut soin de faire poser les reliques sur le maître-autel et de parer les chapelles. Les chanoines et les chapelains, revêtus de chapes; l'attendirent au portail de Saint-Romain; les enfants de chœur chantèrent, à son entrée dans l'église, un motet, suivi d'un *Te Deum*, avec accompagnement d'orgues. Après avoir fait sa prière, parcouru l'église au milieu de la foule, la reine déposa son offrande et sortit. Il y eut carillon de cloches depuis son entrée en ville jusqu'à son arrivée au château (1).

La présence de la reine n'avait pas été sans fruit pour les troncs de l'Eglise. Ce qui fut trouvé dans un, nous fait connaître la monnaie ayant cours alors, sa valeur, et dans quelles proportions celle de l'Angleterre et de la France se trouvaient en Normandie. Il y avait :

12 nobles d'or.	36 #	tournois.
62 saluts	90	

(1) Reg. cap., 22 mars 1444 [vieux style]. — 1445.

Digitized by Google

16 angelots.	16 #	tournois.
17 quarts de noble	12 #	15 s.
En blancs, 10 deniers.	18	
En bretons, nouveaux deniers	3	
En monnaie anglaise	133	
En double deniers.	40 #	10 s.
En deniers.	33 sous	10 d.
En oboles.	56	8
En vierges d'argent	50	8
En billon blanc	13	6
En billon noir.	2	6
En plaques	13	6

Raoul Roussel prouva qu'il était réellement l'élu de la Providence, en gouvernant son diocèse avec un zèle qui rappelait le temps d'Odon Rigaud et des plus illustres archevêques de Rouen.

Un tel prélat, voyant les maux qui affligeaient l'Eglise, obtint du roi d'Angleterre la permission de convoquer un concile pour la réforme des mœurs cléricales. Le Chapitre de la cathédrale s'y fit représenter par quatre chanoines; le 27 novembre, ces délégués se rendirent dans la salle de l'archevêché, protestèrent en entrant, et dirent qu'ils entendaient que leur présence ne préjudiciât en rien aux exemptions de leur église (1).

Cette protestation porterait à croire que Raoul Roussel méditait quelque projet portant atteinte

(1) Reg. cap. 1445. 27 nov.

Digitized by Google

aux priviléges des chanoines; mais sa modération fut telle, qu'il proposa de s'en rapporter au jugement d'arbitres, ou à la décision du pape, s'il ne pouvait tomber d'accord avec eux.

L'arrangement suivant dut mettre fin à toutes les contestations :

L'archevêque permet à quelques chanoines de résider hors de leurs bénéfices.

De son côté, le prélat, pendant son absence, aura part aux distributions s'il est dans le royaume; il en sera privé s'il est à l'étranger pour toutes autres affaires que celles de l'Eglise.

Les articles les plus contestés et qui avaient déjà donné lieu au procès non terminé, entre le Chapitre et Louis de Luxembourg, furent ceux qui concernaient la juridiction spirituelle de la cathédrale.

Quant à la juridiction temporelle, on décida qu'elle appartiendrait tout entière au Chapitre et à ses officiers, malgré l'empêchement mis par le cardinal de Luxembourg, dont le procès se trouvait annulé.

Le vin, dû et fourni par l'archevêque, sera le meilleur de sa cave, d'après l'assertion de celui qui en aura la garde; il sera provisoirement livré à la mesure ordinaire; si la quantité ne suffit pas, il sera livré à la grande mesure.

On put, après ces premiers arrangements, donner ses soins au synode, tout normand, qui

Digitized by Google

tient une place si distingué dans les fastes de l'Eglise de Rouen.

1445. Les décisions qui y furent prises, nous mettent au courant des besoins de cette société civile et religieuse que le malheur des temps avait de nouveau démoralisée et corrompue.

Le troisième canon condamne les libelles et traités d'art magique ou devinatoire, et défend de jurer par le corps, la tête, le sang ou les membres de *Jésus-Christ*.

L'assemblée blâme sévèrement un usage qui s'est perpétué jusqu'à nos jours, de donner à des images, le nom de Notre-Dame de *Recouvrance*, *de Pitié*, *de Consolation* et *de Grâce*, ce qu'elle regarde comme un mode de superstition consistant à donner plus de mérite à une image qu'à une autre. Elle impose des jeûnes et la peine de la prison à ceux qui, pour conjurer le sort, suspendraient des amulettes à leur cou ou à celui de leurs chevaux.

On ne sait ce qui frappe le plus ou de la misère de l'homme obligé d'employer de pareils remèdes, ou de l'abrutissement qui lui fait croire à leur efficacité.

On s'imaginerait être revenu au temps du paganisme, en pensant qu'il y avait encore des évocateurs de démons; on les condamna à être prêchés publiquement, coiffés de la mître, signe de

Digitized by Google

continuelle infamie(1); s'ils se repentent de leurs fautes, ils pourront être mis en liberté par leur évêque; s'ils y retombent et qu'ils soient clercs, ils subiront une prison perpétuelle; les laïques seront remis au bras séculier pour être punis.

On voit aussi que certains ecclésiastiques se livraient aux opérations de commerce et à l'usure; que des marchands se réunissaient dans la cathédrale, y passaient le temps à se promener, à discourir et à parler de leurs propres affaires. Le concile y mit ordre par des peines canoniques, et punit de l'excommunication les homicides volontaires, les voleurs de grand chemin, et ceux qui incendiaient les églises.

Il s'occupa aussi des écoles, ordonna à ceux qui les pourvoyaient de maîtres, de choisir des hommes de maturité, de science et de bonne mœurs, ne devant exiger aucune rétribution pour leur conférer ces emplois.

On rappella aux religieux, vivant sous la règle de saint Augustin et de saint Benoît, qu'ils avaient fait vœu de pauvreté et de chasteté. Cet article s'adressait spécialement aux moines de Saint-Ouen, dont la conduite était très relâchée, comme le

(1) Il est surprenant que la mitre, coiffure obligée des femmes décriées de Rome, et qui était un signe de perpétuelle infamie dans le Moyen-Age, ait été en même temps la coiffure des évêques.

Digitized by Google

prouve une réclamation des Rouennais adressée au concile de Bâle, exposant que ce monastère était dans un état de ruine, de désolation et de désordres difficiles à décrire (1). Pour y remédier, le concile ordonna que la règle fût écrite sur un tableau placé ostensiblement dans ce monastère, afin que chacun pût continuellement la consulter.

Mais ce que l'assemblée eut le plus de peine à réformer, furent certaines fêtes populaires qui, sous prétexte de religion, n'étaient, à vrai dire, qu'une réminiscence du paganisme et une occasion de débauches et de scandaleuses saturnales.

Comme il faut toujours que les bizarreries de l'esprit humain surgissent sous une forme quelconque, la joie indécente des *fous* ou *conards*, noms qu'ils se donnaient eux-mêmes, avait alors remplacé le zèle exagéré des *Pénitents* et des *Ribauds*. Le chef de cette congrégation prenait le titre d'abbé, et était traîné sur un char dans les rues de la ville, escorté d'une troupe de *fous* masqués, revêtus d'habits de papes, de cardinaux et d'évêques, dont ils contrefaisaient le geste dans l'exercice de leurs fonctions sacrées.

Leurs folies avaient toujours pour prétexte la célébration de quelques grandes fêtes, ou celle d'un saint auquel ils portaient une vénération toute particulière. Ainsi la nuit de Noël se passait à boire et

(1) Norm. synodi, 1, p. 175 et seq.

Digitized by Google

à jouer aux dès en réjouissance de la venue du Sauveur ; ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est que le clergé se prêtait à l'indécence de ces jeux, et que les graves chanoines eux-mêmes consentaient à chanter *la prose de l'âne et du bœuf*. Le jour de Noël, on introduisait dans le chœur de certaines églises de la province un âne couvert d'une chape. Au moment de la consécration, tous les *conards*, masqués et grotesquement habillés, faisaient un bruit des plus discordants, un épouvantable vacarme, en imitant le braiement de l'animal. Les offrandes que les frères faisaient aux clercs, contribuaient beaucoup au bon accueil qu'ils en recevaient. Tout cela se passait en présence de la foule qui encombrait l'Église et prenait part à cette joie, peu respectueuse pour la majesté du saint lieu.

Le concile s'éleva contre ces usages, prohiba les jeux des fous, défendit de recevoir des masques dans les églises et les cimetières, qui devaient être fermés à leur approche; il enjoignit aux clercs de ne rien recevoir des *conards*, sous peine d'être privés de leurs distributions pendant trois mois, lesquelles tourneraient au profit des clercs honnêtes et obéissants.

Enfin les pères du concile font des vœux pour l'établissement de la concorde entre les princes, et ordonnent à ce sujet des processions et des prières (1).

(1) Norm. synodi, 1 p., p 185 et seq.

Digitized by Google

1446. Les Célestins munis, enfin, du legs du duc de Bedford, demandèrent la permission d'élever un monastère dans l'enceinte de la ville. Le chapitre délégua quelques chanoines à Saint-Ouen, par ordre de l'archevêque, pour décider à quel endroit devait être établie cette maison. Leur requête paraît n'avoir reçu de solution qu'à l'entrée de Charles VII dans Rouen.

Les chanoines prirent à cette époque une mesure qui ne prouve pas en faveur des connaissances physiques du Moyen-Age; ils arrêtèrent que toutes les cloches de l'église, grandes et petites, seraient sonnées pendant l'orage, aux dépens de la fabrique.

A la suite du concile de Rouen, les mœurs du clergé paraissent être l'objet de la sollicitude des chanoines; leur surveillance s'étend jusque sur les individus qui occupent leurs maisons. Ils font informer sur la conduite d'une certaine femme, demeurant auprès de François l'Aragonais, écuyer, pour décider si elle devra être expulsée.

1448 Le promoteur, Alain Picot, rapporte que le chapelain Thomas Brébançon a des intelligences avec une femme qui, à l'aide d'une échelle, monte à sa chambre, située dans l'hôpital du roi, ce qui occasionne un grand scandale dans le quartier.

Le chapitre s'occupe des décorations intérieures de l'église; il fait placer une statue de saint Chris-

Digitized by Google

tophe sur le pilier voisin du portail de la Calende, réparer et peindre les images en pierre de la chapelle des Saints-Innocents.

On apprend qu'il y a, à Rouen, un ouvrier de la Basse-Normandie, habile et très expert pour faire des chaires; M. le doyen est prié de le faire appeler pour traiter de la façon des stalles (cathedras) du chœur de l'église.

On permet aux paroissiens de Saint-Étienne, dans la cathédrale, d'avoir une porte auprès de l'autel, d'élever la voûte de leur chapelle, de la décorer, de faire faire une image de leur saint patron, et de préparer honnêtement le cercueil dans lequel repose le corps d'un évêque.

On remue beaucoup de tombes dans l'église, chacun y prépare son gîte avec la même tranquillité d'esprit que s'il se fût agi d'un lieu d'agrément. Jean Basset, chantre, demande la permission de faire lever une dalle tumulaire, placée près de l'autel de Saint-Pierre, pour la disposer à être mise sur sa sépulture.

Nous retrouvons ici le souvenir des lépreux dans l'ordre donné à un enfant de chœur, de se présenter, après la procession, vêtu d'une certaine pelisse, pour recueillir *le denier des lépreux*, selon l'antique usage.

Nous voici arrivé à l'année 1449. Les Anglais venaient de rompre la trève; c'était le terme marqué par la Providence aux malheurs du pays. 1449.

Digitized by Google

Charles VII reprend successivement toutes les places de Normandie. Les Anglais font partout les plus grands efforts, et contraignent les habitants des bourgs et des campagnes à se renfermer dans les châteaux voisins; le Chapitre envoie une députation au duc d'Yorck pour le supplier de faire tenir en paix les hommes de Londinières que le capitaine de Neufchâtel forçait à venir faire le guet dans cette ville.

On réclame aussi pour les hommes de l'église dans les paroisses de Fouqueville-des-Prés et de Tourville, que les gendarmes du Pont-de-l'Arche contraignent de fournir de l'argent et des vivres.

Si nous écrivions l'histoire politique de la province, nous dirions par quel enchaînement d'événements et de revers les Anglais perdirent chaque jour du terrain; comment les places de Pont-de-l'Arche, Mantes, Vernon, Gisors, Lisieux, Pont-Audemer et le Château-Gaillard tombèrent au pouvoir du brave Dunois; comment les garnisons anglaises, expulsées, s'agglomérèrent dans Rouen, sous les ordres de Talbot et du duc de Sommerset, qui venait de remplacer Richard d'Yorck dans le gouvernement de la Normandie; nous peindrions le désespoir des vaincus, craignant, à leur tour, les cruelles représailles d'un siége, qui, trente années auparavant, avait été si funeste aux Rouennais.

Charles VII ayant concentré ses forces sur Lou-

Digitized by Google

viers et Pont-de-l'Arche, se disposait à investir Rouen. Il l'avait d'abord sommé de se rendre, « et avait fait publier à son de trompe, tant au Pont-de-l'Arche qu'à Pont-Audemer et ailleurs, que nul ne fût si osé et hardi, sous peine de la vie, de porter ou amener aucuns vivres dans la ville de Rouen occupée par ses ennemis (1). »

L'effet de cette mesure fut d'affamer les citoyens qui ne demandaient pas mieux que de secouer le joug des Anglais; quelques-uns se risquèrent d'aller trouver Charles VII, et s'engagèrent à lui livrer la porte Saint-Hilaire. Alors tant le pouvoir des étrangers était sur son déclin, que ces démarches se faisaient ostensiblement, et que le Chapitre lui-même demanda au gouverneur la permission de réclamer, pour l'Eglise, un sauf-conduit des Français.

Le lendemain, les chanoines faisaient une vente de livres avec autant de calme que si l'on eût été en pleine paix. Le 15 octobre, le gouverneur accordait au Chapitre des lettres qui lui confirmaient la possession de ses propriétés; ce fut le dernier acte des Anglais envers l'Eglise de Rouen. Le Chapitre fit remettre deux saluts d'or à Jehan Drosay, secrétaire du roi, qui avait délivré ces lettres, et 10 sous pour le vin de son clerc. On ne croyait pas encore à un dénouement très prochain.

(1) Cart. de la cathédrale, sur papier, p. 26 et 27.

Digitized by Google

Cependant Charles VII, assuré des bonnes dispositions de Rouen, envoya Dunois avec un corps de troupes pour tenter une attaque contre la ville. Elle eut lieu le 16 octobre, et ne réussit pas. Dunois perdit quelques hommes et fut obligé de se retirer (1), se promettant bien de revenir avec de nouvelles forces.

La ville était dans l'attente de grands événements, et chacun prenait ses précautions contre le danger; les chanoines réunis décidèrent qu'on remettrait à s'occuper de l'affaire des écoles de grammaire, *attendu la perturbation causée par les adversaires.* Comme on craignait que les projectiles des assaillants ou le désespoir des Anglais n'occasionnassent quelque incendie, on ordonna aux chapelains et aux serviteurs de l'église d'éteindre le feu partout où ils l'apercevraient (2).

Cependant, les bourgeois ne se souciaient pas d'essuyer un siége, une prise d'assaut, pour une cause qui n'avait pas leur sympathie; « considérant la grande nécessité de vivres dans laquelle ils se trouvaient, et la réduction de la plupart des villes de Normandie et de toutes celles qui étaient au-dessus d'eux, sur la rivière de Seine (3), » ils s'assemblèrent à la maison commune, et décidèrent

(1) Cart. de la cathédrale, sur papier, p. 26.

(2) Reg. cap., 16 octobre 1449.

(3) Cart. de la cathédrale, sur papier, p. 26 et seq.

Digitized by Google

d'envoyer des commissaires au Pont-de-l'Arche, pour traiter avec Charles VII.

Ils reçurent, le même jour, un sauf-conduit du Roi pour Richard Olivier, official de la métropole, pour Jean Le Roux, et cinquante bourgeois de la cité.

Ces députés, introduits près de Charles VII, « lui remontrèrent qu'ils s'étaient rendus aux Anglais par siége et nécessité de famine, contre leur gré, et qu'ils avaient été tenus en grande captivité, très inhumainement traités et molestés. (1) »

Le roi leur fit bon accueil, consentit à un arrangement, délivra un sauf-conduit pour l'archevêque Raoul Roussel, et alla au Port-Saint-Ouen, où était son conseil. Ce fut là que, le 17 du même mois, l'archevêque et de nouveaux délégués rouennais vinrent trouver le roi. Après plusieurs conférences, on convint que la ville serait rendue, et que Charles VII accorderait *aux gens d'église* et bourgeois *les articles requis par eux*, dont voici l'extrait :

« Les priviléges, chartes et juridictions ecclésiastiques seront rétablis tels qu'ils existaient avant la descente du roi d'Angleterre.

« Tous les prélats qui voudront prêter serment au roi, resteront en possession de leurs bénéfices ; ceux qui en ont été privés y rentreront sans contredit. Les prélats et gens d'église absents auront six mois pour faire leur soumission au roi de France.

(1) Cart. de la cathéd., sur papier, p. 26 et seq.

Digitized by Google

« Quant à la ville, elle recouvrera tous ses droits et priviléges, et sera régie par la coutume de Normandie, la charte aux Normands et l'Échiquier.

« La tour, bâtie en tête du pont de Mathilde, sera rasée, afin qu'il n'en puisse résulter aucun inconvénient pour la ville.

« Le droit de passage, perçu à la bastille de Vauvray, sera annulé et aboli, et pareillement les autres droits exigés sur la rivière de Seine et les adjacentes, depuis la venue et descente faite à Touques par le roi d'Angleterre.

« Il est enjoint de ne faire aucune recherche contre les habitants; le roi impose, sur ce, silence perpétuel à son procureur présent ou à venir. »

Muni de ce traité qui satisfaisait aux besoins et aux intérêts de tous, l'archevêque rentra le lendemain matin 18, à Rouen, avec les autres délégués. Toute la ville se porta au-devant d'eux ; des groupes se formèrent, l'archevêque et sa suite se répandirent dans la foule, et firent savoir le résultat de leur entrevue avec le roi (1).

Les Anglais ne voulurent pas reconnaître le traité; mais, devant l'exaspération des citoyens, ils jugèrent à propos de se retrancher dans les points fortifiés de la ville. Le lendemain 19, les bourgeois les attaquèrent et les contraignirent de quitter les portes, les remparts, et de se renfermer dans la

(1) Alain Chartier, ad ann 1449.

Digitized by Google

tour du pont, la forteresse et le château (1). Dès ce moment, la ville était ouverte aux Français. Pendant que ces choses se passaient, les chanoines attendaient avec anxiété le résultat de la lutte, et les chapelains, aidés des serviteurs de l'église, faisaient bonne garde à l'intérieur de la cathédrale, pour la conservation de ce monument dont ils avaient barricadé les portes.

Le roi, prévenu de ce qui était arrivé, s'avança vers le fort Sainte-Catherine, dont il fit capituler la garnison composée de 120 hommes. Pendant ce temps-là, Dunois s'introduisait dans Rouen avec ses troupes.

Bien que les Anglais occupassent encore trois points fortifiés dans la ville, les historiens, dans leurs fastes, le Chapitre, dans ses actes (2), n'en ont pas moins considéré le 19 octobre comme le jour de la délivrance de Rouen, du joug abhorré de l'Angleterre.

L'ÉGLISE DE ROUEN

Depuis le renvoi des Anglais jusqu'aux premiers troubles religieux du XVI*e siècle.*

C'eût été un acte de haute présomption de la 1449.
part du duc de Sommerset, de vouloir tenir contre les Français, surtout dans un moment où il n'avait

(1) Chron. de Norm., f° 108.

(2) Fuit reductio villæ Roth. ab Anglicis. [Reg. cap., 19 oct. 1449.]

Digitized by Google

aucun secours à attendre du roi d'Angleterre ; il ne paraissait cependant pas disposé à se rendre; on le vit aller plusieurs fois au fort Sainte-Catherine, pour traiter avec Charles VII ; il ne voulait pas accepter les conditions qu'on lui offrait. Ces pourparlers durèrent vingt jours ; quand il s'aperçut que l'opinion des bourgeois lui était contraire, que presque tous portaient la croix blanche, couleur de la France, et qu'on allait attaquer sérieusement le château, il demanda à capituler, promit de remettre les places du pays de Caux, et livra des ôtages au nombre desquels se trouvèrent le fameux Talbot et plusieurs grands personnages de l'Angleterre.

Pendant les vingt jours que durèrent ces arrangements, chacun cherchait à les utiliser pour ses propres intérêts. Les bourgeois de Rouen se faisaient payer par leurs débiteurs étrangers ; le Chapitre suivait leur exemple, et envoyait des commissaires auprès de Charles VII pour réclamer acte des concessions qu'il avait faites à l'Eglise.

Le 27, on fit une procession générale à l'occasion de l'heureux événement qui rattachait la Normandie à la France ; on y porta des reliques et la châsse révérée de *monseigneur saint Romain*.

Trois jours après, on vit, avec étonnement, des commissaires royaux qui vinrent demander au Chapitre s'il n'aurait pas, lui ou quelques chanoines,

Digitized by Google

des biens meubles appartenant aux étrangers, car il était venu aux oreilles du roi que l'Eglise en possédait beaucoup, et particulièrement un coffre ayant appartenu au régent ; ils en réclamèrent la remise pour payer les créanciers des Anglais.

Le doyen répondit que ce coffre existait réellement, mais que l'official avait, depuis long-temps, disposé de son contenu pour payer les dettes du duc de Bedford, et qu'on ne possédait plus rien venant de ce prince.

En effet, loin d'avoir à restituer, le Chapitre chargea Me Morellet et Jacob Deshayes de poursuivre, auprès des officiers du roi, la restitution d'encensoirs d'argent et d'un calice d'or donnés par le régent à la cathédrale.

Le duc de Sommerset, à qui s'adressèrent les chanoines, répondit qu'il avait acheté ces encensoirs à Jacob Gardin, que le calice d'or était en Angleterre, qu'on le renverrait, ou qu'on le remettrait aux délégués du Chapitre.

On chargea d'autres chanoines de s'emparer des ustensiles et autres biens restant dans la maison occupée par le chancelier d'Angleterre, pour indemniser l'église de la perte du loyer et des réparations qu'on devait faire à cet hôtel ; on apposa les scellés sur la ferme du vicomte de l'Eau, afin de prendre connaissance de ses comptes et de l'argent qu'il avait dans sa caisse.

Digitized by Google

Ainsi, les Anglais, sur le point de quitter Rouen, furent encore harcelés par des réclamations de toutes sortes; car un article de la capitulation les obligeait à payer les dettes qu'ils avaient contractées envers les habitants.

Charles VII devant faire son entrée solennelle après le départ des étrangers, l'Eglise fit ses préparatifs, et le Chapitre ordonna de disposer, pour les chapelains du roi, 6 *chapes honnêtes*, 2 encensoirs d'argent et 2 parements d'autel.

Cette entrée eut lieu le 10 novembre; les chroniques du temps font connaître la richesse et la magnificence des costumes du roi et de sa suite; luxe qui contraste singulièrement avec la vie des camps qu'on menait alors. Le bagage du prince, plein de ces riches parures, le suivait partout; précaution qui ne surprend pas de la part d'une cour brave et galante, qui se battait quelques mois de l'année, et passait le reste en plaisirs et en frivolités; temps où, selon l'expression de la Hire, l'on perdait gaiment un royaume; où les temporisations du jour faisaient perdre les avantages de la veille; où l'inertie du souverain prolongea durant trente années ce grand duel entre deux races ennemies, qui, de nos jours, n'aurait pas duré six mois.

Charles VII, entouré d'une cour brillante, et précédé de trompettes, quitta le fort Sainte-Catherine pour se diriger du côté de la ville. Il portait

Digitized by Google

une armure étincelante, et montait un cheval tout couvert de velours azuré et semé de fleurs de lys d'or; sa suite se composait du roi de Sicile, de grands seigneurs, de gentilshommes habillés en satin vermeil, du chancelier revêtu d'un manteau d'écarlate, et monté sur une haquenée couverte d'une housse précieuse, sur laquelle se trouvait un coffret de velours semé d'or renfermant les sceaux du royaume. Venaient ensuite des seigneurs, portant étendarts, et suivis de héraults d'armes aux cottes armoiriées, de chevaliers brillamment équipés, et de 600 lances qui fermaient la marche. Tel était ce cortége qui parcourut en ordre les boulevards pour se rendre à la porte Beauvoisine; là, se trouvait l'archevêque avec son clergé pour féliciter Charles VII, à l'occasion de son heureux retour; après l'avoir humblement salué, il se retira à la cathédrale, où le roi ne tarda pas à paraître.

Charles VII entra dans l'église, assista au *Te Deum*, et se retira dans le palais de l'archevêché.

Toute la semaine se passa en réjouissances, le vin coula dans tous les quartiers; on fit des feux de joie, et l'on dressa des tables sur les places publiques. L'archevêque, de son côté, ordonna des processions générales qui eurent lieu dans les principales rues de la cité (1).

Le 17, le roi assista à la messe dans la cathé-

(2) Reg. cap., du 10 au 14 nov. 1449.

Digitized by Google

drale ; le lendemain, le Chapitre et la fabrique se partagèrent 20 écus d'or remis par le prince à l'offerte et au baisement des reliques.

1449. Charles VII fit alors plusieurs largesses aux églises *en mémoire de l'heureuse recouvrance de la ville ;* il donna aux Célestins de Notre-Dame-Daubert l'hôtel de Chantereine de Rouen, pour y établir un couvent de leur ordre, sous le nom de Notre-Dame-du-Val (1). Ainsi, l'on peut dire que cette fondation, faite par le duc de Bedford, ne reçut réellement son exécution que sous Charles VII.

Nous laisserons la Commune prendre les mesures d'administration que réclament les circonstances pour ne nous occuper que de l'Eglise. L'article de la capitulation qui rendait les bénéfices aux chanoines employés au service du roi de France, présentait certaines difficultés d'exécution, car leurs prébendes avaient été conférés à d'autres ecclésiastiques qu'il fallait déposséder. Charles VII, de son côté, avait nommé à quelques bénéfices vacants dans l'Eglise de Rouen pendant l'occupation anglaise ; tous ces chanoines *in partibus* présentèrent leurs titres et demandèrent à jouir du fruit de leurs prébendes.

Guillaume Morin avait obtenu, en 1437, des lettres royales qui lui accordaient le bénéfice de

(1) Mém. de la Société des antiq. de Norm., t. VIII, p. 395.

Digitized by Google

Jourdain Morin, son oncle. Il se présenta pour en être investi; c'était celui que possédait depuis longtemps le chancelier Morellet.

Me Joseph Dubec fut pareillement admis chanoine *en vertu des lettres du roi.* D'un autre côté, Jehan Jozien, clerc de Clermont, demanda, par l'organe de Pierre de Brézé, sénéchal d'Anjou, le prébende de Guillaume du Dézert « *qui s'était rendu rebelle en passant en Angleterre,* » et Godefroi La Couperie, chapelain du roi, présenta des lettres royales du 9 mars 1438, qui lui conféraient la prébende de M. de Vendères et l'archidiaconé d'Eu; le Chapitre avait précédemment disposé de tous ces bénéfices avec l'assentiment du roi d'Angleterre.

Jehan d'Orsanne obtint l'archidiaconé du Vexin français, après le départ de Jean Roger, qui n'avait pas *rendu hommage au roi* ni à l'archevêque.

Nicolas Pinçon, chapelain de Charles VII, reçut l'archidiaconé du grand Caux, en vertu des lettres royales de 1445, par résiliation de Gautier de Castres, conseiller et confesseur du roi.

Jehan Dubec obtint la prébende précédemment donnée à Jean Deschamps, conseiller de Charles VII, par lettres délivrées à Château-Moutiers près de Tours, en 1445.

On permit à Guillaume Duval d'aller à Paris 1449.
solliciter le bénéfice qu'il avait perdu par son absence; Jehan de Grébauval envoya des lettres de

Digitized by Google

comparution annonçant qu'il voulait rester soumis à la France.

On éprouva beaucoup de difficultés pour concilier tant de prétentions diverses ; il y eut des réclamations auprès du roi ; Mes Morellet, Mathieu Gaudin, Nicolas Duboc et Guillaume Roussel, présentèrent des lettres qui les maintenaient dans la possession de leurs bénéfices.

Quelques chanoines d'origine étrangère ayant quitté la Normandie pour retourner en Angleterre, leurs canonicats devinrent la récompense de services rendus au Prince et au pays; c'est ainsi qu'à défaut d'un fonds spécial pour l'employer à cet usage, les rois étaient parvenus, par la levée de décimes et la disposition des charges cléricales, à s'approprier la meilleure partie des revenus de l'Église.

Cependant la place de Harfleur était encore au pouvoir des Anglais, et Charles VII qui en faisait le siége, demanda des subsides à la Normandie. Le Chapitre envoya une députation aux commissaires du roi avec injonction de ne rien accorder *si faire se pouvait, autrement de n'y consentir que pour le présent*. Les hommes d'église furent néanmoins taxés à 400 livres ; maître Deshayes, chargé de lever cet impôt, eut ordre de faire arrêter les distributions des chanoines qui se refuseraient à payer.

Digitized by Google

Le 1er janvier 1450, l'archevêque reçut des lettres du roi annonçant la prise de Harfleur. On fit une procession générale en actions de grâces de ce résultat, qui débarrassait le diocèse de l'occupation étrangère. 1450.

Peu de jours après, le roi étant à Rouen, se rappela la sainte et malheureuse fille si glorieusement morte pour son service et celui de la France. Par lettres souscrites de cette ville, le 15 février 1450, il donna commission à Guillaume Bouillé, docteur en théologie, de faire des recherches pour savoir la vérité au sujet du procès intenté à *Jeanne la Pucelle, que les Anglais avaient fait mourir iniquement et contre toute raison.* Il lui enjoignit d'informer en toute diligence, de se faire représenter les écritures de ce procès, et d'apprendre le résultat de son enquête aux gens du grand conseil.

Ces lettres donnèrent lieu au procès de réhabilitation de Jeanne-d'Arc, qui ne fut terminé que cinq années plus tard.

Alors Joseph Bidaut et Robert Morellet faisaient des démarches pour recouvrer le calice et les encensoirs légués par le duc de Bedford. On apprit qu'un vase d'or, appartenant à ce legs, était dans les mains des officiers du roi pour une somme de 6 livres tournois; les mêmes chanoines furent priés de faire en sorte de le dégager.

Digitized by Google

Nous ne devons pas omettre certains détails qui ne paraîtraient pas à la hauteur de l'histoire, si nous ne savions que les petits faits, racontés dans leur simplicité, peignent le temps et les mœurs beaucoup mieux que de fatigantes narrations.

On arrêta de faire expulser les marchands qui vendaient des images au portail de l'église; de préparer des registres pour transcrire les lettres et écritures du Chapitre; d'inspecter les châsses, les reliquaires, *les fenêtres et les autres parties de la cathédrale tombant en ruine*; de faire faire la maçonnerie et le vitrail de la croisée avant tout autre ouvrage; enfin de réparer quelques maisons de la rue Saint-Étienne-des-Tonneliers, et de clore le cimetière du Parvis pour en interdire l'entrée aux chevaux.

Le Chapitre envoya à Lyon Nicolas Poulard, avec mission de récupérer deux images en argent, léguées à la cathédrale par l'ancien archevêque, cardinal de Saint-Laurent; on lui acheta deux chevaux, au prix de 12 saluts d'or; et on lui compta, au retour, 86 liv. 10 sous, 6 deniers *pour ses dépens*.

Une certaine femme, nommée Simonne, donna à l'église une tasse d'argent; on en échangea une autre de même métal, léguée par le curé de Saint-Étienne, contre un bijou d'or proposé par le neveu du donataire.

Digitized by Google

Une députation fut envoyée au comte d'Eu, au sujet du guet qu'il exigeait des vassaux du Chapitre à Martin-Église; et l'on s'informa des pertes éprouvées par les hommes de Roumare et de la Cauchie, pour leur faire quelques remises.

Le 19 novembre, un des gardiens de la cathédrale apporta des lettres de l'Université de Paris qui avaient été affichées, de nuit, contre l'église; il dit que beaucoup de personnes, les voyant placarder à pareille heure, avaient fait l'observation qu'elles devaient être vues par le doyen et les chanoines, et qu'un jeune homme avait cru devoir les arracher et les lui remettre. Le doyen, après en avoir pris connaissance, ordonna de les replacer contre la muraille. Une heure après, elles étaient arrachées de nouveau par une folle et remises à M. des Essarts, notaire du Chapitre.

Le 18 avril 1450, Me Richard Olivier, archidiacre d'Eu, remit des lettres du roi adressées aux ecclésiastiques, aux nobles et aux bourgeois, faisant connaître la victoire remportée dans le Cotentin *par ses gens et vassaux*. Il est ici question du combat de Formigny qui délivra tout à fait la Normandie de l'occupation étrangère. Le Chapitre décida de conférer avec l'archevêque au sujet des cérémonies qu'il serait bon de faire, tous les ans, le 12 aout, en mémoire de cet heureux événement. 1450.

Les écoles de grammaire étaient alors dans un

Digitized by Google

état de souffrance incroyable; on s'en prit à la négligence du chancelier Morellet. Le Chapitre nomma maître des écoles Nicolas Marc, et le chargea de les pourvoir de maîtres habiles, et d'examiner s'ils ne conviendrait pas d'en établir de nouvelles.

Les peines que prit le Chapitre paraissent avoir été sans résultat pour la prospérité des écoles; car elles ne purent se soutenir avec leurs propres ressources, et l'on fut obligé de demander à l'archevêque la permission d'en diminuer le nombre, ou de laisser les maîtres se pourvoir de vivres chez les bourgeois, si monseigneur n'avisait à d'autres moyens.

M. de la Hazardière légua à la bibliothèque du Chapitre six volumes à choisir parmi ses livres. Jean Blondel, docteur, obtint une clé pour travailler seul à la bibliothèque.

Il fut de nouveau question, à cette époque, de faire confectionner les stalles du chœur; on délégua deux chanoines auprès d'un ouvrier de la Basse-Normandie pour savoir s'il pourrait les entreprendre, et combien il lui faudrait de temps pour les terminer.

Cet ouvrier, nommé Barbelot, vint conférer avec les chanoines, et promit de faire des *patrons* qu'il leur adresserait sous peu de jours; on lui accorda une gratification de 30 sols tournois. Ses

Digitized by Google

dessins ayant été adoptés, on décida de le faire venir de son pays A son arrivée à Rouen, le Chapitre lui donna quatre écus d'or, et la fabrique un gallon de vin. On passa ensuite un marché par lequel il se chargeait de fournir le bois et le travail nécessaires, moyennant 200 écus d'or, son logement dans la maison du doyen, et une avance de 20 écus. On jugea néanmoins à propos, avant de rien conclure, de retenir Barbelot avec son compagnon, pour leur faire faire une stalle, ou, au moins, un modèle soit en *gypse* ou en cire, à la volonté du maître de fabrique. Cette affaire fut encore ajournée, et on ne la reprit que deux ans plus tard, époque à laquelle elle fut définitivement mise à exécution.

Pourtant, le Chapitre paraissait vouloir s'en occuper sérieusement, car, dans la location qu'il fit, à la veuve du maréchal d'Auricher, de l'hôtel du Haut-Doyen, situé rue Notre-Dame (des Arpents) près du cimetière Saint-Maclou, il retint la cour de ce manoir pour y déposer les bois qui devaient servir à la confection des stalles; « entendant que les ouvriers auraient pour travailler à icelles la grande salle de lecture dudit hôtel, et la salle où Monseigneur le cardinal faisait sa chapelle, et les chambres, tant haut que bas, pour coucher les dits ouvriers. »

On conviendra que la maréchale d'Auricher ac-

Digitized by Google

ceptait là une servitude dont ne se soucieraient pas nos dames d'à présent, même celles d'un rang bien inférieur au sien.

Après trente ans passés sous le joug de la conquête, ce n'était pas une affaire peu importante que de rétablir les libertés provinciales, et de les faire concilier avec l'autorité des agents du roi. On réunit, à Rouen, plusieurs années de suite, des États-Généraux, auxquels la cathédrale eut ses délégués. Comme l'assemblée qui eut lieu le 30 novembre 1450, désira consulter la charte aux Normands, le Chapitre permit au Doyen d'en prêter l'original déposé au trésor de l'église, et d'en réclamer un *vidimus*.

1451. L'année suivante, les conseillers de ville Jehan le Tourneur, Roger Mutel et Nicolas Lefebvre réclamèrent encore une fois cette charte pour la faire copier; on la leur confia, en leur faisant signer l'obligation de la rendre entièrement en bon état avant la fête de la Nativité, sous peine de 500 livres tournois d'amende.

Le 21 juin, on reçut des lettres du roi annonçant la prise de Bordeaux; l'archevêque ordonna des prières générales pour remercier Dieu de ce succès, qui laissait bien peu de possessions aux Anglais sur le continent.

1452. Le 1er février 1452, Geoffroy Richier prêta serment entre les mains des chanoines, en qualité

Digitized by Google

de maitre des œuvres de maçonnerie de la cathédrale.

La prise de Constantinople par Mahomet II ayant mis fin à l'empire d'Orient, le pape eut quelques inquiétudes pour ses propres domaines, et envoya un légat à Paris pour réconcilier les rois de France et d'Angleterre, dont il réclamait le secours.

Ce légat était le cardinal d'Estouteville, issu d'une famille normande fort ancienne et alliée aux rois de France. D'Estouteville s'étant distingué, dès son jeune âge, dans les sciences sacrées, fut élevé à la dignité d'évêque d'Ostie et au cardinalat; il ne lui avait même manqué que trois voix pour être élu pape, concurremment avec Nicolas V.

Désigné par le St-Père pour revoir le procès de Jeanne d'Arc, il vint à Rouen, publia une pièce conjointement avec Jean Bréhal, inquisiteur de la foi, par laquelle, à la requête d'Isabelle d'Arc, mère de la Pucelle, et de Pierre et de Jean d'Arc, ses frères, il engageait ceux qui avaient eu connaissance de ce procès, de faire leurs dépositions; il citait notamment à comparaître les prieurs de Saint-Michel, de Longueville, André Marguerie, chanoine de Rouen, Guillaume Fortin, Nicolas de Houppeville, Jean Massieu, Guillaume Manchon et Ysambert de la Pierre (1), dont les témoi-

(1) Procès de réhabilitation, p. 295.

Digitized by Google

gnages ont jeté un si grand jour sur le jugement de la victime.

Nous remarquons que l'archevêque Raoul Roussel ne figure pas dans cet appel; on y trouve, au contraire, Jean Beaupère et autres, qui ont dû être fort embarrassés du rôle qu'ils avaient joué dans le procès, ce dont on s'aperçoit à la gêne de leurs dépositions. Cette enquête dura plusieurs mois; Jean Bréhal n'épargna aucun soin pour arriver à la connaissance de la vérité; il alla même jusque dans le pays de la Pucelle pour prendre des renseignements sur sa vie. Ce fut donc très consciencieusement que le cardinal d'Estouteville et lui procédèrent à cette œuvre de patriotisme et de réparation.

Pendant le séjour du légat à Rouen, il y eut une singulière contestation entre l'archevêque et le monastère des frères mineurs de cette ville. Une bossue nommée Marie Maubourg, de la paroisse de Saint-Pierre-l'Honoré, prétendit avoir été guérie dans leur église d'une contraction de jambe, par les mérites de Saint-Bernardin. Le père Fortin, gardien du couvent, et le religieux André Féré firent publier ce miracle et le célébrèrent par des cérémonies religieuses, sans avoir demandé l'approbation de l'archevêque.

Comme le miracle était au moins fort équivoque, le prélat et son official le contestèrent et portèrent

Digitized by Google

plainte au cardinal d'Estouteville. Ce dernier, après avoir fait une enquête, blâma le monastère et contraignit le père Fortin, tant en son nom qu'en celui du frère André, non présent, à demander pardon, à genoux, à l'archevêque, en présence du père Ginotti, général des frères.

Le père Fortin convint que son couvent avait mal fait de procéder à la publication du *prétendu miracle*, sans avoir préalablement obtenu l'autorisation de l'archevêque. Le général de l'ordre fit la même soumission; après quoi l'archevêque leva, « à la sollicitation du cardinal d'Estouteville, les ci- « tations, censures et fulminations faites, décer- « nées et émanées à l'occasion dudit procès. » (1) Le chapitre offrit immédiatement au légat une pièce d'écarlate de la valeur de 49 écus d'or. (2)

La ville, à bout de finances, *ayant beaucoup à besogner par suite des choses advenues*, vendit au cardinal d'Estouteville, pour la somme de 337 écus d'or, deux grands vases d'argent qui lui avaient été donnés par le duc de Sommerset. (3)

Avant de quitter Rouen, le cardinal désigna le 1452.
chanoine Philippe de la Rose pour le remplacer, et continuer les informations touchant le procès de la Pucelle.

(1) Recueil de pièces concernant la cathédrale.

(2) Regist. cap., ad ann. 1452.

(3) Regist. des délibérations municip. de Rouen, 26 janv. 1453.

Digitized by Google

Vers la fin de l'année, le 20 novembre, il y eut une nouvelle assemblée d'états à la maison de ville. Voici les articles qui devaient être demandés au roi : on lui représentait que « la guerre, qui avait duré depuis trente ans en Normandie, *l'avait dépeuplée d'hommes*, de biens et de chevaux ; que, depuis cette époque, le pays, ayant fourni des finances, tailles, impositions, gabelles et autres aides plus excessives que oncques ne furent de mémoire d'homme, lesquels le dit pays ne pouvait supporter, il lui plût de faire cesser les dites charges, ou au moins de les modérer tellement, que les habitants pussent vivre et passer leurs jours en paix ; car, autrement, ils seraient en nécessité de vider et aller ailleurs demeurer, ainsi que déjà il en était parti, et encore partait chaque jour dudit pays grand nombre, et encore plus ferait s'il n'y était remédié. »

Il y a pour nous d'utiles enseignements à recueillir dans cette pièce, puisqu'elle nous montre le peuple, qui avait pu supporter les rigueurs du régime étranger, être dans une position plus fâcheuse et perdre même courage quand il est redevenu français.

L'archevêque, qui connaissait le penchant des clercs à introduire, dans certaines cérémonies, des farces burlesques empruntées aux jeux des *fous* et des *conards*, leur prescrivit de nouveau de s'en

Digitized by Google

abstenir pendant les fêtes de Noël, de Saint-Étienne, de Saint-Jean et des Innocents, et de célébrer l'office avec piété et décence, sans changer d'habits et de chant. C'est ainsi que les chefs du clergé travaillaient sans cesse à extirper de l'église des habitudes léguées par le paganisme, et qui ne pouvaient être effacées que par le temps et les lumières.

Alors la maladie de Raoul Roussel avait acquis un caractère des plus alarmants; on ordonna des processions dans l'église pour le rétablissement de sa santé; il mourut, néanmoins, regretté de tous, le 31 décembre 1452. On remarqua, à sa louange, qu'il avait exercé les fonctions du saint ministère plus de fois en personne que ne l'avaient fait ensemble ses quinze derniers prédécesseurs. Il fonda, par son testament, un obit doté de 240 écus d'or et de 246 livres 10 sous de vaisselle d'argent; il y ajouta une chapelle complète d'ornements et plusieurs joyaux de prix.

Son corps fut d'abord déposé dans le manoir archiépiscopal, et ensuite inhumé dans la partie droite de la chapelle de la Vierge.

Le Chapitre pourvut provisoirement aux offices; 1453.
le 17 janvier 1453, le roi lui adressa, de la Charité, l'autorisation de procéder à l'élection d'un nouvel archevêque. On arrêta qu'elle se ferait le 26 février; que les chanoines absents et restants dans le

Digitized by Google

royaume en seraient informés, et que des processions générales auraient lieu dans la ville *pour que Dieu permît de choisir un bon Pasteur.*

Le 26 février, le Chapitre réuni partagea ses voix entre Philippe de la Rose, trésorier, et Richard Olivier, archidiacre d'Eu. Ces deux chanoines, n'ayant pas une majorité suffisante pour être élus, on convint que celui qui pourrait être porté le premier à l'autel par ses partisans serait le véritable archevêque; c'était engager une lutte dans la Cathédrale, et remettre à la force une décision qui ne devait appartenir qu'au mérite et à la vertu.

Pendant la nuit, les compagnons du Vieux-Marché stationnèrent aux portes de l'Eglise pour y entrer les premiers et y introduire Richard Olivier; mais à leur grand désappointement, ils trouvèrent en entrant Philippe de la Rose déjà placé sur l'autel; les drapiers, ses amis, l'avaient fait passer par une fenêtre.

Richard Olivier, mécontent de ce résultat, adressa une protestation au Chapitre, partit pour Rome, où il fit cession de son droit au cardinal d'Estouteville, arrangement qui fut approuvé par le pape Nicolas V.

De son côté, le Chapitre délégua le doyen maître Jean de Gowis, pour faire connaître au roi le résultat de l'élection.

Bientôt le cardinal d'Estouteville écrivit lui-

Digitized by Google

même au Chapitre qu'il venait d'être pourvu du siége archiépiscopal de Rouen. Philippe de la Rose s'opposa à la lecture de sa lettre, craignant qu'elle ne portât préjudice au droit qu'il tenait de son élection. Les chanoines mêmes protestèrent, prétendant que l'on méconnaissait leurs droits et les articles de la pragmatique sanction.

Le roi, gagné par les représentations du pape, manda de Saint-Jean-d'Angely, « que désirant voir l'archevêché de Rouen tenu par une personne à lui sûre et féale, il serait content que le cardinal ou ses procureurs fussent reçus à la possession de ladite Eglise, et signifia ce désir afin que le Chapitre n'en fit nulle difficulté. »

Guillaume d'Estouteville 1453.

Devant la volonté du monarque, Philippe de la Rose crut devoir se retirer. De son côté, le Chapitre céda, par considération pour le cardinal, allié du roi, normand d'origine et l'un des bienfaiteurs de l'église de Rouen, protestant toutefois que son assentiment ne porterait aucun préjudice, pour l'avenir, à ses droits à la pragmatique sanction, et aux lettres du Pape qui défendaient d'appeler des cardinaux à la chaire de Rouen.

L'archevêque de Narbonne, pourvu de lettres qui donnaient pleine satisfaction au Chapitre, prit possession de l'archevêché pour le cardinal d'Estouteville, et prêta serment, le 9 juin, sur une certaine pierre élevée au centre de la salle capitulaire.

Digitized by Google

Le 30 juin 1453, un héros, poursuivant du duc d'Alençon, vînt apporter au Chapitre une enseigne *aux armes pleines de France*, et une autre aux armes ordinaires d'Angleterre, prises par les hommes du roi sur les Anglais, au combat de Castillon, près Bordeaux. Cet envoi était accompagné d'une lettre de Charles VII, faisant part de sa victoire et de la mort du seigneur de Talbot, tué dans cette bataille. La fabrique donna deux écus d'or au porteur de ces missives.

Le Chapitre arrêta de ne pas acheter l'île située en face du palais, et de faire réparer le pont d'Aubette, ainsi que le fer placé au-dessus de la tombe du roi.

Charles VII, voulant connaître les revenus de la Cathédrale, se fit remettre par le doyen un aveu indiquant ses biens situés dans les bailliages de Rouen, de Caux, de Caen, d'Evreux, de Gisors, d'Amiens et de Senlis.

On y voit figurer des rentes à recevoir dans les paroisses d'Alizay, d'Aubœuf, Touberville, Saint-Maur, Pitres, Sainte-Beuve, Soqueville, Ocqueville, Bliquetuit, Romeli, Baons-le-Comte, Douville, Bocherville, Carville, Bonaffe, Saint-Martin-aux-Arbres, Mantes, Pont-Saint-Pierre, Hauqueville, Grand-Quevilly, Bosgouet, Canteleu, Cléon, Barentin et Bois-Guillaume; *lesquelles rentes étaient diminuées, par suite des guerres, de*

Digitized by Google

4 *à* 5,000 *francs par an.* Le même aveu porte que la possession de ces biens oblige à faire prières et oraisons dans l'église de Rouen, où il y a onze dignitaires, cinquante-deux chanoines prébendés, huit chapelains nommés petits chanoines, quarante-huit chapelains en quatre colléges, six enfants de chœur, soixante-neuf autres chapelains fondés et portant l'habit de l'église.

Les *Ribauds*, cette écume de la Société, pourchassés dans leurs derniers retranchements, et contraints d'abandonner leurs habitudes de paresse et de désordres, inventèrent un moyen assez criminel pour intéresser à leur sort; un grand nombre avaient fabriqué de fausses lettres portant le sceau du roi, par lesquelles Sa Majesté les recommandait à ses sujets « comme étant malades du mal dont Monseigneur Saint-Leu est reclamé, lesquels feignaient d'être entichés dudit mal et se laissaient cheoir par les églises, en la présence du peuple, afin d'en tirer de l'argent avec subtilité. » On en arrêta plusieurs à Rouen qui furent renfermés dans les prisons de l'Officialité et pendus. 1453.

Ils auraient pu user d'une industrie plus honnête, car le peuple pouvait alors vivre en se livrant à d'utiles travaux; le bien-être même avait fait renaître le goût favori des spectacles; les représentations des mystères, interrompues en 1410, furent reprises en 1454.

Digitized by Google

1454. Les frères de la *Charité-Dieu*, Notre-Dame, Saint-Nicolas et Sainte-Catherine, du collége des Clercs fondé à Rouen, voulant jouer, pour les fêtes de la Pentecôte, le mystère de sainte Catherine sur le Marché-aux-Veaux, demandèrent, le 26 février, au corps de Ville, *une somme gratuite pour les aider aux frais et coutage* qui seront faits pour la confection des *établis* ou théâtre sur lesquels ils exerceront leur art. La ville leur accorda 20 livres tournois.

Après la première représentation, les frères s'étant aperçus que leurs dépenses avaient été doublées, demandèrent un nouveau secours, exposant que le mystère avait *été célébré moult notablement*. Les conseillers de la Commune furent sans doute de leur avis, puisqu'ils ajoutèrent 20 francs à la première subvention. Beaucoup avaient assisté à ces jeux, comme le prouve une somme de 60 sous allouée par eux «pour certaine menue dépense qu'on avait été obligé de faire à l'hôtel de Jehan Marcel, au marché aux Veaux, où s'étaient réunis aucuns de messeigneurs les conseillers de ville et aucuns bourgeois pour voir ledit mystère (1). »

On apprit enfin que le cardinal d'Estouteville viendrait bientôt se faire installer dans sa cathédrale.

Cette cérémonie eut lieu le 18 juillet; les regis-

(1) Registre des délib. municip. de Rouen. (1453 et 1454.)

Digitized by Google

tres capitulaires ont omis de nous en donner le détail.

Un mois après, le cardinal fit une visite au Chapitre, et donna à l'Eglise des ornements sacerdotaux, la plupart couverts de perles et de riches broderies en or qui entouraient ses armes; dans le nombre on comptait plus de 38 chapes, des chasubles, des tuniques, des draps d'or pour tenture, des devants d'autel, et une infinité d'objets précieux qu'on déposa dans la sacristie et le trésor. Le cardinal ajouta 4,800 liv. pour la fondation de quelques obits.

La confection des stalles avait été reprise depuis peu de temps, mais par d'autres ouvriers que les premiers, moyennant 2,000 écus. L'archevêque ajouta 500 liv. tournois pour le *trône archiépiscopal* et les chaires de ses officiers.

Il réunit ensuite un Chapitre pour s'enquérir de ses besoins, visita l'église, les chapelles, les reliques et le tabernacle; il demanda, au sujet des offices religieux et de la garde des vases sacrés, si les chapelains remplissaient bien leurs devoirs, si l'on tenait des lampes allumées la nuit dans l'église, et s'il y avait quelquefois des vases perdus; il prescrivit d'en faire un nouvel inventaire, ainsi que des livres de la bibliothèque.

Au sujet des mœurs, il s'informa de la conduite des ecclésiastiques, de la tenue, de la continence,

Digitized by Google

de la fréquentation des tavernes, et demanda s'il y en avait de notés comme concubinaires.

Sur le fait du temporel, il désira savoir quelle était la valeur des revenus de la cathédrale, si les chapelains avaient une portion convenable, et si les chanoines louaient leurs maisons.

Le doyen répondit que la surveillance du Chapitre avait lieu sur tout ce qui regardait le bon ordre, la discipline et la fabrique de l'église; que les officiers de l'Échiquier étaient payés pour donner leurs soins à l'administration temporelle, et que, si quelques-uns de MM. les chanoines avaient failli, on les avait punis selon la nature de leurs fautes.

Le lendemain, le cardinal reparut au Chapitre pour l'entretenir des écoles. On sait que dans les premiers temps du Christianisme, les seules études se faisaient sous la direction de l'archevêque, et ne s'appliquaient, en général, qu'aux clercs destinés aux fonctions ecclésiastiques, et nommés *alumni ecclesiæ*.

L'Eglise métropolitaine de Rouen avait établi un collége dans la rue qui prit alors le nom de rue de l'Ecole, derrière le chœur de Saint-Laurent, et un autre sur la paroisse de Saint-Cande-le-Vieux.

Les premiers éléments étaient enseignés dans l'école de Saint-Laurent. Les élèves qui voulaient suivre les cours supérieurs, le rudiment ou *Donnest*, comme on l'appelait alors, passaient à l'école

Digitized by Google

de Saint-Cande ou à celle des *Bons-Enfants*, que nous avons vu fonder, en 1358, dans la rue qui a depuis porté le nom de ce collége.

L'étude consistait alors à apprendre un peu de grammaire, et la philosophie enseignée d'après certaines formules, plus propres à arrêter les progrès de l'esprit qu'à leur donner de l'essor. Ces cours étaient même tombés dans un tel discrédit que l'enseignement se trouvait délaissé quand le cardinal d'Estouteville vint à Rouen.

Le prélat, voulant y porter remède, apprit du doyen Nicolas Dubosc « qu'encore que Me Robert Morellet, chancelier de l'Eglise, fût sujet du Chapitre, son titre lui remettait, sans contrôle, le gouvernement et disposition des écoles de grammaire; que, toutefois, MM. les chanoines ne pouvaient trouver le moyen de relever les dites écoles, quoique le chancelier en eût été sommé et requis plusieurs fois de la part du Chapitre; ce qui obligeait ce dernier d'avoir recours à monseigneur, et de le supplier d'en parler audit Morellet; ce qu'il promit de faire, attendu même qu'il lui avait été présenté une certaine requête au sujet de laquelle il prendrait occasion d'entretenir le Chapitre. »

En effet, le lendemain, l'archevêque manda le chancelier, lui fit part des plaintes qu'on lui avait adressées. Ce fonctionnaire s'excusa du mieux qu'il put, et, après avoir longtemps conféré avec le

Digitized by Google

cardinal, il remit en ses mains, pour les cinq années suivantes, tous les priviléges et droits qui revenaient à sa dignité, sur les écoles de grammaire, afin qu'on les rétablît en leur premier état.

1455. Dans une troisième visite, le cardinal confirma les concessions faites par ses prédécesseurs à la cathédrale, et pria de tolérer les pauvres dans l'église, comme étant tous membres de *Jésus-Christ;* il demanda ensuite pardon à MM. les chanoines de les avoir visités, et fit consigner sur les registres que sa démarche était le résultat de la bonne volonté du Chapitre qui avait bien voulu le traiter avec charité.

Par suite de ces recommandations, le doyen fit réunir, dès le jour suivant, les chapelains des colléges du pape, de Darnétal et d'Albane, leur rappela l'article de la pragmatique sanction contre les concubinaires, les prévenant que ceux qui avaient des femmes devaient les expulser, et n'en pas recevoir dans leurs chambres, fût-ce même leurs parentes.

Jean Godefroy et Jean de Vernon sont désignés pour s'informer des tavernes et des maisons de jeu fréquentées par les ecclésiastiques, et des femmes qui avaient l'habitude d'entrer dans le collége de Darnétal.

Le pape Nicolas venant d'être remplacé par Calixte III, ce dernier pria le cardinal d'Estoute-

Digitized by Google

ville d'utiliser, pour la chrétienté, le crédit dont il jouissait auprès du roi de France, et de s'occuper activement de la négociation de la paix, en amenant le roi très chrétien à rendre obéissance au St-Siége, comme il convenait à la maison des rois de France.

Il termina, en disant au cardinal qu'ayant besoin de ses conseils pour les affaires de l'Eglise, il le priait de se rendre à la cour pontificale, où il serait reçu avec joie et distinction, comme il s'en apercevrait par les effets.

De son côté, le roi de France désignait le cardinal d'Estouteville pour présenter ses hommages au nouveau pape, ce dont l'archevêque s'excusa, en disant que sa qualité de cardinal ne lui permettait de servir de légat qu'au Saint-Père pour les affaires de l'Eglise. Il partit aussitôt pour la cour pontificale.

Ses premières lettres au Chapitre contiennent l'autorisation de se servir de son palais, tant qu'on travaillera aux stalles de l'église; curieux renseignement qui nous indique d'une manière précise l'époque où cette œuvre fut entreprise.

Peu de temps après, il manda de faire célébrer, dans sa province, une fête particulière en l'honneur de *Notre-Dame-des-Neiges*, racontant que, le 5 août, pendant une chaleur excessive, la neige était tombée en telle quantité, qu'une église, dédiée à la Vierge, en avait été complètement couverte.

Digitized by Google

Sa missive fut suivie d'une bulle du pape Calixte, accordant des indulgences aux fidèles pour perpétuer le souvenir de ce prodige.

On voit qu'on tenait peu compte de l'article du concile de Bâle qui défendait d'invoquer la Vierge sous des appellations particulières. Il y eut, en Normandie, à l'entrée de la Seine même, une chapelle élevée à *Notre-Dame-des-Neiges*.

Après une enquête qui dura cinq années, au sujet du procès de la Pucelle, les commissaires se réunirent à Rouen pour prendre une décision définitive. Le 19 décembre 1455, le Chapitre délégua, pour se joindre aux juges ordinaires : le doyen Nicolas Dubosc, Philippe de La Rose, trésorier, Guillaume Roussel, Laurent Sureau, Jean Dubec et Jean de Gouvis, chanoines, et décida qu'ils ne perdraient pas leurs distributions pendant leur absence.

Le tribunal prononça solennellement, dans le palais de l'archevêché, la sentence de réhabilitation, en présence de la mère et des frères de Jeanne d'Arc ; puis, ordonna que l'on ferait plusieurs processions expiatoires, une à Orléans, qui serait conduite, la première fois, par l'inquisiteur Jean Bréhal ; une autre à Rouen, qui visiterait le cimetière de Saint-Ouen, où Jeanne avait subi la contrainte d'une injuste rétractation, et la place du Vieux-Marché, où s'était consommé le martyre de la sainte fille.

Digitized by Google

On ne s'en tint pas à ces pieuses cérémonies; une croix fut élevée sur le lieu même du supplice de Jeanne. Malheureusement les âges suivants ont substitué, à cette œuvre simple et touchante, une fontaine dont la partie monumentale a été changée deux fois avant d'arriver à la composition allégorique et maniérée que nous avons sous les yeux; œuvre rappelant bien peu la fille simple, la fille inspirée sortie de son village pour suivre *ses voix* qui l'appelaient au salut de la France.

Le 19 décembre 1456, le Chapitre loua à des *libraires* plusieurs échoppes du portail des *Boursiers*. Ce portail conservait encore son ancien nom; car les libraires, dont l'industrie était en progrès, ne commençaient qu'à s'y installer. 1456.

L'année 1457 fut remarquable par un nouveau passage de Pastoureaux en Normandie, allant en pélerinage au Mont-Saint-Michel. Il vint d'Allemagne une si grande quantité d'hommes, de femmes et d'enfants si jeunes que plusieurs n'avaient pas encore atteint l'âge de neuf ans; tous prétendaient être dirigés par la volonté de Dieu. Des théologiens, effrayés d'un tel concours, s'attachèrent à prouver que les visions de ces enfants n'étaient que des illusions et qu'elles venaient soit du diable ou des magiciens. Ils accusaient de crédulité les hommes d'un âge mûr, trouvaient ces émigrations contraires au bien public, *vu que les étrangers* 1457.

Digitized by Google

pouvaient s'emparer de ces voyageurs et les réduire en esclavage

Passé cette époque on n'entend plus parler des Pastoureaux que nous avons déjà vus en 1213, et, sous le règne de saint Louis, en 1250.

Dans le même temps, le roi faisait part des avantages obtenus par les Turcs, avantages qui mettaient en danger la religion et la foi catholique. Il demanda « qu'un décime entier et général fût levé sur tous les gens d'église du royaume, voulant, en ce et autrement, suivre les faits de ses très nobles progéniteurs. » Quelques Chapitres réclamèrent contre le paiement de ce subside, en objectant qu'ils n'avaient pas été appelés à le consentir, ce qui était contraire aux libertés de l'Église de France. Le prince, par une lettre souscrite de Saint-Pourçain en Bourbonnais et adressée à ses officiers, répondit qu'il n'entendait préjudicier en rien aux libertés de l'Église.

Les prélats et les abbés de Normandie refusèrent à leur tour cet impôt, perçu dans la province par maître Blaise Glelle, archevêque de Bordeaux. Leur opposition donna lieu à *des citations, monitoires, fulminations, censures, affixions et publications d'interdit, tant en sermons qu'autrement; et aussi en publications et affixions d'appellations et autres instruments.*

On voit, par cette longue nomenclature, que les

Digitized by Google

ressources de la chicane, pour entraver la marche des affaires, ne datent pas seulement de nos jours.

Cette cause ayant été portée au Parlement, la Cour décida que « pour obvier aux esclandes et turbations qui jà étaient advenues, et à quelques périls et dangers qui vraisemblablement en pourraient ensuivre au pays de Normandie, toutes ces procédures cesseraient jusqu'à ce que les parties aient été plus amplement ouies sous peine de la perte de leur temporel. »

A la même époque, Gérard Dubosc, prêtre du diocèse d'Évreux, fut condamné à la torture et à la prison pour *soupçon de vol* fait avec sacrilége. Guérin Duval, âgé de 16 ans, subit la peine du fouet, pour avoir été trouvé dans l'église, saisi de tenailles de fer avec lesquelles il avait forcé l'armoire d'un tronc contenant des reliquaires et de l'argent.

On remarque que le goût des travestissements n'était pas encore passé de mode dans les cérémonies religieuses ; car, malgré les défenses déjà faites, nous trouvons, qu'on interdit aux chanoines de s'habiller en apôtres.

Le maître maçon Geoffroy Richier exécuta, 1461.
dans l'aître de l'église, une fontaine surmontée d'une figure de chérubin ; ce qui fit donner à son œuvre le nom de *fontaine de l'Ange*.

Il répara et rétablit plusieurs statuettes de

Digitized by Google

la sépulture du roi placée dans le chœur (1). On ne connait pas d'autres travaux faits par ce maître maçon dans la cathédrale. Il mourut l'année suivante, et fut remplacé par Guillaume Dupont ou *Pontifz*.

Le roi nomma, en 1461, Me Morellet à la prébende de Guillaume Morin, « pour l'indemniser de sa *résignation et démission* du titre de chancelier. »

Ce fut le dernier acte de Charles VII envers la cathédrale de Rouen; il mourut peu de jours après. Louis XI lui succéda, et, par inimitié pour son père, abolit, à l'instigation de l'évêque d'Arras, la pragmatique sanction que le Parlement de Paris avait toujours défendue avec vigueur et persévérance. Le légat du pape, qui avait obtenu cette concession, reçut le chapeau de cardinal. Louis XI s'apercevant alors qu'il s'était engagé dans une fausse voie, fit des ordonnances qui rétablissaient les choses sur l'ancien pied, et retiraient au Saint-Père les avantages qu'il lui avait d'abord concédés.

1462. En 1462, le royaume d'Angleterre se trouvait encore une fois en combustion, par suite de la querelle survenue entre les maisons d'York et de Lancastre, sous le nom de *Rose rouge* et de *Rose blanche*. Le duc d'York détrône Henri VI et le fait prisonnier. La reine Marguerite, femme de Henri, dé-

(1) Registres des comptes de la fabrique, 1461. [Arch. départ.]

Digitized by Google

fait le duc d'York à son tour dans un combat où il est tué.

Édouard, fils aîné de ce duc, reprend les armes, combat Henri VI à l'aide d'un puissant parti, s'empare de sa personne, et se fait proclamer roi sous le nom d'Édouard IV.

Ainsi tomba ce prince qui avait prétendu tenir, dans ses mains débiles, le double sceptre de la France et de l'Angleterre; les Anglais humiliés se vengèrent sur lui de la perte d'un royaume et de leur renvoi du continent.

La reine Marguerite, ainsi dépossédée, vint en France avec son fils pour réclamer le secours de son père, René d'Anjou, contre la faction opposée à son mari; Louis XI lui prêta 20 mille écus à condition qu'elle lui rendrait la ville de Calais, aussitôt qu'elle aurait reconquis l'autorité. Comme elle devait passer par Rouen pour retourner en Angleterre, le roi écrivit la lettre suivante au Chapitre :

« Chiers et bons amés, notre très chère et amie cousine la reine d'Angleterre s'en va par de là, pour aucunes de ses affaires et besognes, et a l'intention de passer par notre ville de Rouen et ailleurs en notre pays et duché de Normandie, ainsi que ses dites affaires le requièrent et veuillez pour l'amour de nous la recueillir et recevoir en tel honneur, bonne chair que feriez à notre

Digitized by Google

personne, ou à celle de notre très chère et très honorée compagne la reine; en quoi nous vous saurons bon gré et le réputerons à nous être fait. » Cette lettre fut expédiée de Saint-Melay, le 8 juillet 1462.

1462. Le Chapitre ordonna certains préparatifs pour recevoir la reine, fit placer des oratoires sur les lieux où elle devait s'arrêter devant le parvis et dans l'église. Elle arriva le 13 juillet, et fut reçue par le doyen du Chapitre et les chanoines avec tous les honneurs dus à son rang.

Ce n'était que le prélude d'une autre réception beaucoup plus brillante; le roi vint à Rouen le 11 août suivant. On s'était concerté avec les bourgeois pour arrêter ce qu'il conviendrait de faire à l'arrivée et pendant le séjour du monarque dans la ville.

Louis XI s'arrêta dévotement devant un priedieu plaçé sur le parvis; on lui présenta l'encens et le livre des Évangiles, puis il s'avança dans la cathédrale, et s'approcha de l'autel où il baisa les reliques des Saints.

La foule était si compacte que l'on ferma, après l'entrée du roi, les portes du chœur et de l'église; il fit très bon accueil au Chapitre et sortit pour se retirer au château.

Pendant son séjour à Rouen, il y eut une procession générale pour remercier Dieu de la réduc-

Digitized by Google

tion de la Normandie et l'on chanta un *Te Deum* pour le succès des armes du roi.

Le lendemain, 15 août 1462, on célébra la fête de l'Assomption; Louis XI y assista dans la chapelle de la Vierge, et présenta à l'Offertoire quatorze écus et un vase de forme allongée (1).

Les sommes données par le roi et sa suite se montèrent à quarante écus d'or qui furent partagés entre le doyen, le Chapitre et quelques gens d'église.

Charles, fils aîné de Louis XI, était aussi du voyage; par une lettre adressée de Rouen aux gens de ses comptes, il leur ordonna d'allouer, au trésorier Jean d'Orbec, la somme de 242 francs d'or qui lui avait été prêtée pour les dépenses ci-après :

10 francs pour les offrandes faites dans l'église de Rouen.

4 francs aux enfants de chœur.

4 francs au valet de l'abbé du Bec-Hellouin qui lui avait envoyé un palefroi.

24 francs au chevalier Héron-du-Mail, pour *causes particulières.*

200 francs pour mettre dans ses coffres.

A cette époque, le portail des Boursiers avait 1464.
définitivement pris le nom de portail des Libraires; les échoppes en étaient louées aux marchands de livres à des prix qui variaient de 80 à 100 sous; Gautier Moiron, Guillaume Brunel, Thomas Boi-

(1) Amphora oblonga [Reg. cap. 1462].

Digitized by Google

vin, Olivier Charlemaine, Jeanne d'Arcel, Olivier Chalane, Guillaume d'Anfreville, Sandrin-Dupont, Robin Aubert, Gaillard-Bourgeois et Jean Coquet, y débitaient de petits manuscrits, des images, et les nouvelles productions de l'imprimerie encore à son berceau.

On fit poser des plaques de plomb sur la grosse tour, en face de la Calende, et plusieurs panneaux de verre neuf à la fenêtre située du même côté.

On s'occupa « de faire besoigner la Beteuve de la cour d'Albane, afin de faire écouler les eaux », inconvénient qu'on éprouve encore de nos jours et auquel on n'a pas trouvé de remède.

La Cathédrale continuait de percevoir le revenu des quêtes faites à son profit dans les six évêchés suffragants de la province. Le procureur de l'œuvre qui était allé les recueillir dans le pays de Caux, fut douze jours absent, et reçût 9 livres 7 sous 6 deniers pour ses frais de voyage et la nourriture de son cheval; plus 36 sous pour la location de sa monture, à raison de 3 sous par jour.

On donna un gallon de vin, à l'official de Séez, qui avait touché et envoyé le montant de la perception de son diocèse, et 15 sous pour acheter un bonnet à son clerc.

Les curés qui avaient prêté leur office à cet œuvre reçurent chacun un *saquet de poudre fine* pesant un demi-quarteron, *suivant l'habitude*. Cette

Digitized by Google

poudre fut achetée, à raison de 15 sous la livre, chez Flandrin, épicier de Rouen.

En dépouillant de leurs charges les seigneurs attachés à son père, Louis XI avait assumé bien des inimitiés qui se changèrent bientôt en révolte armée. Le clergé lui-même partageait l'esprit d'opposition de la noblesse, irrité qu'il était de l'abolition de la pragmatique sanction, et par conséquent des élections ecclésiastiques.

Louis de Harcourt, évêque de Bayeux et patriarche de Jérusalem, premier prélat de Normandie en l'absence du cardinal d'Estouteville, fut dans la province à la tête de ce mouvement prétendu patriotique, appuyé par l'évêque de Lisieux, Thomas Bazin, justement célèbre par sa science et ses grandes capacités.

Le comte de Charolais, les ducs de Bretagne, de Bourbon et le comte de Dunois, réunis au duc de Berry, frère unique du roi, commencèrent la guerre sous prétexte du soulagement des peuples, ce qui lui fit donner le nom de *guerre du bien public*; des provinces, des villes se rangèrent sous l'une ou l'autre bannière; Rouen fut un instant indécis. 1463.

La bataille de Montlhéry qui eut lieu entre les troupes royales et celles des confédérés ne décida rien; les succès furent balancés; l'avantage moral resta même du côté des princes, puisqu'ils avaient pu résister aux forces du roi. Il y eut quelques morts

Digitized by Google

regrettables des deux côtés; Louis XI perdit M. de Brézé, grand sénéchal de Normandie, qui fut inhumé, selon le désir de sa famille et la volonté du monarque, dans notre église métropolitaine. Son corps, apporté de Montlhéry à Paris et de Paris à Rouen, par la Seine, fut d'abord déposé dans la cathédrale auprès de la Croix, et ensuite inhumé, le 26 juillet, dans la partie gauche de la chapelle de la Vierge; on suspendit sa cotte d'armes au-dessus de son tombeau (1).

L'armée des princes s'étant approchée de la capitale, le monastère de Saint-Denis conçut quelques inquiétudes, et envoya à Rouen un coffre rempli de bijoux précieux qui furent renfermés dans le trésor de la Cathédrale.

Le roi, voulant prévenir l'armée des révoltés, se jeta dans Paris, fit des remises d'impôts aux bourgeois et certaines concessions qui devaient les attacher à ses intérêts.

(1) Ce monument, tout travaillé à jour et décoré des lettres P B, est de forme carrée, et accompagné de deux pilastres, soutenant une arcade semi-circulaire surmontée d'un fronton gothique. La statue de Pierre de Brézé, qui devait décorer ce tombeau, en aura sans doute été enlevée par les Calvinistes en 1562. L'inscription qui y fut mise alors, rappelait que le grand sénéchal avait été placé dans le sarcophage à coté de son épouse Jeanne du Bec-Crépin, fille de Guillaume, seigneur de Mauny.

On ne sait à quelle époque cette inscription a disparu. Elle a été restituée, aux frais du département, le 18 février 1847, sur la proposition de M. Hilaire de Néville, membre de la commission des antiquités.

Digitized by Google

Le 8 août 1465, il était à Rouen, et l'on excusa l'absence du doyen Nicolas Dubosc pour le service qu'il faisait auprès du monarque. 1465.

L'église avait donné 104 marcs d'argent pour faire faire un tabernacle à la statue en vermeil de Notre-Dame placée dans la chapelle de la Vierge; Louis, le dauphin Viennois, y avait contribué en léguant 207 écus d'argent. C'était devant cette image que Louis XI se retirait et passait son temps en prières; le jour de l'Assomption, il y entendit la messe et les vêpres, et donna à l'offertoire 3 écus d'or et 43 autres à la fin de l'office.

Il était encore à Rouen, flattant les bourgeois, et se livrant aux exercices d'une piété que l'on a toujours jugée feinte, lorsqu'on lui manda que les princes s'approchaient de Paris, et que, s'il n'y arrivait en toute hâte, il en trouverait les portes fermées.

Il ne fut pas plutôt parti, que le duc de Bourbon, à l'instigation de la veuve de Pierre de Brézé qui prétendait que son mari était mort victime de la perfidie du roi, vint proclamer le rétablissement du duché de Normandie; il s'empara du chateau et fit prêter aux bourgeois serment de fidélité à Charles, duc de Berry, frère du roi, en qualité de duc des Normands. Louis de Harcourt, Thomas Bazin, le Chapitre et plusieurs chanoines de la Cathédrale avaient contribué de tout leur pouvoir au succès de cette entreprise.

Digitized by Google

Louis XI, tout-à-fait décontenancé en apprenant ces nouvelles, s'empressa de tout accorder, bien résolu de ne tenir aucune de ses promesses; il traita avec les princes, les rétablit dans leurs charges, et consentit à donner la Normandie au duc de Berry.

Le 10 décembre 1465, le prince fut enlevé du fort de Sainte-Catherine par les bourgeois, et fit son entrée dans la cité. Le haut clergé de la province, qui partageait l'enthousiasme du peuple, était réuni pour fêter le nouveau duc. Le doyen Nicolas Dubosc, à la tête du Chapitre, l'introduisit dans la cathédrale, où la messe fut célébrée par Louis de Harcourt; après l'épître, le duc prêta serment : « de conserver les priviléges et libertés de l'Eglise, des nobles, manants et habitants du duché de Normandie, de maintenir la charte aux Normands et de faire rendre bonne justice par ses officiers, à tous les habitants du duché (1). »

Thomas Bazin mit au doigt du prince un anneau d'or; le comte de Tancarville lui présenta l'épée, et le comte de Harcourt la bannière de la province.

Peu de jours après cette cérémonie, les moines de Saint-Denis, pensant qu'ils n'avaient plus rien à craindre pour leur trésor, réclamèrent le dépôt confié par eux au Chapitre. On leur remit le coffre contenant de riches bijoux et les orne-

(1) Reg. cap. 1465.

Digitized by Google

ments qui servaient au sacre des rois, et que l'on conservait dans leur abbaye.

Cependant la joie des Normands fut de courte durée; car, par un singulier revirement des choses d'ici-bas, le duc de Bourbon, après avoir favorisé la reddition des places de Louviers et de Pont-de-l'Arche, dirigea ses efforts vers Rouen pour l'obliger à rentrer sous l'obéissance du roi. Les bourgeois, trompés dans leur espoir, se rendirent à l'Hôtel-de-Ville; le Chapitre y envoya son doyen et quatre chanoines pour s'entendre avec le duc de Normandie et la Commune, sur les moyens qu'il conviendrait de prendre pour la garde de la ville et des faubourgs.

A la suite de nombreuses réunions, les bourgeois désunis, reconnaissant que la résistance était impossible, demandèrent à capituler. Le 10 janvier 1466, « leur misérable duc, dit Mezerai, dénué 1466.
d'armes, d'argent, de cœur et de conseil, se sauva en piteux équipage chez Le Breton. Ainsi, la Normandie ne garda son duc que deux mois, mais le roi ne lui pardonna pas la passion qu'elle avait témoignée d'en avoir un; il en coûta la vie à un grand nombre de notables du pays. »

L'Eglise elle-même ne put échapper à ces proscriptions; le doyen Nicolas Dubosc, le trésorier et les chanoines Roussel, du Désert et Alain Olivier, furent contraints d'aller en exil.

Digitized by Google

L'évêque de Lisieux, Thomas Bazin, s'enfuit à Utrecht, où il devint vicaire général, et mourut après 25 ans d'une vie des plus agitées. Le roi ne lui pardonna jamais la part qu'il avait prise aux troubles politiques de la province, et donna sa prébende de l'Eglise de Rouen à Robert du Temple, camérier du Pape.

Aux actes de rigueur contre les personnes, succédèrent de lourds impôts qui frappèrent également sur les ecclésiastiques et les particuliers. La cathédrale eut à payer 200 liv. tournois *pour le fait du prêt des églises*. Le Chapitre pria le receveur de ces deniers de venir à son secours, en lui tenant compte des 600 liv. tournois que les ecclésiastiques lui avaient antérieurement versées à titre de dépôt, *pour M. Charles de France*.

La Basse-Normandie étant agitée par le duc de Bretagne qui en occupait quelques places, M. Godefroy demanda permission de mettre en sûreté, dans la librairie, deux livres appartenant à l'abbaye du Mont-Saint-Michel, et de les reprendre à sa volonté. C'étaient deux volumes en parchemin, couverts de cuir blanc, et portant, sur la couverture, une vue de ce monastère.

La même librairie reçut quatre volumes : un Psautier, la Concordance des Evangiles, un St Jérôme et un Traité de Droit, légués par Me du Désert.

Digitized by Google

Le Chapitre fit faire une clôture en bois à la chapelle de la Vierge, et peindre la statue de Guillaume Longue-Épée, placée dans la chapelle de Sainte-Anne.

On fit paver le devant du portail des libraires, et disposer des échoppes aux rez-de-chaussée de plusieurs maisons canoniales. Ces constructions, qui augmentaient les revenus du Chapitre, prouvent d'un autre côté que le petit commerce était en progrès.

On visita la maison où se tenait le collége depuis un temps immémorial, et l'on arrêta, d'après le conseil des ouvriers, qu'il valait mieux la réparer que d'en construire une nouvelle. A la suite de ce travail, le Chapitre s'aperçut que les enfants abandonnaient journellement ses écoles pour aller à celles de la ville ; il pria les échevins de s'y opposer, en faisant valoir qu'il venait de dépenser beaucoup d'argent pour réparer son collége entièrement remis à neuf. 1466.

Les officiers de ville répondirent qu'on n'avait jamais contraint les bourgeois d'envoyer leurs enfants à l'enseignement du Chapitre ; qu'ils les y enverraient cependant, s'il était dirigé par des maîtres habiles.

On voit que les mauvais instituteurs étaient la plaie des écoles de l'Eglise. La maîtrise des enfants de chœur n'était pas mieux pourvue ; car le Cha-

Digitized by Google

pitre manda Jean du Crotoy, qui la dirigeait, pour avoir des explications sur le mauvais régime qu'il faisait subir à ses élèves; on l'accusait de les traiter durement, de les faire frapper sous la plante des pieds, de négliger leur instruction, et de passer son temps dans les tavernes.

A peu de temps de là, des processions eurent lieu pour la cessation de la peste, dont 40,000 personnes étaient mortes à Paris. Ce fléau força le roi de quitter la capitale et de venir à Rouen. Nous
1467. le voyons, le 28 mai 1467, dans la cathédrale, invoquant l'image de la Vierge à laquelle il portait toujours la même dévotion; il déposa ce jour là 15 écus d'or sur l'autel, et, le lendemain, 31 écus dans le lieu où était placé le Saint-Sacrement.

Le comte de Warwick, mécontent d'Edouard IV, nourrissait depuis quelque temps des projets de révolte, d'accord avec le duc de Clarence, frère de ce roi. On sut qu'il viendrait à Rouen pour faire alliance avec Louis XI. Les menaces d'une descente à Calais de la part d'Edouard, portèrent le roi de France à servir les ressentiments de Warwick. Lorsqu'on eut connaissance de sa prochaine arrivée en ville, douze chanoines furent députés pour aller à sa rencontre *par la Seine*.

Nous retrouvons encore le roi, le 17, dans la cathédrale, où il offre 15 écus d'or à l'Eglise.

Il est temps que nous nous occupions du cardinal

Digitized by Google

d'Estouteville qui, pendant les trente années qu'il fut archevêque de Rouen, ne passa que quelques mois dans sa métropole.

A Rome, il se montra fort libéral, et fit faire la chapelle de Saint-Michel et de Saint-Pierre-ès-Liens, dans l'église de Sainte-Marie-Majeure. Il fit bâtir l'église du grand couvent des Pères Augustins, la dota, l'enrichit d'ornements et de tableaux, et agrandit le monastère. Il dépensa des sommes considérables pour réparer le port et le château d'Ostie, bâtir la maison de Sainte-Apolline, et transférer le marché qui se tenait au Capitole, dans le cirque agonal.

Après le pape, Guillaume d'Estouteville était le premier personnage dans Rome et dans l'Eglise.

Ces trésors dépensés sur la terre étrangère, ne lui firent pas oublier ce qu'il devait à la Normandie, son pays natal, et surtout à notre cathédrale. Il y entreprit d'immenses travaux, et envoya des plans et de l'argent pour les mettre à exécution.

Abbé de Saint-Ouen, il fit construire le jubé et une partie de la nef de l'église.

Abbé du Mont-Saint-Michel, ce monastère lui dut son temple qui fait encore l'admiration des voyageurs et des artistes, après avoir fait celle du monde religieux et des pélerins.

Au nombre des travaux qu'il fit exécuter dans son diocèse, nous remarquons le manoir archiépiscopal du grand vicariat de Pontoise; l'escalier

Digitized by Google

allant de l'intérieur de l'Eglise à la librairie du chapitre ; la bibliothèque de l'archevêché, avec son vestibule ; moitié environ des stalles de la cathédrale, enfin, une partie du palais archiépiscopal actuel, au sujet duquel il écrivit la lettre suivante aux chanoines, pour obtenir permission d'y faire passer un cours d'eau.

« Vénérables et discrètes personnes nos très chers amis, salut.

« Vous savez que nous avons fait construire un riche et somptueux ouvrage dans notre palais archiépiscopal de Rouen..... Nous avons résolu de le pourvoir de ce qui est nécessaire et peut le rendre agréable. L'abondance des eaux y étant utile, nous prions vos bienveillances de favoriser notre louable entreprise, en nous donnant une partie de l'eau qui coule en abondance à votre sacristie, de sorte qu'il vous en reste assez, et que vous voyez notre ouvrage accompli de tout point. »

Cette concession obtenue, le cardinal donna 3,500 livres de métal pour refaire, beaucoup plus grosse qu'elle n'était, la cloche de la tour de Saint-Romain, qui avait été brisée. Le Chapitre décida qu'elle serait fondue dans la cour d'Albane, d'après le vœu de monseigneur, et qu'elle porterait
1467. le nom de *Marie d'Estouteville*. Le cardinal donna l'ordre de faire une seconde cloche qui fut nommée *Guillaume*.

Digitized by Google

Ce travail dura trois ans; car le Chapitre prescrivait, en 1470, de faire une procession à la chapelle de la Vierge, et d'y chanter le *Veni Creator* pour implorer le secours de Dieu au sujet de la fusion de la dernière cloche.

On avait alors un peu négligé la confection des stalles; elle fut reprise, et l'on appela des ouvriers pour y travailler; on arrêta de faire faire la chaire archiépiscopale le plus élégamment qu'il serait possible, « *d'autant mieux que le cardinal d'Estouteville avait beaucoup contribué pour elle.* »

L'office des matines fut célébré dans la chapelle de la Vierge, afin de ne pas gêner le travail qu'on exécutait dans le chœur; cependant, comme rien n'avançait, malgré les instances faites auprès des ouvriers, on donna ordre au maître de l'œuvre de les remplacer par d'autres plus diligents. Enfin, après beaucoup de délais, nous voyons que les stalles sont à peu près terminées vers 1470, si l'on en juge par le don de 3 écus d'or que le Chapitre fait à *Laurent Adam* pour avoir composé la chaire archiépiscopale. Passé cette époque, il n'est plus question de ce travail.

Dans le mois de décembre 1467, le cardinal fit 1467.
annoncer au Chapitre qu'il donnait 4,800 francs pour 12 obits qu'il voulait fonder à l'instar de ceux de Charles V.

MM. Sureau et Aubert eurent charge de faire

Digitized by Google

exécuter une statue de sainte Marie, pour le portail des Boursiers.

Maître Gaillard trouve, dans les troncs, 60 sols en oboles fausses; on arrête de les donner à quelqu'un allant en Picardie, *pour les échanger s'il peut* contre de meilleures monnaies.

Il paraît que la colère de Louis XI s'était un peu calmée, car on annonça que le trésorier qui avait été expulsé de la ville, par son ordre, venait d'y rentrer sain et sauf. Le doyen et plusieurs chanoines ne jouissaient pas encore de la même faveur.

La confection des nouvelles cloches fit entreprendre un travail sur lequel on n'avait pas compté. Lorsqu'il fut question de les mettre en place, des experts visitèrent la tour St-Romain, et reconnurent que les gargouilles en étaient disjointes, et qu'il serait utile de l'élever de quelques rangs de pierres.

1469. On consentit à ce *surcroit de pierres*, qui ne devait être qu'un simple ouvrage de consolidation, et qui conduisit à élever l'étage supérieur de la tour, dont le style gothique se distingue aisément de celui de la partie inférieure de l'édifice.

Les chanoines ignorant eux-mêmes dans quelle dépense on les entraînait, firent visiter le commencement du travail, par Nicolas Duval et par Guillaume Gombaut, ex-vicomte de Rouen; ils rapportèrent que l'ouvrage était bon, utile et bien confectionné.

Digitized by Google

Cependant le Chapitre ne tarda pas à être éclairé; il fit dire à Guillaume Dupont, maître maçon, de ne pas continuer d'une manière si somptueuse, car il avait décidé que la tour se terminerait en terrasse.

Dans la nécessité où l'on était de se procurer de l'argent pour ce travail, on envoya le receveur de la fabrique faire des quêtes dans le diocèse de Lisieux et d'Évreux, on mit en vente de la terre et des bijoux, et l'on demanda, à Laurent Surreau, distributeur du chœur, 100 saluts d'or qu'il consentit à prêter, à condition que l'on engagerait, pour garantie, les biens, meubles et immeubles de la fabrique. Cette somme fut remise, à trois ans de là, comme le prouve la quittance de Laurent Sureau, inscrite aux registres capitulaires le 28 novembre 1472.

Dans le courant de février 1470, on vendit quatre calices en or, dont faisait partie celui qui avait été donné par Guillaume de Flavacourt; on retira 200 écus de ce dernier. 1470.

Maître Philibert de la Rose rappella qu'il y avait encore, à la fabrique, 9 écus provenant d'une offrande du roi, et il proposa de les employer à la confection de la tour Saint-Romain.

On finissait les galeries de cette tour, et l'on n'avait pas encore décidé si elle serait terminée par une terrasse ou par un pavillon. MM. du Désert,

Digitized by Google

Sureau et Govis furent chargés de conférer avec des experts, des bourgeois et les hommes le mieux placés de la ville pour avoir leur opinion; dans ce temps de foi, toutes les classes prenaient part à ces travaux. Ce n'était pas comme de nos jours où l'on n'élève un monument religieux que pour faire de l'art, et où on ne le regarde que pour en rechercher les défauts. Il est probable que ce fut à cette solennelle consultation que nous devons la flèche quadrangulaire qui existe sur cette tour; elle fut promptement terminée, car, trois mois après, on prescrivait de la couvrir avant l'hiver. Les chanoines trouvèrent si beaux les deux soleils en métal placés sur ce pavillon, qu'ils en commandèrent deux autres pareils. Il n'y avait, comme on voit, pas de plan arrêté avant de bâtir, on amoncelait des matériaux, on consultait, l'artiste exécutait au jour le jour, et faisait des chefs-d'œuvre.

On décida de placer dans la partie occidentale de la tour de Saint-Romain des montants, des arches et des meneaux en pierre, laissant à examiner ce que l'on devrait mettre aux autres côtés.

Alors que l'Église succombait sous le poids de tant de constructions, on lui demanda mille écus d'impôt. Le Chapitre représenta aux commissaires que les grands travaux qu'on avait entrepris le mettant dans l'impossibilité de payer l'intégralité de cette somme, il offrait seulement 200 écus dont

Digitized by Google

moitié serait payée par le trésor du Chapitre, et l'autre par les chanoines.

Le cardinal ayant écrit que sa santé était fort ébranlée, le Chapitre fit célébrer, pour son rétablissement, une messe solennelle à laquelle assistèrent l'archevêque de Narbonne, les officiers de l'archevêché, les conseillers et un grand nombre de bourgeois de la ville. 1471.

Le prélat demandait que l'on sonnât les cloches d'Estouteville et Guillaume à la célébration des obits qu'il avait fondés; qu'on inhumât son corps, dans le cas où il finirait ses jours en France, dans la nef de la cathédrale, en face de la croix, près de la sépulture vulgairement nommée *tombe de Maurile*, et qu'on y déposât seulement son cœur s'il mourait à l'étranger; il désirait qu'on élevât, sur ce cœur, un monument, comme on avait fait pour celui du roi.

Par un acte postérieur, il laissait son bâton pastoral, sa mitre et ses ornements pontificaux pour l'usage des archevêques ses successeurs, créait neuf choristes dans l'église, et fournissait les fonds nécessaires à leur entretien. L'exemple de l'archevêque trouva des imitateurs : Le Chapitre reçut l'acte de fondation d'une messe pour M. de Brézé.

Jehan Dubec fonda un luminaire pour la messe, et donna deux lampes à l'église.

Maître Godefroy Le Mesgre demanda et obtint

Digitized by Google

permission de faire placer une lampe ardente devant le portail de Saint-Romain.

Les nouvelles cloches venaient d'être terminées en même temps que le sommet de la tour; on décida que celle nommée d'Estouteville serait placée au milieu du beffroi, et qu'on ne la ferait pas sonner *à volée* avant d'avoir fait les réparations nécessaires à la *charpenterie*. On fit travailler, dans le même temps, au chancel de l'église de Saint-Hilaire.

Le Chapitre alloua 10 sous à Jean Fleuri, organiste, pour le récompenser de son travail le jour de la fête de *Notre-Dame-des-Neiges*.

Les Chapelains du collége des Étrangers rendirent compte des deniers trouvés dans leurs troncs; ils consistaient : en 31 écus d'or, 7 écus bretons, dont quelques-uns au coin du roi, 1 ducat d'or, 8 oboles au chat, 19 blancs, 10 deniers, 19 targes et 2 liards.

Le Chapitre ordonna de faire une procession générale pour la prospérité du roi, et les avantages obtenus par lui contre les Allobroges (Bourguignons).

1472. Cependant le duc de Bourgogne ayant repris l'avantage, chassa les Français de ses places, entra en Picardie, assiégea Beauvais où se distingua *Jeanne Hachette* parmi les défenseurs de cette ville. Désespérant de la prendre, il se jeta sur la Nor-

Digitized by Google

mandie qu'il ravagea. Le connétable de Saint-Paul, alors à Rouen, réclama l'assistance des bourgeois, les ecclésiastiques payèrent aussi de leur personne, car le Chapitre adressa des réclamations concernant le guet qu'on exigeait des chanoines aux portes et sur les murs de la ville.

Il fut décidé que le chanoine Delestre, employé pour le service du roi, à Neufchâtel, recevrait ses distributions pour le temps qu'il serait absent.

Des commissaires du roi vinrent à Rouen, firent 1474.
travailler aux fortifications; le Chapitre leur présenta les articles des conventions qui en exemptaient les gens d'église.

Louis XI fait relever le monastère de Notre-Dame de Cléry, où il veut être inhumé, pour mettre ses restes sous la bienveillante égide de la Vierge; on sait qu'il en portait une petite image, en plomb, attaché à son chapeau, et qu'il ne condamnait jamais personne à mort qu'après lui en avoir demandé permission, en disant: *bonne petite vierge, encore celui-là* (1).

Sa dévotion à la Vierge fut si grande, qu'elle lui inspira de faire une fondation en son honneur dans l'église de Rouen, et qu'il écrivit la lettre suivante au Chapitre, le 10 avril 1475.

« Chers et bien aimés, pour la singulière dévo- 1475.
tion que nous avons en la bénoite Vierge Marie,

(1) André Duchên., Ant. des vill. de France.

Digitized by Google

mère de Dieu notre créateur. A ce que par sa grâce, elle nous soit secourable en tous les faits et affaires de nous et de notre royaume, nous avons donné la somme de 1,200 écus d'or, pour icelle estre employée en rentes pour la fondation de votre église; laquelle somme de 1,200 écus nous vous envoyons présentement pour vous bailler par ce porteur, et vous prions, qu'en ensuivant notre vœu et volonté, vous employez cette somme de 1,200 écus en rentes pour l'augmentation de la fondation de ladite église; en nous ayant toujours nous, notre fils le Dauphin, en vos bonnes prières envers Dieu et ladite Notre-Dame pour recommandés. »

Cet argent fut remis au Chapitre par Guillaume Guyel, chevaucher de l'écurie du roi, qui reçut quittance *du Doyen*, portant engagement de lui donner la destination que voulait le prince.

Six semaines après cette pieuse fondation, le 30 mai 1475, Louis XI vint à Rouen, entra dans la cathédrale, où il fit, comme de coutume, sa prière devant l'autel de la Vierge; il y déposa 30 écus et 1 salut d'or, qui furent remis, au Chapitre, par Jacob Lebourgeois attaché à cette chapelle.

1475. On fit murer les grandes fenêtres de la tour Saint-Romain, et l'on y plaça les hauts-vents avec *les fermoirs et les claires-voies d'en bas*; le Chapitre accorda 14 blancs à maître Dupont, maçon de l'Église, qui avait fait exécuter ce travail.

Digitized by Google

Nous trouvons ici l'époque de la donation d'une verrière pour la chapelle de saint Mellon; le nom du donateur n'est pas indiqué sur les registres.

Le jour du Vendredi-Saint, les pauvres s'introduisaient en si grand nombre dans la cathédrale, que le Chapitre fut obligé de donner l'ordre de n'en laisser entrer que trois cents à la fois. On prescrivit aux gardiens de veiller aux portes pour qu'il n'y eût pas de confusion.

On défendit pareillement aux pauvres de marcher ou mendier dans l'Eglise, le jour de Pâques, et de se tenir au portail. Dans une circonstance analogue, on expulsa ceux qui entouraient le chœur, se tenaient à l'entrée des chapelles et troublaient le service divin; on renvoya des portes les lépreux qui les encombraient, en les prévenant que s'ils se présentaient de nouveau, ils ne recevraient aucun secours du chapitre, et qu'on les ferait même expulser par les officiers du roi.

Ces injonctions paraissent avoir été sans résultat; car, peu après, on se plaignit encore des mendiants, hommes et femmes, qui encombraient la cathédrale, et surtout des femmes qui y apportaient des pots de terre remplis de feu, et des enfans dans leurs langes; ce qui répandait, à l'intérieur, une odeur infecte et occasionait des cris qui troublaient le service divin.

Cette race de mendiants commettait de telles in-

Digitized by Google

convenances dans l'église, qu'on fut obligé d'enlever la grande chaire servant à prêcher les hérétiques et les sorciers (1), placée dans l'angle du portail et de la Vieille-Tour, parce que, sous son ombre, il se commettait beaucoup de turpitudes et d'insolences dans le lieu saint.

Le Chapitre jetant ensuite les yeux sur ce qui se passait à l'extérieur, défendit aux femmes et aux enfants de venir laver et faire des lessives aux fontaines de l'aître, sous peine d'excommunication, et de déposer des immondices dans le cimetière, afin d'éviter la contagion.

Les lépreux de Sainte-Marguerite, expulsés de la Cathédrale, se placèrent aux quatre portes de la ville, et prièrent le Chapitre de venir à leur secours.

Ce n'était pas sans raison qu'on prenait ces mesures; car, tous les jours, on commettait des larcins dans l'église, et nous trouvons plusieurs monitoires lancés contre des voleurs de livres et d'argent des offrandes.

Pour y obvier, on arrête d'augmenter le nombre des gardiens, d'introduire dans l'église une plus grande quantité de chiens qui, par leurs aboiements, pourront prévenir de la présence des impies et des sacriléges.

On fît marché avec Raoul Panthou pour la nour-

(1) Que ad hereticos et sortilegas predicandos applicari consuevit. [Reg. cap.]

Digitized by Google

riture de ces animaux; mais on s'aperçut bientôt qu'il y avait inconvénient à employer de pareils gardiens; on trouva même que ce moyen n'était pas décent; et l'on donna l'ordre à Raoul Panthou de les expulser.

L'année 1476 fut remarquable par la mise en scène du mystère de saint Romain, dont les frères donnèrent plusieurs représentations sur un théâtre en bois qu'ils avaient fait dresser devant le portail de la cathédrale. 1476.

En permettant aux frères de venir s'établir sur le parvis, le Chapitre les avait rendus responsables du dommage qu'ils pourraient faire aux édifices et aux autres choses de l'église. Ces spectacles blessaient si peu les bienséances religieuses, que le clergé permit aux chapelains d'accepter un rôle dans ces jeux, et donna dix écus aux frères pour les indemniser de leurs dépenses Bien plus, le Chapitre fit changer l'heure de l'office tant que dureraient ces spectacles, et prêta aux frères des ornements d'église, la crosse archiépiscopale, et la fameuse bête ou *gargouille*, qui devait jouer un rôle distingué dans le mystère de saint Romain; il les obligea seulement à payer la détérioration qui pourrait advenir à ces objets.

A la première représentation, il y eut tant de foule que le parvis, les toits de la cathédrale et des maisons voisines se couvrirent de spectateurs, et

Digitized by Google

qu'on enleva la couverture des petites échoppes du cimetière pour ménager certaines places commodes aux protégés du Chapitre.

La foule s'accrut de jour en jour, et les acteurs furent tellement énivrés de leur succès, que tous les jeunes chapelains voulurent paraître sur le théâtre; le Chapitre se vit contraint de réprimander ceux qui avaient joué sans son autorisation.

Après ces fêtes si populaires, qui n'étaient que le prélude de notre scène actuelle, on fit repaver le devant de l'église et relever les murs qui avaient été abattus.

On éprouva quelques difficultés lorsqu'il fut question de recouvrir les échoppes du cimetière; un certain Le Goupil, propriétaire d'une maison dont elles masquaient la vue, voulut s'y opposer et en appela à l'Echiquier.

On n'en continuait pas moins, malgré le traité de Pequigny, de travailler aux fortifications. Lorsque l'on fut arrivé aux fossés du rempart de Martainville, le Chapitre trouva mauvais qu'on couvrît de vases son île Notre-Dame, et porta ses réclamations au gouverneur.

1477. Le 20 août 1477, une procession générale eut lieu à l'occasion de la victoire remportée par le roi sur les Flamands ses ennemis, conduits par le duc de Bourgogne.

L'évêque de Bayeux, patriarche de Jérusalem,

Digitized by Google

ayant demandé qu'on établît une fontaine prise sur les eaux de l'église, dans le quartier qu'il habitait, le Chapitre décida d'en faire placer une à la Crosse, derrière la maison du patriarche, pour l'utilité de la chose publique.

Dans le même temps, le maître maçon, Guillaume Dupont, présentait le plan du nouvel escalier qui devait conduire de l'église à la librairie. Dans une délibération capitulaire qui eut lieu en 1479, on l'engagea à retenir les ouvriers les plus habiles pour faire des claires-voies à la bibliothèque, agrandir ce bâtiment jusqu'à la maison du four, et faire des réparations au-dessus du portail des libraires, au côté gauche de la croisée, où l'absence d'une vitre causait de la difformité.

On refait d'autres carolles autour du chœur, pour qu'elles soient en harmonie avec les stalles nouvelles.

Une échoppe du Chapitre ayant été brûlée par accident, on la donne à vie à celui qui l'occupait, à charge par lui de la faire réparer.

Sur la réclamation de la cour ecclésiastique de Clayes, des fourches patibulaires sont placées dans ce bourg par ordre du Chapitre. Il y envoie des sceaux afin que la justice de l'Eglise puisse s'y exercer avec plus de latitude et d'autorité. On charge le distributeur de rechercher l'endroit le plus convenable pour y faire élever quatre poteaux.

Digitized by Google

Guillaume Houlette, neveu d'un chanoine, avait commis une faute grave, dont la punition ressortissait de la justice de l'église. Le coupable, s'étant retiré dans la maison presbytériale de Saint-Maclou, en fut extrait par les gens de l'officialité qui le conduisirent dans les prisons du Chapitre, avec chaines aux pieds et menottes aux mains, pour qu'il ne tentât pas de s'évader. On permit aux officiers de l'église de réclamer le secours de l'Official de Rouen, s'ils le jugeaient nécessaire.

1479. La ville de Harfleur ne payant pas les droits qu'elle devait au Chapitre, on arrêta de faire saisir un navire qui transportait habituellement des marchandises de Harfleur à Rouen : des commerçants de cette dernière ville exposèrent que les marchandises leur appartenaient, et que le patron du navire ne reviendrait pas à Rouen, s'il avait à craindre la saisie de sa cargaison.

1480. Les bourgeois, voisins du parvis, voyaient toujours avec dépit la réédification des échoppes du cimetière, dont le toit masquait la vue de leurs maisons; ils en renversèrent plusieurs pendant la nuit, prétendant qu'on ne pouvait reconstruire celles qui étaient contigues à la croix placée devant St-Herbland. Le Chapitre décida que l'on ferait relever le *gage-plége* pour les sept échoppes qui restaient encore intactes.

1482. Deux ans après, Jean Marquetel, chanoine et familier de monseigneur le cardinal, remit des lettres

Digitized by Google

par lesquelles l'archevêque demandait au Chapitre s'il s'était occupé du lieu de sa sépulture; et annonçait que, dans peu de temps, il serait à Rouen pour se consacrer tout-à-fait au service de son Eglise.

On donna ordre aux maçons de lever la pierre qui couvrait la sépulture de *Maurile*; on trouva dessous un tombeau dans lequel il y avait des ossements humains, avec une crosse et des restes de vêtements qui donnèrent lieu de penser que c'était réellement la tombe de cet ancien archevêque. On arrêta de la rétablir avec une épitaphe rappelant les faits principaux de la vie de ce prélat.

Le cardinal trouvait avec raison qu'il était temps de travailler à sa sépulture, car, dès le 30 janvier 1483, Pierre Raoulin, substitut du procureur du roi, communiqua aux chanoines plusieurs lettres de la cour annonçant la mort de l'archevêque, avec ordre du roi de ne pas le remplacer sans son autorisation. Le Chapitre s'empara provisoirement du spirituel de l'archevêché, et nomma vicaires-généraux le doyen Nicolas Dubosc, et MM. Canterie, Goupil et du Bec.

Par de nouvelles missives, le roi manda aux chanoines de lui envoyer six d'entre eux auxquels il ferait connaître sa volonté au sujet de l'élection. Ceux que l'on désigna furent engagés à se tenir prêts à demander conseil au bailli sur les dé-

Digitized by Google

marches qu'il conviendrait de faire, et reçurent 100 écus pour leurs frais de voyage.

Nous terminerons cette époque curieuse des annales de notre église par un fait qui paraîtra surprenant de nos jours : c'est une requête présentée par les chanoines au procureur de la ville, « au sujet de certains marchands qui brûlaient du charbon de terre au préjudice des maisons de l'église. » Les bons chanoines n'avaient pas encore prévu l'avenir de ce combustible, devenu si utile à la prospérité commerciale de la ville de Rouen.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME DEUXIÈME.

Suite de l'Église de Rouen depuis Philippe-Auguste jusqu'à la mort de saint Louis, pages 1 — 160.

Robert Poulain; Accord avec Philippe-Auguste; Incendie de Rouen; Pélerinages des Pastoureaux; Histoire du privilége de saint Romain; Philippe-Auguste reconnaît les droits de la cathédrale; Querelles dans le diocèse de Cantorbéry; Excommunications; Bataille de Bouvines; Jean Sans-Terre fait plusieurs concessions au clergé normand; Conciles; Le cardinal de Courçon; Croisade; Épreuve du fer chaud; Donation d'une partie des murs d'enceinte aux moines de Saint-Ouen; Ingelram, premier architecte de la cathédrale; Description succincte de ce monument. — Thibaut d'Amiens; Guerre contre les Albigeois; Création des frères Prêcheurs, Querelles de l'archevêque avec le bailli du Vaudreuil; Excommunications; Légende du Juif-Errant. — Maurice, ses sages réglements; Religieuses de Montivilliers; Discussions entre l'archevêque et le Conseil de Louis IX; Interdits; Les Communes de Caux prennent le monastère de Saint-Wandrille sous leur protection. — Pierre de Colmieu, ses réglements, ses discussions au sujet de ses visites pastorales chez ses suffragants; Deville; Bois de l'Archevêque;

Digitized by Google

Pierre de Colmieu envoyé prisonnier à Naples ; Querelles de Saint-Ouen avec la Commune, à l'occasion de l'érection d'un nouveau mur ; Incendie de l'église de Sainte-Marie-du-Pré. — Odon-Clément, ne fait que passer. — Odon Rigaud ; Incendie d'une partie de la ville ; Croisade ; Installation des Cordeliers dans leur monastère ; la reine Blanche ; Tournées d'Odon Rigaud ; Pastoureaux, chassent l'archevêque de la cathédrale ; Sachets ; Adam le reclus ; Odon Rigaud à Rouen ; Saint Louis à Rouen, visite le reclus ; Clôture de l'aître de la cathédrale ; Synodes ; Saint Louis de nouveau à Rouen ; Le roi perd son fils aîné ; Odon Rigaud suit la Cour ; Halles de Rouen ; Visites pastorales ; Hérétique brûlé près de la mare du Parc ; Odon prêche la Croisade ; Seconde expédition de saint Louis ; L'archevêque l'accompagne en Afrique ; Mort du roi ; Statistique de la ville de Rouen.

L'Église de Rouen depuis la mort de saint Louis jusqu'à l'occupation anglaise de 1419, pages 161 — 337.

Guillaume de Flavacourt ; La reine Marie dans le monastère de Sainte-Catherine ; Concile de Bourges ; Jean Davi maître maçon de la cathédrale : construction des portails de la calende et des libraires ; Enquête sur les miracles de saint Louis ; Vêpres Siciliennes ; Pillage d'une échoppe de la cathédrale ; Excommunication du maire Jean Naguet ; Maltôte ; Insurrection des bourgeois ; Synode tenu à Saint-Sever ; Collége du Saint-Esprit. — Bernard de Fargis ; Suppression de l'ordre des Templiers. — Gilles Ascelin ; Louis X ; charte aux Normands. — Guillaume de Durfort ; L'abbé Marc-d'Argent ; ses funérailles ; Travaux de Saint-Ouen ; assassinat de Hugues de Berneval ; brûlement des juifs et des lépreux ; Charles-le-Bel fait fortifier les places de Normandie ; Prétention d'Édouard III au trône de France. — Pierre Roger ; Jean créé duc de Normandie, sacré dans la cathédrale ; Consultation de docteurs

Digitized by Google

pour avoir leur opinion sur le sort de l'âme après la mort ; Pélerinages au mont Saint-Michel ; Querelles des bourgeois avec le monastère de Saint-Ouen ; États provinciaux ; Pierre Roger cardinal. — Aimeric Guénaut ; Confirmation de la charte aux Normands ; Inondations ; Pierre Roger pape. — Nicolas Roger ; Troubles en Bretagne ; Geoffroy d'Harcourt ; le roi d'Angleterre descend à la Hougue, Rouen menacée ; Bataille de Crécy ; Construction de la troisième enceinte de Rouen. — Jean de Marigny ; Querelles de l'église avec la commune. — Pierre de la Forêt, chancelier de France ; États tenus à Pont-Audemer ; Les bourgeois de Rouen refusent le subside ; 25 ouvriers pendus ; Le roi Jean à Rouen fait décapiter plusieurs seigneurs ; Révolte de Geoffroy d'Harcourt. — Guillaume de Flavacourt ; Charles le Mauvais soulève la populace de Rouen ; Désordre en Normandie ; Commune Navaraise. — Philippe d'Alençon ; Grandes compagnies ; Démolition de l'Église Saint-Gervais ; Charles V à Rouen ; Nicolas Orême doyen ; Bibliothèque du chapitre ; Achèvement de la muraille militaire ; L'armée anglaise en Normandie ; Révolte de Philippe d'Alençon. — Pierre de la Montre. — Guillaume de Lestrange, favorise l'élection de Clément VII ; Confrères de la passion ; Le doyen nommé évêque de Lisieux ; Lettre inédite de Charles V au chapitre ; Cœur de Charles V apporté dans la cathédrale ; Insurrection de la Harelle ; Jean-le-Gras nommé roi ; Rançon payée par la ville ; Réformateurs généraux envoyés en Normandie ; Mort de Charles-le-Mauvais. — Guillaume de Vienne assiste au mariage d'Isabeau de Bavière ; Réglement pour les orgues de la cathédrale ; maladie de Charles VI, assassinat de Marie de Ferrières à Fontaine-Guerard ; Querelles entre le chapitre et le clergé de Saint-Gervais. — Louis de Harcourt ; Bibliothèque de la cathédrale ; Querelle entre un archidiacre et un chanoine ; Installation de l'archevêque en présence de Charles VI ; Henri V se présente à l'entrée de la Seine ; On travaille aux fortifications ; Bourguignons à Rouen ; Assassinat du Bailli Raoul de Gaucourt ; Armagnacs ; Guillaume d'Houdetot, bailli ; Siége et capitulation de Rouen.

Digitized by Google

L'Église de Rouen durant l'occupation anglaise, de 1419 — 1449, pages 337 — 473.

Entrée des Anglais dans Rouen ; Rançon de la ville ; Chanoines exilés en Angleterre ; Alain Blanchard décapité ; Contributions imposées sur l'Eglise et les bourgeois ; Etat des environs de Rouen ; Serment exigé des ecclésiastiques ; Jean de la Roche-Taillée ; Mort de Henri V ; Le duc de Bedford régent du royaume ; L'archevêque nommé cardinal ; Le Chapitre s'oppose à ce qu'il continue ses fonctions, décision à ce sujet. — Hugues d'Orges ; Pierre Cauchon, familier du régent ; Procès de la Pucelle, son jugement et son martyre ; Prise du château ; Portail de Saint-Romain ; Mort du duc de Bedford ; Louis de Luxembourg ; Concile de Bâle. — Raoul Roussel ; Concile de Rouen ; Expulsion des Anglais.

L'Église de Rouen depuis le renvoi des Anglais jusqu'aux premiers troubles religieux du XVIe siècle, pages 473 — 536.

Charles VII à Rouen ; Révision du procès de la Pucelle ; Contestation entre le Chapitre et les frères Mineurs. — Guillaume d'Estouteville ; Représentation de mystères ; Visite au Chapitre ; Ecoles de l'Eglise ; Nouveau passage des Pastoureaux ; Prêtre condamné à subir la torture ; La reine d'Angleterre Marguerite, à Rouen ; Louis XI dans la cathédrale ; Rétablissement du duché de Normandie, Thomas Bazin exilé ; Stalles de la cathédrale ; Nouvelles cloches ; Exhaussement de la tour de Saint-Romain ; Fondation de Louis XI ; Chiens de garde dans l'eglise ; Mystère de saint Romain, Reconstruction d'une partie du palais archiépiscopal.

FIN DE LA TABLE DU TOME DEUXIÈME.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

OUVRAGES VENDUS

Par LE BRUMENT, libraire-éditeur,

[illegible], n° [illegible]

Léon Fallue. — **Histoire de la ville et de l'abbaye de Fécamp**, 1 volume in-8° de plus de 500 pages, avec planches. . . . . 6 fr.

Odolant-Desnos. — Histoire des Anciennes Corporations d'arts et métiers et des Confréries religieuses de la capitale de la Normandie; 1 fort vol. grand in-8°, orné de 29 planches. . . . . 12 f. »

Idem sans planches. . . . . 8 f. »

Edélestand et Alfred Duméril. — Dictionnaire du patois normand; 1 vol. in-8°. . . . . 7 f. 50

Cochet (l'abbé). — Les Églises de l'arrondissement de Dieppe, églises rurales; 1 vol. in-8° orné de gravures. . . . . 6 fr.

A. Deville. — Revue des Architectes de la cathédrale de Rouen jusqu'à la fin du XVIIe siècle; in-8°. . . . . 3 f. »

L. de Duranville. — Notice sur la côte Sainte-Catherine près Rouen, broch. . . . . 1 f. 50 c.

Ed. Pérée. — Guide du voyageur en Normandie, ou description historique, pittoresque, monumentale et statistique des principales routes qui traversent cette province; 1 vol. in-18. . . . . 1 fr.

F.-H. Langlois. — Essai sur la Calligraphie des manuscrits du Moyen-Age et sur les ornements des premiers Livres d'Heures imprimés; 1 vol. grand in-8°, orné de 17 gravures. . . . 8 fr. »

A. Bouquet. — La Normandie romanesque et merveilleuse, traditions, légendes et superstitions de cette province; 1 vol. in-8°. 7 fr. 50 c.

A. Floquet. — Histoire du Parlement de Normandie 7 vol. in-8° 35 f.

NOTA. On trouve également à la même librairie les ouvrages anciens et modernes relatifs à l'*Histoire de Normandie*; toutes les bonnes nouveautés de la littérature contemporaine, des littératures et cartes géographiques pour tous les pays, etc. etc.

Rouen. — Imprimerie de A. PÉRON, rue de la Vicomté, [illegible]

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

This book should be returned
the Library on or before the last
stamped below.
A fine is incurred by retaining it
beyond the specified time.
Please return promptly.

CANCELLED
JUL 9 1979

CANCELLED
JUN 3 1977

CANCELLED
APR

CANCELLED

3 2044 105 337 125

Digitized by Google